This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1837
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

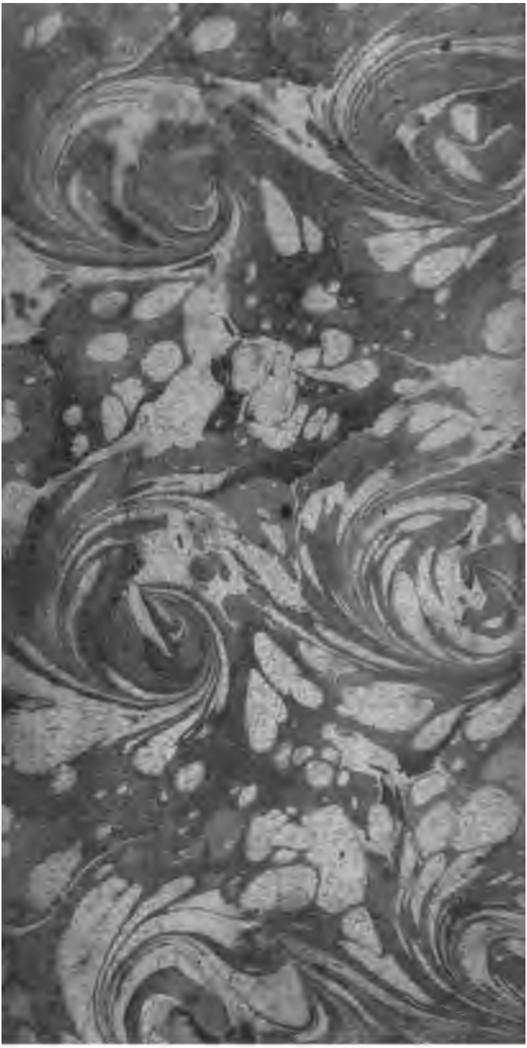

AS
161
.T8

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Janvier 1714.

[redacted]

CES MEMOIRES O
commencé au Mois de Jar
1701. & se vendent 15 s. le
en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	1. v.

On trouve à Paris chez E. GANEA
Journaux de Verdun depuis leur comm
ment jusqu'à present , & tous les m
debite les nouveaux.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueïllis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Janvier 1714.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire Ruë Saint Jacques, vis à vis la Fontaine St. Severin, aux Armes de Dombes.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.
Janvier 1714.

ARTICLE I.

LE GRAND THRESOR HISTORIQUE & politique du floriſſant commerce des Hollandois dans tous les Etats du monde, quelle eſt leur maniere de le faire, ſon origine, leurs grands progrès, leurs poſſeſſions & gouvernemens dans les Indes, comment ils ſe ſont rendus maîtres de tout le commerce de l'Europe, quelles ſont les marchandiſes convenables au trafic maritime, d'où ils les tirent, & les gains qu'ils y font. A Roüen, & ſe vend à Paris, chez Jacques Joſſe ruë St. Jacques 1713. *in* 12. *pages* 332.

C'Eſt l'amour de la patrie & du bien public qui a préſidé à l'ouvrage dont nous allons parler; il a coûté à l'Auteur des recherches & des voya-

ges : quelques personnes à qui l'Auteur ne pouvoit rien refuser l'ayant engagé d'écrire sur le commerce, pour en donner une juste idée par rapport à la politique, il a crû que rien ne seroit plus propre à remplir ce dessein, qu'un détail du grand commerce des Hollandois. Il est si répandu, & conduit avec tant d'attention & d'habileté, & leur Republique s'est élevée en le faisant fleurir à un si haut degré de puissance, qu'on ne sçauroit proposer un meilleur modele aux Etats qui veulent se procurer les avantages infinis d'un commerce bien établi.

Il y a peu de choses dans le gouvernement qui meritent plus d'attention, pour s'en convaincre on n'a qu'à reflechir un peu sur l'état de l'Europe, & voir la difference des Etats qui font du commerce & de ceux qui n'en font pas. L'Angleterre & la Hollande, dont tout dépenc aujourd'hui, reglent leur interêt pa rapport à leur grand trafic. L'agri culture & le commerce nourrissent enrichissent un Etat : ce sont ces deu arts qui lui donnent la vie & la for

ce. Verité qui devroit être écrite en lettres d'or dans tous les cabinets des Princes & des Miniſtres, pour leur apprendre à conſiderer les Laboureurs & les Marchands autant qu'ils le meritent ; c'eſt par le commerce que les richeſſes des païs les plus éloignez paſſent dans un Etat ; c'eſt une mine qui ſe renouvelle à meſure qu'on y travaille, & qui ne s'épuiſe jamais. Le Grand Guſtave étoit ſi perſuadé de ce principe de la plus ſaine politique, que quoique la guerre fût ſa paſſion dominante, il s'appliqua néanmoins fort utilement à faire fleurir le commerce dans la Suede. Le Chancelier Bacon a écrit que les négocians ſont dans un Etat, ce que le ſang eſt dans un corps. On pourroit prouver par des exemples auſſi anciens que le monde, que les peuples n'ont été puiſſans qu'à meſure qu'ils ont cultivé le commerce, témoins les Tyriens, les Atheniens, les Carthaginois ; mais ſans recourir à des exemples ſi éloignez, il ſuffit d'examiner les changemens ſurprenans que le commerce a fait de nos jours chez nos voiſins.

La puissance de l'Angleterre étoit si peu considerable avant le regne d'Elisabeth, que les prédecesseurs de cette Reine, & même son pere, lorsquils vouloient mettre une flote en mer, étoient obligez d'acheter ou de loüer des vaisseaux d'Hambourg, de Lubek, de Dantzik, de Genes, ou de Venise ; mais la protection que cette habile Princesse donna au commerce augmenta tellement ses forces maritimes & ses richesses, que l'Angleterre a depuis entretenu sans peine ces grandes flotes qui l'ont renduë la terreur de l'Ocean.

Rien n'est comparable à ce qu'ont fait les Hollandois en suivant cette maxime, mais nous avons en France & sous nos yeux des preuves convaincantes de l'utilité du commerce. Le Cardinal de Richelieu, Monsieur Colbert, ces excellens Ministres, si zelez pour l'aggrandissement de la Monarchie Françoise, ces hommes si éclairez, ont beaucoup travaillé pour augmenter son commerce ; ils n'ont pas pris d'assez justes mesures, & leurs bonnes intentions n'ont eû qu'un succès médiocre. Cependant

l'augmentation du trafic a mis la France en état de soutenir trois guerres de plusieurs années contre toute l'Europe réünie. Que seroit-ce donc si cette source inépuisable de richesses étoit aussi habilement ménagée que chez nos voisins ? Nous pouvons nous passer d'eux, ils ne peuvent se passer de nous, & Mylord Bellasis, ce grand Politique Anglois, disoit que si les Turcs connoissoient un jour ce qu'ils pourroient faire par mer, & si les François concevoient jusqu'où ils peuvent porter leur commerce, le reste de l'Europe deviendroit bientôt leur conquête.

Les reflexions qu'on vient de lire sont tirées de la préface de l'Auteur, il la finit en avertissant de ne pas regarder les maximes qu'il va debiter comme des speculations d'un homme de Lettres, mais comme les veritables sentimens des plus habiles negocians d'Hollande, qui sont les vrais oracles du commerce.

L'ouvrage est partagé en quinze chapitres, & donne une idée complette & fort détaillée du grand commerce des Hollandois. Le rapport

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Janvier 1714.

fait aux Etats generaux par le Commandant d'une des dernieres flotes venuë des Indes finit l'ouvrage. Le premier chapitre contient une histoire abregée du commerce, depuis l'an mille jusqu'au commencement de ce siécle ; elle est trop curieuse pour que nous négligions d'en faire part à nos Lecteurs.

Il y a environ six cens ans que les Alemans & les Italiens ranimerent le commerce, presque éteint dans l'Europe par les guerres continuelles, & surtout par les pirateries des Normans. Le négoce des Italiens se faisoit à Alexandrie, & dans les ports de Syrie ; ils en apportoient des épiceries, des drogues, des soyes, qu'ils achetoient des Arabes, maîtres de l'Egypte, de la Syrie, de la Perse ; qui de leur côté trafiquoient avec les Indiens & les Chinois. Ce commerce des Italiens étoit un reste de celui que les Romains & les Grecs avoient fait dans les mêmes lieux ; c'est à ce commerce que les fameuses Republiques de Venise, de Genes, de Pise & de Florence, dûrent leur accroissement, & cet éclat

que les deux premieres conservent encore par le moyen du commerce. Le trafic des Alemans ne venoit pas des Romains, il étoit plus ancien que Rome même, & s'étoit toûjours un peu soutenu. Vers la fin du douziéme siécle les villes d'Alemagne, situées sur la mer Baltique & sur les grosses rivieres qui s'y rendent, commerçoient beaucoup dans les Etats voisins. Comme leur trafic étoit souvent troublé par les Pirates, soixante douze de ces villes s'unirent ensemble pour se défendre, & furent appellées Anséatiques, non pas de deux mots Alemans *Am-sée*, qui signifient par mer, mais selon l'ingénieuse découverte de Mr. de Leibnitz, du vieux mot Tudesque *Ansa*, confédération ; & leurs négocians prirent le nom d'Osterlins Orientaux. Ces villes resterent longtems maîtresses du commerce & de la navigation du Nord, & arbitres de la paix & de la guerre dans cette partie de l'Europe. Leur commerce commença à tomber vers l'an mil cinq cens, par la division qui se mit entre elles. Les Portugais découvri-

rent vers ce tems une nouvelle route pour aller aux Indes par le Cap de Bonne-Esperance, & ils enleverent aux Venitiens le commerce des épiceries & des autres marchandises Orientales. Peu de tems après Colomb, Vespuce, Pizarre & Cortés, découvrirent les Indes Occidentales, les mines du Perou & du Mexique. Cadis & Seville devinrent le centre de ce riche trafic.

Le commerce d'Europe n'en souffrit point, l'Europe méridionale ne peut se passer des marchandises qui viennent des païs septentrionaux, l'Europe septentrionale a de son côté un besoin continuel des denrées du midi. Le nord fournit des bleds, du cuivre, de la baleine, & tout ce qui est necessaire pour la construction des vaisseaux, & reçoit en échange ce qui lui manque, des vins, des huiles, des sels, des soyes.

La navigation depuis la mer Baltique jusque dans la mer Mediterranée étoit longue & difficile, la situation avantageuse des ports de Flandres entre le Nord & le Midi, les manufactures de toiles & de draps

de laine qui y fleuriſſoient depuis le dixiéme ſiécle, les foires franches de ce païs, engagerent les negocians du midi & du nord à établir les magazins de leurs marchandiſes dans Bruges d'abord, & enſuite dans Anvers; ils y faiſoient leurs échanges, & s'épargnoient la moitié du chemin. Comme c'eſt du débris du commerce d'Anvers que s'eſt formé celui des Hollandois, l'Auteur a crû devoir monter juſqu'à l'origine des manufactures des Païs-Bas, veritable ſource de ce grand commerce.

Céſar a loüé les peuples de cette contrée de leur adreſſe à imiter toutes ſortes d'ouvrages * : *Eſt ſumma genus ſolertiæ atque ad omnia imitanda quæ à quoquam traduntur aptiſſimum.* La même loüange leur eſt dûë, & ils ont porté à une grande perfection la Tiſſeranderie, & les autres Arts auxquels ils ſe ſont appliquez, & ſurtout la Draperie. L'Angleterre, & l'Eſpagne leur fourniſſoient des laines; leur païs produit le plus beau lin du monde. Les Comtes de

* *Com. liv. 7.*

Flandres impoſerent dans la ſuite de groſſes taxes ſur les manufactures & les foires franches ; ils perdirent par là le commerce, les Ouvriers après quelques revoltes paſſerent en Brabant, dont les Ducs ne profiterent point de la faute des Comtes de Flandres : les impôts qu'ils mirent ſur les manufactures exciterent les mêmes troubles qu'ils avoient excitez en Flandres, & firent encore déſerter les Ouvriers ; une partie paſſa en Angleterre, apprit aux Anglois à ſe ſervir des laines, & donna commencement aux manufactures qui y ſubſiſtent avec tant d'avantage pour la nation : le reſte des Ouvriers Flamans & Brabançons s'établit à Leyde en Hollande. Voilà l'origine du commerce des Hollandois ; il fit bientôt un progrès conſiderable.

Vers le commencement du quatorziéme ſiécle un Flamand trouva le ſecret de ſaller le hareng. L'Ecluſe & Bruges furent les ports où le trafic du hareng ſallé ſe fit aſſez longtems : l'Ecluſe, dont le port eſt ſpacieux & commode ; commu-

nique par un canal avec Bruges : cette grande ville étoit déja le centre du commerce de toute l'Europe qui se faisoit alors en Flandres, comme nous l'avons dit, rien ne marque mieux quelle étoit son opulence, que ce que l'histoire rapporte de la Reine femme de Philippe le Bel. Cette Princesse étant à Bruges en 1301. y trouva les femmes si superbement vétuës, qu'elle ne put s'empêcher de faire éclater son indignation. Je croyois, dit-elle, être ici la seule Reine, j'y en vois plus de six cens. La guerre qui survint en 1487. entre les Flamans & l'Archiduc Maximilien, & qui dura dix ans, finit par la ruine du commerce de Bruges. Anvers & Amsterdam, jalouses qu'elle eut attiré à elle tout le commerce, aiderent l'Archiduc à châtier la revolte de cette ville, & elles obtinrent de ce Prince pour recompense tous les privileges dont joüissoit Bruges, ainsi son trafic fut transporté à Anvers & à Amsterdam ; mais Anvers l'emporta fort sur Amsterdam. On voyoit dans l'Escaut 2500 navires

chargez de toutes sortes de marchandises ; le commerce d'Anvers subsista dans cette heureuse situation jusqu'à l'abdication de Charles-quint, les guerres civiles que l'heresie alluma dans les Païs-Bas, & le siege d'Anvers, porterent à Amsterdam tout le commerce, que les Hollandois y ont depuis retenu avec tant de soin & d'habileté. Dans le même tems la manufacture de toiles passa de Flandres à Harlem, & celle des damas, des taffetas & des bas de soye, passa en Angleterre. L'exemple d'Anvers prouve que le commerce peut fleurir dans une Monarchie autant que dans une Republique, quand le Prince & ses Ministres en connoissent bien l'importance, le protegent hautement, suivent les veritables maximes, laissent aux Marchands une liberté necessaire pour que le commerce se soutienne, ne prétendent point les asservir aux vûës interessées des Courtisans, ne les chargent point de trop d'impôts, & ne préferent pas, comme le maître de la poule aux œufs d'or, un gain present,

quelque grand qu'il paroiſſe, à une longue ſuite d'avantages durables & certains, qui leur ſeroient une reſſource continüelle, par l'augmentation continüelle des richeſſes de leur Etat.

Revenons aux Hollandois. La Republique à meſure qu'elle ſe formoit, augmentoit ſon attention pour le commerce : l'accüeil favorable qu'elle fait aux étrangers multiplia le nombre de ſes habitans & des Ouvriers, des Alemans, des Flamans, s'y retirerent pour éviter les ſuites funeſtes de la guerre qui déſoloit leur païs : les Religionaires de France y chercherent un refuge, & y porterent les manufactures de papier, de chapeaux & de cartes : les grandes entrepriſes que ces ſages Republicains ont formées leur ont preſque toutes réüſſi ; ainſi un petit païs dérobé à la mer, contre laquelle il faut continüellement le défendre par des ouvrages prodigieux ; un païs dont tous les ports doivent plus à l'art qu'à la nature, qui ne peut nourrir ſes habitans, & n'a pour tous biens que du beurre, des

fromages, & une terre propre à faire de la vaiſſelle, eſt devenu en cultivant le commerce, aſſez puiſſant pour réſiſter à toutes les forces de la maiſon d'Autriche, & de la France, qui l'ont attaqué ſucceſſivement, pour fonder un Empire dans l'Inde, pour balancer la deſtinée de l'Europe. Nous ne ſuivrons pas l'Auteur dans le détail exact & curieux où il entre de toutes les eſpeces de commerce que font les Hollandois, de tous les païs où ils trafiquent, de la maniere dont ils s'y ſont établis, nous renvoyons nos Lecteurs au livre même.

Ils admireront en le liſant les ſages précautions des Etats Generaux pour maintenir la pêche du hareng, leur application à empêcher que l'avidité du gain n'altere les marchandiſes, ne dégoûte les Marchands, & ne diminüe un trafic qui occupe quinze mille mariniers, trois mille bâtimens, & rapporte cinquante-deux millions de profit. Ils admireront les commencemens ſi bien concertez & les progrès incroyables de la Compagnie des Indes, la conquê-

te des Royaumes de Ceilan, de Macaſſar & de Bantam, achevée par les ſeules forces de cette Compagnie de Marchands.

Ils apprendront quelles ſont les marchandiſes qu'on tire de chaque païs, & quelles marchandiſes il faut y porter.

Ils connoitront de quelle importance le commerce du Nord eſt pour les Hollandois, ils en tirent leur ſubſiſtance & les materiaux de leurs navires, auſſi n'oublient-ils rien pour prévenir ce qui pourroit troubler un trafic ſi neceſſaire; c'eſt la raiſon qui leur fait prendre tant de part dans les affaires du Nord, & tenir ſi ſoigneuſement la balance entre les Couronnes de Suede & de Dannemark.

En parlant du Nord, l'Auteur découvre la maxime fondamentale du commerce Hollandois. Ils prennent de ſi juſtes meſures, que perſonne ne peut donner les marchandiſes à meilleur marché qu'eux, & qu'elles ne coûtent pas plus en Hollande, que dans les lieux où ils les vont chercher; par cet adroit ma-

nege ils sont assûrez que leurs ports ne cesseront point d'être le centre du commerce de l'Europe.

Le livre dont nous parlons aura sans doute plus d'une édition, il faudra prendre soin d'en ôter le grand nombre de fautes d'impression qui le défigurent.

ARTICLE II.

SELECTIORUM EXERCITATIONUM Philologicarum & Exegeticarum &c. C'est à dire, *Sujets choisis pour des disputes publiques sur la Critique & l'interpretation de l'Ecriture, proposez depuis plus de vingt ans dans l'Université Ludovicienne, sous la conduite & les auspices de Jean-Henri Maïus, Docteur & Professeur de Théologie.* A Francfort sur le Mein, chez Jean Maximilien de Sande, 1711. *In* 4°. *deux tomes, le premier de* 787 *pages, le second de* 900.

MOnsieur Maïus est Auteur de plusieurs ouvrages, plus connus des Lutheriens d'Alemagne

qu'ailleurs, comme d'une synopse, ou d'un abbregé de Théologie morale qui lui a attiré des affaires, d'une Théologie selon les symboles de la foi, de dissertations sacrées, que dans un autre édition il a nommées Théologie prophetique, d'un examen de l'histoire critique de Mr. Simon, d'une Théologie Lutherienne, dont on a parlé dans ces Memoires au mois de Septembre de l'année derniere. Il est Professeur de Théologie & des langues Orientales en l'Université de Giessen, appellée Ludovicienne, du nom de son Fondateur, Loüis Lantgrave d'Armstad, en 1607.

Les deux volumes dont on a à rendre compte presentement, sont proprement un recüeil de theses qu'il a fait soutenir, & auxquelles il a présidé; mais des theses étenduës en forme de dissertations. On ne se propose pas de donner le précis de chacune, ce qui meneroit au delà des bornes d'un extrait; on se contentera de remarquer ce qu'on a estimé plus utile & plus interessant.

La méthode generale de Monsieu Maïus, eſt de prendre un paſſage d l'Ecriture pour être le principal ſu jet de chaque diſſertation ; il l'exa mine, & cherche l'étymologie d chaque mot : enſuite il s'étend ſon gré, & cite quantité d'Auteur mais peu de Catholiques. Il paroî ſçavoir les langues Orientales, & avoir de la lecture.

Tome premier.

Le premier tome contient vingt trois de ces diſſertations. I. Monſieu Maïus, juſtement indigné de la li berté ſcandaleuſe avec laquelle le nouveaux Critiques traitent les li vres ſacrez, commence par une diſ ſertation intitulée, *Iſagoge ad ſtu dium Philologicum & exegeticum*, c'eſ à dire, méthode pour ſe conduir dans l'étude de la critique & de l'in terpretation. Il a principalement e vûë Meſſieurs le Clerc & Meibo mius : & il dit que le premier, dan ſon Art de la Critique, a plus tra vaillé à ruiner, qu'à établir l'auto rité divine de l'Ecriture, ce qu

n'eſt pas moins que renverſer abſolument la Religion, que les Sieurs Van der Waeyen, Poiret & Edzard, lui ont montré qu'il a profané d'une maniere horrible les choſes ſaintes. Meibomius, ſans nul reſpect pour les anciens exemplaires, & ſuivant ſon ſeul caprice, ajoute, retranche, fait des changemens & des tranſpoſitions. Cet exorde ſemble menacer les Critiques d'une critique ſevere & ſupérieure à la leur; mais dans la ſuite Mr. Maïus ne les touche preſque pas, ſe contentant d'aſſûrer contre l'un, qu'il y a des expreſſions ſublimes & emphatiques dans l'Ecriture, & d'examiner quelques corrections prétenduës de l'autre.

Il dit que S. Pierre en ſon Epitre ſeconde ch. 1. 19. & 20. marque deux regles eſſentielles pour bien interpreter l'Ecriture, d'y apporter toute l'attention de ſon eſprit, & de ne point ſuivre ſon propre ſens. Il s'étend principalement ſur cette ſeconde regle, d'autant plus neceſſaire, que ſi chacun prétend s'en rapporter à ſon eſprit particulier, il n'y a plus d'unité entre les Chré-

tiens, & l'Eglise est, pour ainsi dire réduite en atomes sans liaison. Qu'i seroit à souhaiter que Luther, dont Mr. Maïus suit le schisme, se fût attaché à la regle prescrite par Saint Pierre.

Il loüe cette parole de Luther: » Que nous devons autant avoir à » cœur d'apprendre les langues ori- » ginalles, que de conserver l'E- » vangile; que de manquer de la » connoissance des langues, c'est » n'avoir point l'Evangile. Puis donc qu'il est d'une necessité absoluë d'aller à la source même des Ecritures, sans s'arrêter aux traductions, l'Auteur a jugé à propos d'expliquer la méthode d'étudier les langues consacrées par le Saint Esprit. Ce n'est pas tout; car il demande encore la connoissance de celles qui ont de l'affinité avec l'Hebreu, comme le Caldéen, le Syriaque, l'Arabe, l'Ethiopien; afin de s'assûrer par la comparaison des unes avec les autres, de la propre signification des mots. Il ajoute aussi le Rabbinisme. Enfin, il exige autant, ou plus, que ne peut faire

un homme dégagé de toute autre occupation, d'un grand talent pour les langues, & fortement appliqué à les apprendre pendant une longue vie. Quoiqu'il aille bien loin, ce n'eſt pas pourtant beaucoup au delà du principe fondamental de ſa ſecte; ſelon lequel chaque particulier eſt obligé de former ſa créance ſur la pure parole de Dieu; & comme elle eſt émanée de lui, ſans ſe fier au miniſtere d'aucun homme. On fera ici faire reflexion à Mr. Maïus, que comme il en eſt très-peu d'entre les Fidelles qui ſoient capables d'une pareille étude, & qu'il y a de l'extravagance à vouloir les y engager tous, il eſt évident que le ſchiſme des Proteſtans eſt bâti ſur un fondement ruineux.

Il termine ce premier traité par un catalogue des Interpretes Catholiques & Calviniſtes; & ce qu'il en dit eſt copié de Mr. Simon.

Les cinq traitez, ou diſſertations qui ſuivent, conſiſtent en des lieux communs, ſur ce que la veritable ſcience & la veritable ſageſſe ſont rares: on n'y trouve rien de remar-

quable que ces titres, *De Utopia Sophia & labyrintho Moria*, pour signifier que la sagesse ne se trouve nulle part, & que la folie trouble ou embarrasse tout; *De Archisophia*, de la souveraine sagesse.

Quatre discours suivent sous le titre de Crayon, *Sciagraphia*, de la Philosophie d'Adam, d'Abraham, de Job & de Moyse : ce ne sont en effet que de legers crayons.

XI. Il s'agit du Propitiatoire, c'est à dire, du couvercle de l'Arche, & des Chérubins qui étoient élevez dessus. Le tout étoit d'or solide, & d'une seule masse sans soudure, ce que l'Auteur dit être signifié par le mot Hebreu, *Mixscheb*, dans l'Exode, ch. 25. v. 18. Les Chérubins avoient la forme de deux jeunes hommes, inclinez l'un vers l'autre, regardant l'Arche, & avec des aîles étenduës. Selon le texte de l'Ecriture, ils étoient placez sur les extremitez; mais Mr. Maïus aime mieux les mettre sur la longueur, ou sur le travers de l'Arche, afin que leurs aîles pûssent s'étendre plus commodément; & il cite Aben-Ezra pour son sentiment.

XII. Dans l'incertitude, ou, pour mieux dire, dans l'ignorance où l'on est touchant l'Oracle appellé *Urim & Thummim*, on auroit besoin d'un autre Oracle pour en connoître la matiere, la forme & l'usage. Voici là-dessus les conjectures de Mr. Maïus. D'abord il prétend, que la connoissance de Dieu & la veritable Religion se sont longtems conservées dans l'Egypte, & jusqu'au delà du tems où Joseph y fut transporté & y eut la principale administration. » Les Egyptiens, dit-il, » avoient une forme très-sage de » gouvernement, des loix très-salutaires ; & ce qui fait la principale » partie de la vraye sagesse, ils » avoient un culte très-celebre, & » une Religion pleine de mystere : » en nul autre endroit de la terre » Dieu ne faisoit sentir sa presence » aux hommes avec tant d'abondance, de familiarité, de bonté, qu'en » Egypte : *Nec ullibi in toto mundo terra reperiebatur, in quâ Deus habitabat tàm copiosè, tàm familiariter ac* φιλανθρώπως, *ac in hac ipsa Ægypto.* Il prouve ce paradoxe par le témoi-

gnage de Mercure Trismégiste, traduit en Latin par Apulée : il approuve ce que quelques-uns, dit-il, ont écrit, que Cham avoit établi ce culte saint & religieux, & que les descendans de Cham l'avoient continué ; à quoi il ajoute, que les voyages d'Abraham l'avoient entretenu. Il infere, qu'il n'y a pas lieu de s'étonner qu'il y ait eû de la conformité entre le culte que Dieu prescrivit aux Israëlites, & celui qui avoit été observé en Egypte ; c'étoient des ceremonies saintes dans leur origine : & il reprend Spencer, d'avoir avancé que Dieu par ménagement pour son peuple accoûtumé à l'idolatrie de l'Egypte, lui avoit laissé une partie des ceremonies pratiquées par ces Idolâtres.

Alors, continuë Mr. Maïus, la dignité du Sacerdoce & celle du Juge étoient unies en la même personne, comme Elien * l'assûre expressément de l'Egypte ; & d'ailleurs il est constant, par l'exemple de Melchisedech, de Putiphar beau-pere de Joseph, de Jethro, que les Rois étoient aussi les

* *L.4. c.34.*

Chefs de la Religion & Pontifes. Or en Egypte [a] ces personnes sacrées qui étoient & Prêtres & Juges, portoient sur la poitrine une espece de bijou d'or & enrichi de pierreries, qui s'appelloit la Verité. Ce n'étoit pas une simple marque de leur dignité, mais un moyen de discerner le vrai, dans les causes qui leur étoient portées, & sur lesquelles ils avoient à prononcer.

Moyse étoit du moins entre les Israëlites, Prêtre & Juge. A la verité il ne l'étoit pas encore, quand un de sa nation lui dit : *Qui vous a constitué en qualité de Prince & de Juge sur nous* ? Parcequ'alors, disent les livres Rabbiniques, il n'avoit que quarante ans ; mais il le fut depuis. L'Ecriture lui donne le nom de Prêtre au Pseaume 98. v. 6. Philon, & plusieurs autres Auteurs citez par Selden [b], le lui donne aussi ; & il en fit les fonctions, avant qu'il consacrât Aaron. Il tenoit donc parmi son peuple la place qu'y avoient eû les Patriarches, qui donnoient des

[a] *Diodore de Sicile l.* 1. *c.* 75. *& Elien.*

[b] *L.* 1. *de Synedriis c.* 16. *& l.* 2. *c.* 2.

oracles, & annonçoient la vol(
de Dieu & l'avenir, non pas se
ment par des inspirations secret(
mais par quelque moyen & quel
signe extérieur & visible. Ainsi
becca sentant dans son sein d
enfans, qui déja ne s'accordo
pas, comme il est écrit au ch. 25. v
de la Genese, alla consulter le :
gneur, & selon l'interpretation d
Abrabanel, elle s'addressa à Sem,
étoit alors Chef de l'Eglise.

Ce signe extérieur & visible é
un bijou semblable à celui dont
été parlé, & que Moyse portoit p
du au cou. En remettant à Aa
les fonctions du sacerdoce, il ı
ferma ce bijou dans la doubl
du Pectoral. Voilà l'*Urim* & le *Th*
mim, ou, pour mieux dire, les *U*
& les *Thummim*, qui signifient
clartez & *les droitures*. Ce bijou
un éclat extraordinaire faisoit c
noître le vrai dans les causes (
cures, ou douteuses, & dirig(
la sentence qui devoit être port
il étoit lumiere & clarté en soi
droiture en son effet. Une pre(
qu'il étoit d'un usage connu &

dinaire avant l'Ephod & le Pectoral, c'est qu'il n'est point dit qu'il fût fait avec le reste des vêtemens & des ornemens du Grand Prêtre, comme l'ont remarqué les Rabbins Bechaï & Abrabanel sur le ch. 28. v. 30. de l'Exode, où Dieu commande à Moyse de mettre *Urim* & *Thummim*, la doctrine & la verité, dans le Rationel, ou le Pectoral d'Aaron.

XIII. Mr. Maïus entreprend de refuter ce que Spencer a avancé des lustrations & des purifications des Juifs, que cet Auteur a regardé comme ordonnées, à l'imitation de semblables ceremonies auparavant usitées par les Idolâtres. On n'y a rien trouvé digne de remarque.

XIV. Il dit, que David au Pseaume 50. v. 9. & Isaïe ch. 1. v. 16. & 18. ont eû en vûë la purification de nos pechez par le sang de Jesus-Christ.

X V. Le sel que Dieu avoit commandé d'ajouter à tous les sacrifices, signifioit la Foi en Jesus-Christ, sans laquelle rien n'est agréable à Dieu: il étoit nommé le sel de l'alliance du Seigneur.

X V I. C'est une coûtume de tou-

tes les nations, que les an
gent quelquefois ensembl
donnent des repas, & l'Au
plique brievement commen
pratiquoit entre les Juifs.

XVII. Un serment extor
fraude & par dol oblige-t'il, l
celui qui jure, ne l'auroit pa
s'il avoit été instruit de la c
Monsieur Maïus prononce qu'
serment ne porte nulle obliga
parce qu'en general il faut con
pour vouloir, & par conséquen
vouloir s'obliger. Il ne s'est p
cette question, qu'afin d'en
au serment par lequel Josüé
Chefs des Israëlites s'engagere
députez des Gabaonites. L'h
est rapportée au ch. 9. du li
Josüé, & voici en substance ce
dit l'Auteur.

1°. Le commandement d'
miner les Chananéens n'étoit
solu, mais sous la condition
ne se soumissent pas volontair
& de gré: & s'ils prenoient l
de la soumission, alors pou
venir le danger, que les Isr
ne se laissassent séduire pa

mauvais exemple, ils devoient être contraints à abandonner l'idolatrie. A l'égard des autres nations, qui ne descendoient point de Chanaan, & qui étoient hors des limites du païs des Chananéens, les Israëlites avoient d'autres regles à observer; car en celles qu'ils subjuguoient par force, ils tüoient tous les hommes, & reservoient les femmes & les enfans, avec les dépoüilles: de celles qui ne prenoient point les armes contre eux, ils exigeoient seulement un tribut, & ils ne les inquietoient point sur leurs coûtumes & leur religion.

2°. Josüé n'étoit obligé à rien envers les Gabaonites, en vertu d'un serment fondé sur un faux allegué, extorqué par fraude & dol; mais, vû leur soumission volontaire, il usa de l'indulgence que Dieu permettoit d'avoir pour les Cananéens qui ne se mettroient point en défense. Toutefois, afin d'arrêter les murmures de son peuple, qui vouloit l'extermination de ces humbles supplians, il fit considerer le respect dû au nom du Seigneur Dieu d'Is-

raël qu'il avoit engagé, & que d'ail
leurs par ſon ſerment il ne leur ac
cordoit la vie qu'aux dépens de leu
liberté, les aſſujettiſſant pour toû
jours aux ſervices les plus vils d
Tabernacle & du Temple.

3°. Dans la ſuite les Gabaonite
ayant été maltraitez par Saül, pre
ſenterent leurs griefs à David, 8
lui demanderent juſtice, comm
il eſt rapporté au l. 2. des Rois ch
21. D'où il naît deux queſtions. L
premiere eſt generale. Si un peuple
en la perſonne de ſes Chefs qui
ont l'autorité ſouveraine, s'eſt en-
gagé par ſerment à obſerver cer-
taines conditions, & que dans l
ſuite des tems, comme cent ou deu
cens ans après, il les viole; il y a
certainement de l'injuſtice, mai
eſt-ce auſſi un parjure? Puffendor
dit, qu'il n'y a qu'une perfidie, &
non pas un parjure; parceque ceu
qui violent ces conditions, n'ont pa
eux mêmes juré de les obſerver: &
par cette raiſon il devroit auſſi le
exempter de perfidie, comme n'ayan
pas plus promis que juré. Mr. Maïus
aſſûre que c'eſt parjure, d'autant

qu'un peuple est consideré comme faisant une personne morale ; & l'Ecriture semble donner à entendre que Saül, en maltraitant les Gabaonites, se rendit coupable de parjure.

A la seconde question, sçavoir, avec quelle justice David pût-il livrer les enfans de Saül à la vengeance des Gabaonites ? Mr. Maïus répond, qu'il est assez vraisemblable que ces malheureux avoient coopéré à l'iniquité de leur pere, ou que du moins par leurs propres mauvais déportemens ils avoient merité le supplice auquel ils furent condamnez.

Il traite dans les deux discours suivans, de la coûtume, & des Ecoles des Prophetes.

X X. C'est une dissertation *De Ephemeriis, sive Sacerdotum Hebræorum classibus*, du rang que les familles sacerdotales observoient, entre elles pour le service du Temple. Il est écrit au l. 1. des Paralypomenes ch. 24. que David divisa les descendans d'Eleazar en seize familles, & ceux d'Ithamar en huit, assignant

à chacune son Chef
rent le nom : elles
elles par semaines ,
Sabbat suivant , & l
vir dans le Temple fu
sort. Ainsi chaque fam
se , retournoit aux for
dotales après vingt - tr
de repos.

Ligfoot conjecture , qu
seule ne pouvant suffire
grandes solemnitez de Pâ
la Pentecôte & de la Fête
bernacles,alors toutes se réün
mais que pour le service ordin
l'année, la premiere classe con
çoit au premier Sabbat de Nis
recommençoit au 1er. Sabbat d
ri ; ensorte que chaque classe a
par an deux semaines de service
est néanmoins embarrassé d'une
maine qui demeure vuide , & d'
mois entier dans les années de trei
mois. A quoi on ajoute , que ces Fê
tes solemnelles n'étant point fixées
au Sabbat , auroient dérangé la sui-
te des semaines.

Au retour de la captivité de Ba-
bylone , il ne se trouva que quatre
des anciennes familles sacerdotales,

à sçavoir de Jedaïa, où Jedei, Harim, Pashur, Emmer; & ces quatre furent divisées en vingtquatre classes sous les anciens noms. Ainsi Saint Luc, selon la remarque de Ligfoot, ne dit pas que Zacharie Pere de Saint Jean Baptiste fût de la famille, ou de la race d'Abia, mais du rang ou de la classe d'Abia, c'est à dire, de la classe qui portoit le nom d'Abia. Bien que ce soit seulement sur des traditions Rabbiniques qu'est fondé ce qu'on vient de rapporter des quatre familles retournées de Babylone, & entre lesquelles celle d'Abia n'est point nommée, il est pourtant évident, que le Traducteur de Mons a mis plus qu'il n'y a dans le texte de Saint Luc ch. 1. v. 5. & 8. *De vice Abia in ordine vicis suæ* : paroles qu'il a renduës par celles-ci: » De la famille d'Abia, l'u- » ne des familles sacerdotales, qui » servoient dans le Temple chacune » en leur rang.... dans le rang de sa » famille.

Cet ordre du service du Temple fut encore interrompu par Antiochus, & rétabli par Judas Maccabée.

Janvier 1714.

Comme on ne ſçait pas préciſément le tems qu'il commença à s'obſerver entre les familles, ou les claſſes Sacerdotales, ſoit en ſa premiere inſtitution, ſoit en ſes rétabliſſemens, c'eſt une recherche frivole, que d'y recourir pour fixer le tems de la naiſſance de S. Jean Baptiſte & de JESUS-CHRIST.

Le 21^e^. diſcours prouve que JESUS CHRIST eſt le Maître & le Docteur des nations : le 22^e^. eſt de la garde du cœur.

XXIII. Un des endroits de l'Ecriture qui fait le plus de peine aux Interpretes, eſt celui où le Prophete Amos ch. 5. v. 26. reproche aux Juifs l'idolatrie de leurs peres. Le texte Hebreu, ſelon l'interpretation litterale d'Arias Montanus, porte *Et portaſtis Zzichuth Regem veſtrum & Saturnum imaginum veſtrarum.* Ces mots, *Zzichuth Regem veſtrum*, ſont exprimez dans la Vulgate, *tabernaculum Moloch veſtro* ; faiſant entendre que Moloch eſt le nom propre d'une Idole que les Iſraëlites avoient placée ſous un tabernacle, ou un pavillon. Les Interpretes convien-

nent assez avec la Vulgate sur ce point, & la difficulté consiste dans le mot Hebreu כיון *Kijun*, qu'Arias a traduit *Saturnum.* S. Etienne aux Actes des Apôtres ch. 7. v. 43. suivant la version des Septante, dit: τὸ ἄστρον τοῦ θεοῦ ὑμῶν ῥεμφὰν τοὺς τύπους οὓς ἐποιήσατε. Et il semble que ce mot ῥεμφὰν répond à l'Hebreu *Kijun.* Mr. Maïus rapporte les diverses conjectures des Interpretes; & voici celle à laquelle il s'arrête.

Comme la racine de *Kijun* est כון, qui dans les conjugaisons *Piel* & *Hiphil* signifie *arranger*, *disposer*, *prépaparer*; le Prophete reproche aux Israëlites, qu'ils s'étoient fabriquez & qu'ils avoient porté une suite d'Idoles pour representer la milice du ciel, c'est à dire, les astres, ou plûtôt, les planetes. Mais S. Etienne, après les Septante, se contente de nommer *Remphan*, la principale de ces Idoles, & qui representoit Saturne, le plus élevé entre les planetes.

Tome second.

Le second tome contient dix-se dissertations , dont les quatre pr mieres ne sont , ou que des liet communs , ou que de choses con munes, touchant la sagesse de Die par rapport aux Fidelles; la simpl cité Chrétienne ; l'heresie dans pratique , entant que les Chrétiei n'agissent pas selon leur foi ; la ra son aveugle & éclairée dans les ch ses de la foi.

V. Mr. Maïus entreprend de r futer en vingt-deux pages l'excellei ouvrage de Feu Monseigneur l'Ev que de Meaux, des variations d Protestans dans leurs confessions c foi & leurs symboles. Après un ave qu'il fait, & que tout le monde ju gera veritable , de ne pouvoir at teindre à l'éloquence de cet illust Prélat , il dit que toute variatio n'est pas blamable , si elle consist simplement en des termes plus ex pressifs , & en des explications plu nettes & plus claires des mêmes dog mes. Mais outre que l'affectation

changer de langage marque ordinairement du changement dans la pensée, & que de nouveaux sentimens coulent sous des interpretations recherchées, il ne s'agit ici que de variations dans les dogmes mêmes, & Mr. Bossüet démontre, qu'elles ont été fréquentes aux Protestans. Mr. Maïus pense se tirer d'embarras, premierement, en se séparant absolument des Zuingliens & des Calvinistes; secondement, en s'en tenant à la Confession de foi présentée à Charles V. en la Diette d'Ausbourg 1530. & il n'a garde de suivre les changemens qui y ont été faits par des additions, des retranchemens, des modifications, des interpretations, qui portent autant d'atteintes aux dogmes, & en font de veritables variations.

Dans les deux discours suivans l'Auteur distingue deux sortes d'idolatrie, l'une grossiere, & l'autre subtile: & il dit que Jesus-Christ est le veritable soleil de justice.

VIII. C'est une dissertation des plus travaillées par Mr. Maïus, intitulée, *De justificatione hominis fo-*

renſi, de la juſtification de l'ho
au tribunal de Dieu, & diviſ
vingt-huit queſtions. On en rec
lira ſeulement quelques points
marquables.

1°. Il dit que ce terme, *Juſtij*
tion, peut ſignifier une juſtice pı
ſique & inhérente, par laqu
l'homme eſt juſte en lui même, ı
juſtice extérieure & politique |
laquelle il eſt déclaré & réputé ju
une juſtice d'inſtruction & dida
que, par laquelle il apprend à de
nir juſte. Laiſſant à part, pourſı
il., les diverſes ſignifications que
Auteurs, tant Eccléſiaſtiques, c
profanes, ont pû donner à ce t
me, l'Ecriture le prend genera
ment, & pour la juſtice inhérent
& pour la juſtice imputée, ou ex
rieure. Il n'approuve pas donc
efforts de Sebaſtien Schmidius, pc
prouver qu'il ne ſe rapporte jam
qu'à la juſtice imputée & extéri
re : efforts néanmoins abſolum
neceſſaires pour ſoutenir le ſe
ment de Luther ſur la juſtificati
tel qu'on l'a expoſé d'après M
Maïus même, dans ces Memoi

au mois de Septembre de l'année derniere. Enfin, il avertit de diſtinguer exactement cette juſtice, qu'il a nommée extérieure & politique, de la juſtice inhérente & phyſique, entant que l'homme a beſoin de celle-là, lorſque n'étant point encore reconcilié avec Dieu, il eſt préſenté à ſon tribunal criminel & abſolument rigoureux.

2°. Il reconnoît que l'homme par la grace du S. Eſprit, peut acquerir une juſtice inhérente, & que même il eſt obligé de l'acquerir par les bonnes œuvres avec le ſecours de la grace : il reconnoît auſſi que Dieu en ſon jugement a égard à cette juſtice par laquelle l'homme eſt juſte en lui même. Et quant aux bonnes œuvres, il dit qu'elles ſont toujours mêlées de quelque imperfection, vû la corruption preſente de nôtre nature : du reſte, elles ſont ſaintes, entant qu'elles viennent du S. Eſprit & de la grace. C'eſt ce qu'il repete en pluſieurs endroits.

3°. Toutefois cette juſtice inhérente ne ſuffit pas au tribunal rigoureux de Dieu, pour trois raiſons ;

en ce que cette juſtice eſt imparfaite, en ce qu'elle n'eſt pas infinie; & que la juſtification nous eſt promiſe en vertu des merites de Jesus-Christ.

4°. L'acte de foi nous juſtifie, non pas entant que c'eſt un acte bon & ſaint, ou entant qu'il prend le merite de Jesus Christ, mais entant que le merite de Jesus-Christ y eſt appliqué: ce n'eſt pas à l'acte, mais à ſon objet, que nous devons nôtre juſtification.

5°. Il met donc cette difference entre lui & les Catholiques, que ceux-ci, à ce qu'il prétend, attribüent aux bonnes œuvres de meriter la juſtification, & qu'il ſoutient qu'elle n'eſt autre que l'imputation des merites & de la juſtice de Jesus-Christ. Voilà en ſubſtance la doctrine de l'Auteur touchant l'article de la juſtification.

Bien que Luther ait donné toutes ſes idées, comme autant de points eſſentiels & fondamentaux, on voit pourtant que Mr. Maïus ne fait pas de difficulté de s'en écarter, & que non ſeulement il parle, mais auſſi

qu'il pense autrement que lui. S'il veut donc qu'on lui marque des variations dans le dogme, on lui comptera celles des bonnes œuvres, en lui demandant si ce n'est pas une contradiction, d'assûrer qu'elles sont bonnes, saintes, & produites en nous par la grace du S. Esprit, que Dieu y a égard en son jugement, & que néanmoins elles ne sont d'aucun merite? Si l'on y regardoit de près, on verroit qu'il abandonne entierement Luther, & qu'il entre dans l'opinion de plusieurs Théologiens Catholiques, qui enseignent que l'acte de charité ne suffit pas à la justification du pecheur, & qu'il est encore necessaire que Dieu l'accepte. Au reste, tous les Catholiques conviennent que les bonnes œuvres ne sont acceptées de Dieu qu'en contemplation des merites de JESUS-CHRIST.

D'ailleurs, Mr. Maïus est sincere dans un point; & bien loin de crier, comme les autres Protestans, que cette justification par imputation soit la doctrine de S. Augustin, il avoüe & que S. Jerôme & que S. Augustin

donnent beaucoup aux œuvres
il se croit obligé à se retrancher c
l'autorité des Peres plus anciens,
certainement sont autant contra
au paradoxe Lutherien que ceux
les ont suivi.

Mais enfin, où a-t'il pris ce q
ose avancer & soutenir avec tan
temerité, que comme la justif
tion nous fait enfans de Dieu
adoption, de même la regenerat
nous fait enfans de Dieu par nat
Quoiqu'il en puisse dire, cette
pression est fausse & impie.

La matiere des trois dissertati
suivantes est du soin que l'hom
veritablement Chrétien doit av
d'examiner sa foi, de la manife
tion du Royaume de Dieu dans
me Fidelle, de l'amitié entre D
& l'homme. Ce sont autant d'exh
tations à la pieté & aux bon
mœurs.

XII. Cette dissertation traite
deux sujets differens.

1°. JESUS-CHRIST dans l
pocalypse ch. 2. v. 1. reproch
ceux de Pergame, qu'ils souffroi
parmi eux des hommes qui tenoi

la doctrine des Nicolaïtes, & dans le verset précedent il fait mention de la doctrine de Balaam. Coccéïus, Hoffmann, Vitringa, se sont persuadez que ce nom de Nicolaïtes est feint, pour signifier des hommes addonnez à leur bouche & à l'impudicité, & qu'il n'a point de rapport à Nicolas, l'un des sept premiers Diacres. Ils comparent les noms de Balaam & de Nicolas, qui selon leurs étimologies dans la langue Hebraïque & la Grecque, ont la même signification de *Prince*, ou de *Vainqueur du Peuple*, qui se laisse gagner & vaincre à la séduction. Mr. Maïus ne doute pas que les Nicolaïtes ne se glorifiassent d'être les disciples de l'un des sept Diacres; mais il ajoute qu'en cela ils mentoient. Il n'a pas de créance à ce que les Anciens en racontent.

2°. Au v. 17. JESUS-CHRIST promet à celui qui vaincra, *de lui donner une pierre blanche*, ou *une marque blanche*, *sur laquelle sera écrit un nom nouveau que nul ne connoît*, *sinon celui qui le reçoit*. δώσω αὐτῷ ψῆφον λευκήν. Cette pierre, ou cette marque blan-

che, eſt un ſymbole de la remiſſion des pechez, ſelon ce qui ſe pratiquoit autrefois, les Juges jettant des marques blanches dans une urne pour abſoudre les accuſez. Quant au nom écrit ſur la pierre, ou ſur la marque blanche, c'eſt un ſymbole de la dignité des enfans de Dieu; de même que les Romains dans les Comices, ou dans les aſſemblées convoquées pour l'élection des Magiſtrats, donnoient leur ſuffrage, écrivant ſur une tablette le nom de celui qu'ils éliſoient.

L'Auteur traite de la manne dans ſa 13ᵉ. diſſertation, & il diſtingue trois ſortes de manne: celle dont les Iſraëlites furent nourris dans le déſert; celle qui eſt en uſage dans la Medecine, & la manne cachée, qui eſt promiſe au chap. 2. de l'Apocalypſe v. 17.

XIV. Un ſujet plus important l'occupe dans la 14ᵉ. diſſertation, où il examine les paroles de S. Paul rapportées dans les Actes des Apôtres ch. 13. v. 22. Et premierement, il ſoutient que S. Paul n'a point eû deſſein de citer quelque paſſage parti-

 culier

culier de l'ancien Teſtament, qu'il a eû en vûë l'hiſtoire de l'élection de David, pour être ſubſtitué à Saül & être Roi, & que le témoignage dont il eſt fait mention, eſt celui que Samüel rendit de la part de Dieu.

En ſecond lieu, il regarde ce que S. Luc rapporte en cet endroit, comme un abbregé du diſcours de S. Paul dans la Synagogue d'Antioche de Piſidie, où S. Paul, après avoir démontré par la conſideration de l'état auquel les Juifs étoient réduits, que le tems de la venuë du Meſſie étoit arrivé, prend avantage de ce qu'ils étoient perſuadez que David a été le Type du Meſſie, & que le Meſſie ſeroit un autre David; d'où il conclut par le parallele de Jesus-Christ avec David, choiſi de Dieu pour être le Roi de ſon peuple, que Jesus-Christ eſt le veritable Meſſie, & le Liberateur que Dieu avoit promis & donné au monde.

Il ſemble que Mr. Maïus ſe ſoit déclaré aſſez expreſſément ſur l'endroit de l'ancien Teſtament que S.

Paul prend pour le fondement de son discours, & que c'est l'élection de David rapportée au 1. livre des Rois ch. 13. & les suivans. Il se propose néanmoins en troisiéme lieu cette question. *De quelle Prophetie S. Paul s'est-il servi, pour prouver que* JESUS-CHRIST *est le Messie?* Surquoi il dit, que du tems de S. Paul, & tandis que le Temple de Jerusalem subsistoit encore, les preuves dont nous usons presentement n'avoient pas la même évidence. Et autant qu'on peut comprendre au travers de l'obscurité de ses expressions, il s'attache à détruire toutes les explications qui ont été données à celle de Jacob au ch. 49. de la Genese.

XV. Le principal dessein de l'Auteur est de loüer la pieté de Cyrus, qui, selon lui, ne se fit pas seulement Prosélyte de la porte, mais Prosélyte de la justice, c'est à dire, que Cyrus fit profession de la Religion Judaïque. Avant que d'en venir là, il tâche d'éclaircir la chronologie des Rois de Babylone. Il fixe le commencement de la captivité de Babylone, laquelle devoit

durer soixante dix ans, au tems que Nabuchodonosor déposa Jechonias & l'emmena à Babylone : il cite Jeremie ch. 29. v. 1. 2. & 10. & Ezechiel ch. 40. v. 1. Et puis oubliant son sentiment, qu'il disoit avoir fondé sur l'autorité sacrée de l'Ecriture, il ramene l'époque des soixante dix ans de captivité à la prise de Sedecias & à la destruction du Temple.

XVI. Il approuve l'explication de Ligfoot, sur ces paroles de JESUS-CHRIST en S. Matthieu ch. 24. v. 28. & en S. Luc ch. 17. v. 37. *Partout où le corps mort se trouvera, les aigles s'y assembleront.* Lorsque les Juifs seront venus à l'extreme corruption, & ne seront que comme un corps mort, les Romains qui portent des aigles dans leurs armées, viendront les attaquer & les détruire.

La derniere dissertation est sur les paroles de JESUS-CHRIST en S. Matthieu ch. 5. v. 21. & 22. Elle ne contient rien qui vaille la peine de s'y arrêter.

Mr. Maïus finit par deux addi-

tions. La premiere n'eſt qu'une harangue, ou déclamation, pour ſoûtenir contre les objections de Mr. Simon la verſion Alemande de la Bible publiée ſous le nom de Luther : & il eſt contraint d'avoüer qu'elle n'eſt pas exempte de fautes. Il avance, comme le ſentiment commun de ſa ſecte, que cette verſion n'eſt pas le fondement de leur foi, & par conſéquent chaque particulier eſt obligé de recourir aux textes originaux, c'eſt à dire, de faire l'impoſſible pour aſſûrer ſa foi.

Dans la ſeconde, il ſoutient que les deſcendans de Noé ont conſervé dans la Chine la veritable Religion, avec l'eſperance du Meſſie : il juge qu'il eſt vraiſemblable que l'Evangile y a été annoncé dès les premiers tems, qu'Iſaïe ch. 49. v. 12. les a déſignez par le nom de *ſinim*, qu'Arnobe & S. Jean Chryſoſtome les ont mis entre les peuples qui ont été éclairez de la lumiere de l'Evangile ; enfin, que les deux Moines qui l'an 536. apporterent à Conſtantinople l'art de faire les étoffes de ſoye, venoient de la Chine.

ARTICLE III.

VALERE MAXIME, OU LES actions & les paroles remarquables des Anciens, traduction nouvelle, avec des remarques. A Paris, chez Michel Brunet dans la grand ſalle du Palais, 1713. deux tomes *in* 12. *Tome premier, pages* 491. *ſans la préface & la table. Tome ſecond, pages* 413.

NOus avions déja une traduction Françoiſe de Valere Maxime aſſez fidelle, mais mal écrite, Mr. Tarboicher Avocat au Parlement nous en donne une auſſi exacte & beaucoup plus élegante. Il rend un grand ſervice aux perſonnes qui ne ſont pas en état de lire l'original Latin : un ouvrage auſſi utile, & auſſi propre à former les mœurs, ne ſçauroit être trop commun. Valere Maxime nous a conſervé les plus beaux traits de l'hiſtoire Grecque & de l'hiſtoire Romaine dans un arrangement qui charme ; c'eſt proprement une morale complette enſeignée par des exemples choiſis ;

tout y eſt peint avec beaucoup d'art; les vertus y paroiſſent dans tout leur éclat, & les vices avec toute leur difformité. Il commence par les vertus, & finit par les vices : le choix des exemples, leur ordre, eſt ſi juſte, qu'on n'en trouve ſous chaque titre aucun qui doive être placé ailleurs ; l'induſtrie avec laquelle ces exemples ſont liez les uns aux autres, marque une grande habileté; les tranſitions toujours ingénieuſes font un ouvrage ſuivi des morceaux détachez qui le compoſent, & rendent propre de l'Auteur ce qu'il a recüeilli ; l'ordre n'eſt pas la ſeule beauté du livre, l'Auteur y a ſemé à pleines mains des penſées fines, des reflexions délicates, des expreſſions vives : peutêtre même n'y a-t'il mis que trop d'eſprit ; on lui reproche des figures trop hardies, quelques jeux de mots & quelques termes éloignez de la pureté de langage, qu'on admire dans les Ecrivains du ſiécle d'Auguſte. Ce dernier défaut a fait ſoupçonner à quelques Critiques que nous n'avions pas l'ouvrage même de Valere Maxime,

qui vivoit sous Tibere, mais un abregé fait dans un tems où la langue Latine étoit alterée. On a sur des fondemens très-legers attribué à je ne sçai quel Jules Paris l'abregé que nous avons ; il est presque sûr que ce Paris n'en est que le Copiste. Une lettre de Januarius Nepotianus imprimée par le Pere Labbe, *dans sa nouvelle Bibliotheque des manuscrits* & par le Pere Cantel, dans *son édition de Valere Maxime*, rend presque certain que ce Nepotianus est l'Auteur de l'ouvrage que nous avons. C'est une espece de Dédicace d'un abregé que Nepotianus avoit fait de Valere Maxime, à la priere d'un certain Victor, qui trouvoit Valere Maxime trop diffus ; il est impossible qu'on lui eut reproché ce défaut si ce qui nous reste étoit l'original. Au reste, l'abregé fait honneur, & à l'Abbréviateur, & au premier Auteur ; s'il est échapé au premier quelques termes qui ne sont pas du siécle d'Auguste, ils ne défigurent point trop Valere Maxime, & Nepotianus en l'abregeant ne lui a rien fait perdre de sa beauté, non plus

que de ſon utilité. Mr. Tarboicher tâche de rendre vraiſemblable que c'eſt l'original même qui nous reſte; il a ſenti la foibleſſe des raiſons qu'il oppoſe à la preuve déciſive qui ſe tire de la lettre de Nepotianus, & du reproche fait à Valere Maxime d'être trop diffus, & il ne propoſe ſes conjectures qu'avec une modeſte timidité.

Il s'eſt fait une loi d'imiter le ſtile de ſon original, d'étudier ſon tour & ſes manieres, & de le repréſenter. C'eſt être veritablement Traducteur, c'eſt nous donner les anciens Auteurs, tels qu'ils ſeroient, s'ils avoient écrit en François & de nôtre tems: on peut ſans s'écarter d'une regle ſi ſage, rectifier, comme l'a fait le Traducteur, quelques idées fauſſes, retrancher quelques jeux de mots, addoucir des figures outrées; c'eſt ôter à ſon Auteur des défauts, ſans le rendre méconnoiſſable.

Quelque fidelité pour le texte qu'ait affectée Mr. Tarboicher, il n'a pû, & peutêtre il n'a pas dû, en égaler partout la brieveté. Valere

Maxime écrivoit pour des Romains, qui entendoient à demi-mot des faits connus ; mais ces faits éloignez de nous par un intervalle de deux mille ans, ces faits qui ne sont presens qu'à très-peu de personnes, n'auroient pas été suffisamment expliquez, si le Traducteur n'avoit ajouté quelquefois au texte : il l'a fait rarement, & il a mieux aimé donner des éclaircissemens par quelques remarques, qui corrigent les faux faits où son Auteur est tombé, & font entendre ceux qu'il n'a expliqué qu'à demi. Le Pere Cantel ne lui a pas été inutile, il en convient, & c'est apparemment par reconnoissance qu'il n'a pas relevé une faute de ce sçavant Commentateur, qui confond les deux Artemistes Reines de Carie, la Guerriere qui accompagna Xerxés, & la Veuve de Mausole.

Nous souhaitons, & les Lecteurs de la nouvelle traduction le souhaiteront avec nous, que Mr. Tarboicher nous en donne beaucoup d'autres.

ARTICLE IV.

DISSERTATION POUR *maintenir l'unité de Marie Magdelaine, Marie sœur de Marthe, & la femme Pechereſſe, par l'Ecriture, la tradition & l'uſage de l'Egliſe, contre quelques Auteurs modernes.* A Paris, chez Loüis Seveſtre ruë des Amandiers, Jean Barbou ruë St. Jacques, & Pierre Hüet au Palais, 1713. *in* 4°. *pag.* 286.

LA diſpute où Monſieur Trevet entre n'eſt pas nouvelle : elle fut fort vive dans le ſeiziéme ſiécle ; d'un côté Jacques le Febvre & Joſſe Clictou, de l'autre le ſçavant & pieux Cardinal Fisher Evêque de Rocheſter, mort pour la foi & la juſtice, & Marc Grandval s'attaquerent, répondirent, repliquerent : l'avantage fut tout entier du côté du Cardinal, ſes écrits l'emporterent ſur ceux de ſes adverſaires pour l'élegance & pour la ſolidité, & la Faculté de Théologie de Paris condamna l'opinion qui diſtinguoit Ma-

rie Magdelaine de Marie sœur de Marthe, & de la femme Pecheresse, le 9. de Novembre 1521. En 1636. Mr. Louvet fit reparoître le sentiment condamné par la Sorbonne, dans une dissertation à laquelle on ne fit pas grande attention. Sur la fin du siécle passé les Docteurs à qui on avoit confié le soin de reformer les Breviaires de quelques Eglises de France, y firent entrer ce sentiment, qui par là acquit une autorité qu'il n'avoit point eûë jusqu'alors. En MDCLXXXV. Mr. Mauconduit fit un livre sur cette question qui n'est presque que celui de Louvet. Messieurs de Tillemont & Baillet ont depuis écrit avec beaucoup de chaleur pour défendre la distinction. L'ancienne opinion a été soutenuë par le Pere Alexandre, le Pere Mauduit, dans son analyse des Evangiles, par le Pere Pezron. Mr. Anquetin Curé de Lyons, voyant que l'ancienne opinion prévaloit, lui opposa une dissertation fort travaillée, imprimée à Roüen en 1599. où il prétend avoir donné un nouveau tour à la

dispute, & sçû éviter les défauts qui ont empêché les défenseurs de la distinction de persuader tout le monde. Mr. Trevet, qui s'est déja signalé par la refutation des sophismes de Launoy contre l'Immaculée Conception, n'a pû souffrir les qualifications que Mr. Anquetin donne trop librement à ses adversaires: il lui a paru que la honte de ces qualifications retomberoit sur l'Eglise Latine, qui souffre depuis onze siécles l'ancienne opinion dans son office. Mr. Trevet s'est trop allarmé, l'Eglise n'a aucun interêt dans cette dispute, elle n'examine pas à la rigueur ces questions historiques, dont elle ne fait pas l'objet de nôtre foi.

On connoît la méthode de Mr. Trevet, & son exactitude, peut-être trop grande, à ne rien laisser dans le livre d'un adversaire qu'il ne refute: il suit pas à pas Mr. Anquetin & il ne lui pardonne rien. C'est Mr. Anquetin seul qu'il attaque, & il proteste que son intention n'a jamais été de critiquer les nouveaux Breviaires, qui distin-

guent les Saintes qu'il croit n'être qu'une même perſonne : il reſpecte l'autorité de ces Breviaires, mais dans une queſtion problematique, il n'a pas douté qu'il ne lui fût permis de ſoutenir l'opinion qui lui paroît la plus probable, ſur tout quand elle eſt reçûë par l'Egliſe Romaine & le plus grand nombre des Egliſes.

Il diviſe ſa réponſe en trois parties. La premiere, prouve que l'opinion qui réünit en une ſeule femme Marie Magdelaine, Marie ſœur de Marthe, & la Pechereſſe, eſt plus conforme à l'Ecriture que l'opinion contraire. La ſeconde établit l'unité par la Tradition, & la troiſiéme montre combien l'uſage de l'Egliſe Latine eſt favorable à ce ſentiment, & que l'uſage de l'Egliſe Grecque ne lui eſt point contraire. Nous ne pouvons rapporter les objections & les réponſes que d'une maniere abregée, nous tâcherons en les abregeant de ne leur point ôter de leur force.

Marie ſœur de Marthe étoit de Bethanie, Saint Jean le dit : Marie

Magdelaine étoit de Galilée, S. Luc la met au nombre de ces femmes Galiléennes qui suivirent JESUS-CHRIST, l'assistant de leurs biens depuis la Galilée jusqu'à Jerusalem, Les Evangelistes les distinguent par des surnoms differens, ils appellent toujours Marie de Galilée *Marie Magdelaine*, & Marie de Bethanie, *Marie sœur de Marthe*. Leurs caracteres different autant que leurs noms: Marie Magdelaine, vive & fervente, est toûjours dans l'action ; Marie sœur de Marthe paroit plus contemplative. Enfin, Saint Luc ayant dit au chapitre huitiéme que Marie Magdelaine étoit attachée à JESUS-CHRIST, introduit au dixiéme chapitre Marie sœur de Marthe sur la scene comme un nouveau personnage. Voilà les objections.

Mr. Trevet répond, qu'aucun Evangeliste n'a dit que Marie Magdelaine fût de Galilée; née en Bethanie, elle a pû s'établir en Galilée, y demeurer quelque tems, en partir pour suivre JESUS-CHRIST, le préceder pour venir chez son frere & sa sœur, où il la trouve à son

retour de Galilée. Les Evangelistes ne l'appellent sœur de Marthe, que lorsqu'ils racontent ce qui s'est passé chez sa sœur. Marie sœur de Marthe a pû joindre l'action à la contemplation. Elle ne paroît point dans le chapitre dixiéme de Saint Luc comme une personne si differente de Marie Magdelaine. Il faut lire attentivement les Evangelistes, & prononcer.

Mr. Anquetin a proposé de pareilles difficultez contre la réünion de la Pecheresse & de la Magdelaine en une seule personne. La Pecheresse, dit-il, étoit de Naïm, & non de Magdalus, ni de Bethanie ; il ne le prouve pas. Ses autres objections ont plus de force. Magdelaine étoit possedée de sept Demons, la Pecheresse étoit au moins une femme galante, l'une étoit affreuse, l'autre aimable & aimée. Le fils de Dieu auroit-il retenu à sa suite une personne notée ? Enfin, Saint Luc n'auroit-il pas plûtôt désigné la Magdelaine par quelque circonstance de sa conversion, que par la possession de sept Demons ? Cette

objection devient plus forte, quand on fait reflexion que le chapitre septiéme finit par l'histoire de la Pechereſſe ; & que dans les premiers verſets du huitiéme l'Evangeliſte parle de Marie Magdelaine comme d'une autre perſonne.

Mr. Trevet ſoutient que la Pechereſſe n'etoit point une proſtituée, & que la poſſeſſion de Magdelaine lui laiſſoit de bons intervalles, & même qu'elle étoit ſeulement intérieure. Il ne trouve pas que le Fils de Dieu ait dû exclurre de ſa ſuite la Pechereſſe convertie. Il s'efforce de perſuader ſes Lecteurs qu'on ne peut rien conclurre, ni du ſilence de Saint Luc ſur le nom de la Pechereſſe, ni de ce qu'il ne caracteriſe Magdelaine que par la poſſeſſion de ſept Demons, dont elle avoit été délivrée.

Juſqu'ici Mr. Trevet n'a fait que repouſſer les coups que lui portoient ſes adverſaires, il attaque à ſon tour, & propoſe ce paſſage de Saint Jean : *Sinite ut in diem ſepulturæ meæ ſervet illud*, comme un argument déciſif pour l'identité de Marie Magdelaine

& de Marie sœur de Marthe. Le passage est obscur, il en convient, le sens qui se présente d'abord, *souffrez qu'elle garde ce parfum pour le jour de ma sépulture*, est évidemment faux, le parfum étoit déja répandu, le vase cassé, il faut donc chercher le veritable sens : chacun des deux partis en propose un favorable à ses préjugez, & aussi naturel l'un que l'autre. Mr. Trevet veut qu'on s'explique ainsi : *Laissez la en paix, afin qu'elle en fasse autant le jour de ma sépulture, souffrez qu'elle conserve cette bonne volonté pour le jour de ma sépulture.* Les adversaires de Mr. Trevet traduisent : *Laissez la faire, souffrez qu'elle garde cette coûtume, & qu'elle m'embaume comme au jour de ma mort.* Ce dernier sens a beaucoup de rapport à ce que Saint Matthieu & Saint Marc font dire à Jesus-Christ dans la même occasion, & ce rapport doit le faire préferer : en l'expliquant ainsi, il n'y paroît plus de prédiction que Marie sœur du Lazare doive embaumer encore une fois le corps du fils de Dieu, il paroit au contraire, qu'el-

le n'aura pas la liberté de le faire au jour de la mort du Sauveur ; & le passage devient inutile à Mr. Trevet. D'ailleurs, il est très-possible que Marie sœur de Marthe ait eû part aux honneurs qu'on rendit au corps du Sauveur avant que de le mettre dans le tombeau. On se donne beaucoup de peine en vain pour chercher des raisons qui l'excusent, elle, son frere & sa sœur, de ne s'être pas trouvez à la mort du Sauveur. Est-il certain qu'ils n'y ayent pas été presens, & qu'ils ne soient pas compris par les Evangelistes sous le terme *de personnes de sa connoissance*, *noticius*, qui s'y trouverent ?

Mr. Trevet appuye beaucoup sur la prédiction du Fils de Dieu, *que l'action de la femme qui répandit un parfum sur sa tête seroit loüée partout où l'Evangile seroit publié.* Est-il necessaire, répondent ses adversaires, pour l'accomplissement de cette Prophetie, qu'on sçache le nom de cette femme ? Ne suffit-il pas que son action soit loüée autant qu'elle le merite ?

Janvier 1714.

Deux Evangeliſtes n'ont pas crû devoir la nommer, & Saint Jean ſeul la fait connoitre, lorſqu'en parlant de Marie ſœur de Marthe il ajoute, *que c'eſt elle qui avoit parfumé le Seigneur, & eſſuyé les pieds du Seigneur avec ſes cheveux.*

Il faut avoüer que ce paſſage de Saint Jean fournit à Mr. Trevet le plus fort argument qu'il tire de l'Ecriture. Il le fait bien valoir, il inſiſte ſur l'expreſſion qui marque un tems paſſé, & il conclut que l'onction de Bethanie étant poſterieure, c'eſt à l'onction de Naïm que Saint Jean fait alluſion, & qu'il faut donc avoüer que la Pechereſſe & Marie ſœur de Lazare ſont la même perſonne. Il remarque à propos, que Saint Jean voulant déſigner le perfide Judas par ſa trahiſon future, n'a pas dit, *qui tradidit eum*, *celui qui l'a trahi*; mais *qui erat eum traditurus*, *celui qui devoit le trahir*; il cite avec confiance Saint Auguſtin, qui ſur ce paſſage a crû que Marie ſœur de Lazare étoit la même que la femme Pechereſſe.

Les défenſeurs de l'opinion con-

traire produisent un grand nombre de passages où par anticipation le passé est mis pour le futur. Ils ajoutent, que quand S. Jean écrivoit, l'onction dont il parle étoit passée. Ils soutiennent que l'Apôtre n'a pû parler en cet endroit que de l'onction de Bethanie, parceque cette onction devenuë fameuse par la prédiction du Fils de Dieu, *qu'elle seroit loüée par tout le monde*, est la seule propre à caracteriser Marie sœur de Marthe, c'est aussi la seule dont les circonstances conviennent aux paroles du S. Evangeliste : » La femme » Pecheresse lava les pieds du Sei- » gneur de ses larmes, les essuya & » ensuite les parfuma. Marie chez Simon le Lepreux les parfuma, & les essuya avec ses cheveux, après les avoir parfumez. Ce sont ces dernieres circonstances que S. Jean a remarquées : *Unxit, & extersit capillis suis.*

Mr. Trevet finit par une narration exacte de tous les faits que les Evangelistes nous apprennent de la Pecheresse, de Marie Magdelaine, & de Marie sœur de Marthe : il en

donne une hiſtoire ſuivie ſans faire aucune violence aux récits differens des Evangeliſtes, il compare enſuite leurs caracteres, & cet endroit n'eſt pas le moins beau de ſon ouvrage.

Au commencement de la ſeconde partie, nôtre Auteur examine fort rigoureuſement la tradition de Mr. Anquetin, & il y trouve de grands défauts. Il le convainc d'avoir pris Theophilacte Grec Moderne, pour Theophile d'Antioche. Il ne lui abandonne qu'Origene, S. Chriſoſtome, Macaire, Tite de Boſtres, & Victor d'Antioche. Il fait remarquer que ces Auteurs n'établiſſent que la diſtinction de Marie ſœur de Lazare & de la femme Pechereſſe; qu'Origene ſemble vouloir nier le ſens litteral de l'hiſtoire Evangelique de ces deux femmes, & la tourner ſelon la coûtume en allégorie; qu'il eſt novateur ſur l'article de la diſtinction de Marie ſœur de Lazare & de la femme Pechereſſe, & qu'il en convient, puiſqu'il avoüe que le plus grand nombre confondoit ces deux femmes, puiſqu'il s'écarte du

sentiment de ses Maîtres, Clem
Alexandrin & Ammonius, p
qu'on ne peut citer aucun Aut
plus ancien, ou contemporain,
ait tenu pour la distinction : au c
traire, l'unité de Marie sœur de
zare, & de la femme Pechere
a été le sentiment de presque tous
Peres Grecs & Latins, de Ter
lien, de Clement Alexandrin, d'A
monius, d'Apollinaire, de Th
dore, & de beaucoup d'autres,
Mr. Trevet marque soigneusem

S'il prend envie à Mr. Anqu
de critiquer à son tour, il pou
rendre la pareille à son Censeur
le reprendra, d'avoir cité com
témoins de sa tradition S. Amb
se, & quelques autres Peres, d
le sentiment est au moins doute
d'avoir allegué pour lui S. Cyril
qui ne dit rien dont l'un des d
partis ait lieu de se prévaloir,
voir mis S. André de Crete au r
des Peres plus anciens que S. G
goire Pape; enfin, d'avoir aff
que les Peres ont confondu Ma
Magdelaine avec la Pechereſſe,
la sœur de Lazare, quoi qu'au

des paſſages qu'il apporte lui même n'exprime clairement cette réünion de la Pechereſſe, ou de Marie ſœur de Lazare, avec Marie Magdelaine. S. Gregoire Pape eſt le premier qui ait enſeigné, nettement que la Pechereſſe, Marie ſœur de Lazare, & Marie ſœur de Marthe, ſont la même perſonne. Le juſte reſpect qu'on a eû pour une autorité ſi grande a entraîné toute l'Egliſe Latine dans ſon opinion. On n'eſt revenu à l'examiner & à la combattre que dans le ſeiziéme ſiécle. L'Egliſe Romaine, & la plûpart des Egliſes, retiennent encore aujourd'hui dans leurs offices le ſentiment de S. Gregoire.

L'Auteur porte un peu trop loin la preuve qu'il tire de ces Offices, & ſurtout du Breviaire Romain. L'Egliſe n'a jamais prétendu définir la verité des faits qu'il admet dans ſon office, contente de n'y en propoſer aux Fidelles que d'édifians, de probables, & de conformes à la croyance la plus commune.

Mr. Trevet réüſſit mieux à démontrer qu'on ne peut rien conclurre contre lui, de ce que Gregoire

de Tours & Modeste de Jerusalem ont dit de la mort & du tombeau de Sainte Magdelaine, & que les offices de l'Eglise Grecque ne contiennent rien de décisif pour la distinction des Saintes, & que les Grecs modernes sont revenus au sentiment qui réünit les trois Saintes. Il fait à la fin quelques notes sur la vie de sainte Marie Magdelaine publiée par Mr. Baillet, qu'il convainc d'inconstance dans les principes de sa critique, de mécomptes considerables, & de citations peu fidelles.

ARTICLE V.

DISSERTATION SUR LES LIVRES de Sanchoniathon, contre l'Auteur de la Bibliotheque Critique.

EUsebe de Cesarée, dans le premier livre de la Préparation Evangelique chapitre 9. après avoir parlé des fables qae les Grecs publioient de leurs Dieux, leur oppose l'ancienne histoire des Dieux de la Phenicie écrite dans la langue du païs par un Auteur de cette nation

 nommé

nommé Sanchoniathon, que Philon de Biblos avoit traduite en Grec du tems de l'Empereur Adrien, & au chapitre 10. il rapporte de longs passages de cet Ecrivain.

Comme dans ces passages il s'y trouve des choses qui ont rapport à divers endroits de l'histoire de l'ancien Testament, plusieurs des Modernes n'ont pas manqué de s'en servir, dans les ouvrages qu'ils ont publiez pour la défense de la Religion Chrétienne. Il s'est néanmoins trouvé des Critiques, qui n'ont pas fait difficulté d'avancer que ces livres étoient supposez, & tout nouvellement Mr. Simon, au premier tome de sa Bibliotheque Critique, chapitre 9. a entrepris de montrer, que l'histoire de Sanchoniathon, où il est traité de l'histoire des Phéniciens, semble avoir été supposée vers le tems de Porphyre : ce sont les propres termes du titre de ce chapitre.

Sans entrer dans la question, si l'histoire dont il s'agit est veritablement d'un ancien Auteur, nommé Sanchoniathon, j'ai crû devoir exa-

miner ſeulement les raiſons qui ont porté ce celebre Critique à s'inſcrire en faux contre elle. Porphyre, dit il, eſt le premier qui nous ait appris que cet Auteur a compoſé ſon hiſtoire dans la langue des Phéniciens, que Philon de Biblos l'avoit traduite, & l'avoit diviſée en neuf livres. Ce Philon vivoit ſous l'Empire d'Adrien. Euſebe, continuë-t'il, donne de grandes loüanges à l'Hiſtorien de Phénicie après Porphyre, qu'il appelle un Hiſtorien très-exact, & il le fait vivre avant la guerre de Troye. Il y avoit ce me ſemble, quelque raiſon de ſe deffier de ces loüanges exceſſives, que Porphyre donne à Sanchoniathon, qu'il appelle un homme très-veritable. Pour autoriſer ſes ſoupçons contre l'Ecrivain Phénicien, il ajoute Julien & Clement d'Alexandrie, qui ont cité d'autres Ecrivains Phéniciens bien moins conſiderables que celui-là. N'en auroient-ils pas fait mention, s'il avoit été veritablement en Grec de leur tems? Là deſſus on prétend que Porphyre aura peutêtre avancé exprès que

l'histoire de Sanchoniathon s'accordoit avec celle des Juifs, afin d'ôter tout le soupçon qu'on pourroit avoir contre un ouvrage de cette importance, duquel personne n'avoit encore parlé. Ne s'en seroit-il pas servi, poursuit Mr. Simon, pour rétablir le paganisme, qui dans ce nouvel ouvrage étoit épuré de la meilleure partie de ses fables? Il se pourroit donc faire, qu'il aura été forgé du tems de Porphyre, pour s'opposer à la Religion Chrétienne, qui ruinoit le paganisme. Les payens eurent honte de toutes les vaines superstitions que leurs Prêtres avoient introduites dans leur Religion, & ne pouvant répondre aux objections des Chrétiens, il s'est pû faire qu'ils ayent supposé ce livre, qui représentoit leur Théologie plus pure, après en avoir ôté ce qu'elle contenoit de plus fabuleux.

Il y auroit bien des choses à dire sur toute cette critique, que je passerai sous silence, pour ne pas trop m'étendre. Car, par exemple, où Mr. Simon a-t'il trouvé qu'Eusebe ait donné de si grandes loüanges à

l'Historien de Phénicie ? Il a rapporté, que Porphyre le regardoit comme un Auteur fort ancien, qui avoit dit la verité en traitant de la Théologie Phénicienne ἀλήθειαν ἀμυθῆ, παλαιότητα τῷ θεολόγῳ μαρτυρήσας, sans approuver ces loüanges, ni les adopter en aucune maniere. Est-ce encore parler correctement, comme doit faire un Critique, que de mettre Clement Alexandrin après Julien, & de les joindre ensemble, pour prouver que les livres de Sanchoniathon n'étoient pas plus anciens que Porphyre, parceque ni l'un ni l'autre ne les ont pas citez ? Ce Julien ne peut être que l'Empereur Julien l'Apostat, qui n'a point vécu avant Porphyre, mais longtems après lui, & même après Eusebe.

Mais venons au fait, & montrons que la critique de Mr. Simon ne consiste que dans des conjectures qui n'ont aucun fondement.

Il faut être bien peu instruit du fond de la Théologie des payens, pour s'imaginer qu'ils auront supposé cette histoire, dans le dessein d'épurer leur religion, & de la mettre

à couvert des objections des Chrétiens. La Théologie prétendüe des Phéniciens, que les fragmens de Sanchoniathon nous représentent, a deux parties, dont la premiere explique la formation de l'univers, & comprend ce qui regarde les Dieux, qu'ils appelloient naturels & immortels, comme le soleil, la lune, les planetes, & les élemens: & la seconde traite des Dieux mortels, ou des hommes divinisez, & qui avoient été honorez des noms des Dieux naturels. Quant à la premiere partie, le peu qu'Eusebe en rapporte, d'après l'Ecrivain Phénicien *, est conforme à ce que Diodore de Sicile avoit écrit du systeme de la religion des payens, & surtout des Phéniciens, avant qu'il y eût des Chrétiens au monde. Pour ce qui est de la seconde, Manethon, Historien d'Egypte, qui écrivoit sous le Roi Ptolomée Philadelphe, avoit donné une semblable genéalogie de Dieux, & demi-Dieux, qu'il prétendoit avoir regné en Egypte avant Menes, Fondateur de la Mo-

* *Diodor. Sic. l.* 1. *c.* 1.

narchie Egyptienne. On peut voir ces genéalogies, ou successions, dans George le Syncelle, qui les avoit tirées de la Chronologie de Jules l'Africain. C'est pourquoi Eusebe, en copiant ces passages de Sanchoniathon, insinüe de côté & d'autre cette conformité de religion d'entre les Egyptiens & des Phéniciens, qu'il regarde, aussi bien que Porphyre, comme le fondement de la Mythologie des Grecs.

En effet, il est hors de doute, que la religion Phénicienne convenoit en plusieurs points avec celle des Egyptiens; les uns & les autres ayant conservé entre eux beaucoup de ressemblance dans les ceremonies; témoins les Fêtes d'Osiris, que les Phéniciens adoroient sous les noms de Thammus, & d'Adonis, avec les mêmes superstitions. On voit même parmi les Dieux mortels de Sanchoniathon un Isiris, qui n'est apparemment que l'Osiris des Egyptiens. Le Taaut Phénicien, Inventeur des lettres sacrées, est, selon le même Auteur, le *Thoth* des Egyptiens, que les Grecs ont nommé

Ἑρμῆς, & les Romains Mercure. La Déeſſe Iſis des Egyptiens, & l'Aſtarte des Phéniciens, étoient la même, & elle portoit chez les uns & les autres des cornes de Taureau au deſſus du front. L'Auteur du traité *de Dea Syra*, qui ſe trouve parmi les œuvres de Lucien, dit que c'étoit la grande Venus, qui avoit un temple magnifique à Biblos, & il ajoute bien des choſes qui confirment cette eſpece de communion de religion des Egyptiens avec les Phéniciens. Herodote, dans ſon ſecond livre, nous apprend qu'à Memphis, à la partie orientale du temple du grand Dieu Vulcain, que les Egyptiens appelloient *Phta*, (c'étoit un des noms d'Oſiris, dont les Grecs ont fait Ἥφαιστος) il y avoit une autre façon de temple fort propre, & bien orné, qui étoit entretenu pas des Tyriens, qui logeoient à l'entour, περιοικέουσι δὲ τὸ τέμενος τοῦτο Φοίνικες Τύριοι; ce qui avoit fait donner à ce quartier de la ville le nom de camp des Tyriens : καλέεται δὲ ὁ χῶρος οὗτος ὁ συνάπας Τυρίων στρατόπεδον. Le même Auteur met l'ancien Hercule au nombre des

douze grandes Divinitez Egyptiennes, comme il étoit un des douze grands Dieux des Phéniciens, ces Divinitez étant également adorées par les deux nations. Il dit auſſi, que les Egyptiens ſont les auteurs de ce culte, & que c'eſt d'eux que les Grecs l'ont emprunté. Il eſt ſurprenant que Porphyre, ayant écrit en plus d'un endroit que les livres de Sanchoniathon avoient été mis en Grec par Philon de Biblos, on vienne ſans aucune raiſon poſitive s'inſcrire en faux contre ce témoignage, en oppoſant ſeulement, que Clement d'Alexandrie & Julien les auroient citez, comme ils ont fait pluſieurs autres Ecrivains Phéniciens. Il nous auroit fait plaiſir de nous nommer ces autres Phéniciens, que Julien l'Apoſtat a citez dans ſes livres. Je n'y rencontre que Porphyre lui même & Jamblichus, contemporain de ce Philoſophe ; mais il eſt hors de doute que les œuvres de Sanchoniathon exiſtoient en Grec au tems de Porphyre, puis qu'on ſe retranche à dire qu'ils furent alors ſuppoſez pour les oppoſer

aux Chrétiens. Comme il n'eſt pas moins certain que Julien eſt de beaucoup poſtérieur au tems de Porphyre, & à celui d'Euſebe, ſi Julien n'a point cité ces livres, qui exiſtoient de ſon tems, pourquoi veut-on en conclurre qu'ils n'exiſtoient point au tems de Clement Alexandrin, parceque, dit-on, cet Auteur n'en fait aucune mention; comme ſi d'ailleurs Clement & Julien avoient dû l'un & l'autre connoître & citer tous les Ecrivains qui les ont précedez, ou qui fleuriſſoient dans leurs ſiécles?

Mais qui a dit à nôtre Critique, que Clement Alexandrin n'a ni cité, ni connu les livres de Sanchoniathon? S. Cyrille d'Alexandrie au 6^e^. livre contre Julien l'Apoſtat, témoigne avoir trouvé dans les Stromatées du même Clement un paſſage de cet Auteur Phénicien, dont il diſoit que les ouvrages avoient été traduits par Joſeph le Juif. Κλήμης μὲν γὰρ τοῖς ἀποστόλοις ἑπόμενος πανταχῆ πλάσης τε ὅσης ἑλληνικῆς ἱστορίας εἰς ἀκοὴν ἐλθεῖν ἐν τοῖς στρωματεῦσι φησὶ τὴν Σαγχωνιάθωνος ἱστορίαν τῇ τῶν Φοινίκων φωνῇ γε-

γεγραμμένην μεθερμηνεῦσαι πρὸς τὴν Ἑλλή-νων οὐκ ἀθαύμαστον ἐπὶ παιδείᾳ λαχόντα τὴν δόξαν τὸν Ἰουδαῖον Ἰώσηππον.

Clemens enim Apostolos sanctos per omnia sequutus universæ Græcorum historiæ auditu præcepto, in Stromateis, ait Josephum Judæum, qui eruditione suâ mirificam laudem adeptus fuit, Sanchoniathi historiam Phœnicio descriptam idiomate in Græcum transtulisse. Il en rapporte incontinent un passage, qui commence par ces mots : οἱ γὰρ παλαιότατοι τῶν Ἑλλήνων ἐξαιρέτως Φοίνικές τε καὶ Αἰγύπτιοι παρ' ὧν οἱ λοιποὶ παρέλαβον ἄνθρωποι. *Vetustissimi Græcorum sed præ cœteris Phœnices, & Ægyptii, à quibus reliqui homines quasi per manus id acceperunt &c.* Lequel passage, qui est cité & rapporté au long par Eusebe, n'est pas de Sanchoniathon, mais de la préface de l'Interprete.

Il est vrai, que dans les livres de Clement, tels que nous les avons aujourd'hui, on n'y rencontre rien de semblable ; mais comme le commencement du premier Stromatée est perdu, la partie où cét Auteur parloit de Sanchoniate, ou Sanchoniathon, & de la traduction de ses

livres par Joseph, sera aussi perie, ou par la négligence des Copistes, ou par quelque autre malheur, qui sera arrivé à ce livre, plûtôt qu'à d'autres, parce qu'il contient un amas de citations & d'histoires, qui ont peu de liaison les unes avec les autres.

Les manuscrits des Stromatées sont très-rares, & il sera toûjours fort difficile de les rétablir exactement. S. Cyrille dans son troisiéme livre contre Julien avoit cité un autre endroit du premier Stromatée, qui se trouve encore en termes exprès. Μέμνηται τούτου ὁ σοφώτατος Κλήμης ἐν τοῖς Στρωματεῦσι λέγων Ζωροάστρην τε τὸν πέρσην πυθαγόρας ἐζήλωσε, καὶ βίβλους ἀποκρύφους τ' ἀνδρὸς τοῦδε οἱ τὴν προδίκου μετιόντες αἵρεσιν αὐχοῦσι κεκτῆσαι. *Hujus meminit sapientissimus Clemens in Stromateis dicens : Zoroastrem Pythagoras æmulatus est, hujusque viri arcanos libros possidere se jactant qui Prodici hæresim sequi gestiunt.* Si saint Cyrille a été exact en citant cet endroit des Stromatées de Clement Alexandrin, pourquoi n'aura-t'il pas eû la même exactitude en alleguant celui où il étoit par-

lé de Sanchoniathon ? D'ailleurs Pere alleguant l'Ecrivain Phénici d'après Clement Alexandrin, il n sçauroit avoir pris le change e nommant les Stromatées de cet Au teur, au lieu des livres d'Eusebe de la Préparation Evangelique, puisqu'Eusebe dans sa Préparation témoigne partout, aussi bien que Porphyre, que la traduction Grecque des livres de Sanchoniathon étoit l'ouvrage de Philon de Byblos, au lieu que saint Cyrille, selon ce qu'il lisoit dans le premier Stromatée, l'attribuoit à l'Historien des Juifs, Joseph.

Mais quand même Mr. Simon voudroit s'opiniâtrer à soutenir, que ce que S. Cyrille cite de Sanchoniathon ne fut jamais dans les livres de Clement d'Alexandrie, que dira-t'il du témoignage d'Athenée, qui vivoit dans le second siécle de l'Eglise sous Pertinax & Severe, lequel dans le troisiéme livre des Déïpnosophistes fait mention de Sanchoniathon comme d'un Ecrivain Phénicien, dans l'endroit où Cynulcus, disant à Ulpin le Tyrien

de ſe raſſaſier d'un mets de ſon païs qu'on nommoit χιδρόδλακος, il ajoute, que pas un des anciens Ecrivains Phéniciens n'en avoit fait mention, ſi non peutêtre Sanchoniathon, & Moſchus, πλὴν εἰ μὴ ἄρα παρ' ὅλοις τὰ φοινικικὰ συγγεγραφόσι Σοινιαίθωνι τε καὶ Μωχῷ τοῖς σοῖς πολίταις. Il n'y a pas de doute qu'au lieu de Σαννιαίθωνι, il ne faille lire, Σαγχωνιαθωνι, ou Σαγχωνιαθωνι ; ce que Cauſaubon n'a pas manqué de remarquer. Pour ce qui eſt de Moſchus, Μωχὸς, ce doit être celui que Strabon nomme Μωχὸς, *Moſchus*, inventeur de la Philoſophie des Atomes, qui eſt celle d'Epicure, & que Poſſidonius d'Apamée faiſoit auſſi vivre avant la guerre de Troye : πρὸ τῶν τρωϊκῶν χρόνων. Porphyre n'eſt donc pas le premier qui ait cité les livres de Sanchoniathon.

Venons à preſent à la raiſon qu'apporte nôtre Critique, ou plûtôt, examinons l'idée ſur laquelle il a avancé, que les payens auront fabriqué ces livres ſous le nom d'un ancien Phénicien vers le tems de Porphyre, pour oppoſer aux Chré-

[redacted]

tiens une Théologie plus épurée que n'étoit celle des Grecs. Les payens, nous dit-il, ayant honte de toutes les superstitions vaines que leurs Prêtres avoient introduites dans leur religion, & ne pouvant résister aux Chrétiens, il s'est pû faire qu'ils ayent supposé ce livre, qui représentoit leur Théologie plus pure, après en avoir ôté ce qu'il y avoit de plus fabuleux.

Mr. Simon a-t'il bien reflechi sur la conjecture, avant que de nous la produire? Un Critique judicieux, & bien instruit de tout ce qui peut avoir rapport aux matieres qu'il entreprend de traiter, pourra-t'il s'imaginer que les payens, pour justifier leur religion contre les objections que nos Apologistes leur faisoient, eussent composé exprès une histoire qui prouveroit à quel excès ils avoient porté leurs vaines superstitions; puisque Porphyre lui même assûre, qu'elle étoit pleine de récits des sacrifices abominables que les Phéniciens avoient faits à leurs Dieux en leur sacrifiant des hommes? Car voici ce que cet ennemi

juré du Christianisme en dit lui même dans son livre, περὶ ἀποχῆς, *De abstinentia*, en parlant de cette coûtume des Phéniciens : Καὶ πλήρης τε ἡ Φοινικικὴ ἱστορία τῶν θυσάντων ἣν Σαγχουνιάθων μὲν τῇ Φοινίκων γλώττῃ συνέγραψε Φίλων δὲ ὁ βίβλιος εἰς τὴν ἑλλάδα γλῶτταν διὰ ὀκτὼ βιβλίων ἡρμήνευσεν. *Plena autem est historia Phœnicia eorum, qui ejusmodi sacrificia obtulerunt quam Sanchoniathon lingua Phœnicam scripsit; Philo autem Byblius in octo libros digestam idiomate Græco est interpretatus.* Ces paroles de Porphyre se trouvent mot pour mot dans le fragment du second livre, comme dans l'imprimé *De abstinentia*, qu'Eusebe a inseré au chap. 16. du 4. livre de la Préparation, où il fait voir dans tout son jour l'énormité du paganisme dans ses horribles sacrifices. C'eut été bien mal-défendre cette fausse religion, que de supposer en sa faveur des livres pleins d'exemples de ces impietez, dont les Grecs mêmes & les Romains avoient horreur, & qu'ils avoient bannies & supprimées depuis longtems. Franchement ce n'étoit pas épurer cette religion, que

de la repréſenter avec de telles ceremonies.

Tous ceux qui ſçavent l'état des diſputes des Chrétiens avec les payens ſur la religion, ne doivent pas ignorer que ceux ci s'étoient retranchez à expliquer leur Mytologie, par rapport aux élemens, & aux productions de la nature. Porphyre lui même, & les autres Philoſophes de ſon tems, auſſi bien que Julien l'Apoſtat, ont crû devoir s'en tenir à cet expedient, qu'ils avoient appris dans les livres de leurs anciens. Philon de Byblos au contraire dans les fragmens de la préface qu'Euſebe rapporte au chapitre 9. du premier livre de la Préparation, dit qu'il ne penſoit en publiant les livres de Sanchoniathon qu'à détruire les allegories des Grecs, qui ne s'accordoient pas même entre eux en donnant ces explications à divers points de leur Théologie leſquels étoient fondez ſur de vrayes hiſtoires. A quoi il ajoute, qu'il les avoit déja refutez dans trois livres, qui avoient pour titre, *De hiſtoriâ incredibili* : περὶ παραδόξου ἱστορίας,

nous donnant par là à entendre, que ſon deſſein en donnant en Grec les livres de ſon ancien Compatriote, étoit de confirmer de plus en plus ce qu'il avoit déja ſoutenu contre les Grecs. Je ne rapporte point les paroles de Philon ; car il faudroit copier une page entiere de Grec & de Latin. On peut lire l'endroit d'Euſebe que j'ai cité.

Philon n'en vouloit donc pas aux Chrétiens, & il ne s'étoit propoſé dans tous ſes ouvrages, que de faire valoir les contes de ſa nation, en refutant les Philoſophes Grecs ; & tant s'en faut que ſon deſſein ait été de s'oppoſer aux Chrétiens, que par l'hiſtoire de Sanchoniathon qu'il publioit, il ôtoit aux Gentils les faux-fuyans par où ils tâchoient de s'échapper, en expliquant d'une maniere plus honnête, par des ſens allegoriques, les infamies & les crimes dont les Anciens avoient chargé leurs Dieux. Ce qu'Euſebe n'a pas manqué de montrer dans toute ſon évidence, à la fin de ſon premier livre, où il ajoute, qu'après ce récit qu'il vient de faire de la

Théologie Phénicienne, on ne peut plus recourir aux explications violentes que les Grecs tiroient des astres, des élemens, & des differentes productions de la nature : ὡς μηκέτι τούτων χώραν βιαίως ἀνιχνεύειν φυσιολογίας σαφῆ τὸν ἐξ ἑαυτῶν ἔλεγχον ἐπιφερομένων πραγμάτων.

Après tout, peut-on appeller une Theologie plus pure, qu'on peut opposer aux Chrétiens, celle que Philon fait consister à reconnoître pour de très-grands Dieux μεγίστους Θεοὺς, les hommes qui passoient pour avoir inventé les Arts, & diverses choses necessaires à la vie ; à leur dresser des autels, ériger des statuës, consacrer des jours de fêtes, & à travestir des Rois, en leur donnant les noms de leurs Dieux naturels & immortels, tels qu'étoient le ciel, la terre, le soleil, la lune, les autres planetes & les élemens? C'est d'après Philon que je rapporte ceci, selon qu'il le déclare dans le dernier fragment de sa préface. Je n'ajouterai pas, que les noms sacrez de Dieu, *El*, & *Elion*, qui signifient le très-*Fort*, & le très-*Haut*, n'y étoient

pas non plus épargnez. Etoit-ce encore une Théologie épurée, que celle que Sanchoniathon avoit puisée dans les livres de Taaut, ou Thoth, où il avoit appris à diviniser toutes sortes d'animaux venimeux, & sur tout les dragons & les serpens. On peut lire le passage du livre de cet Auteur, περὶ τῶν Φοινίκων στοιχείων, *De Phœnicum elementis*, qu'Eusebe n'a point crû devoir omettre, pour confondre de plus en plus les payens.

Quand on ajoute, que l'autorité de l'histoire de Sanchoniathon ne dépendant que du témoignage de Porphyre, cela seul devroit la rendre suspecte, pour les mêmes raisons qu'on avoit alleguées auparavant; il semble qu'on voudroit donner à entendre que Porphyre aura eû part à cette supposition, du moins en l'autorisant de son suffrage. Mais c'est ce qui est encore plus incroyable que le reste; car ce Philosophe ayant entrepris de persuader aux hommes de s'abstenir de la chair des animaux, & de tous sacrifices sanglans, comme son ouvrage *De abs-*

tinentia en fait foi, quelle apparence, qu'il ait voulu autoriser la supposition d'une histoire, qui apprenoit à toute la terre à quels excès de barbarie & d'impieté ses compatriotes s'étoient portez, en offrant à leurs Dieux la chair des hommes, qu'ils mangeoient ensuite, pour se les rendre propices ? D'un autre côté, un Jamblichus, autre Philosophe Phénicien, répondant à Porphyre *, reconnut avec lui, que les sacrifices, quels qu'ils fûssent, ne servent de rien pour attirer la protection & les faveurs des Dieux. Je demande après cela, si de tels Philosophes auront pû former le dessein d'autoriser une histoire si contraire à leurs princpes, pour l'opposer aux objections fâcheuses que les Chrétiens leur faisoient ? Asseoir son jugement sur de semblables idées, ou sur des raisons aussi frivoles que celles qu'on allegue, c'est ce qui ne convient nullement à un Critique, qui veut conserver son crédit parmi les gens de Lettres.

Mais pour achever de convaincre

* *Jambl. de Myst. sect.* 4.

que l'autorité du Phénicien ne dépend point du témoignage de Porphyre, qu'Eusebe a souvent allegué, & que ce n'est pas sur ce que ce Philosophe en a écrit, que l'Evêque de Cesarée a assis le jugement qu'il en a porté, il suffit de produire ce que le même Eusebe ajoute à la fin de son premier livre de la Préparation, ensuite des passages de Sanchoniathon. Il dit, que tant s'en faut que cette Théologie Phénicienne ressemble aux fables & aux fictions des Poëtes, qu'elle les surpasse de beaucoup en antiquité, & qu'elle est confirmée par les noms des Dieux Phéniciens, & par les histoires, que les villes & les bourgades de la Phénicie conservoient fidellement : τό τι πιςὸν τῶν λόγων ἐπιγέμειναι ἀπὸ τῆς εἰσέτι δεῦρο ἐν ταῖς κατὰ Φοινίκην πόλεσι καὶ κώμαις τελετῆς τῶν θεῶν προσηγορίας τε καὶ ἱστορίας. A quoi il joint les mysteres reçus dans chacune de ces villes ; ce qu'il repete, & inculque de nouveau, au commencement du second livre, où il en appelle au surplus au témoignage de plusieurs autres Ecrivains,

& prétendus Théologiens de cette nation : λάπτε τῶν λοιπῶν συγγραφέων καὶ δὴ καὶ τῶν νομιζομένων θεολόγων ὁμολογίας, lesquels, continüe-t'il, ont déclaré, que les Anciens qui ont établi le culte des Dieux, n'ont point eû en vûë de signifier les choses naturelles, ni d'expliquer par des allegories ce qu'ils publioient de leurs Dieux ; mais qu'ils vouloient qu'on s'en tint à la lettre de l'histoire : ἐπὶ μόνης δὲ τ' λέξεως φυλάττειν τὰς ἱστορίας. Par où Eusebe renversoit de fond en comble ce systeme de sens allegorique, que les Gentils avoient inventé, pour justifier ce qu'on lisoit de leurs Dieux en differens Auteurs, & surtout dans les Poëtes. Aussi Theodoret n'a-t'il point omis le témoignage de Sanchoniathon, pour prouver aux Grecs qu'ils reconnoissoient pour des Dieux, ces hommes anciens qui avoient fait quelques biens considerables à ceux qui vivoient de leurs tems.

Ce que Mr. Simon avance ensuite, que celui qui aura forgé l'histoire Phénicienne sous le nom de Sanchoniathon, aura tiré de Moyse ce

qu'il a écrit de la création du monde, n'eſt gueres mieux fondé que le reſte ; car comme j'ai ci devant remarqué, Diodore de Sicile a écrit la même choſe que cet Auteur touchant la formation de l'univers, ſur le ſeul récit des Egyptiens, ſans l'avoir tiré des livres de Moyſe ; mais comme le témoigne Euſebe, au livre troiſiéme de la Préparation chap. 2. en donnant ſeulement l'abregé de ce qu'il liſoit dans Manethon. Que ſi les Egyptiens avoient conſervé quelques traditions obſcures de l'état du ciel & de la terre dans leur création, pourquoi ne ſeront-elles point auſſi paſſées juſqu'aux Phéniciens, leurs anciens alliez, qui ſe vantoient de puiſer leur religion dans les mêmes livres que les Egyptiens, je veux dire, dans ceux de *Taaut*, ou *Thoth*, comme on le lit plus d'une fois dans les fragmens de Sanchoniathon ? Outre que les Phéniciens auront vû ces ombres de traditions, par le commerce qu'ils avoient avec les Iſraëlites leurs voiſins. Ainſi un Phénicien, ancien, ou moderne, aura pû également

écrire ce qu'on lisoit dans Sanchoniathon sur ce sujet, sans avoir consulté la Genese de Moyse.

En effet, si Sanchoniathon avoit consulté Moyse, il auroit été plus exact en parlant des hommes, dont ce Saint Legislateur a écrit l'histoire. Car s'il fait mention d'Israël, il dit qu'il est le Saturne des Phéniciens; qu'il regna en Phénicie, & qu'après sa mort il fut divinizé dans la planete qu'on nomme Saturne. Il ajoute, qu'Israël eut d'Anobret sa femme un fils unique, qui pour cela fut appellé *Jeud*; & que son pere voyant le païs dans un danger extreme, à cause d'une guerre fâcheuse qui le pressoit vivement, l'offrit en sacrifice sur un autel qu'il avoit dressé, d'où nos Sçavans prétendent, que Sanchoniathon aura marqué en cet endroit le sacrifice d'Isaac. Si cela est, comme il y a assez d'apparence, peut on assûrer, que l'Ecrivain Phénicien, qui confond le petit fils avec le grand-pere, & qui d'Isaac pere de Jacob, autrement nommé Israël, en fait son fils, aura tiré sa narration des livres de Moyse?

 Nôtre

Nôtre Critique s'étend après cela assez au long sur ce que Porphyre a écrit, que Sanchoniathon avoit pris les principaux endroits de ses Commentaires d'un Prêtre du Dieu *Jevo* nommé *Hierombal*. Il refute ceux qui se sont imaginé que ce Hierombal étoit le Juge d'Israël, Gedeon, *qui n'étoit point*, dit il, *Sacrificateur*, étant de la Tribu de Manassé. Cette raison tombe d'elle même, parceque l'Ecriture nous apprend, que Gedeon ayant pris avec soi six de ses domestiques, détruisit la nuit l'autel de Baal, en édifia un autre au Seigneur à la place, sur lequel il offrit un holocauste, & que ce fut sur la querelle que quelques-uns des habitans du lieu voulurent lui en faire, qu'il fut surnommé *Jerobaal*. [a] Avant cela Dieu lui ayant fait déclarer par un Ange, qu'il l'avoit choisi pour Capitaine de son peuple [b], il demanda d'abord la permission d'offrir un sacrifice sur une pierre, où il mit la viande immolée, qui fut consumée

[a] *Jud.* 6. *v.* 25. *& seqq.* [b] *Ibid.* 18. *& seqq.*

par un feu miraculeux qui sortit de la pierre. Au tems des Juges il s'est offert d'autres sacrifices semblables, sans qu'on appellât, ni les enfans d'Aaron, ni même aucun Levite; témoin celui de Manüé pere de Samson, auquel personne n'assista que sa femme; témoins encore ceux de Samüel, qui n'étoit point de la lignée Sacerdotale.

Mr. Simon ignore-t'il que les Rabbins mêmes, convaincus par ces exemples, avoüent, que les Prophetes qui ne descendoient point d'Aaron, avoient un pouvoir particulier & extraordinaire d'offrir à Dieu des sacrifices, ailleurs que dans le Tabernacle, ou dans le Temple. Cependant je demeurerai d'accord avec lui, que le Hierombal de Sanchoniathon aura pû être un Prêtre du Dieu Jevo, qui n'est autre, que nôtre vrai Dieu *Jao*, ou, comme quelques-uns lisent, Jehova; ou, selon les Samaritains, *Sare*, que les Phéniciens adoroient aussi avec leurs fausses Divinitez, comme ont fait autrefois les mêmes Samaritains. Mais cela ne prouve point ce que

prétend Mr. Simon. Ces noms, qui finissent en bal, ou baal, étoient très-communs chez les Phéniciens, aussi-bien que celui de Hierom, ou Hiram.

Enfin, quand le Critique reconnoit Philon de Byblos pour Traducteur des livres de Sanchoniathon, & quand il écrit en termes exprès, *que Philon de Byblos n'oublie rien de ce qui peut donner de l'autorité à l'histoire de ce Phénicien*, il paroit avoir oublié ce qu'il avoit mis dans le titre de son chapitre 9. que l'histoire de Sanchoniathon semble avoir été supposée vers le tems de Porphyre. Philon de Byblos écrivoit sous l'Empereur Adrien, vers le milieu du second siécle de l'Eglise, & Porphyre vivoit sur la fin du troisiéme ; au commencement du quatriéme. Comment donc un livre traduit au milieu du second siécle, aura-t'il pû être supposé vers le tems de Porphyre ? La distance est de plus d'un siécle.

Mais comment accorder tout cela avec ce qu'il recommence à nous dire, qu'après tout, l'autorité de

Sanchoniathon ne dépend que du témoignage de Porphyre ? Il sied bien aprés cela à Mr. Simon de reprendre Porphyre de n'être pas bon Chronologiste, lorsqu'il a avancé, que Sanchoniathon a vécu au tems de Semiramis Reine d'Assyrie. Porphyre a jugé qu'Abibal Roi de Beryte, a qui on dit que Sanchoniathon addressa son ouvrage, étoit le même qu'Abibal Roi de Tyr, pere du fameux Roi Hiram, duquel il est fait mention dans les catalogues des Rois de Tyr donnez par Alexandre à Orphele, & Dius, & comme il suivoit la même Chronologie des Rois d'Assyrie, que Herodote nous a laissée dans son histoire, selon laquelle Semiramis aura vécu cinq siécles avant Nitocris Reine des mêmes Assyriens, contemporaine de Cyous, c'est à dire, au tems de David, ou de Saül, Rois d'Israël ; on ne peut le taxer de mauvais Chronologiste, en mettant Sanchoniathon au tems de la Reine d'Assyrie Semiramis. Il ne convenoit pas à nôtre Critique de reprendre les autres en fait de Chronologie : il ne lui a jamais réüssi d'entre-

prendre d'en parler, même en copiant ceux qui en ſçavent plus que lui, ce genre d'étude n'étant pas de ſon reſſort ; mais Mr. Simon a crû apparemment pouvoir reprendre Porphyre dans ſa chronologie , en ſe rapportant au docte Gerard Voſſius , qui dans ſon traité des Ecrivains Grecs , a reproché la même faute à Porphyre , parcequ'il s'en rapportoit entierement au catalogue des Rois d'Aſſyrie , que nous avons de Cteſias , Auteur fort décrié ſur ce point , ſur tout parmi les Sçavans du premier rang.

ARTICLE VI.

JUSTIFICATION DE LA femme Pechereſſe de l'Evangile , ſon unité avec Marie Magdelaine, & Marie de Bethanie ſœur de Lazare. Lettres Critiques à l'Auteur de la diſſertation , pour la défenſe des deux grandes Saintes, Marie Magdelaine & Marie de Bethanie. A Paris, chez François le Breton à la deſcente du Pontneuf, 1713. *in* 12. *pages* 159.

Monſieur le Maſſon s'eſt rencontré avec Mr. Trevet dans

le même dessein par un pur hazard, & par le même hazard leurs livres ont paru en même tems. Monsieur Trevet attaque Mr. Anquetin, Monsieur le Masson refute Mr. Mauconduit, qui s'est approprié tout l'ouvrage de Louvet, à peu de chose près. Mr. Trevet est exact & Dialecticien, Mr. le Masson a beaucoup de feu, il donne à ses raisons un tour vif & pressant : il ne ménage point du tout Baillet, sur la confiance qu'il fait paroître dans les occasions où il se trompe le plus grossierement. Nous avons mis nos Lecteurs au fait de cette dispute par l'extrait précedent, nous ne ferons entrer en celui-ci que ce que Mr. le Masson a dit de particulier.

Son livre est partagé en quatre lettres. Dans la premiere, il entreprend l'apologie de la femme Pecheresse, & il dit des choses fort nouvelles. La seconde lettre répond aux preuves que l'Auteur de la dissertation apporte de la distinction des deux Saintes, Marie sœur de Lazare, & Marie Magdelaine. La troisiéme examine les témoignages des Peres citez dans la dissertation. La quatriéme est toute employée à discuter laquelle des deux opinions est la plus ancienne : ce sont les mêmes passages, les mêmes preuves, les mêmes objections, dont nous avons rendu compte en parlant du livre de Mr. Trevet, le tour est different. On voit ici en petit ce que Mr. Trevet a traité dans

toute son étenduë : le livre de Mr. Trevet épuise la question, Mr. le Masson en donne une connoissance suffisante ; l'un est plus profond, l'autre écrit plus legerement.

Revenons à la premiere lettre, & à la nouvelle opinion que Mr. le Masson y propose ; c'est de la signification du nom de *Pecheresse* dont il s'agit. Mr. le Masson veut prouver que ce mot dans Saint Luc ne signifie point une prostituée, qu'il signifie seulement une femme possedée du Démon. Il remarque d'abord, que l'Ecriture n'employe nulle part le mot de *Pecheresse* pour signifier une femme publique, une prostituée, que *pecheur*, *pecheresse*, *nation pecheresse*, se prennent souvent dans l'Ecriture pour payens, idolâtres ; on ne peut lui contester la justesse de ces deux observations. Nous n'en dirons pas autant de la troisiéme. Mr. le Masson prétend que l'Ecriture donne souvent le nom de peché aux miseres, aux afflictions, aux maladies : les passages qu'il apporte ne le prouvent pas. Job, en priant Dieu qu'il le délivrât de ses pechez, demandoit le pardon de ses offenses, plûtôt que la guérison de ses maux : c'est la cause de ses afflictions, & non pas ses afflictions, qu'il appelle peché. Quand Bersabée dit à David, *que si Adonias regne, elle & Salomon seront traitez comme des pecheurs*, elle veut dire, selon nôtre Au-

teur, qu'on les persecutera, qu'on les dépoüillera de leurs biens. Est-ce là le sens naturel, & peut on douter qu'elle ne veüille dire, qu'on *les traitera de coupables pour avoir formé le dessein d'envahir le Trône?* Le troisiéme passage est encore plus foible, le peché y est manifestement distingué de l'affliction, comme la cause de l'effet.

En vain nôtre Auteur s'appuye-t'il sur ce que le Fils de Dieu a dit à la femme Pecheresse: *Vôtre foi vous a sauvée*, termes dont il se servoit ordinairement dans la guerison des malades. Ne dit-il pas *que plusieurs pechez lui sont remis?* Mr. le Masson a prévû cette objection, il tâche de l'éluder; mais franchement il n'y répond pas. Il veut qu'on compare la femme Pecheresse avec le Pharisien, leurs pechez, leur amour: de quoi cette comparaison lui servoit-elle? Il suppose hardiment que Jesus Christ n'avoit remis aucun peché au Pharisien, il avance de nouveaux paradoxes, que le Pharisien auroit pû se croire plus aimé, puisqu'on l'avoit guéri d'une maladie, si on n'avoit remis à la femme Pecheresse que des pechez intérieurs; que Jesus-Christ en disant: *Vôtre foi vous a sauvée*, rejettoit sur la foi de cette femme la gloire du miracle.

Ce qui surprend, c'est que Mr. le Masson dise que sa nouvelle opinion est prouvée définitivement par la reflexion que fi-

rent les Juifs conviez : *Qui est donc celui-ci, qui remet ainsi les pechez ?* Il faut avoir beaucoup de pénetration pour démêler la preuve décisive d'une opinion, dans un passage qui la détruit absolument. Les Juifs sçavoient que le Fils de Dieu avoit guéri une infinité de maladies ; leur surprise ne tombe donc que sur le pardon des pechez, qu'ils croyoient avec raison réservé à Dieu.

Nôtre Auteur cherche & trouve des argumens plus spécieux, dans la loi qui défendoit aux Juifs de souffrir que les femmes Juives se prostituassent ; mais ces loix, dira-t'on, étoient-elles soigneusement gardées ? D'ailleurs, la loi n'impose point de peine aux filles qui se prostituoient. Enfin, pour lui rendre inutiles toutes ces loix, il suffit d'avoüer que la femme Pecheresse n'étoit pas une prostituée, une femme publique, mais une femme galante. Mais, dit nôtre Auteur, si elle n'avoit été exemte de tout soupçon, Jesus-Christ auroit-il permis qu'elle le touchât, auroit-il vanté son amour pour lui ?

Jesus-Christ ne rejettoit point les pecheurs, il vante l'amour de cette Pecheresse pour Dieu, & par là il publie sa divinité. Mr. le Masson a recours à un verset du Pseaume 140. *Que l'huile du pecheur ne me parfume point la tête*, il en fait une Prophetie : ce n'est dans le sens

[redacted]

naturel rien moins qu'une prédiction. David prie Dieu, *qu'il ne permette pas que les flateurs le séduisent.*

Consentons que ce soit une Prophetie, Mr. le Masson en sera embarrassé ; il faudra qu'il prenne dans la Prophetie le mot de pecheur, pour une personne abandonnée à l'impureté : il soutient qu'il n'a jamais ce sens dans l'Ecriture.

Après tout, quoique son zele pour justifier la femme Pecheresse n'ait pas réüssi, on peut loüer sa bonne intention, & on doit reconnoître qu'il défendra avec succès une meilleure cause.

ARTICLE VII.

ARRESTS NOTABLES DE differens Tribunaux du Royaume sur plusieurs questions importantes du Droit civil, de coûtume, de discipline Ecclesiastique & de Droit public, par Maître Matthieu Augeart Avocat au Parlement, dédiez à Mr. l'Abbé Bignon Conseiller d'Etat ordinaire. A Paris, ruë S. Jacques, chez Michel Guignard & Claude Robustel près la fontaine S. Severin à l'image de S. Jean, 1710. *In* 4°. deux tomes, le premier de 728 pages, le second de 702.

QUelque habiles & éclairez qu'ayent été les Legislateurs, il semble que

les particuliers le soient encore plus où il va de leur propre interêt. Ceux là se sont proposé de former des loix, qui fixant les prétentions de chaque Citoyen, arrêtassent toute contention : & ceux-ci découvrent jusqu'aux circonstances les plus déliées, si l'on peut s'exprimer ainsi, dont ils puissent se prévaloir, ou pour détourner & rendre ambigüe l'expression d'une loi qui les géne, ou pour prétendre des exemptions ; outre que tous les jours il se presente de nouveaux incidens, qui n'ont pû être prévus de loin, & font naître des contestations. Il est donc très-utile, & même agréable, de voir en des occasions si diversifiées par elles-mêmes, comment de sçavans & sages Juges ont prononcé, partie selon la lettre de la loi, où elle est expresse, partie selon l'équité, où la lettre n'a pas exprimé, ou n'a pas exprimé clairement le cas en question. C'est ce qui donne cours à tant de divers recüeils d'Arrêts, & récemment au Journal des Audiances & au Journal du Palais.

Mr. Augeart ne s'est pas contenté de rapporter l'énoncé des Arrêts ; mais ce qui a été d'un grand travail pour lui, & ce qui est d'une grande instruction pour ses Lecteurs, il propose les moyens employez par les Avocats pour soutenir le droit des Parties. En quoi, selon la nature des matieres, il paroît souvent beaucoup d'érudition & de recherches.

Chaque volume contient cent Arrêts. Il est absolument impossible de donner ici une idée de tous, & il seroit très-difficile de se déterminer aux uns préferablement aux autres, ce seroit s'exposer à être condamné d'avoir mal choisi. D'ailleurs, la varieté des matieres est un des agrémens de l'ouvrage, & elle ne sçauroit être réduite dans les bornes d'un extrait.

ARTICLE VIII.

LETTRE DE MONSIEUR GALLAND, de l'Academie des Inscriptions & des Medailles, & Professeur en Langue Arabe au College Royal à Paris, sur une Medaille de l'Empereur Hadrien du Cabinet de Mr. de Chezelles, Juge de Police de la ville de Montluçon.

MONSIEUR,

Dans le Bourg de Neris, situé sur les confins du Bourbonnois du côté de l'Auvergne, Bourg celebre par ses bains d'eaux chaudes, & recommandable encore par plusieurs vestiges d'Antiquitez Romaines, on trouva l'année derniere quelques medailles qui me furent apportées, entre lesquelles une me parut meriter plus d'attention que les autres.

On voit sur un des côtez de cette me-

daille qui est en grand bronze, la tête de l'Empereur Hadrien couronnée de laurier, avec cette legende, *Hadrianus Augustus P.P.* Le type du revers représente une figure debout, qui tend les deux mains à une autre figure qui est assise comme pour aider à la relever : on lit autour cette inscription, *Restitutus Aug.*

On ne trouve point sur cette medaille le S. C. qu'on voit ordinairement sur les medailles Romaines en grand bronze, soit que ces deux lettres ayent été entierement enlevées par la roüille, soit qu'en effet elles n'y ayent point été mises, ce qui ne seroit pas sans exemple, puisque Mr. Seguin nous en fournit quelques uns dans son livre intitulé, *Selecta Numismata*, pages 116. & 117. de la seconde édition ; & cela ne serviroit qu'à confirmer ce qu'ont dit d'habiles Antiquaires, qu'on doit être fort circonspect à donner des regles generales en fait de medailles. Ainsi ce n'est pas ce qui m'a arrêté, mais ce que j'ai de la peine à concevoir, c'est le *Restitutus Aug.* de l'inscription du revers, parceque si je l'interprete *Restitutus Augusti*, je ne vois dans cette legende aucune construction réguliere, ni aucun sens raisonnable ; si je lis *Restitutus Augustus*, je n'y trouve point la beauté de l'expression des legendes qu'on trouve sur les medailles des premiers Césars. Cependant la medaille est indubitablement antique, & ne peut être

[redacted]

suspecte d'aucune falsification ; vous l'avez jugée telle, Monsieur, Mr. Baudelot de l'Academie Royale des Inscriptions & des Medailles, auquel elle fut d'abord communiquée, le R. P. Hardouin Jesuite, qui l'a examinée plusieurs fois, & le R. P. de Montfaucon Benedictin de l'Abbaye de S. Germain des Prez, en ont porté le même jugement : ce seroit être temeraire de douter de son antiquité, après le témoignage de ces illustres & sçavans Antiquaires ; je soupçonnai donc qu'il pouvoit y avoir dans cette inscription une faute du Monetaire ; mais je cessai de douter, lorsque je me souvins d'avoir lû une semblable inscription d'une medaille du même Empereur Hadrien, dans les Memoires de Trevoux du mois de Novembre 1701. 2. partie pag. 368. où elle est rapportée sans aucune description du type, entre les medailles les plus rares en grand bronze du Cabinet de Mr. de With ; & je crus après cela ne devoir attribuer qu'à mon peu de sagacité ce que je ne concevois pas dans cette inscription.

Vous voyez donc, Monsieur, que toute ma difficulté tombe sur le *Restitutus Aug.* du revers ; j'espere que vous voudrez bien m'en expliquer l'énigme : éclairé comme vous l'êtes, je suis persuadé qu'il n'y a rien d'obscur pour vous dans l'antiquité. J'ai fait graver la medaille le plus exactement qu'il m'a été possible ;

j'ai seulement observé que le Graveur a donné à la figure assise du revers l'air plus jeune qu'elle ne paroît l'avoir sur la medaille.

Un ami, dont le merite vous est connu, Monsieur, a pensé qu'on pouvoit interpreter cette inscription, *Restitutus Augusto*, & que peutêtre les Romains à l'exemple des Grecs & des Ægyptiens avoient voulu flater l'Empereur Hadrien en frappant cette medaille, dont le type pourroit avoir quelque rapport à l'histoire d'Antinoüs; quoique ce ne soit qu'une simple & legere conjecture, je n'ai pas crû la devoir passer sous silence. Je suis, Monsieur, &c.

Il nous semble qu'il est bien plus naturel de lire *Restitutus Augustus*, & d'entendre par là que le Prince a été rendu à l'Etat après une maladie dangereuse : l'attitude de la Déesse, qui ne peut être que la Déesse de la santé, que les Grecs appellent *Hygia*, & qui des deux mains aide le Prince à se lever, marque d'une maniere bien expressive qu'il relevoit de maladie. Cette explication, outre qu'elle est très-simple & très-naturelle, se justifie encore par plusieurs autres medailles du même Empereur, qui ont pour inscription, SALUS. AUG. *Salus Augusti*, c'est à dire, le Prince rétabli en santé. Outre que *Restitutus Augusto* est une construction contre toutes les regles des inscriptions, où le

nom substantif doit s'accorder avec l'adjectif, & où le sujet dont on parle doit être appellé par son nom propre, du moins sur l'un des deux côtez de la medaille, sans le laisser à deviner. D'ailleurs, on ne sçauroit raisonnablement croire qu'on ait voulu ici indiquer Antinoüs; car jamais il n'y a eû de medailles Latines qui l'ayent nommé, ou même indiqué indirectement. Il est encore inoüi, qu'on ait vû une medaille frappée au nom d'aucun Empereur pour le flatter de quelque vice, bien loin d'y en marquer un qui fait horreur aux payens mêmes. Au paganisme près, qui est sur les medailles Romaines, l'on n'y voit rien par rapport aux mœurs, qui ne soit très-modeste & très-chaste. Sur les medailles d'Antinoüs même, quoique Grecques, il n'y a pas le moindre indice qu'il y ait eû en lui aucun vice. On en trouve néanmoins dans les cabinets près de vingt differentes, toutes frappées dans l'Asie mineure.

ARTICLE IX.

HEXAPLORUM ORIGENIS quæ supersunt &c. C'est à dire, *Ce qui reste des Hexaples d'Origene, & beaucoup plus que Flaminius Nobilius & Jean Drusius n'en ont publié, tiré des manuscrits & des livres imprimez, & éclairci par des notes. Par Dom Bernard.*

de Montfaucon Benedictin de la Congregation de S Maur, avec quelques opuscules d'Origene qui n'avoient pas paru, & à la fin un Lexicon Hebreu fait sur les interpretations des Anciens, & un Lexicon Grec. A Paris, chez Loüis Guerin à l'enseigne de S. Thomas d'Aquin, la veuve de Jean Boudot au soleil d'or, & Charles Robustel au Palmier, ruë S. Jacques, 1713. *in folio, deux tomes, le premier de* 102 *pages pour les préliminaires & de* 708 *pour les Hexaples d'Origene, le second de* 636.

CEt ouvrage est dédié à Monseigneur le Cardinal d'Estrées, qui certainement a fourni à l'Epître dédicatoire une riche & abondante matiere, que le R. P. de Montfaucon a sçû employer habilement. On étoit préparé à concevoir de l'admiration pour ce grand Cardinal, & le P. de Montfaucon le fait paroître autant aimable. Il dit en un endroit, que ceux qui ont l'honneur de converser avec lui, sont dans l'admiration, & qu'ils pensent revoir le tems où il brilloit dans la Cour des Princes ; ils trouvent en sa personne toutes les graces de l'âge le plus florissant, une santé parfaite, un air charmant, un agrément & une facilité dans l'entretien en conservant la dignité de son rang. Enfin, on croit voir de ses yeux ce que dit un Ancien, que l'âge passé revient,

A teneris annis ævum remeare per actum :

L'esprit aussi vif, la mémoire aussi aisée & aussi ferme que dans les premieres années.

Tome premier.

Le R. P. de Montfaucon commence sa préface par les loüanges des Hexaples & des Octaples d'Origene, ouvrage grand en soi, & très-utile pour l'intelligence de l'Ecriture, estimé de toute la bonne antiquité, & indignement négligé dans les siécles suivans, qui même l'ont laissé périr, sans qu'il en reste rien que ce qui peut se recüeillir des citations des Peres. Le P. Morin en ayant ramassé quelques-unes, Flaminius Nobilius les insera dans son édition des Septante. Drusius en ajouta plusieurs autres, qui furent publiées après sa mort ; mais ces deux collections sont peu de chose en comparaison de celle-ci, dont l'Auteur forma le dessein il y a plus de vingt-trois ans ; & depuis ce tems-là, appliqué selon sa coûtume à la lecture des livres Grecs, soit manuscrits, soit imprimez, il n'a rien laissé échaper de ce qui y est rapporté des anciennes versions.

Pour l'édition il a suivi l'ordre d'Origene, mettant dans la premiere colonne le texte Hebreu sans points voyelles, dans

la seconde le même texte Hebreu en caracteres Grecs, & dans les suivantes les versions d'Aquila, de Symmaque, des Septante, de Theodotion. Au dessous de ces six colonnes sont autant de Latines, qui contiennent une version mot pour mot de l'Hebreu tiré de Sanctés Pagninus & d'Arias Montanus, la Vulgate & les traductions des quatre Interpretes Grecs. On ne voit néanmoins cet ordre observé qu'au chapitre premier de la Genese : le reste de l'ouvrage est divisé en deux colonnes, l'une pour l'Hebreu & le Grec, l'autre pour les versions Latines. Les differences de l'exemplaire Samaritain ne sont pas omises, & à la fin des chapitres il y a des notes avec les variantes.

Les Préliminaires sont pleins d'érudition, & divisez en onze chapitres ; dont le premier est du nom & de la forme des Tetraples & des Hexaples, qui differoient entre eux, en ce que le texte Hebreu, qui étoit en ceux-ci écrit sur deux colonnes en caracteres Hebreux & Grecs, n'étoit point en ceux-là. Ils étoient citez plus communément au pluriel τετραπλᾶ, ἑξαπλᾶ ; & quelquefois au singulier τετραπλοῦν, ἑξαπλοῦν; & en exprimant le nombre des colonnes τετρασέλιδον, ἑξασέλιδον ; enfin, il s'en formoit aussi un adjectif ἑξαπλαῖ αἱ βίβλοι. Aux quatre versions dont on a parlé Origene joignit sur quelques livres de l'Ecriture, comme sur les

Pseaumes & les petits Prophetes, celles qui étant d'Auteurs inconnus, étoient nommées la cinquiéme & la sixiéme, & même une septiéme; ce qui faisoit des Octaples, & des Enneaples. Les anciens font quelquefois mention des Octaples. La vûë d'Origene en compilant ces differentes versions, fut de faciliter & d'assûrer la veritable intelligence du texte original, par la comparaison & la confrontation des unes avec les autres.

Le reste de ce chapitre est rempli de diverses conjectures. Selon l'opinion commune les Tetraples parurent les premiers, & le P. de Montfaucon le croit ainsi, ajoûtant qu'Origene y avoit mis les quatre versions, comme elles étoient entre les mains du Public, & sans y faire des corrections, mais que dans la suite il eut soin de les corriger. Mr. Valois a été d'un sentiment contraire, & a fait préceder les Hexaples, se fondant sur un passage d'Eusebe, qui semble en effet le dire au l. 6. de l'histoire Ecclésiastique ch. 16. Car après avoir parlé des Hexaples, il continuë ainsi: *ἰδίως τὴν Ἀκύλου ϗ Συμμάχου ϗ Θεοδοτίωνος ἔκδοσιν, ἅμα τῇ τῶν ἐν τοῖς τετραπλοῖς ἐπικατασκευάσας.* Paroles qui donnent à entendre, qu'Origene après l'ouvrage des Hexaples fit des quatre versions un corps séparé, qui sont les Tetraples. Cependant le P. de Montfaucon les prend en un autre sens; & il dit que l'aoriste ἐπικα-

:πεντάπλοις, ou χαμαιπεντάπλοις, signifie
ı'Origene après avoir formé les Tetra-
.es, donna les Hexaples. La question
: seroit pas de conséquence, sinon qu'il
ıgit de sçavoir, si les Tetraples furent
:ts sur des exemplaires corrigez.

Il est encore plus incertain en quel
ms Origene s'appliqua à cet ouvrage.
e qu'en dit S. Epiphane n'est pas soute-
ıble, que ce fut après la persécution de
ece & à Tyr pendant l'espace de 28 ans :
r il est constant qu'Origene ne survécut
ıe trois ans à cette persécution. A en ju-
:r par les fragmens qui restent, & sur ce
ıe rapporte S. Jerôme, ce furent des
ctaples pour le Pentateuque & le Canti-
ıe des Cantiques, & des Enneaples pour
; Pseaumes & les petits Prophetes, par
ıddition de la cinquiéme version, de la
ıiéme & de la septiéme.

Sur les marges Origene avoit ajouté des
otes, qui se réduisoient presque à l'in-
rpretation des noms propres Hebreux. Il
avoit aussi remarqué les differences des
emplaires Samaritain & Syriaque : du
oins est-il vrai-semblable que c'est d'a-
ès lui qu'elles sont citées par les anciens
ıterpretes, par Eusebe, Diodore de Tar-
, Eusebe d'Emese, S. Jerôme, Theo-
ıret ; & il est aussi vraisemblable qu'el-
; n'étoient pas tirées immédiatement des
rsions Samaritaines & Syriaques, mais
ıe ces versions étoient elles mêmes tra-
ıites en Grec.

On n'aura pas de peine à croire ce q
dit le P. de Montfaucon au ch. 2. que
texte Hebreu dans les Hexaples étoit
caractères Hebreux, non pas en Sama
tains. Il examine un alphabet Hebr
qu'il reconnoît n'être pas correct, &
montre par plusieurs exemples, que
ressemblance que quelques lettres H
braïques ont entre elles a causé de la var
té dans les traductions.

On voit au ch. 3^e^. combien la critiq
est maintenant plus éclairée & plus exa
qu'elle ne l'étoit autrefois : il s'y agit
l'histoire d'Aristée, qui raconte la man
re d... fut faite la version Grecque
porte le nom des Septante. Et d'abor
est surprenant avec quelle liberté Josep
S. Justin & S. Epiphane, faisant professi
de suivre cette histoire, s'en écartent ch
cun en sa maniere. Philon plus circo
pect se contente de l'indiquer. Voici
peu de mots les raisons sur lesquelles
nouveaux Critiques la traitent de supp
sée. 1°. Selon Aristée, Ptolomée Philad
phe donna le soin de sa riche bibliothec
à Demetrius de Phalere ; cependant D
gene de Laërce, sur le témoignage d'H
mippe, raconte que ce Roi, à son ave
ment à la Couronne, relegua Demetri
pour de grands mécontentemens q
avoit eûs de lui, & que Demetrius m
rut peu après de la morsure d'un asp
2°. Sa lettre à Ptolemée, rapportée

Aristée, est du stile de celui-ci, c'est à dire, d'un stile Helleniste & éloigné de l'élegance Attique de Demetrius. 3°. Aristée se dit Grec, quoique son stile & sa maniere de discourir de la Religion le fassent visiblement reconnoître pour un Juif Helleniste. 4°. Il attribuë à Ptolemée, & à toute sa Cour, un tel respect pour la sainte Ecriture, qu'ils semblent en un moment être devenus Prosélites. 5°. Ptolemée Evergetes ayant obtenu des Atheniens l'original des tragedies d'Eschyle, de Sophocle & d'Euripide, fut loüé, comme d'une insigne liberalité, de leur avoir remis quinze talents qu'ils lui devoient en leur renvoyant une copie : au lieu qu'à en croire Aristée, il en coûta plus de douze cens talens à Ptolemée Philadelphe pour avoir une version de l'Ecriture. 6°. Il n'est pas aisé de se persuader que le Grand-Prêtre Eleazar pût aussitôt trouver dans sa nation soixante douze hommes habiles en Hebreu & en Grec, six de chaque Tribu, dans un tems où la distinction des Tribus ne subsistoit presque plus, du moins à l'égard de quelques-unes. 7°. Enfin Aristée prétend qu'au jour méme que les Interpretes arriverent à Alexandrie, Philadelphe apprit la nouvelle d'une grande victoire remportée sur Antigone, ce qui le combla d'une double joye : il est néanmoins constant que ce fut son ayeul, & le premier des Ptolomées fils de Lagus, qui vainquit Antigone.

Le P. de Montfaucon dit, que les premiers Traducteurs ne mirent en Grec que le Pentateuque.

Dans le ch. 4^e^. il traite de la version des Septante, telle qu'elle étoit dans les Hexaples. Origene voyant que cette version, qui étoit en usage dans l'Eglise, differoit du texte Hebreu, se fit un scrupule d'y rien changer : il s'avisa donc de suppléer par le moyen des autres versions à ce qu'il jugeoit y manquer, & il marqua par un asterisque, ou une forme d'étoile, ces additions, les terminant par deux points : où il crut que les Septante avoient ajouté au texte, il marqua par un obele, ou une figure de broche, les retranchemens qu'il y avoit à faire. Enfin, il marqua par un lemnisque, ou forme de bande, les endroits qui lui parurent mal exprimez & obscurs, y ajoutant quelque éclaircissement tiré d'une autre version. Celle de Theodotion lui sembla la plus propre à son dessein, il employa quelquefois celle d'Aquila, & rarement celle de Symmaque. Après les marques dont on vient de parler, il ajouta la premiere lettre du nom du Traducteur auquel il avoit eû recours. Quant aux transpositions qu'il rencontra, il ne fit point de difficulté de remettre dans la version le même ordre qu'il voyoit dans l'original.

Quoique parmi ces corrections il y en eût d'utiles, toutefois le plus grand nom-

bre

bre consistoit en des minucies grammaticales, qui détournant continuellement l'attention du Lecteur, nuisoient plus qu'elles ne servoient. Le P. de Montfaucon dit qu'il en est passé plusieurs dans les éditions des Septante que nous avons presentement, non seulement dans l'exemplaire Alexandrin de Cyrille Lucar, qui semble être tiré des Hexaples, & dans l'édition d'Alcala, mais aussi dans l'exemplaire du Vatican. Quelquefois même il est arrivé que deux differentes versions sont demeurées ensemble, comme au Pseaume 28. v. 1. *Afferte Domino filii Dei, afferte Domino filios arietum.* Les Septante avoient traduit : ἐνέγκατε τῷ κυρίῳ υἱοὶ θεοῦ, un autre Interprete : ἐνέγκατε τῷ κυρίῳ υἱοὺς κριῶν. Origene avoit interpreté cette diversité par un Lemnisque, qui ayant été negligé, les deux phrases ont été lûës de suite. L'Auteur remarque aussi, que la ressemblance de quelques lettres Grecques, soit en leur figure, soit en leur son, a produit des varietez de leçons, & qu'anciennement les chapitres & les versets étoient autrement distinguez qu'aujourd'hui.

Parlant d'Aquila & de sa version au ch. 5e. il se fonde sur un passage d'Eusebe l. 6. de l'histoire Ecclésiastique ch. 16. pour assûrer, qu'Origene avoit mis à la tête de ses Hexaples l'histoire des Interpretes qu'il y employoit, & que c'est de là que

S. Epiphane a tiré ce qu'il en dit : cependant il déclare, qu'il n'a pas grande créance en S. Epiphane, sur ce qu'il rapporte du Christianisme & de l'apostasie d'Aquila. Aquila avoit fait deux traductions, la premiere coulante, la seconde mot pour mot; & c'est celle-ci qu'Origene plaça dans ses Hexaples. Les Peres ont reproché de la mauvaise foi à ce Traducteur ; & d'avoir en haine des Chrétiens détourné le sens en plusieurs endroits. Le P. de Montfaucon l'abandonne sur le passage d'Isaïe ch. 7. v. 9. & semble le disculper sur le reste. Il remarque que la Paraphrase Caldaïque d'Onkelos ne s'accorde point avec la version Grecque d'Aquila.

Symmaque, dont il est traité au ch. 5e. est loüé par Eusebe & par S. Jérôme, comme le plus élegant & le plus clair de ces Traducteurs, & Theodore d'Heraclée lui a reproché, que pour affecter trop d'élegance & de clarté, il a affoibli en quelques endroits les expressions de l'Ecriture. S'il n'a pas fait deux versions, du moins il a tourné certains endroits en deux façons. Il étoit né Samaritain, & selon Eusebe & S. Jerôme, il se fit Ebionite, selon S. Epiphane il se fit Juif. Eusebe l. 6. ch. 17. rapporte, que de son tems on avoit entre les mains des Commentaires de lui, où il s'efforçoit de soûtenir l'heresie des Ebionites : ἐν οἷς δοκεῖ, πρὸς τὸ κατὰ Ματθαῖον ἀποτεινόμενος εὐαγγέλιον, τὴν δε-

δεδηλωμένην αἵρεσιν κρατύνειν. Le Pere de Montfaucon, après Mr. de Tillemont, entend par ces paroles, que Symmaque s'appuyoit sur l'autorité de S. Matthieu pour soutenir son heresie, ce qui convient à un Ebionite qui revere cet Evangile; mais Mr. de Valois les rend en Latin dans un sens tout contraire: *Adversùs Evangelium Matthai acriter disputans*, disputant de toutes ses forces contre l'Evangile de S. Matthieu. On fera ici trois reflexions. 1°. Ces paroles d'Eusebe, πρὸς τὸ κατὰ Ματθαῖον ἀποτεινόμενος εὐαγγέλιον, considerées en elles mêmes & sans rapport au sujet, ne semblent pas faire un autre sens que celui que leur donne Mr. Valois, & la préposition πρὸς semble signifier *contre*. 2°. L'Evangile de S. Matthieu à l'usage des Ebionites étoit fort different du Grec, & il étoit supposé. 3°. Comme les Ebionites étoient divisez de sentiment sur la naissance miraculeuse de JESUS-CHRIST, il paroît fort vraisemblable que leur Evangile n'en disoit rien. D'où il s'ensuit qu'on peut croire que Symmaque, Ebionite outré, a combattu ce qui s'en lit dans le veritable Evangile de S. Matthieu en Grec.

Theodotion paroît avoir eû moins de capacité qu'Aquila & Symmaque, & n'avoir pas si bien possedé l'Hebreu; mais comme il a plus de conformité avec les Septante, il a été plus d'usage. C'est ce

que remarque le Pere de Montfaucon dans le ch. 7^e^. Et dans le suivant, il dit que les trois autres Traducteurs, dont le nom est inconnu, avoient un stile plus diffus, & ressentent la paraphrase.

Saint Jérôme, continuë-t'il, avoit devant les yeux toutes ces differentes traductions Grecques: & il s'en servit avec discernement pour composer sa traduction Latine, donnant ordinairement la préference à Aquila & à Symmaque, & le plus souvent à Aquila: sur les petits Prophetes il s'est beaucoup aidé de la cinquiéme traduction, quelquefois il s'accommode des Septante, & en d'autres endroits il s'éloigne de toutes.

Le ch. 9^e^. n'a rien de remarquable: le P. de Montfaucon y indique succinctement, sur quels livres de l'Ecriture il a reciieilli des fragmens des anciennes versions; mais pour le ch. 10^e^. il a fallu mediter, & confronter les marges des exemplaires, lesquelles étoient chargées de certaines marques qui dénotoient les differentes traductions. Le P. de M tâche de les déchiffrer, & il prouve contre Walton, que la marque οἱ Γ signifie les trois Traducteurs, Aquila, Symmaque & Theodotion.

Au ch. 11^e^. il fait considerer de quelle énorme dépense étoient les Hexaples: six, ou huit, ou neuf colomnes écrites en grandes lettres, appellées *unciales*, comme

c'étoit alors la coûtume, avec des marges pour recevoir les notes ; de sorte qu'il estime qu'à peine cinquante gros volumes pouvoient suffire. Il s'en fit donc peu d'exemplaires entiers, & chacun en décrivant, ou en faisant décrire la version des Septante, se contentoit de marquer les differences des autres versions, qu'il jugeoit les plus notables. Or ce qui paroît digne de remarque à l'un, ne le paroit pas à l'autre ; d'où il est arrivé que l'un a observé ce que l'autre a négligé. Il est certain qu'il y avoit un exemplaire complet des Hexaples dans la bibliotheque d'Eusebe à Césarée, & il est croyable qu'il a péri, soit lorsque Cosroés pilla cette ville, ou quand les Sarrazins s'en rendirent les maîtres. Le P. de M. fait un catalogue des Commentateurs qui ont cité les Hexaples.

Après ses Prolégomenes il met quatre petits ouvrages qui n'avoient point encore paru, & qu'il a tirez de la bibliotheque du Roi & de celle du Vatican. Il attribuë le premier à Origene, dont le nom n'est pas dans le manuscrit ; que ce soit Origene, ou un autre, il s'exprime bien mal sur la notion de Dieu, & il la prend des Philosophes payens : les deux suivans ont le nom d'Origene, & ces trois ouvrages traitent de la division des Auteurs & du titre des Pseaumes. Le quatriéme est un abregé de ce que Saint Epiphane a dit de

l'histoire des Septante dans son livre des poids & des mesures.

C'est principalement sur les notes placées à la fin de chaque chapitre de l'Ecriture qu'on peut se former une juste idée de la grande lecture & de l'application du Pere de M. Il y marque exactement les endroits où il a trouvé les fragmens qu'il rapporte, il les compare les uns aux autres, il y fait les corrections qu'il juge, ou necessaires, ou convenables. Comme ils sont tirez des anciens manuscrits de la Bible & des anciens Interpretes, ils sont sans doute d'un grands secours pour parvenir à une parfaite intelligence du texte ; car c'est un grand avantage de sçavoir en quoi les premiers Traducteurs sont convenus, ou ont differé entre eux. Ce premier tome finit par les Pseaumes.

Tome second.

Le second tome contient les autres livres de l'Ecriture, c'est à dire, ceux qui ont été écrits en Hebreu.

A la fin de l'ouvrage le P. de Montfaucon ajoute deux Lexicons, ou Dictionnaires. Le premier est des mots Hebreux, avec leur signification en Grec, selon les anciens Traducteurs, les Septante, Aquila, Symmaque, Theodotion, & il ajoute leur signification en Latin ; le second est

des mots Grecs employez par les mêmes Traducteurs, excepté les Septante, avec leur signification en Latin, & les mots Hebreux qui leur répondent. Il y a plusieurs de ces mots Grecs qui ne se trouvent point dans les autres Auteurs. La raison pourquoi dans le second Lexicon il n'a pas fait mention des Septante, c'est que Kircker l'a prévenu par une longue concordance de ces Traducteurs, à laquelle le P. de M. renvoye.

Si le Dictionnaire Hebreu a été d'un grand travail & dégoûtant, il est aussi d'une grande utilité, en ce que les anciens Traducteurs, principalement Aquila & Symmaque, ont consulté les Juifs les plus habiles de leur tems, auxquels on peut autant se fier qu'aux Massorethes & aux Rabbins, qui sont venus après. Cet avantage pourtant d'ancienneté ne leur assûre pas une entiere créance, quoiqu'il leur arrive en quelques endroits de ne prendre pas le vrai sens.

A la tête de ces Dictionnaires sont de curieuses recherches sur la prononciation ancienne de l'Hebreu, sçavoir, si elle étoit la même qu'aujourd'hui. „ Il „ importe peu, dit Saint Jerôme, de pro„ noncer *salem*, ou *salim*, parceque les „ Hebreux usent très-rarement de leurs „ voyelles au milieu des mots, & il est „ libre aux Lecteurs, selon les differens „ païs, de prononcer les mêmes mots par

„ divers sons & avec divers accens. De ce passage le P. de M. conclut, que la maniere dont maintenant l'Hebreu se prononce, n'a été fixée par les Massorethes que selon l'usage du païs où ils vivoient. Il parcourt donc toutes les lettres de l'alphabet, & ensuite les points voyelles, & comparant plusieurs mots Hebreux, inserez en lettres Grecques dans les anciennes traductions, avec les mêmes mots prononcez selon les regles des Massorethes, il fait voir une grande difference.

Il ne sera pas désagréable à nos Lecteurs de leur indiquer les principaux manuscrits que le Pere de Montfaucon a consultez. Il fait beaucoup d'estime d'un manuscrit gardé dans la bibliotheque des Moines de St. Basile à Rome, & qui est du dixiéme siécle : il contenoit le Pentateuque, avec le livre de Josüé & celui des Juges, mais presque toute la Genese manque, & les deux derniers chapitres des Juges manquent aussi.

Plusieurs manuscrits de la bibliotheque du Roi, du dixiéme siécle & des deux suivans : ils contiennent diverses parties de l'Ecriture.

Quelques - uns de la bibliotheque de Mr. Colbert : un du 4^e^. ou du 5^e^. siécle, contient seulement quelques chapitres de l'Exode, du Lévitique & des Nombres, avec les Asterisques & les Obeles. Ils sont aussi représentez dans cet ouvrage.

Une feüille seule du livre des Juges, de plus de 1100 ans, dont Mr. des Marez a fait present au P. de M. Elle est sans accens & sans esprits, & elles a les Asterisques & les Obeles.

Trois de la bibliotheque de Coislin de Monseigneur l'Evêque de Mets, le premier du moins du septiéme siécle, & extremement loüé par le P. de Montfaucon, les deux autres du 10e. siécle.

Un sur Job du dixiéme siécle, de la bibliotheque des Prêtres de l'Oratoire ruë S. Honoré.

Un sur les Propheres d'environ du 8e. siécle, qui a autrefois appartenu à Mr. Marchal, & est aujourd'hui dans la bibliotheque du College de Loüis le Grand. Il a des diverses leçons aux marges, & les Asterisques & les Obeles dans le texte.

ARTICLE X.

***TRAITÉ DES DISPENSES**, suivant l'Ecriture sainte, les decrets des Conciles & des Papes, le sentiment des saints Peres, & les résolutions des Théologiens & des Canonistes.* A Paris, chez François Rochard, ruë Saint Jacques, à Saint Bruno, 1713. *in* 12. *pages* 244.

CEt ouvrage est court, aussi n'est-ce pas un traité complet des dispenses,

& il ne tend qu'à un point ; sçavoir, que les dispenses accordées sans cause sont autant de pechez, à ceux qui les donnent, & à ceux qui les reçoivent & en usent.

Dans le premier chapitre l'Auteur établit que l'Eglise a le pouvoir de faire des loix ; pouvoir que les Apôtres ont exercé, & que leurs successeurs ont continué d'exercer, d'où sont émanez tant de Canons touchant la discipline. C'est la doctrine des Peres, de S. Ignace d'Antioche, d'Origene, de Saint Ambroise, de Saint Jean Chrysostome. Les Papes se sont crûs astreints à ces loix, & obligez de s'y conformer. Le Pape Zozime le déclare dans le decret de Gratien, *Contra statuta* 25. *qu.* 1. „ L'autorité même de nôtre Siége ne peut rien „ ordonner, ni changer, contre ce qui a „ été statüé par les Peres. L'antiquité que „ leurs decrets rend venerable, se soutient „ parmi nous par des racines qui ne peuvent être arrachées. Son successeur Boniface écrit à Hilaire de Narbonne : „ Il „ est de nôtre devoir de garder exactement les ordonnances que nos Peres „ nous ont laissées. Saint Leon s'opposant à la prétention ambitieuse d'Anatole de Constantinople, lui écrit en ces termes : „ Les saints & venerables Peres, qui „ à Nicée ont condamné le sacrilege „ Arius avec son impieté, ont fait des „ loix Ecclésiastiques & des Canons qui

„ doivent durer juſqu'à la fin du monde. „ Ils vivent encore dans leurs conſtitu- „ tions, & ici & par toute la terre; & ſi „ jamais quelqu'un préſume de donner „ atteinte à ce qu'ils ont reglé, tout ce „ qu'il fera ſera auſſitôt caſſé. Il s'expri- me avec la même force ſur le même ſu- jet, dans ſes lettres à l'Empereur Marcien & à Maxime d'Antioche. Les paroles de Gelaſe aux Evêques de Dardanie ſont re- marquables. „ Nous ſommes perſuadez „ que nul veritable Chrétien n'ignore, „ qu'il appartient principalement au pre- „ mier Siege, & préferablement à tous les „ autres, de maintenir l'execution de ce „ qui a été ordonné en chaque Concile, „ & approuvé par le conſentement de „ l'Egliſe univerſelle; puiſque c'eſt lui qui „ confirme les Conciles par ſon autorité, „ & en ſoutient les Decrets par ſa conduite. Hormiſdas, Agapet, S. Gregoire le Grand, Saint Martin, Zacharie, Leon IV. Adrien II. Gregoire VII. Pie V. proteſtent de même qu'ils ſont obſervateurs des ſaints Canons.

Or, pourſuit l'Auteur, ſi le témoigna- ge de onze Peres, & d'un Concile de qua- torze Evêques, a ſuffi à Saint Auguſtin pour fonder la tradition contre les Pela- giens, de dix Peres au Concile d'Epheſe contre Neſtorius, de neuf à Saint Leon contre Neſtorius & Eutyches, „ celui „ de treize Papes eſt ſuffiſant pour avan-

„ cer que la tradition du S. Siege nous
„ apprend que les souverains Pontifes
„ sont obligez de garder les Canons,
„ & qu'il ne leur est pas permis de s'en
„ écarter.

Il est dit dans le second chapitre, que l'Eglise a le pouvoir de dispenser de ses loix ; ainsi elle a autrefois laissé au jugement des Evêques de dispenser de la longueur de la pénitence, & le quatriéme Concile de Carthage permet la translation des Evêques & des Clercs, eû égard à la necessité & au besoin des Eglises.

Au chapitre suivant il réduit les causes de dispenses à la necessité & à l'utilite publique de l'Eglise, non pas à l'utilité particuliere de ceux qui les poursuivent ; autrement les causes ne manqueroient jamais, étant évident que personne ne demande de dispense qu'à son avantage. Il rapporte là-dessus plusieurs autoritez des Conciles d'Ancyre, de Neocesarée, du quatriéme de Carthage, de Meaux ; des Papes Gelase, Pelage II. & Jean VIII. de Pie V. de Saint Bernard, des neuf Prélats que Paul III. consulta sur la reformation de la Cour de Rome ; & il ajoute le sentiment de Denys le Chartreux, de Gerson, de Dominique Soto, & d'autres Théologiens ; & enfin, du Concile de Trente.

Il soutient dans le chapitre quatriéme que les dispenses doivent être expediées

gratuitement, sans avoir égard à l'interêt des Officiers de la Cour de Rome. Marcel II. étoit résolu d'en user ainsi, comme l'écrivit Henri II. son Ambassadeur à Rome; & ce Pape disoit que si les dispenses étoient justes, elles ne devoient pas être achetées, & que les injustes devoient absolument être refusées. Pie V. refusa une grosse somme offerte par un Seigneur d'Espagne, pour une dispense qu'il accorda gratuitement, la jugeant juste. Les neuf Prélats dont Paul III. prit les avis, recommandent la même chose, néanmoins avec une exception pour les dispenses de mariage, quand il a été contracté par des personnes qui ont passé par dessus un empêchement qui ne leur étoit pas inconnu; mais le Concile de Trente n'a pas eû égard à cette exception, il a commandé de ne point donner la dispense en ce cas, & d'ordonner la séparation.

Ce qu'on a vû jusqu'ici ne fait que préparer au cinquiéme & dernier chapitre, dont voici le titre. *Si les dispenses données sans cause exemtent de peché celui qui les donne, & ceux qui s'en servent, & si elles sont absolument nulles?* On interrompra pour un moment l'Auteur, pour remarquer que ce sont deux questions fort distinguées entre elles, s'il y a peché d'accorder une dispense obtenuë sans cause, & de s'en servir? Et si elle est nulle? Dire qu'il y aura à répondre à Dieu d'une dis-

pense donnée & obtenuë, ce n'est pas pourtant dire qu'elle est absolument nulle. Par exemple, un Ecclésiastique sur une telle dispense prend possession d'un second Benefice, il peche; mais sa possession est-elle nulle? Un Laïque se marie sur une dispense sans cause d'un degré défendu, on suppose qu'en cela il peche; mais son mariage est-il nul? La difference entre l'un & l'autre, c'est que l'Ecclésiastique peut à tout moment quitter le Benefice où il est entré par un peché, au lieu qu'il y a bien des considerations à faire sur un mariage contracté; & apparemment les Juges, vû la dispense, le déclareroient valide.

Revenons à l'Auteur, qui distingue d'abord les loix de droit naturel & de droit divin positif: il est manifeste qu'à leur égard il n'y a point de dispenses. Quoique personne ne fasse un vœu que de son gré & de sa propre volonté, celui qui l'a fait doit à Dieu de l'accomplir tandis qu'il y est engagé. Les loix humaines positives, soit Ecclésiastiques, soit civiles, obligent à raison de la soumission dûë aux puissances que Dieu a établies. Enfin, il dit que quelques loix Ecclésiastiques & positives sont fondées sur les divines, comme d'imposer une satisfaction aux pénitens, d'obéïr à son Evêque, de garder son vœu. „ Cela supposé, dit-il, il est aisé de „ décider nôtre question, & de faire voir

„ par des preuves sans replique , pour
„ ceux qui ont du respect pour les decrets
„ des Conciles, les décisions des Papes,
„ le sentiment des saints Peres , & les ré-
„ solutions des Théologiens & des Cano-
„ nistes qui les ont pris pour regle, *Qu'u-
ne dispense donnée sans cause n'exemte pas
de peché, ni celui qui la donne , ni celui à
qui elle est accordée , même dans les choses
qui ne sont que de Droit Ecclésiastique*. Ou-
tre qu'il n'y a que ces sortes de choses où
les dispenses ayent lieu , il omet ce qu'il
avoit marqué dans le titre du chapitre ,
qu'une telle dispense est *absolument nulle*.
Voici ses preuves, qui vont à la nullité de
ces sortes de dispenses.

„ La premiere est,que les Supérieurs Ec-
„ clésiastiques , sans en excepter le Pape,
„ sont soumis aux loix de l'Eglise & obli-
„ gez de les garder. C'est ce qui a été dé-
„ cidé par les Conciles Generaux de Cons-
„ tance & de Bâle. Il n'ignore pas , dit-
il, que des Théologiens ne conviennent
pas de la supériorité des Conciles ; & que
toutefois quelques-uns d'entre eux ensei-
gnent que les dispenses accordées sans
cause par le Pape sont nulles : il demande
comment ils s'accordent avec eux mêmes ?
Ce qu'il demande est trop aisé pour s'y
arrêter.

Il tire sa seconde preuve de ce que le
Concile de Trente , sess. 25. ch. 18. de la
Reform.. déclare subreptices, c'est à dire,

nulles, les dispenses accordées sans une raison urgente & sans une grande utilité; ce qu'il faut entendre d'une utilité publique. Il n'approuve donc pas les dispenses de mariage dans les degrez défendus, en consideration d'arrêter les biens dans une famille; mais il ajoute un addoucissement, afin de ne pas troubler mal à propos les consciences; c'est que les personnes qui sans déguisement ont exposé leurs raisons, peuvent s'en rapporter à l'autorité & à la conscience de leurs Supérieurs. Est-ce, selon l'Auteur, que ces dispenses étant effectivement nulles, toutefois les personnes qui en ont été favorisées, peuvent sans trouble en user, & n'ont qu'à rassûrer leur conscience sur la conscience des Supérieurs? Il parcourt les autres causes de demander des dispenses des degrez de consanguinité, ou d'affinité, & il y demande sur tout de la sincerité.

Sa 3^e^. preuve est fondée sur ce que S. Bernard l. 1. de la consid. ch. 4. écrit au Pape Eugene, qu'une dispense qui n'a pas pour motif la necessité & l'utilité publique, mais seulement celle des particuliers, n'est en effet qu'une crüelle dissipation. Il rapporte en cet endroit les lettres de S. Bernard, touchant Robert son neveu, & Arnauld Abbé de Morimont, qui avec dispense avoient changé d'Ordre; & il retombe sur les Religieux qui passent à un autre Ordre.

Il produit pour 4^e^. preuve le ſentiment des Théologiens & des Canoniſtes depuis le douziéme ſiécle juſqu'à preſent. Tous ceux qu'il cite ne condamnent pas de nullité les diſpenſes ſans cauſe. Mr. de Sainte-Beuve tome 3. Réſolution 144. les croit nulles, ſans oſer condamner le ſentiment contraire : Mr. de Marca dit que depuis plus de trois cens ans elles ſont en uſage, & il a attiré après lui l'Auteur des Conferences de Luçon ſur le Sacrement de mariage. Mais l'Auteur de ce traité dont on fait l'extrait, s'inſcrit en faux contre cette longue preſcription, contre laquelle les Théologiens & les Canoniſtes n'ont ceſſé de reclamer.

ARTICLE XI.

LES DOUZE TESTAMENS des Patriarches traduits de l'Hebreu en Grec, du Grec en Latin, par Robert Evêque de Lincolne, & du Latin en François, par Mr. Macé Chefcier Curé de ſainte Oportune, avec une diſſertation, des argumens & des Notes. A Paris, chez Jean de Nully ruë S. Jacques 1713. *In 12. pages 216. ſans la table.*

MOnſieur Macé, occupé depuis huit ans à l'explication des Propheties de l'ancien & du nouveau Teſtament, n'a oſé y faire entrer celles que le livre d'E-

noch & les Testamens des douze Patriarches lui offroient, sans pressentir le Public sur l'autorité de ces livres. Il employe une dissertation écrite avec beaucoup d'art à justifier l ur antiquité, & il n'omet rien pour les faire recevoir comme les ouvrages legitimes de ceux dont ils portent les noms respectables. Il voudroit qu'on crût qu'ils ne sont apocryphes que dans ce sens que les Docteurs Juifs les cachoient au peuple; mais pourquoi lui auroient-ils caché un livre aussi édifiant que les Testamens des Patriarches? On n'en apportera jamais de raison plausible. Pourquoi les Apôtres n'auroient-ils pas fait valoir dans leurs prédications & dans leurs Epîtres, les prédictions si claires de la divinité & de la Passion de Jesus-Christ que contient le livre des douze Testamens? C'est assûrément l'ouvrage de quelque Juif Helleniste converti au Christianisme, mais qui en embrassant la veritable Religion, n'avoit pas renoncé au génie fabuleux qui a regné parmi les Juifs Alexandrins, & qui leur a fait supposer plusieurs ouvrages. Il ne faut que lire celui dont nous parlons pour se convaincre de la supposition; la morale en est excellente, mais les fictions y sont grossieres, & les Propheties plus claires que celles de l'Ecriture. L'imposteur qui l'a composé est apparemment l'Auteur du livre apocryphe d'Enoch, dont il ne nous reste que quelques fragmens:

l'erreur du commerce des Anges avec les femmes avant le deluge est enseignée dans ces deux écrits, & le livre d'Enoch est cité avec affectation dans celui des douze Testamens. Au reste, ces deux livres supposez sont plus anciens qu'Origene, qui les cite, sans leur attribuer cependant que peu d'autorité : ils sont même beaucoup plus anciens qu'Origene, si nôtre conjecture est vraye, & s'ils sont l'ouvrage du même imposteur ; car S. Justin, S. Irenée, Tertullien, ont lû le livre d'Enoch : on a même prétendu que S. Jude le citoit dans son Epître, ce qui lui donneroit une bien plus grande antiquité ; mais il est plus probable que S. Jude ne rapporte la Prophetie d'Enoch que sur la foi de la tradition, & que c'est sa citation qui a fait naître la pensée d'attribuer au S. Patriarche Enoch le livre qu'ont eû les Peres, & dont les fragmens que Syncelle a conservez prouvent évidemment la supposition. Mr. Macé a crû pouvoir justifier ce livre, & celui des douze Testamens, par une conjecture ingénieuse : il avance que le mot Hebreu *Elohim*, qu'on a traduit en Grec, *Anges*, devoit être traduit, *les Grands*, *les puissans* : *Elohim* a en effet ces deux significations ; mais outre qu'on n'a aucune preuve que les douze Testamens & le livre d'Enoch ayent été composez en Hebreu, l'erreur du commerce des Anges avec les femmes y est trop clairement

exprimée, pour les justifier sur un terme équivoque. Mr. Macé aura cependant la gloire d'avoir défendu une mauvaise cause aussi bien qu'on pouvoit la défendre.

ARTICLE XII.

OBSERVATION DE MATHURIN *De Lignac, Chirurgien & Pharmacien, sur l'usage des eaux minerales.*

PLusieurs personnes croyent, que les grands secours que fournissent les eaux minerales dans les maladies auxquelles elles conviennent, lorsqu'on en use prudemment, se peuvent aussi bien trouver dans les endroits éloignez de leurs sources, en y faisant transporter ces mêmes eaux, que sur les lieux d'où elles sortent; & que par ce moyen on en facilite l'usage à toutes sortes de personnes, tant en épargnant les peines & les fatigues du voyage, que les dépenses excessives, & les inquiétudes de n'être pas chez soi. Mais sans s'arrêter a cette prétenduë épargne, ni avoir égard à l'interêt particulier de ceux qui en font commerce, ceux qui voudront sans prévention suspendre leur jugement, & reflechir au changement qui peut arriver dans celles qui ont été transportées, avoüeront de bonne foi, qu'ayant été agitées par les voitures, les particules minerales, ou metalliques dont elles sont

chargées, n'y peuvent être longtems ſoutenuës ſans ſe précipiter, ce qui eſt d'une grande conſideration pour l'uſage : car ſi pour avoir été trop ſecoüées dans le tranſport qu'on en a fait, ou qu'ayant été gardées trop longtems, les ſubſtances, les mineraux dont elles ſont impregnées viennent à ſe précipiter au fond des vaiſſeaux, elles ne ſçauroient produire de bons effets, & les Medecins, auſſi bien que les malades, ſe trouveroient fruſtrez dans leur attente. Mais ſi cette ſéparation ne s'étoit pas encore faite dans les bouteilles, elle pourroit ſe faire dans l'eſtomac, ou dans les inteſtins, & particulierement dans le cœcum, & ſe coaguler par la rencontre des matieres diſpoſées à la coagulation, comme quand on mêle de l'eſprit de vitriol avec de l'huile de tartre ; ou ſe réduire en pierre de ſel, ſi les particules ſalines, ou vitrioliques, ſe réüniſſent enſemble, ou enfin former quelque maſſe par l'acide des humeurs viſqueuſes qui s'y trouvent, comme il eſt arrivé il y a quelque tems à une Dame de qualité, qui après avoir fait pluſieurs remedes pour ſe guérir d'une maladie dont elle a été affligée l'eſpace de cinq ou ſix mois, on lui conſeilla l'uſage des eaux de Forges, qu'elle prit à Paris pendant neuf jours, n'ayant pû continuer davantage, à cauſe que ſes incommoditez augmentoient, & que par ſurcroît ſon ventre ſe conſtipoit, & ſon dégoût devint

plus grand, & elle sentoit une pesanteur douloureuse dans le ventricule, avec des fréquentes envies de vomir, ce qui l'obligea à se servir de differens remedes, parmi lesquels fut l'émetique, qui lui causa plusieurs nausées, de grands efforts, & très-peu de vomissement. Tous ces remedes ne lui ayant procuré aucun soulagement, elle prit résolution de respirer l'air de la campagne, & partit de Paris le 27^e^. Août 1711. pour se rendre à sa maison de campagne. Le soir arrivant à Louvre, elle vomit abondamment, ce que je crois avoir été occasionné par les cahots & ébranlemens du carosse, dont l'abondance de l'humeur qui séjournoit dans son estomac fut agitée. Le 30^e^. elle eut un grand & fréquent vomissement, par lequel elle jetta une quantité prodigieuse de bile verte, (que l'on peut nommer ærugineuse & porracée) avec tous les alimens qu'elle prenoit, ayant toujours la même douleur & pesanteur dans le ventricule. Le 31^e^. la douleur se fit sentir en differens endroits du ventre, elle vomit de la même violence, avec une odeur de matiere fécale; le premier & 2^e^. de Septembre le vomissement commença à diminuer, & l'humeur parut de couleur jaune. Le 3^e^ les douleurs furent considerablement adoucies. Le 4^e^. au soir en rendant un lavement elle jetta avec effort dans le bassin un corps étrange rond comme une boule

de la groſſeur d'une moyenne noix & reſſemblant en couleur à du machefer, mais non pas ſi dur, ni ſi peſant; je fus curieux d'en couper une partie (ce que je fis avec un peu de peine) qui me parut au dedans de couleur de roüille de fer, en ayant l'odeur, d'où je conclus que la ſubſtance de ce corps n'étoit autre choſe que le réſidu des eaux de Forges, & il me fut aiſé de concevoir par les differentes couches de la matiere qui le compoſoit, que ſon volume avoit groſſi à pluſieurs fois autour de la maſſe, comme par ſtratification, avec les humeurs glaireuſes qui ſervoient à donner corps aux particules ſalines, ou vitrioliques du fer ſeparées de l'eau, & que les differens mouvemens de l'eſtomac ayant fait rouler cette maſſe de toutes les manieres, la figure en a dû être ronde, étant unique; car ſi ce corps eût été accompagné de quelque autre, il n'auroit pû être rond, mais un peu applati par les fréquens frottemens, de même que les pierres qui ſe frottent & entre choquent dans la veſſie.

Il y a apparence que le renverſement du ventricule occaſionné par l'irritation de l'émetique, ſoulevoit cette boule juſqu'à ſon orifice ſupérieur, & que par ſa groſſeur ne pouvant ſortir par l'œſophage, elle s'oppoſoit au vomiſſement qu'on vouloit lui procurer.

Les douleurs que la Dame ſentoit en

differens endroits du ventre les 30. & 31. Août, ne procedoient sans doute que de la chûte de ce corps étranger dans les boyaux grêles, où il ne pouvoit passer à cause de sa grosseur qu'avec beaucoup de peine; c'est aussi dans ce tems que ce qu'elle jetta par la bouche avoit l'odeur de matiere fécale. Il est probable aussi que les douleurs n'ont diminüé que lorsque la boule a eû parcouru tous les menus boyaux, & qu'elle s'est trouvée dans les gros intestins, où elle avoit la liberté de mieux rouler.

On peut croire avec raison, que si cette Dame eût continüé plus longtems l'usage des eaux, la boule auroit grossi chaque jour, & lui auroit sans doute causé la mort.

Cette observation ne sera peutêtre pas du goût de certaines personnes qui pourront objecter.

1°. Que les eaux de Forges ne coagulent point, & que par conséquent la boule ne peut être que des humeurs coagulées, ou pétrifiées.

2°. Que la Dame malade n'ayant pris les eaux de Forges que pendant neuf jours, cela peut aller à dix-huit bouteilles, & que si on en faisoit évaporer la même quantité, à peine resteroit-il au fond du vaisseau assez de substance metallique pour former le volume de la quatriéme partie de la boule en question.

 3°. Que

3°. Que l'usage de les transporter est établi depuis longtems, & que plusieurs personnes en ont été sensiblement soulagées.

Je réponds, qu'il ne s'agit pas d'avoir recours à la coagulation, ni à la pétrification, puisque, comme il a été ci-dessus dit, ce n'a été fait que par incorporation avec les matieres glaireuses & par stratification.

Je conviens de la petite quantité du résidu du fer après l'évaporation de l'eau; mais je soutiens que celle des humeurs visqueuses qui ont donné corps à la boule, a augmenté considerablement son volume chaque jour; & cette verité est si constante, qu'après avoir porté cette boule dans ma poche pendant quelques jours, elle devint beaucoup plus legere & un peu moins grosse, par la dessication de l'humidité. Je l'ai montrée à quelques Medecins, & à plusieurs personnes d'un discernement juste, qui m'ont porté à ne pas tenir sous silence une observation si necessaire au Public.

Enfin, j'ose dire que cet usage ne prouve pas la bonté incontestable des eaux minerales transportées, & souvent gardées longtems, & que si quelques malades se sont trouvez soulagez après en avoir usé, ce peut être aussitôt par le benefice de la nature, que par l'effet de ce prétendu remede; mais le nombre de ceux qui n'en

ont retiré aucun avantage, ou qui en ont été plus incommodez, surpasse de beaucoup les premiers; & peutêtre que si on y avoit fait attention, on auroit trouvé l'occasion de dévancer mon observation.

ARTICLE XIII.

NOUVELLES OBSERVATIONS sur les eaux de Bourbon, addressées au R. P. de Tournemine, par le Pere Aubert de la Compagnie de Jesus.

MON REVEREND PERE,

J'avois promis à V. R. quelques observations sur les eaux de Bourbon, je m'acquitte aujourd'hui de ma parole. Les Philosophes ne doivent pas voyager comme les autres hommes, ils doivent aux Sciences le tribut de leurs voyages, c'est à dire, quelque nouvelle remarque, sur ce que la nature, ou l'art des hommes, offre à leur curiosité, & je vais payer ce tribut d'autant plus volontiers, que je suis redevable aux eaux de Bourbon d'une partie de ma santé, & que peutêtre dans quelque tems je la leur devrai toute entiere.

Lorsque je partis pour les eaux de Bourbon, j'avois depuis quatre mois étudié la nature de ces eaux, & celles des autres eaux minerales qui ont le plus de reputa-

tion. J'avois lû, pour en connoître l'analyse & les proprietez, ce qu'en ont écrit les meilleurs Auteurs, anciens & modernes, & surtout les excellentes observations qu'on trouve en differens endroits des Mémoires de l'Academie des Sciences, & le traité qu'en a fait Monsieur Pascal Medecin.

L'évaporation qu'on fait des eaux de Bourbon au feu de sable ne laisse au fond du vase que quelques grains d'un sel fixe, mêlé d'un peu de terre blanche & legere; mais ce sel n'est pas l'unique principe des vertus admirables de ces eaux, ni le seul agent qui produit dans le corps humain tant de surprenans effets. La preuve en est, que ce sel mêlé à de l'eau commune pique seulement un peu la langue, & borne là toute son operation. Il faut donc que l'autre principe qui est comme l'ame de cette eau, qui la rend si animée, si pénetrante, si expansive, soit une crême de soufre, une fleur de bitume épurée, une quintessence de baume extremement exaltée, qui cachée dans les pores de ce sel alkali, cause en se fermentant avec lui cette chaleur & ces ébullitions qu'on remarque dans les puits, & opere dans le corps ces guerisons surprenantes.

Mais ce soufre a échappé jusqu'à present aux operations les plus ingénieuses & les plus délicates de la Chymie; quelques-uns même nient son existence, ou

ne la conclut que par les effets ; n'est-ce pas assez ? Non, & j'ai voulu tenter, si en examinant la nature du lieu, les rochers d'où sortent ces eaux si salutaires, je pourrois y découvrir des traces de ce soufre, sans lequel cette source n'auroit point d'autre gloire, que celle de fournir par heure cent muids environ d'une eau piquante.

Comme le rocher d'où cette eau s'éleve en boüillonnant est sept pieds sur le niveau de la surface de l'eau des puits, & couvert aux environs d'une plus grande hauteur de terre pavée de grands carreaux, il ne me parut pas accessible. Je cherchai donc des morceaux de rocher tirez des fondemens des maisons voisines, & parmi d'anciens débris transportez hors la ville, lorsqu'on tailla le rocher de la source, & qu'on donna aux puits la forme qu'ils ont, j'y cherchai de quoi satisfaire ma curiosité. Je trouvai des morceaux d'un roc dur, fier, cassant, composé de lames posées & pressées les unes contre les autres, & transparent comme du talc ; mais d'un verd d'émeraude extremement vif & agréable à la vûë ; je choquai quelques-uns de ces fragmens les uns contre les autres, je n'en pûs faire sortir de feu, non pas même en les choquant avec un morceau d'acier ; mais de leur choc naissoit une petite odeur de soufre fine, & qui s'évanoüissoit aussitôt. Je conclus, que

dans le choc le frottement violent des deux corps brisoit les liens qui tenoient les parties délicates du soufre comme emprisonnées & enchaînées, par les coagulations qui avoient formé le rocher, & qu'en s'échapant elles faisoient cette legere impression sur le sens destiné à l'odorat. Cela suffisoit pour me prouver que ces pierres vertes contenoient le soufre, dont les vertus éclatent dans les eaux de Bourbon; mais je n'eus plus lieu d'en douter, lorsque j'eus fait l'experience suivante.

Je mis des pieces de ce rocher grosses comme le pouce sur des charbons ardens, & après que le feu les eût penetrées, c'est à dire, au bout d'une minute, elles parurent environnées d'une legere flamme violette, mais plus vive que celle du soufre allumé; ces pieces de rocher petillerent en se calcinant, & les petits morceaux entourez d'une semblable flamme se répandirent de tous côtez, & exhaloient une odeur de soufre manifeste, mais bien plus douce que celle du soufre commun; ensuite cette flamme ayant dévoré sa proye, s'éteignit après quelque tems, & laissa les morceaux de pierre blanche & calcinez.

Peutêtre qu'on pourra dans la suite, par les operations de la Chymie, arrêter dans l'analyse de ces pierres le soufre qui entre dans leur composition, & qui mêlé aux eaux devient trop volatil, pour être fixé

& soumis aux sens. Ainsi on aura une c
noissance exacte de la nature du sel &
soufre des eaux de Bourbon. Hé ! Qui s
si un jour, comme on a trouvé le secre
composer un soufre artificiel tout seml
ble à celui qu'on tire des mines, & d'i
ter la nature, l'art ne trouvera poin
moyen de composer des eaux artificie
égales à celles de Bourbon, & de mu
plier ainsi ce que la nature avare n'a la
échapper qu'en quelques endroits de
terre ? Il est donc clair maintenant au
ment que par les effets, qu'il y a un s
fre très-exalté & très subtil dans les e
de Bourbon. Il faut donc qu'au dessou
ce rocher, vers le centre de la terre,
du moins à quelque distance de sa su
ce, il y ait une mine féconde de sou
dont les parties les plus délicates s'e
tant sans cesse par l'action de ce feu c
tral de cette matiere subtile, qui sans l
ler est cependant un feu qui met tou
mouvement, se purifient en traversan
terres, & se fixent enfin dans le ro
sous des coagulations transparentes.
soufre demeure donc engagé dans le
cher, contribüe à lui donner cette c
leur d'émeraude si gaye & si belle, c
perd dans la calcination, & y demo
pourtant uni par des liaisons assez r
chées, puisqu'un feu médiocre en fa
aisément la séparation. Or il n'est pas
sible qu'une source d'eau se filtre au tra

des lames très-fines qui composent ce rocher, sur lequel est bâtie la ville de Bourbon, sur tout si cette eau est déja impregnée d'un sel piquant, qu'elle ne détache à l'aide de ses parties salines les parties délicates du soufre, & que ces parties de soufre trouvant dans le sel des pores propres, ne s'y engagent & ne fermentent avec elles. Voici donc comme je conçois la chose.

On ne peut douter qu'en certains endroits de la terre il n'y ait des mines de sel, les montagnes de sel qu'on trouve en bien des lieux le prouvent invinciblement. Supposons donc qu'une mine abondante de sel soit assujettie à l'action de quelque feu soûterrain, ce sel doit se sublimer & s'alkaliser, & par conséquent tout l'espace que l'on conçoit depuis cette mine jusqu'à la surface de la terre, doit être pleine de ces sels poreux qui s'exaltent. Ce sont ces sels qui entrant à l'aide de l'eau & de l'air, qui leur servent de vehicule dans les racines des plantes, y causent la vegetation, & se trouvent dans l'analyse qu'on en fait. De là vient que le sel de l'eau de Bourbon approche beaucoup du sel vegetal des plantes. Si donc une source d'eau douce traverse des terres pleines de ces sels alkalis, elle doit les dissoudre, s'en charger, & les charrier avec soi. Cette eau, dont les parties pliantes & souples n'eussent fait que glis-

ser sur des rochers traînant avec soi des parties salines, c'est à dire, piquantes & roides, auxquelles elle communique son mouvement, devient capable de ronger ces rochers entre les lames desquels elle est obligée de se filtrer, elle en détache de petites parties en les mêlant, & emporte les soufres, qui y étoient engagez.

Alors ces soufres délivrez de leurs prisons pénetrent les sels poreux, s'engagent dans leurs pores, & s'y agitant avec d'autant plus de violence qu'ils y entrent environnez seulement d'un peu de matiere subtile, comme il arrive dans toutes les fermentations; c'est dans cet état d'effervescence que les eaux s'élancent dans les puits, & paroissent à nos yeux, la délicatesse des soufres & la pureté de leurs sels ne sont point capables de troubler leur limpidité.

Mais comme les soufres ne se joignent pas aux sels sous des alliages bien resserrez, ils se dégagent bientôt de leurs pores, & s'évaporent avec une extreme vîtesse au travers de l'air, ils s'élevent même avec tant de violence à cause de la quantité de leur mouvement comparé à leur masse, qu'ils élevent les sels avec eux jusqu'à une certaine hauteur, c'est pour cela qu'après une évaporation faite au soleil on trouve bien des parties du sel attachées aux côtez des vases où elle s'est faite. Il est vrai, que pour soutenir cette expli-

cation il faut admettre de continüelles sublimations de sels, & de soufres, pour fournir à des dissolutions si constantes ; mais cela ne doit point embarrasser un Physicien, qui sçait dans combien d'endroits de la terre des flammes épouvantables s'entretiennent d'un soufre, qui semble renaître pour les nourrir depuis plusieurs siécles. Outre que quelque systeme qu'on embrasse, il faut toujours trouver des mines impérissables de sel & de soufre pour fournir aux eaux de Bourbon. La nature, comme la Chymie, a ses fourneaux & ses laboratoires soûterrains ; c'est là qu'elle fabrique l'or & les métaux, & qu'elle prépare pour les plantes qui croissent sur la terre, & pour les eaux minerales, les sels, les soufres, le nitre, le vitriol.

J'avoüe que dans ce systeme le sel des eaux de Bourbon est alkali, contre le sentiment de Monsieur Pascal ; mais en verité les raisons que cet habile homme apporte pour prouver le contraire ne sont point convainquantes, & dès lors que le sel des eaux de Bourbon fermente avec les acides après une évaporation de ces eaux faite par le feu, on doit conclure que ce sel est alkali ; que si lorsque l'évaporation s'est faite par les rayons du soleil le sel qui reste ne fermente point avec des acides, cela vient de ce que le soleil n'a pas assez puissamment dégagé ce sel de plusieurs parties d'eau & de terre qui bouchent ses

Il eſt donc ſûr que ceux, dont les maladies ſont appropriées aux eaux de Bourbon, & qui les prennent ſous les précautions neceſſaires, en doivent reſſentir des effets auſſi prompts que merveilleux. En effet, cette eau toute boüillante d'un ſoufre balſamique & ſpiritueux, qui fermente puiſſamment avec un ſel vegetal & volatil très-délié, tombant dans l'eſtomac, & parcourant enſuite avec activité tous les autres viſceres, que l'on comprend ſous le nom des premieres voïes, en emporte les glaires, en fond les mucoſitez concretes & arrêtées; inciſe & enleve les tartres ſalins, qui revêtoient leurs membranes interieures, entraine & diſſout les minieres vitrioliques qui formoient les obſtructions, ſavonne les glandules & les fibres accablées ſous des viſcoſitez envieillies, & rend ainſi aux parties ſolides leur oſcellation & leur premier reſſort.

Comme ces eaux ſont pleines de mouvement & de feu, leur vertu expanſive fait qu'elles ſe mêlent promptement au ſang, elles ſe répandent du centre à la circonference, accelerent le mouvement de toutes les liqueurs qui circulent dans le corps, & les purifient en pouſſant par des ſüeurs & des urines abondantes les ſeroſitez & les humeurs pareſſeuſes qui embarraſſoient leur circulation. C'eſt pour cela qu'on doit aider & faciliter

plexies, en se répandant tout à coup sur le systeme des nerfs, guerir la jaunisse, en débouchant le canal cholidoque dont l'obstruction fait refluer la bile dans le sang, & teindre de sa couleur la surface du corps.

IV. Que les maladies où il n'y a déja que trop de mouvement dans les liqueurs, bien loin de se guérir par l'usage de ces eaux, prendroient tout à coup des faces plus terribles & plus menaçantes, & exposeroient des malades mal conseillez à de funestes symptomes.

V. Qu'on doit garder avec soin un regime de vie uniforme, & capable d'entretenir tout le corps dans une situation qui facilite le succès des eaux, c'est pour cela que le grand mouvement & les passions en doivent être bannies. Le chagrin, la crainte, & les autres agitations de l'ame, dérangent tout dans les humeurs, & enlevent à l'usage des eaux toute son efficace. Les fruits y sont défendus, & non sans raison, à cause des cruditez qu'ils laissent dans l'estomac. L'importunité des malades a pourtant arraché de la complaisance des Medecins la permission de manger des fraizes au Printems; mais je doute que ce fruit, qui flate si fort le goût, mais qui après tout est composé d'une infinité de petites graines dures & polies, ne trouble nullement l'effet salutaire des eaux.

& que la plûpart des paralytiq
vent, ou une guerison entiere, c
un soulagement considerable.

Ainsi la nature de ces eaux
sublime, & élevée à des prérc
cellentes & j'ai été surpris e
conferences manuscrites, que
dier Medecin & Intendant de
communiqua de voir à coml
verses maladies elles avoien ét
de souverain. Je vous en dirois
mon R.P. & ajouterois quelque
particulieres, que j'ai faites su
& les douches qu'on prend à
mais je sens que je passe les b
lettre.

Je vous dirai pourtant encore
trouvé sur une des collines qui e
la ville de Bourbon, de petits
facettes, qui sortent en forme
des gros rochers de cette cc
cailloux ont presque la dureté
parence des diamans fins, & je
pas que s'ils étoient taillez, &
en œuvre, ils n'eussent quelque

ARTICLE XI

PREMIER PROBLEM la Manœuvre.

Trouver la route & la vitesse d'u plane située verticalement dan Janvier 1714.

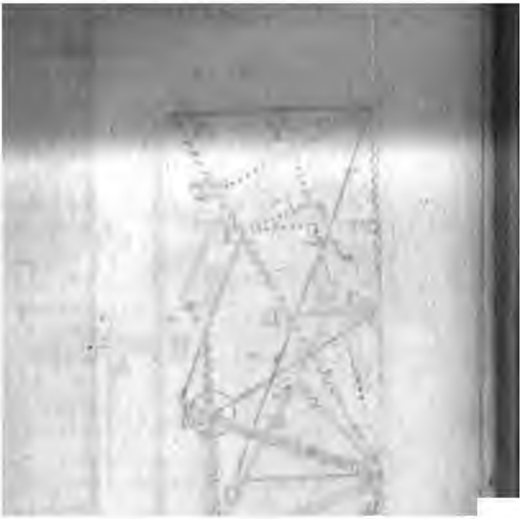

Figures pour l'
de

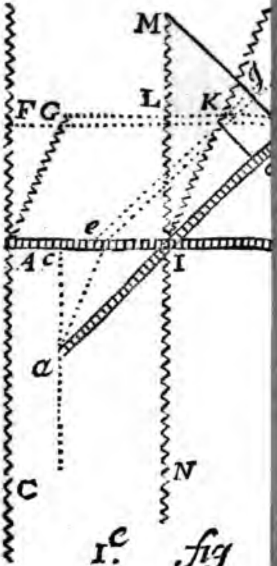

I.e fig

de, & poussée par un autre fluide toûjours en même sens ; probleme qui renferme les principes de la Manœuvre dans leur plus grande simplicité. Par Mr. Parent.

JE ne propose ce probleme aux Sçavans, que parce qu'il m'a paru par sa mplicité plus propre que tout autre, our faire connoître parfaitement la méiode par laquelle je détermine la route : la vîtesse d'un vaisseau mû par le vent oûjours d'un même sens. Cette méthode onsiste en quelques principes, que je n'ai eutêtre pas assez expliquez dans mes Eleiens de Mechanique, & dans mes Essais : 'est ce qui m'engage à les retracer ici en eu de mots, avant de m'engager plus vant dans la recherche du probleme proosé.

Premier Principe. La force d'un fluide épend de la multitude de ses parties, qui ioquent en même tems, & de la vîesse dont chacune choque ; & cette multitude dépend de trois causes ; de la iasse, ou pesanteur spécifique, ou conensation du fluide ; de la grandeur de la irface qui le reçoit, & de la vîtesse u'il a par rapport à cette surface, puisu'il est évident qu'il passe plus de parties ar une tranche d'une riviere, à proporon qu'elle coule plus vîte.

II. Principe. La vîtesse du vent à l'éard d'une surface A B (premiere figure)

qui se meut, ou selon son cours, comme de A B en E F, ou obliquement à ce cours, comme de A B en G H, n'est que l'excès L M de la vîtesse absoluë I M du vent, sur la quantité I L dont la surface lui cede, ou fuit devant lui ; ce qui est assez évident, pour n'avoir pas besoin de démonstration. Ainsi la multitude des parties du vent tirée de sa vîtesse respective E F, ou G H, ne sera mesurée que par L M, de même que la vîtesse de son choc. Appellant donc (V) sa masse, on aura pour l'exposant de sa force (V x A B x M L x M L = (V x A B x M L².)

III. Principe. Si la surface A B prend la situation, *ab*, oblique au cours du vent *ac*, *db*, qui passant par ses extremitez *a b* rencontre A B en *c*, & *d*, il est manifeste que toute la quantité de vent qui tombera sur cette surface *ab*, sera renfermée entre les paralleles *ae*, *db* ; ainsi, *cd*, sera pour lors la mesure de la quantité du vent tirée de la surface *ab* ; (or A B = *ab* | *cd* || comme le sinus total I *b* est au sinus I *d*, de l'angle I *bd* de la surface & du vent.

4°. Divisant aussi la vîtesse absoluë I M du vent dans la perpendiculaire *b* M à la surface *ab*, & dans I *b*, le vent n'agira sur *ab*, qu'avec la vîtesse dérivée *b* M toute entiere, en supposant la surfaface *ab* en repos ; la vîtesse I *b* servant seulement à faire écouler le vent ; mais

la multitude de ses parties tirée de la vîtesse absoluë sera toûjours marquée par I M ; puisque l'obliquité de *ab*, ne fait pas couler le vent plus vîte, ou plus lentement. Ainsi sa force contre, *ab*, sera alors marquée par $(V \times cd \times IM \times bM.)$

5°. Et si en même tems *ab* se mouvoit selon la droite I K parallelement à elle même en *ef*, prenant I K pour exprimer sa vîtesse, & la divisant aussi dans la perpendiculaire K O, à *ab*, & dans I O, il est évident que, menant les perpendiculaires K L, K*g*, sur I M, *b* M ; M L seroit encore l'excès de la vîtesse I M du vent, sur la vîtesse I L, dont *ab*, lui cede, ou fuit sous lui ; & que M L marqueroit par conséquent la multitude tirée de sa vîtesse absoluë I M ; M*g* exprimeroit la vîtesse du choc du vent perpendiculaire à *a b*, & O *b* la quantité dont la surface cede au vent en ce sens ; par conséquent la force perpendiculaire du vent selon *b* M seroit alors $(= v \times cd \times LM \times gM)$ ainsi dans ces deux cas ce n'est ni, IM^2, ni ML^2, ni bM^2, ni enfin gM^2, qu'il faut prendre avec $(V \times AB)$, ou $(V \times cd)$ pour exprimer les differens efforts du vent contre A B, ou *ab*, ce que Mr. Mariotte n'avoit pas distingué dans son mouvement des eaux, où il parle des forces respectives des fluides ; non plus que plusieurs Auteurs qui en ont traité depuis.

On voit aussi que dans ce dernier cas, & dans le second où la surface est en mouvement, si le vent prend differentes vîtesses absolües IM, ses efforts contre *ab*, ou AB, ne seront pas entre eux, comme les quarrez de ces vîtesses absolües, si IK est supposée constante.

VI. *Principe*. Un corps quelconque *ab*, poussé par le vent, étant supposé rencontrer un autre fluide, comme l'eau, obliquement à sa direction, oblige l'effort du vent de se diviser, pour s'opposer à l'eau plus directement, comme il arrive dans le choc des solides. Alors ce corps suit une route oblique à la direction naturelle du vent; & cette route ne se fixe, que quand, à force de varier les routes, & les efforts & résistances du vent & de l'eau, il s'en rencontre une dans laquelle ces efforts & ces résistances font équilibre, de sorte que ce corps n'a plus alors de tendance vers aucun autre côté.

VII. *Principe*. La vîtesse d'un corps s'accelere perpetuellement pendant qu'il cherche sa route, & après qu'il l'a trouvée, & cela jusqu'à ce que la résistance de l'eau soit devenuë assez grande, pour détruire tous les nouveaux degrez de force que le vent pourroit lui ajoûter: alors il continuë de se mouvoir directement avec une vîtesse uniforme, que je nomme ailleurs vîtesse d'équilibre, parcequ'on peut regarder le vent & l'eau dans cet état de

mouvement, comme en équilibre; comme on dit que deux corps solides qui en poussent un troisiéme sont en équilibre, lorsque l'un des deux premiers détruit perpetuellement tout le mouvement que l'autre imprime au 3^e. corps. Ces principes étant bien entendus.

2. Soient presentement A, F, C (2^e. figure) 3 voiles rondes & égales plantées audessus des extremitez A, C, & du milieu F de la surface A F C. Il est évident premierement, que supposant le vent uniforme comme l'eau, où est la surface, & depuis l'eau en repos, cette surface doit toujours avancer parallelement à elle même, étant poussée par le vent également de chaque côté de F, selon les paralleles K A B, L F D Œ C P, & repoussée aussi également par l'eau en A F, F C; & cela dans quelque situation qu'elle se trouve, à l'égard des droites paralleles K A B, Œ C P, & quelque route F L N qu'elle tienne. On supposera par la suite que toute l'acceleration de la surface est finie, & que F L N est la route droite dans laquelle elle doit toujours continuer de se mouvoir d'une vîtesse uniforme. Et pour trouver cette route & cette vîtesse constantes, soit prolongée I F au delà de F en F D, & faite égale à la longueur A c de la surface que je nomme (*c*), menez la perpendiculaire D N, à F D, qui rencontre F L N en N; soit aussi A E la route de la voile A parallele à F N, sur laquelle on mene

la perpendiculaire. C E pour comprendre toute l'eau que la surface A C rencontre selon N L F pendant son mouvement le long de F N, soit encore menée D H perpendiculaire à A C en H,& sur D H prolongée la parallele F *o*, à D N ; enfin, du point L où les droites F N, D *o* se rencontrent, menez la perpendiculaire L M sur F D.

Si l'on prend donc F D pour marquer la vîtesse du vent en ce sens, il est évident que F H = *b*, & H D = *a* marqueront ses vîtesses relatives en ces deux sens, & que la surface ne trouvant aucune résistance du côté de l'eau dans le sens F H, (puisque son épaisseur est considerée comme nulle) le vent lui donnera toute sa vîtesse en ce sens. Donc il lui donnera encore dans le sens H D la partie inconnuë H L de sa vîtesse relative H D, puisqu'on suppose que F L est la route de la surface. Ainsi F L marquera la route & la vîtesse désirées. Mais l'eau venant choquer la surface avec la direction & la vîtesse contraire & égale LF, son effort se résoudra dans les 2 perpendiculaires L H, H F, dont le dernier ne fera aucune résistance à la surface ; mais le premier selon LH fera un équilibre de vîtesse contre la partie d'effort du vent qui se tire de sa vîtesse relative restante LD. De plus, F M étant la quantité dont la surface parcourant F L fuit sous le vent, ou lui cede, il n'aura à son égard dans sa route naturel-

le IFD que la vîtesse MD. Donc MD marquera la multitude des parties du vent, qui choquent les trois voiles. Donc l'effort du vent selon HD sera le produit de sa masse, ou poids, par DM & par DL.

Soit maintenant $DN = y$, inconnüe, soit (n^2) la surface plate sur laquelle le vent choquant avec sa vîtesse naturelle, (V) feroit autant d'effort absolu, qu'en choquant contre les 3 voiles A, F, C, ensemble, c'est à dire, la résistance naturelle des trois voiles. Soit (m) la masse ou poids du vent, (e) celle de l'eau, & (h) la hauteur de la surface Ac. On aura par la construction ($Do = \frac{DF^2}{DH} = \frac{c^2}{a}$), à cause de l'angle droit DFo, & de la perpendiculaire FH sur DO. De plus, les paralleles DN, ML, Fo, donneront les analogies ($DH = a \mid HF = b \parallel DF = c \mid FO = \frac{bc}{a}$), & ($FO + DN = \frac{bc + ay}{a} \mid DN = y \parallel OD = \frac{c^2}{a} \mid DL = \frac{c^2 y}{bc + ay} \parallel FD = C \mid DM = \frac{cay}{bc + ay} \parallel OF = \frac{bc}{a} \mid ML = \frac{bcy}{bc + ay}$); ce qui donne $LH = a - DL = \frac{abc + a^2 y - c^2 y}{bc + ay} = \frac{abc - b^2 y}{bc + ay}$, à cause de l'angle droit DHF. Donc FL =

$\sqrt{FH^2 + LH^2} = \sqrt{FM^2 + ML^2}$ (à cause des angles droits L H F , L M F) $= \frac{bc\sqrt{c^2+y^2}}{bc+ay}$). Faisant donc encore les analogies ($FD \mid DL \parallel V \mid \frac{Vcy}{bc+ay}$), ($FD \mid DM \parallel V \mid \frac{Vay}{bc+ay}$), ($FD \mid FL \parallel V \mid \frac{bV\sqrt{c^2+y^2}}{bc+ay}$), on aura les vîtesses du vent, & de l'eau, marquées par les droites D L , D M , L F. Or les triangles rectangles LFH, ACE ayant les angles en F & A égaux , donneront l'analogie , ($LF = \frac{bc\sqrt{c^2+y^2}}{bc+ay} \mid LH = b \times \frac{ac-by}{bc+ay} \parallel AC = C \mid CE = \frac{ac-by}{\sqrt{c^2+y^2}}$). Donc ($b \times CE$) , ou la quantité de l'eau choquante multipliée par le quarré de la vîtesse de l'eau en L F, & par sa masse , donnera la résistance de l'eau selon $LF = CE \times \overline{FL}^2 \times eb = \frac{ac-by}{\sqrt{c^2+y^2}} \times \frac{b^2V^2 \times \overline{c^2+y^2}}{\overline{bc+ay}^2} \times be = \frac{(\overline{ac-by} \times \sqrt{c^2+y^2} \times b^2V^2eb)}{\overline{bc+ay}^2}$, qui doit se resoudre en son effort selon

LH, par l'analogie ($LF = \frac{bc\sqrt{c^2+y^2}}{bc+ay}$ | $\frac{abc-b^2y}{bc+ay} = LH \,||\, \frac{\overline{ac-by}\sqrt{c^2+y^2}}{\overline{bc+ay}^2} \times b^2$ $V^2 eb \,|\, \frac{\overline{ac-by}^2}{\overline{bc+ay}^2} \times \frac{bV^2eb}{c}$), qui eſt la réſiſtance de l'eau ſelon LH, laquelle doit être égale à l'effort contraire du vent ($= DM \times DL \times mn^2 \times \frac{Vay}{bc+ay} \times \frac{Vcy}{bc+ay} \times mn^2 = (\frac{V^2Cay^2mn^2}{\overline{bc+ay}^2}$), ce qui donne l'équation ($\overline{ac-by}\, b\sqrt{eh} = ncy\sqrt{am}$), d'où l'on tire ($y = \frac{acbeb}{b^2eb+cn\sqrt{ameh}}$, & l'analogie ($c \,|\, y \,||\, b^2h \times e + cn\sqrt{ab} \times \sqrt{me} \,|\, abhe$; où l'on doit bien remarquer que la lettre (e) dans la valeur *d* (y), & dans cette analogie, ne marque pas la vîteſſe du vent ; mais le ſinus total, tandis que (a) exprime le ſinus D H de l'angle D F H, & F H le ſinus de ſon complément FDH. Ainſi la tangente D N $= y$ de la route A N de la ſurface avec celle du vent F D eſt indépendant de la vîteſſe V du vent, puiſqu'elle n'entre point dans la valeur *d* (y) c'eſt à dire, que cette route F N ſera toujours la même, quelque vî-

tesse que prenne le vent, tandis que l'angle D F C demeurera le même.

3. Il ne reste donc plus maintenant pour avoir la vîtesse de A C selon F L, sçavoir, ($\frac{b\sqrt{c^2 + y^2}}{bc + ay} \times V$), que de substituer dans cette valeur celle d'y, ci-dessus, ce qui la changera en cette autre ($V \times \frac{\sqrt{c}\ n^2 ameb + 2b^2 cebn\sqrt{ameb} + c^2b^2e^2bn}{c^2eb + en\sqrt{ameb}}$), qui deviendroit $= V$, si ($n^2 m$) étoit une quantité infinie, c'est à dire, la force du vent infinie, & de même si (a) étoit zero $=$ D H, c'est à dire, si A C étoit parallele à F B; parcequ'alors F H seroit $=$ F D, ou ($b = c$); comme on sçait d'ailleurs que cela doit arriver. Mais si $b =$ F H étoit $=$ zero, ou l'angle DFH droit, comme en ce cas ($a = c$), la vîtesse en FD seroit alors $= V \times \frac{n\sqrt{cmeb}}{ceb + n\sqrt{cmeb}} =$ $V \times \frac{n\sqrt{m}}{n\sqrt{m} + \sqrt{ceb}}$), ce qu'on peut trouver aussi tout d'un coup, en considerant qu'alors Q D marque la vîtesse du vent sur A C; appellant donc F Q, x, on aura (Q D $= c - x$) & faisant l'analogie $| c | x || V | \frac{xV}{c}$) on aura la vîtesse d'équilibre de A C: faisant aussi ($c | c - x || V | \frac{CV - Vx}{c}$), on aura l'excès de

la vîtesse du vent sur celle de A C ; d'où l'on déduira l'équilibre de vîtesse ($c - x^2 \times \frac{V^2}{c^2} \times n^2 m = \frac{x^2 V^2}{c^2} \times c h e$), d'où l'on tire ($c - x \times \sqrt{mn} = x \sqrt{che}$), & ($cn\sqrt{m} = xn\sqrt{m} \pm x\sqrt{che}$), & enfin ($\frac{cn\sqrt{m}}{n\sqrt{m} \pm \sqrt{che}} = x$,) qui donne ($\frac{xV}{c}$ désirée $= \frac{V \times n\sqrt{m}}{n\sqrt{m} \pm \sqrt{che}}$), comme ci-dessus, ce qui *confirme la verité* de nos principes.

Il faut bien remarquer sur tout, que si l'on faisoit venir l'eau selon D F, la surface avançant par F L, on trouveroit des cas, où cette route F L inconnuë passeroit entre F C, & F O, ce qui marque l'absurdité de cette supposition.

4°. On peut remarquer içi, que si l'on divise une 2^e^. fois l'effort de l'eau en F T, ou L H, en un parallele F V, & un perpendiculaire V T, à T F D ; (sçavoir, selon F V dans le rapport de D L, à D M), prenant cet effort en F,V, au lieu de la résistance en F T, & en même tems l'effort entier du vent, selon sa route F D sans le diviser, on aura toûjours M D pour marquer sa multitude, & la même M D exprimera en même tems sa vîtesse diminüée contraire à l'effort de l'eau en F V ; au lieu

que dans le ſens H D, on avoit D L pour marquer la vîteſſe relative diminuëe du vent, contraire à celle de l'eau en L H. Donc l'effort du vent ſelon DLH ſera auſſi changé dans le rapport de D L, à D M, de même que celui de l'eau. Donc l'eau & le vent font encore équilibre ſur F D, de même que ſur H D, ce qui produit la vîteſſe uniforme F M de AC; tandis que l'effort reſtant de l'eau ſelon VT produit ſeul la vîteſſe M L de A C, laquelle ML jointe avec F M compoſe F L.

50. On doit auſſi remarquer, que ſi l'on diviſe l'effort de l'eau ſelon F T dans le perpendiculaire T X à L F prolongée, & dans FX, & en même tems la vîteſſe F D du vent dans la perpendiculaire DS, à FL, & dans F S, on aura L S pour la vîteſſe du vent, ſur celle de la ſurface en ce ſens, qu'il faudra prendre au lieu de D L de la premiere méthode; mais comme on prendra en même tems F X, pour l'eau, au lieu de F T de la premiere méthode, il eſt évident qu'il y aura encore un équilibre de vîteſſe en F N, comme dans les cas précedens. Et prenant de même D S, au lieu de D L pour le vent, & en même tems T X, au lieu de TF pour l'eau, il y aura auſſi un équilibre abſolu, ou un repos dans le ſens perpendiculaire à F N, comme il doit effectivement y en avoir un, puiſque la ſurface ſuit la route F N; ce que les triangles rectangles DLS, TFX ſemblables (à cau-

ſe des angles alternes D L S, T F X) font aſſez connoître. D'où l'on tire une ſeconde méthode pour déterminer la route & la vîteſſe F L. Et pour cet effet ſoit priſe ſur FN la partie F l arbitraire $= x$ pour marquer la vîteſſe future de la ſurface, (comme ſi on ignoroit que ce fût F L), & ſoyent menées les perpendiculaires lm, lh, ſur F D, F C, pour avoir les vîteſſes F m, ml, F h, hl, de la ſurface en ces differens ſens. S l ſera donc alors la vîteſſe du vent ſelon F N ſur celle de la ſurface, & D m encore celle du vent ſur la même ſurface ſelon F D, laquelle marquera par conſéquent la multitude de ſes parties. Faiſant donc les analogies (FN $= \sqrt{c^2 + y^2}$ | DF $= c$ || DN $= y$ | $\frac{cy}{\sqrt{c^2 + y^2}} =$ D S || $x =$ F l | $\frac{cx}{\sqrt{c^2 + y^2}} =$ F m || F D $= c$ | $\frac{c^2}{\sqrt{c^2 + y^2}} =$ F S), on aura (D $m = c \frac{\sqrt{c^2 + y^2}}{\sqrt{c^2 + y^2}} - cx$), qui étant multipliée par D S & par (nm) donnera la force du vent ſelon SD. Faiſant encore les analogies L F | L H || lF | lb || C A $= c$ | c E $= \frac{ac - by}{\sqrt{c^2 + y^2}}$, (premiere méthode), ainſi

la force de l'eau en l Fz = $\frac{ac - by}{\sqrt{c^2 + y^2}} \times$

$\overline{x^2\, eb} \mid \frac{\overline{ac - by}^2}{c^2 + y^2} \times \frac{x^2\, eh}{c}$) on aura la force de l'eau en lh, ou F T. Et (L F = $\frac{bc\sqrt{c^2 + y^2}}{bc + ay}$) (premiere méthode) F H =

$b \parallel$ FT | TX $\parallel \frac{\overline{ac - by}^2}{c^2 + y} \times \frac{x^2\, eb}{c}$ |

($\frac{\overline{ac - by}^2}{c^2 + y^2} \times \frac{\overline{bc + ay}}{\sqrt{c^2 + y^2}} \times \frac{x^2\, eb}{c^2}$) qui sera la résistance de l'eau en XT, laquelle doit être égale à l'effort contraire du vent $= (\frac{\overline{e \times \sqrt{c^2 + y^2} - x}}{\sqrt{c^2 + y^2}} \times \frac{cyx\, n^2 m}{\sqrt{c^2 + y^2}})$; & voici la premiere egalité. Pour la deuxiéme on a (S l = F S — F l = $\frac{c - x\sqrt{c^2 + y^2}}{\sqrt{c^2 + y^2}}$), qui étant multipliée par Dm, & par ($n^2 m$) donne l'effort du vent selon F N, & faisant l'analogie (F L) L H || CA = c | c E =

$\frac{ac + by}{\sqrt{c^2 + y^2}} \parallel$ FT | FX $\parallel \frac{\overline{ac - by}^2}{c^2 + y^2} \times \frac{x^2 eb}{e}$

(ci-dessus) | ($\frac{\overline{ac - by}^3 \times x^2\, eh}{\sqrt{c^2 + y^2} \times c^2 + y^2 \times c^2}$),

on aura l'effort de l'eau en F X, qui étant égalé à l'effort contraire du vent en F S =

$$\left(\frac{c^2 - x\sqrt{c^2+y^2}}{\sqrt{c^2+y^2}} \times C \times \frac{\sqrt{c^2+y^2}-x}{\sqrt{c^2+y^2}} \times m\,n^2 \right)$$

donnera la deuxiéme égalité. Or faisant une proportion géometrique de ces deux égalitez, dans l'ordre où elles sont ici, & réduisant à l'ordinaire, il restera la proportion ($bc + ay \,|\, cy \,||\, ac - by \,|\, c^2 - x\sqrt{c^2+y^2}$) d'où l'on tire l'égalité ($+ bcy^2 + c36 = \overline{bcx + ay} \times \sqrt{c^2+y^2}$), qui donne ($x = \frac{c^2+y^2 \times bc}{bc+ay \times \sqrt{c^2+y^2}} = \frac{bc\sqrt{c^2+y^2}}{bc+ay} =$ L F de la premiere méthode), & substituant cette valeur d'x dans une des deux premieres équations, comme dans la premiere, il en resulte enfin l'égalité ($h\,e\,b^2,\ \overline{x}$ $\overline{ac - by^2} = m\,n^2\,c^2\,ay^2$), qui est la même que celle de la premiere méthode.

6°. Je dis plus, si l'on mene par F une droite à volonté Æ F Y qui coupe D H en I, le vent & l'eau font encore deux équilibres de vîtesse, l'un selon F Y, & l'autre selon sa perpendiculaire, & ainsi à l'infini. Car menant de D, L & T sur F Y les perpendiculaires D Y, L Z, TÆ, & divisant les vîtesses du vent & de l'eau dans les per-

pendiculaires, & paralleles F Y, DY ; F z, z L, & la résistance F T dans les 2, F Æ, Æ T ; z Y sera l'excès de la vîtesse du vent sur A C qu'il faudra prendre, au lieu de D L, en changeant en même tems F T en F Æ, pour l'équilibre sur F Y ; & pour l'équilibre sur sa perpendiculaire, DY + z L sera la vîtesse du vent contre la surface (à cause de l'opposition de ces 2 vîtesses) qu'il faudra prendre encore, au lieu de L D, en changeant en même tems la résistance F T en T Æ. Or ces changemens se font toûjours avec proportion, comme la similitude des triangles semblables D J Y, L J Z, F T Æ le fait assez connoître : ce qui fournit une 3e. méthode toute pareille à la 2e. en menant la perpendiculaire *l z* sur F Y, & prenant z Y, au lieu de Z Y, & le reste comme ci-dessus, en se souvenant que les triangles D J Y, F J H, sont donnez, & connus.

7o. Enfin il est évident que si dans la valeur d'*y*, du 2e. article, (*a* = DH = zero), ou si l'angle DFH est nul, FH tombant sur F D, on aura aussi D N = *y* = zero, ou l'angle D F N aussi nul, F N tombant encore sur F D ; & de même si F H = *b* = zero, c'est à dire, lorsque l'angle D F H est droit, ce qu'on sçait naturellement devoir être ainsi. D'où il suit naturellement, que la route F N s'écarte d'abord de F D, à mesure que l'angle DFC croît, & cela, jusqu'à une certaine ouverture D F λ ; après

quoi la route F N se rapproche successivement de F D, pendant que l'angle D F H continuë de s'ouvrir, jusqu'à se confondre avec F D, quand D F H est droit. Mais si la quantité ($N^2 m$) est infiniment petite, on aura pour lors ($y = DN = \frac{ac}{b}$) c'est à dire, que F N tombera en ce cas dans F H, les angles H F D, D F N, étant alors égaux, à cause de la proportion ($b = FH \mid a = DH \parallel c = FD \mid y = DN$), ce qu'on sçait d'ailleurs devoir arriver. Si au contraire ($n^2 m$) est une quantité infiniment grande, on aura alors ($y = \frac{abeh}{n\sqrt{ameh}}$), c'est à dire, D N infiniment petite, ce qui fait voir qu'alors la route F N tombera en F D, tel que soit l'angle D F C. D'où il suit qu'à mesure qu'on augmente la quantité ($n^2 m$), ou seulement n, ou m, tout le reste demeurant le même, l'angle de la dérive D F N diminuë à proportion, jusqu'à s'annéantir; ce qui doit évidemment arriver, puisqu'alors la force du vent étant infinie, par rapport à celle de l'eau, c'est la même chose à l'égard du vent, que si l'eau ne lui résistoit point du tout selon D H. Donc alors le vent doit donner encore à la surface toute sa vîtesse selon H D, de même que F H toute entiere, & par conséquent elle doit avancer par F D, avec toute la vîtesse du vent.

Il suit de là qu'on peut demander la route F qui donne l'angle D F λ de la plus grande dérive, en laissant varier l'angle D F Ç, c'est à dire, $a = DH$, ou $b = FH$, à souhait. Et pour y parvenir, je substitüe dans la valeur d'y l'article 24. sçavoir,

$$\left(\frac{acbeh}{b^2 eh + cn\sqrt{ameb}} \right);$$ la valeur de (b) sçavoir, $\sqrt{c^2 - a^2}$, à cause de l'angle droit D H F, ce qui la change en cette autre

$$\left(\frac{aceb\sqrt{c^2 - a^2}}{c^2 eh - a^2 eh + en\sqrt{ameb}} \right),$$

dont la differentielle

$$\left(= \frac{2c^4 eb\sqrt{a} - 10c^2a^2eb\sqrt{a} + 2c^3n \div \sqrt{meb} \; 2\sqrt{ac^2 - a^3} + 8a^4eh\sqrt{a^1} - 5a3 \; en\sqrt{meb}}{c\,eh - a^2eh + cn\sqrt{ameb}^2} \times cebda \right)$$

étant égalée à zero, donne l'équation (en supposant $(\sqrt{a} = z)$,

$$\left(x^8 - \frac{5z^7nc\sqrt{meh}}{8eh} - \frac{cz^4c^2}{4} + \frac{3ze^3n\sqrt{meb}}{8eb} + \frac{c^4}{4} = 0 \right);$$

& étant égalée à l'infini, elle donne $(c = a)$, &

$$\left(a^4 - 2a^2c^2 - \frac{ac^2n^2m}{eh} + c^4 = 0 \right),$$

avec ces 3 équations on aura le plus grand,

& le plus petit angle désiré D F N, qu'il ne s'agira que de sçavoir choisir.

8. Il faut remarquer au reste que ce problême de Manœuvre differe essentiellement de celui que nous avons résolu dans le second tome de nos Essais seconde edition, qui est de trouver la situation, route, & vîtesse, d'une surface plate horizontale mûë parallelement dans un fluide ; parceque dans le dernier on cherche d'abord la route de la surface par rapport à son axe, & ensuite la situation de cet axe & de cette route à l'égard de la direction du vent, puis enfin la vîtesse de la surface ; au lieu que dans celui que nous venons de résoudre, où la situation de la surface verticale est donnée à l'égard de la direction du vent, il ne s'agit plus que de trouver la route & la vîtesse de cette surface, ce qui est beaucoup plus simple. Au reste, les principes sont toûjours les mêmes.

9. Enfin, lorsqu'on voudra réduire ce dernier probleme en pratique, il faudra attacher une barre de fer fort pesante au bas de la surface, afin de l'empêcher de se renverser, & mettre deux hommes aux deux bouts, avec chacun une rame & une boussole pour la ramener sous son angle avec le vent, lorsqu'elle s'en écartera sensiblement. Ce probleme est encore le même, que de trouver la route & la vîtes-

se d'une ligne droite, ou qui flotant sur l'eau est poussée par un vent oblique.

ARTICLE XV.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, DE HALL.

Les *lettres secrettes de feu Mr. Conrad Schurtz - Fleisch* ont été imprimées dans cette ville en deux tomes *in* 8°. L'Editeur a joint à ces lettres *des supplémens du traité de l'orthographe publié par l'Auteur des lettres, un Essai de l'histoire sacrée, & une Instruction sur l'histoire ancienne* par Mr. Turkius.

C. Schurtz - Fleischii epistolarum arcanarum tomi duo, cui accessere supplementa orthographiæ Romanæ; Turkii specimen historiæ sacræ, ejusdem institutiones historiæ antiquæ.

Mr. Gundling a donné un *traité des promesses extorquées par crainte, & des moyens d'y remedier*, soit dans les engagemens d'une nation, soit dans les obligations des particuliers.

Nicolai Hyeronymi Gundlingii de efficientia metûs, tum in promissionibus literarum Gentium, tum etiam hominum privatorum, auxiliisque contra metum, in 4°.

D'IENA.

L'histoire de la bibliotheque Imperiale, par Mr. Richard, paroit depuis quelque tems.

Bartholomai Christophori Richardi historia bibliotheca Cæsarea Vindobonensis ad nostra tempora deducta.

DE VITTEMBERG.

On avoit retranché certains endroits des lettres choisies de feu Mr. Conrad Schurtz-Fleisch quand elles parurent la premiere fois, on les a rétablies dans la nouvelle édition qui s'en est faite ici.

C. Schurtz-Fleischii epistola selectiores, nunc sine lacunis cum memoria Auctoris edita.

DE DRESDE.

Mr. Scyffert a proposé ses conjectures sur les pieces de monnoye ancienne qu'on trouve dans la bouche des corps des Chrétiens morts depuis quelques siécles. Cette énigme a fort occupé les Sçavans d'Alemagne.

Christiani Chrenfridi Scyffert de nummis in ore defunctorum repertis, in 8°.

DE CASSELL.

Mr. Volfart a fait paroître ici un *abregé*

de Physique fondé sur les experiences.

Petri Volfart Physica curiosa, sive clavis Philosophiæ experimentalis concisa, in 12.

DE LINDAU.

Mr. Vegelin a répondu à l'ouvrage du Pere Raller. Le sçavant Jesuite défend la superiorité de l'Abbaye de Religieuses de Lindau sur la ville; Mr. Vegelin défend les prétentions de la ville contre l'Abbaye.

DE VEIMAR.

Nous devons à Mr. Henri Leonard Schurt-Fleisch *une description de la bibliotheque de nôtre Prince.* Il a pris cette occasion pour publier des variantes recüeillies par Saumaize sur la Chronique Latine de Saint Jerôme, & des conjectures de ce fameux Critique sur la même Chronique, & sur la Chronique Grecque d'Eusebe.

Henrici Leonardi Schurtz Fleischii notitia bibliotheca Principis Vimariensis; accedunt & Salmasii variæ lectiones & emendationes in Chronicum Hyeronimi Latinum, tum & castigationes ad Chronicum Eusebii, in 4°.

DE FRANCFORT.

Mr. Schudt, peu content des Gram-

maires Hebraïques que nous avons, en a fait imprimer chez Knoch une nouvelle, ſous le titre *de Génie de la langue Sainte* : ſi on en croit le titre, elle fait connoître l'interieur de ſa langue Hebraïque, qu'on n'a point connu juſqu'à preſent.

Genius & indoles linguæ ſanctæ, fundamenta totius artificis grammatici cum prioris, mutationem vocalium, originem & cauſas, adéòque interiorem linguæ Hebreæ naturam, tum ſimul ſolidam, brevem, facillimamque eam addiſcendi viam Philebraiis monſtrans, Auctore Joanne Jacobo Schudt, Gymnaſii mœno-Francofurtenſis Conrectore, in 8°.

Quelque éclat qu'ait dû faire la découverte du nouveau monde, il eſt encore douteux à qui l'honneur de cette découverte eſt dû. Mr. Stuver a tâché d'éclaircir ce probleme hiſtorique.

Joh. Friderici Stuveri Quedlimburgenſis tractatio hiſtorico-critica de vero novi orbis inventore, in 8°. chez Dominique de Sande.

D'ITALIE, DE SINIGAGLIA.

Le Pere Paul Segneri Jeſuite, neveu & digne heritier du zele & des fonctions Apoſtoliques du fameux Pere Paul Segneri, eſt mort ici le 25. de Juin 1713. âgé de 40 ans, dans le cours d'une miſſion qu'il y faiſoit. Il y avoit vécu en ſaint, il eſt

mort en saint ; il avoit déja remüé toute la ville, qui a fait paroître une affliction extreme de sa perte, & qui lui a rendu les honneurs qu'on rend aux vrais serviteurs de Dieu. Ils ont obtenu du Pape que le corps leur demeureroit, & ils l'ont enterré dans la Cathedrale. Sa Sainteté a témoigné qu'elle ressentoit la perte que faisoit l'Italie. Ce fervent Missionaire avoit un rare talent de toucher les cœurs, & il a operé des conversions étonnantes. Celle de deux Seigneurs Genois a fait grand bruit, ils suivoient le Pere dans ses missions, imitoient l'austerité de sa vie, & partageoient ses travaux. On assûre que le saint homme a prédit le tems de sa mort. Le concours du peuple à son tombeau est extraordinaire : on a de lui quelques livres de dévotion à l'usage des Missions bien écrits & solides. Il venoit de donner *une Instruction sur les conversations d'un sexe avec l'autre : Instruzioni sopra le moderne conversazioni per maggior utile delle sante Missioni*. A Florence, chez Guiducci, *in* 12.

DE VENISE.

On a déja *deux traductions Italiennes des Sermons du Pere Bourdaloüe*. La seconde est du Seigneur Apostolo Zeno, Ecrivain de reputation.

On a donné une nouvelle édition de

toutes *les œuvres de Redi* fort belle & & fort correcte. Vaglioni a réïmprimé en quatre tomes *in* 4°. *l'histoire Italienne des heresies par Mr. Bernini.* La nouvelle édition *des œuvres du fameux Medecin Luc Tozzi* est achevée en cinq tomes *in* 4°. Le Docteur Michelotti a écrit, sur *la peste des bœufs* qui désole une grande partie de l'Italie, un traité estimé.

Mr. Jean Baptiste Pittoni, Prêtre Venitien, avoit rendu un grand service aux Ecclésiastiques, par le soin qu'il avoit pris de recüeillir *tous les decrets du saint Siege & les décisions des Congregations sur les devoirs des Evêques, des Abbez, des Curez, des Confesseurs, & sur la maniere d'entrer dans les Benefices.* On a réüni en un seul volume ces differens ouvrages, & *le recüeil* paroit sous le nom de *Leonard Pittoni* pere de l'Auteur. Mr. Gallizia a fait paroître en Italien *une nouvelle vie de Saint François de Sales.*

DE PADOUE.

Mr. Ramazzini a fait imprimer le discours qu'il a prononcé à l'ouverture des Ecoles de Medecine *sur la peste des bœufs. De contagiosa epidemia, quæ in Patavino agro & tota ferè Veneta ditione in boves irrepsit.* Il croit qu'elle a été apportée en Italie par des bœufs venus de Dalmatie, & qu'on ne doit pas craindre qu'elle infecte les hommes.

Conzatti a imprimé en Italien *le traité des bains de Pise & de Lucques*, composé par le Docteur Joseph Zambeccari Professeur de Medecine à Pise.

Le R. P. Raphaël Savenarola Théatin a fait imprimer en deux tomes *in folio* une Bibliotheque geographique très curieuse.

Universus terrarum orbis Scriptorum calamo delineatus, hoc est, Auctorum fere omnium qui de quorumcumque locorum appellatione, situ, distantiis, terminis, plantis ac herbis, gentium quoque natura, religione, moribus, medendi usu legibus & idiomate, quovis tempore & quâlibet linguâ scripserunt; annotatis etiam anno, loco, formâ editionis librorum, uberrimus elenchus, varias & permultas exhibens scriptorum bibliothecas, ac totam veterem & novam Geographiam ordine litterarum dispositam, tabulis & figuris plerùmque ob oculis etiam positam sub unico alphabeto Latino vernaculo, & vernaculo Latino summatìm continens, studio & labore Alphonsi Lasor-avarea. C'est un nom sous lequel le Pere Savenarola se cache. Il acheve une bibliotheque universelle qu'il va faire paroître sous le titre d'*Orbis litterarius universus.*

DE NAPLES.

Le Traité du Droit féodal, *Prælectiones Feudales*, du Docteur Caravita, est plein d'érudition.

Raillard vend la premiere partie des Relations du Parnaſſe, *Rapporti di Parnaſſo*, du Seigneur *Nicolo Amenta*, dont les comedies ont eû tant de ſuccès. Son nouvel ouvrage eſt une ſatire dans le goût de Lucien & du Boccalin, écrite avec beaucoup de pureté & d'agrément.

DE ROME.

L'Abbé Vignoli a écrit *contre le Pere Valſechi, ſur la maniere d'accorder les Hiſtoriens entre eux & avec les medailles ſur la chronologie de l'Empire d'Elagabale.*

L'Abbé Pandolfini a publié *la vie du Cardinal Marcel d'Aſté.*

DE MILAN.

On a trouvé un manuſcrit ancien de l'hiſtoire de Lodi, *Rerum Laudenſium*, composée par *Othon & Acerbo Morena.* Le manuſcrit eſt fort different de ce que Felix Oſio a imprimé, & que Mr. de Leibnitz a fait entrer dans ſon recüeil des Ecrivains de l'hiſtoire de Brunſvik.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

La traduction Angloiſe du traité des maladies de l'œil, composé en François par Mr. Antoine Maitrejean, n'eſt rien moins qu'une traduction de cet ouvrage qu'on

estime ici autant qu'en France. Le Traducteur, qui écrit mal en Anglois, & qui ne sçait le François que fort imparfaitement, s'est donné la liberté de faire beaucoup de retranchemens : il n'a point traduit la troisiéme partie. Il fait souvent dire à l'Auteur le contraire de ce qu'il dit. On a eû grand tort d'attribuer cette traduction à Mr. de Voolhouse, Oculiste Anglois d'une grande reputation, établi à Paris. Une traduction fidelle de ce traité est necessaire à l'Angleterre, où l'on n'a sur ces matieres qu'une traduction de Guillemeau sur les maux d'yeux, imprimée en MDCXXII.

On vient d'imprimer une autre traduction, dont le dessein paroîtra singulier en France : c'est *une version Angloise de l'Iliade d'Homere, faite sur la version Françoise de Madame Dacier*, & non sur le Grec : l'Auteur de la Version Angloise convient de bonne foi, qu'il n'a point travaillé sur l'original, plus sincere en cela que la plûpart des Traducteurs de sa nation, qui traduisent assez souvent les Auteurs Grecs & Latins d'après les traductions Françoises sans en avertir, protestant au contraire dans le titre qu'ils ont traduit sur le Grec & sur le Latin. Le nouveau Traducteur se dédommage de l'aveu un peu honteux par des déclamations contre la langue Françoise. L'Angloise, dit-il, rend beaucoup mieux toutes les

Homere. Mr. Velsted, nou-
ıcteur de Longin, a la même
deux langues : il prétend, que
its d'Homere citez par Longin
les du vrai sublime, ont perdu
ité dans la version de Mr. Des-
s Anglois mêmes condamnent
de Mr. Velsted, quoiqu'ils
traduction.

: naturelle doit beaucoup au
.r Ray, son histoire des Oi-
ithologia, son histoire des pois-
ologia, ont eû cours, l'Au-
›it pas si content que le Public.
lans l'abregé qu'on vient d'im-
ui manquoit à ces deux ouvra-
donne la connoissance de plu-
:s singulieres, & une méthode
:r les poissons plus conforme à

Raii synopsis methodica avium
opus posthumum, quod vivus
perfecit ipse insignis Author, in
species in ipsius Ornithologia &
desideratas adjecit, methodum-
'scium naturæ magis convenien-
it cum appendice & iconibus,
.ume Innys.

:land a fait & publié de *nou-*
rches sur la force du cœur, les
de la peau, des arteres, & la
du sang.

ions concerning the force of the
1714.

heart y dimensions of the coats, of the arteries and the circulation of the blood by Joseph Morland, *in* 8°. Chez Jean Laurence.

DE HOLLANDE,
DE LA HAYE.

Mr. Basnage a publié *ses antiquitez Judaïques*, qui dans leur premiere destination devoient servir de commentaire à une traduction de la *Republique des Hebreux de Pierre Cunaus.* L'impatience des Libraires a fait paroître cette traduction, avec des remarques & des supplémens d'une autre main, que le Public n'a pas goûtées. On doit sçavoir gré à Mr. Basnage de n'avoir pas laissé dans l'obscurité de son cabinet ce qu'il avoit fait sur une matiere si interessante. Tous ses ouvrages portent le caractere d'un Critique judicieux. Ce dernier est imprimé à Amsterdam chez les Chastelain en deux tomes *in* 8°. & se vend à Paris chez Etienne Ganeau.

D'AMSTERDAM.

Mr. Martin nous a donné *un traité de la religion naturelle imprimé chez Brunet*, *in* 8°.

Mr. de Barbeyrac a traduit *le premier tome des sermons de Tillotson* : il avoit traduit les trois autres sans toucher au pre-

mier, dont on avoit déja une traduction Françoise peu goûtée, on a pressé Mr. de Barbeyrac de rendre l'ouvrage uniforme, & de ne pas refuser au premier tome les agrémens que sa plume pouvoit lui donner. Il travaille à la version du cinquiéme tome, & il ne sera pas beaucoup attendre la traduction du sixiéme.

DE LEUVARDE.

Halma vénd *le Dictionnaire des antiquitez Grecques & Romaines de Mr. Pitiscus* en deux tomes *in folio*; le dessein a été approuvé de tous les gens de Lettres. Mr. Pitiscus l'a rempli, & il nous donne en abregé, & selon l'ordre alphabetique, tout ce que contient la vaste collection du trésor des antiquitez Grecques & Romaines.

D'UTRECHT.

Un bel esprit de la suite des Plenipotentiaires a dénoncé *le Nouveau Testament du P. Quesnel à l'Academie Françoise.* Il n'a pris pour objet de sa critique que les premiers chapitres de chaque Evangeliste, & il découvre presque dans chaque reflexion des fautes de langage, ou de bon sens. Il n'a apparemment songé qu'à se divertir; mais l'affaire est sérieuse pour le parti. Verra-t'il tranquillement décrier le

Quillau vend une *critique de l'Orth*
phe de Mr. Regnier : elle est de l'Aute
l'essai des regles pour traduire en Franç
noms Latins.

Le R. P. Philibert du Bourg a don
abregé de la vie de S. Felix de Cant
& une relation des ceremonies de sa ca
sation, que le public a reçû agré
ment.

: Le R. P. Banduri, Benedictin
Congregation de Meleda, de qui
avons deux volumes sur l'Empire d'O
ou les antiquitez de Constantinople,
nous parlâmes au mois de Févrierde
née derniere, vient de donner le plar
recüeil de medailles qu'il va imp
chez l'Anglois, & qui en deux ton
folio comprendra, depuis Trajan Dec
qu'aux Paléologues, tout ce qu'il
ramasser de medailles des Empereurs
Imperatrices. Les raisons qui l'ont
à travailler à ce recüeil, sont, qu'il
que bien des choses à toux ceux qu
paru jusqu'ici. Le Comte Mezzabarl
donné que les medailles Latines,
point distingué les grandeurs : souv
omet la description des têtes des m
les, & l'inscription de ce coté là. De
il en a décrit plusieurs qu'il ne conn
que sur le rapport des autres. Ce que
zabarba a fait dans les medailles La
M. Vaillant l'a imité dans les Grec
& dans celles des Colonies, dans le

dailles même choisies de cet Auteur on ne trouve point souvent les têtes. La plûpart des autres Ecrivains, ou n'ont donné que des Cabinets particuliers, comme Patin & Mr. Beger, ou n'ont receüilli que certaines medailles choisies, comme Mr. Tristan & Mr. Seguin. Les raisons que l'Auteur a eûës de ne commencer qu'à Trajan Dece, sont en premier lieu, que ceux qui l'ont précedé se sont plus arrêtez aux premiers Empereurs, & ont plus négligé les suivans : & en second lieu, que le peu de medailles nouvelles des premiers Empereurs qui ont été découvertes depuis les recüeils dont nous avons parlé, ont été aussitôt publiées & expliquées, ce qu'on n'a pas fait des autres. Le nouveau recüeil comprendra donc depuis Trajan Dece jusqu'aux Paléologues ; toutes les medailles Grecques, Latines & Egyptiennes, que l'Auteur a pû voir dans les differens cabinets de France. Il y joindra toutes celles qui sont dans le cabinet du Grand Duc de Toscane, dans celui de Brandebourg publié par Mr. Beger, dans les ouvrages de Mezzabarba, de Vaillant, & des autres.

Toutes les medailles rares de chaque Empereur seront gravées très-exactement. Après ces planches on trouvera la vie de chaque Empereur tirée des Auteurs contemporains, à laquelle on ajoutera ce que les medailles fourniront. Après la vie

il mettra une ſuite des medailles frappées pour le même Empereur, diviſées en differentes claſſes. L'or viendra d'abord, l'argent enſuite, puis le bronze, dans lequel on placera 1°. Les medaillons 2°. Le grand bronze 3. Le moyen bronze, & enfin le petit bronze. Dans chaque claſſe les medailles ſeront rangées ſelon l'ordre alphabetique des revers. La tête & l'inſcription de ce côté là ſera toujours décrite avec ſoin. L'Auteur ajoutera des notes courtes quand il en ſera beſoin : dans le bronze on aura encore égard à d'autres eſpeces, ou diviſions, que celles dont on vient de parler ; car on trouvera d'abord les medailles Romaines, enſuite les Colonies, puis les Grecques, & enfin les Egyptiennes. Tout le bronze de Mezzabarba ſera rejetté à la fin, parcequ'il n'en a point remarqué les grandeurs.

L'Auteur fait eſperer qu'il ſe remettra enſuite à travailler ſérieuſement aux éditions de S. Nicephore, de Theodore d'Antioche, de Philon, de Carpathe, ou Scorpante, & des autres Peres, qu'il a promiſes il y a quelques années, & que cet ouvrage-ci a retardées.

Rondet & de Launay continuent d'imprimer le Calendrier hiſtorique, & cet ouvrage devient plus curieux à meſure qu'il continuë ; on y trouve les évenemens les plus remarquables arrivez pendant l'année

precedente, l'extrait des édits, declarations & arrêts qui ont été publiez, & le catalogue de tous les livres imprimez en France pendant l'année.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Janvier 1714.

ART. I. LE *grand thrésor historique & politique du florissant commerce des Hollandois dans tous les Etats du monde, quelle est leur maniere de le faire, leurs grands progrès &c.* Page 1

ART. II. Selectiorum exercitationum Philologicarum & Exegeticarum &c. *Sujets choisis pour des disputes publiques sur la critique & l'interpretation de l'Ecriture &c.* p. 16

ART. III. *Valere Maxime, ou les actions & les paroles remarquables des Anciens.* p. 49

ART. IV. *Dissertation pour maintenir l'unité de Marie Magdelaine, Marie sœur de Marthe, & la femme Pecheresse.* p. 54

ART. V. *Dissertation sur les livres de Sanchoniathon, contre l'Auteur de la Bibliotheque Critique.* p. 68

ART. VI. *Justification de la femme Pe-*

chereſſe de l'Evangile, ſon unité avec Marie Magdelaine, & Marie de Bethanie ſœur de Lazare &c. p. 97

ART. VII. *Arrêts notables de differens Tribunaux du Royaume ſur pluſieurs queſtions importantes &c. Par Me. Mathieu Augeart Avocat au Parlement.* p. 102

ART. VIII. *Lettre de Monſieur Galland ſur une medaille de l'Empereur Hadrien du Cabinet de Mr. de Chezelles.* p. 104

ART. IX. Hexaplorum Origenis quæ ſuperſunt &c. *Ce qui reſte des Exaples d'Origene &c. Par Dom Bernard de Montfaucon Benedictin de la Congregation de Saint Maur.* page 109

ART. X. *Traité des diſpenſes &c.* page 125

ART. XI. *Les douze Teſtamens des Patriarches traduits de l'Hebreu en Grec, du Grec en Latin, par Robert Evêque de Lincolne, & du Latin en François, par Monſieur Macé Chefcier Curé de Sainte Oportune &c.* p. 133

ART. XII. *Obſervation de Mathu-*

rin de Lignac , Chirurgien & P macien , sur l'usage des eaux m rales. p.

ART. XIII. *Nouvelles observat sur les eaux de Bourbon, addre au R. P. de Tournemine., par le Aubert Jesuite.* p.

ART. XIV. *Premier Probleme la Manœuvre. Par Monsieur Par* page

ART. XV. *Nouvelles Literaires.*

D'Alemagne, de Hall. p. 1

D'Iena. p. 1

De Vittemberg. ib

De Dresde. ib

De Caßel. ib

De Lindau. p. 1

De Veimar. ib

De Francfort. ib

D'Italie, de Sinigaglia. ib

De Venise. p. 1

De Padoüe. p. 1

De Naples. p. 1

De Rome. p.

De [illegible]*ilan.* ib

D'Angleterre, de Londres. ib

De Hollande, de la Haye. p. 1

D'Amsterdam. ib

TABLE.

De Leuvarde.	p. 185
D'Utrecht.	ibid.
De Liege.	p. 186
De Paris.	p. 187

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Février 1714.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & ſe vendent 15 ſ. le mois en blanc & broché 16 ſ.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	2. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à preſent, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES

POUR

L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts.

Recueïllis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Février 1714.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

Et se vendent à Paris,

Chez ETIENNE GANEAU Libraire Ruë Saint Jacques, vis à-vis la Fontaine St. Severin, aux Armes de Dombes.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Février 1714.

ARTICLE XVI.

DISSERTATIONES DUÆ Critico-Theologicæ &c. C'est à dire, *Deux dissertations de Critique & de Théologie. La premiere contre les Sociniens & les nouveaux Critiques sur ces paroles de Saint Jean :* Il y en a trois qui rendent témoignage dans le Ciel. *La seconde contre les Juifs sur la Prophetie d'Isaïe :* Voilà qu'une Vierge concevra & enfantera. *Par Loüis Roger Docteur en Théologie & Doyen de l'Eglise Patriarchale de Bourges.* A Paris, chez Barthe-

lemi Girin, ruë Saint Jacques, à la Prudence, 1713. *In octavo pages* 428.

SI l'importance du sujet dont il s'agit dans chacune de ces deux dissertations, excite la juste curiosité & l'attention des Lecteurs; la maniere sçavante & exacte avec laquelle il est traité, meritera sans doute leur approbation & leur suffrage. Un ouvrage si rempli d'érudition fait beaucoup de plaisir quand on n'a qu'à le lire, & il cause bien de la peine, quand on est obligé d'en composer un extrait, où l'on voudroit en faire sentir la force & connoître la solidité.

Premiere Dissertation.

Il n'est pas étonnant que les Sociniens, par l'interêt de leur secte, que plusieurs Luthériens & Calvinistes, qui se donnent toute licence, veuïllent retrancher le septiéme verset du cinquiéme chap. de la premiere Epître de Saint Jean; mais

Mr. Roger ſe plaint, que même quelques Catholiques, par une eſpece de démangeaiſon critique, prétendent auſſi que c'eſt un verſet inſeré. Du moins, dit-il, ils ne ſçauroient nier, que vraiſemblablement le paſſage eſt de Saint Jean même. Que prétendent donc ces Critiques? Eſt-ce d'ôter à l'Egliſe une puiſſante preuve contre les ennemis de la ſainte Trinité? Cela le conduit naturellement à diviſer ſa diſſertation en deux parties: dans la premiere il ſoutient l'autenticité du verſet, & dans la ſeconde il en montre l'utilité.

Saint Jean dit en ſa premiere Epître chapitre cinquiéme v. 7. & 8. ſelon la Vulgate: *Tres ſunt, qui teſtimonium dant in cœlo, Pater, Verbum, & Spiritus ſanctus: & hi tres unum ſunt. Et tres ſunt qui teſtimonium dant in terra, ſpiritus, & aqua & ſanguis: & hi tres unum ſunt.* » Il y en a trois qui » rendent témoignage dans le Ciel, » le Pere, le Verbe, & le Saint Eſ- » prit: & ces trois ſont une même » choſe. Et il y en a trois qui ren- » dent témoignage dans la terre,

» l'esprit, & l'eau & le sang : & ces
» trois sont la même chose. Mr. Roger employe trois moyens en trente & un paragraphes, à sçavoir, l'autorité de l'Eglise, celle des Peres, & les regles de la Critique, pour démontrer que le verset septiéme est du texte original.

Une telle question, dit-il judicieusement, n'appartient pas seulement aux Critiques, elle est principalement de la compétence des Théologiens, puisqu'il s'y agit d'un dogme de nôtre foi. Or elle est décidée par le Canon du Concile de Trente, qui porte : » Que celui-là
» soit anatheme, qui ne reçoit pas
» pour sacrez & Canoniques les li-
» vres de *l'Ancien & du nouveau Tes-*
» *tament*, en leur entier & avec tou-
» tes leurs parties, comme ils ont
» coûtume d'être lûs dans l'Eglise
» Catholique, & comme ils sont
» dans l'ancienne édition Vulgate
» Latine. Car quand ce Canon n'empêcheroit pas de faire quelques corrections legeres & peu importantes de quelques mots, il s'agit ici d'un verset entier, qui contient un ar-

ticle capital de foi. Voilà l'autorité de l'Egliſe.

Avant que d'en venir à l'autorité des Peres & aux regles de la critique, Mr. Roger ne diſſimule point la difficulté, & l'expoſe toute entiere, depuis le paragraphe troiſiéme juſqu'au dixiéme.

Il commence par l'examen des manuſcrits Grecs, & il rapporte une choſe qui prouve ſon exactitude, & qui merite attention. Robert Eſtienne dans la préface de ſa belle édition du nouveau Teſtament en 1550. avertit qu'il a conſulté ſeize exemplaires, dont un étoit l'édition d'Alcala, les autres étoient manuſcrits, & il les cotte par les lettres de l'alphabet Grec : vis à vis l'endroit en queſtion, il marque ſept de ſes exemplaires où il ne le trouvoit pas ; d'où l'on a conclu communément, qu'il l'avoit donc trouvé dans les neuf autres. Le P. Morin par mépriſe a écrit que le paſſage étoit en ſept exemplaires & manquoit en neuf. Au contraire, Mr. Simon a aſſûré que Robert Eſtienne ne l'avoit vû en aucun de ſes quinze

manuscrits, & il a dit vrai
bert Estienne avertit aussi
ses manuscrits n'étoient pas
& Mr. Roger ayant soign
consideré les Variantes qu
bile Imprimeur a ramassé
Epîtres Canoniques, il n'e
vû qui ne fût tirée d'un des
nuscrits où le passage n'e
d'où il infere que les ne
manquoient des Epîtres
ques, & que Robert Estie
a eû aucun où le passage se

Il n'étoit pas non plus
sur lesquels l'édition de
glotte du Cardinal Xime
faite. Car ils étoient de I
avoient été envoyez en 1
& dans la recherche des
manuscrits à Rome sous l
cat d'Urbain VIII. le ve
vit en aucun. Les Editeurs
avoient encore un excellen
crit de Rhodes, où le mê
manquoit aussi. Enfin, L
nica, un des Editeurs défié
me d'en citer un seul,
faire. L'Auteur continuë
dénombrement de manusc

gardez dans les meilleures bibliotheques de l'Europe, & indiquez par Mr. Simon & le Docteur Mill, où le passage ne se lit point.

Il en est de même des Versions Orientales, de la Syriaque, des deux Arabes, de celles des Coptes & des Ethiopiens, & de celle des Moscovites.

Un grand nombre de manuscrits Latins, & des plus anciens, n'ont point le même passage. Et Mr. Roger en cite nommément plusieurs.

La difficulté augmente considerablement, lorsqu'on fait attention qu'aucun des Peres Grecs n'a cité ces paroles de Saint Jean. Ils ont eû cependant à combattre pour le dogme de la Trinité ; & s'ils avoient eû devant les yeux des paroles si formelles de Saint Jean, avec lesquelles ils pouvoient repousser les Ebionites, Sabellius, Paul de Samosate, Arius, Macedonius, fussent-ils, pour ainsi dire, convenus de n'en tirer aucun avantage, tandis qu'ils accumuloient tant d'autres passages de l'Ecriture moins favorables à leur dessein ? Saint Ire-

née l. 1. chap. 16. Saint Denys d'Alexandrie, ou l'Auteur de la lettre à Paul de Samoſate, Saint Gregoire de Nazianze en ſa cinquiéme Oraiſon de la Théologie, Saint Cyrille l. 14. du Threſor, cite le ch. 5. de l'Epître de Saint Jean, appuyent ſur le v. 8. & lui donnent un ſens forcé pour le tirer à leur intention: comment s'eſt-il pû faire qu'ils ayent laiſſé le ſeptiéme qui eſt ſi clair & ſi exprès, ſinon parcequ'ils ne le voyoient pas dans leurs exemplaires?

Ce qu'on vient de dire des Peres Grecs, convient pareillement aux Peres Latins. L'Auteur du traité touchant le Baptême des heretiques, qui ſe trouve entre les œuvres de Saint Cyprien, Saint Ambroiſe l. 3e. du Saint Eſprit ch. 10. Saint Leon dans la lettre à Flavien chapitre quinziéme joignent immédiatement le 6e. & le 8e. verſets, omettant le ſeptiéme. Il y a plus, car Saint Ambroiſe l. 1. du Saint Eſprit chap. 6. Saint Auguſtin l. 2. contre Maximin chap. 22. Facundus l. 1. ch. 3. tournent en un ſens myſtique le ver-

ſet 8. & ne touchent point au ſeptiéme dont le ſens eſt litteral.

Mr. Roger fortifie encore la difficulté, en refutant depuis le paragraphe 10. juſqu'au 17. les réponſes qui y ont été faites.

Prétendre, dit-il, que les Peres ont à deſſein paſſé ſur le verſet en queſtion, afin d'ôter aux Ariens l'occaſion d'oppoſer le ſuivant à l'unité des Perſonnes en ſubſtance, ce n'eſt pas ſeulement ignorer leur maniere de diſputer, mais leur arracher des mains une excellente preuve. Et ſi l'objection étoit ſi fort à craindre, comment les Ariens ont-ils oublié de la propoſer, & n'ont-ils pas forcé les Docteurs de l'Egliſe à y répondre? D'ailleurs, que penſer de ceux qui ont écrit avant ces conteſtations, & de ceux qui ont fait des commentaires ſur l'Epître de S. Jean?

Avancer que le Pape Saint Hygin & Saint Athanaſe ont cité le paſſage, & que Saint Jerôme a reproché aux Ariens de l'avoir rayé & fait évanoüir, c'eſt déferer à l'autorité d'ouvrages ſuppoſez. Il n'eſt plus permis de revoquer en doute la ſuppoſi-

[redacted]

tion des lettres Decretales de S. Hygin & des autres Papes avant S. Sirice ; & il eſt auſſi conſtant que la diſpute contre Arius au Concile de Nicée & les livres de la Trinité portent fauſſement le nom de S. Athanaſe ; & que la citation qui s'y voit, ne ſçauroit être imputée à ce S. Docteur. Le reproche fait aux Ariens, d'avoir retranché de l'Ecriture en cet endroit, eſt tiré du prologue des Epîtres canoniques, ſuppoſé à S. Jerôme, comme le P. Martianay le prouve par ces quatre raiſons. 1°. L'Auteur du prologue donne le nom de Canoniques à ces Epîtres, que S. Jerôme nomme toujours Catholiques. 2. Il aſſûre que les Grecs les arrangent autrement que les Latins, ce qui n'eſt pas vrai. 3°. Il ſe vante, comme d'une choſe importante, de les avoir remiſes dans l'ordre qu'elles doivent avoir. 4°. Son ſtyle n'a rien de celui de S. Jerôme. En effet, quelques anciens manuſcrits ne mettent point le nom de S. Jerôme à ce prologue.

L'Auteur du prologue, continüe M. Roger, accuſe les Ariens d'avoir

rayé des anciens exemplaires le verſet en queſtion ; & Grotius au contraire les accuſe de l'avoir ajouté aux nouveaux, avec auſſi peu de fondement l'un que l'autre. Car les heretiques n'ont jamais été en pouvoir, & peutêtre qu'ils n'ont jamais eû la volonté, de falſifier les ſaintes Ecritures que l'Egliſe Catholique a en dépôt : & à cet égard il en eſt d'eux comme des Juifs. Dans une addition il dit, que ſur ce chapitre il ne s'éloigne point de la ſçavante & elegante diſſertation du P. Germon *.

Mr. Simon a eû une autre penſée : il a crû qu'une ſcholie, ou une remarque, ajoutée à la marge de l'Epître de S. Jean, a gliſſé dans le texte, & y a formé un verſet. Un manuſcrit de la Bibliotheque du Roi, cotté 2247. vis-à-vis du *témoignage de l'eſprit, de l'eau & du ſang*, porte cette ſcholie, τυτέςι τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον καὶ ὁ πατὴρ καὶ αὐτὸς ἑαυτῦ, *c'eſt à dire, le S. Eſprit, & le Pere & le Fils.* Et enſuite, τυτέςι μία θεότης, εἷς θεός;

* *De veteribus Hæreticis Eccleſiaſt. Cod. corruptoribus.*

c'est à dire, une Divinité, un seul Dieu. Une semblable scholie se voit dans un manuscrit de la bibliotheque de M. Colbert, cotté 871. Et elle se trouve en plusieurs autres, quoiqu'elle ne soit pas toujours exprimée dans les mêmes termes.

C'en est assez pour faire sentir la difficulté, & il est tems d'établir que le verset est veritablement de S. Jean. A ce dessein Mr. Roger au paragraphe 17^e^. se propose de montrer 1°. Qu'il se lit en quelques anciens manuscrits. 2°. Qu'il a été cité par les Peres les plus anciens. 3°. Que c'est plûtôt par hazard qu'à dessein qu'il manque dans les exemplaires. 4°. Que la suite du discours de S. Jean l'exige naturellement.

Dans le paragraphe 18^e^. & les six suivans, destinez à la recherche des manuscrits, il ne parle que de deux Grecs, & il n'appuye proprement que sur un ; & c'est celui qui fut apporté d'Angleterre à Erasme, & l'obligea d'inserer le verset dans sa troisiéme édition du nouveau Testament en 1522. M. Simon s'en trouvant gêné, s'est porté à lui disputer

ſon antiquité ſur des conjectures legeres ; & ſans l'avoir jamais vû, il a prononcé que c'étoit une copie faite, ou depuis la réünion des Grecs au Concile de Florence, ou du tems que les Latins étoient maîtres de Conſtantinople. L'autre manuſcrit Grec eſt dans la bibliotheque de Dublin, & n'eſt pas beaucoup eſtimable. Mr. Roger ajoute, que la plûpart des manuſcrits Grecs ont le même verſet à la marge, & que le Lectionnaire des Epîtres à l'uſage de l'Egliſe Grecque l'a dans le texte.

Les manuſcrits Latins lui ſont beaucoup plus favorables ; car outre ceux qu'avoient conſultez les Editeurs de la Polyglotte d'Alcala, les trois qu'Eraſme avoit vûs, il en nomme pluſieurs autres de diverſes bibliotheques : & c'eſt une choſe remarquable, que Luc de Bruges en ayant examiné trente trois, n'en trouva que cinq où le verſet manquât.

Dans le paragraphe 25e. & les quatre ſuivans il produit le témoignage des Peres qui ont cité le

témoignage contesté. Il nomme Tertullien au liv. contre Praxeas ch. 25. S. Cyprien au l. de l'unité de l'Eglise, Idace l. 1. contre Varimade ch. 5. S. Eugene Evêque de Carthage dans le memoire souscrit par quatre cens Evêques d'Afrique & presenté au Roi Huneric, S. Fulgence au l. de la Trinité ch. 4. & en deux autres endroits. Il leur joint l'Auteur de la dispute contre Arius au Concile de Nicée sous le nom de S. Athanase, & celui du prologue aux Epîtres Canoniques sous le nom de S. Jerôme. Il fait de judicieuses reflexions sur la maniere dont ces Peres ont usé de ce passage. Il observe, que ce n'est pas le génie de S. Cyprien, de tourner les paroles de l'Ecriture en des sens allégoriques, que les Peres Grecs ne se sont point avisez de rapporter à la Trinité *le témoignage de l'esprit, de l'eau & du sang*, que S. Augustin a été le premier à l'y appliquer, & que Facundus, qui l'a suivi, avoüe que ce n'est qu'en un sens figuré & d'accommodation. Quant à l'ouvrage contre Varimade, c'est sur l'aver-

tissement que le P. de Montfaucon a mis à la tête des livres de la Trinité faussement attribuez à S. Athanase, qu'il le donne à un Idace. Enfin, il conclut, après M. Bossuet Evêque de Meaux, que l'autorité des Peres est sans comparaison préferable à celle des manuscrits.

Puisqu'il s'agit de sçavoir, si le verset contesté a été ajouté, ou omis, il est plus vraisemblable, dit Mr. Roger au paragraphe 30^e^. que la conformité du verset septiéme & du huitiéme a fait sauter par dessus celui-là, & a été cause qu'on l'a omis. Ce n'est pas, poursuit-il, l'unique endroit de l'Ecriture où il soit arrivé qu'une phrase se soit éclipsée à l'occasion de la répetition des mêmes mots. Ainsi dans le l. de Josüé le verset 36^e^. du ch. 21^e^. a été omis dans plusieurs exemplaires Hebreux, S. Jerôme remarque une semblable omission au ch. 30^e^. de Jeremie.

Enfin, Mr. Roger remarque au aragraphe 31^e^. que le dessein de S. an étant de nous instruire de ce e nous devons croire de JESUS-

Christ, il lui convenoit de rapporter *le témoignage du Pere & du Fils, & du S. Esprit*, comme il l'avoit déja employé dans son Evangile.

La seconde partie est destinée à faire sentir la force des paroles de S. Jean, pour assûrer contre les Sociniens la distinction personnelle du Pere & du Fils, & du S. Esprit, & leur unité substantielle. Il fait observer, que les manuscrits Grecs les plus corrects, & en plus grand nombre, omettent la conclusion du huitiéme verset, καὶ οἱ τρεῖς ἕν εἰσι, ou la changent de cette maniere, καὶ οἱ τρεῖς εἰς τὸ ἕν εἰσι. C'est à dire, ou qu'ils ne concluent pas que l'esprit & l'eau, & le sang, sont une même chose, ou que seulement ils les rapportent à une même chose. Et quoiqu'en quelques exemplaires, après le témoignage du Pere & du Fils, & du S. Esprit, il y ait aussi, καὶ οἱ τρεῖς εἰς τὸ ἕν εἰσι, & que selon le génie de la langue Grecque ces deux formules ἕν εἰσι & εἰς τὸ ἕν εἰσι reviennent à la même signification, toutefois la diversité des sujets dans

ùn & l'autre verset fait compren-
re que ce n'est pas la même unité.

Seconde dissertation.

La seconde dissertation est divisée
1 quarante & un paragraphes, &
uoiqu'elle ne soit en rien inférieu-
: à la précedente, on est toutefois
bligé d'en rendre un compte moins
tendu.

Les Chrétiens, à qui la virginité
e la mere de JESUS-CHRIST est at-
stée si expressément dans l'Evan-
ile, ne sçauroient douter qu'elle
t été prédite par Isaïe ch. 7. v. 14.
*ilà qu'une Vierge concevra, & enfan-
ra un fils, qui sera nommé Emma-
ïel.* Comme les Juifs n'ont pas une
lée si glorieuse de la naissance du
lessie qu'ils attendent, & que com-
ıe ils le croyent simplement un
omme, ils lui donnent aussi une
ıere du rang des autres meres, &
ontestent sur l'interprétation des
ıroles du Prophete, Mr. Roger
1 cinq paragraphes établit solide-
ıent la propre signification du mot
lebreu *alma*, employé par Isaïe, &

qui répond à celui de Vierge. Il remarque, que la langue Hebraïque n'en a pas un plus expressif, & que les mots *bethula*, *naara*, le sont moins : *alma*, selon son étymologie & sa racine, signifie une fille cachée & renfermée, comme c'étoit la coûtume de toutes les nations de l'Orient, & même des Romains, de tenir les filles cachées & renfermées. Il remarque encore, que le Prophete y a ajouté la particule emphatique *he*, qui a la valeur de l'article Grec, & désigne en particulier une vierge, *haalma*, cette vierge : expression qui ne se lit qu'en deux autres endroits de l'Ecriture, en la Genese ch. 24. v. 43. pour Rebecca, & en l'Exode ch. 2. v. 8. pour Marie sœur de Moyse, lesquelles certainement étoient vierges. Si Aquila, Symmaque & Theodotion, ont traduit, *une jeune personne*, & non pas *une vierge*, c'est qu'ils étoient, ou Juifs, ou Ebionites.

Il montre ensuite que c'est un pitoyable fauxfuyant, de dire que le Prophete donne seulement un signe, & ne promet pas un prodige & un miracle.

Mais, nous objectent les Juifs, y a-t'il de la raison à croire qu'Isaïe, pour assûrer le Roi Achas de sa prochaine délivrance, le renvoye à l'attente d'un prodige qui ne devoit arriver que sept siécles après? Mr. Roger propose l'objection dans le huitiéme paragraphe ; & après avoir montré le foible des réponses ordinaires, dans le 12e. il s'arrête à celle-ci. Le Prophete rassûre l'esprit du Roi par la consideration que la maison de David ne succomberoit pas en cette occasion, Dieu lui ayant promis qu'elle subsisteroit & posséderoit le sceptre jusqu'à la venuë du Messie qui en naîtroit : à quoi Isaïe ajoute par esprit de Prophetie, la maniere miraculeuse dont naîtroit le Messie, afin que ce prodige annoncé fortifiât de plus en plus la confiance du Roi en la protection de Dieu. A la verité Achas pouvoit être détruit, & la maison de David dépoüillée de l'autorité Royale, comme il arriva qu'elle le fut dans la suite ; mais alors, dit Mr. Roger, & avant la prophetie de Jeremie contre Jechonias, c'étoit dans l'es-

prit des Juifs la même chose à l'e
de la maison de David, de sub
& de regner.

Les Juifs fondent une autr
jection sur ce qui est dit au c
d'Isaïe, & ils soutiennent que
qui y est nommé, *hâtez-vous a*
masser les dépoüilles, est le même
la naissance avec le nom d'*Emm*
est prédite au ch. 7^e. Or Isaïe a
8^e. parle d'un fils qu'il auroit
femme; & c'est à ce fils d'Isaïe
se réduit toute la promesse
signe. Mr. Roger après avoir ex
l'objection dans le paragraphe
refute dans les suivans la pensé
plusieurs Interpretes, qui avo
que dans ces deux chapitres i
git d'un même fils, rapporter
ch. 8^e. à Jesus-Christ. Pour lu
dit que ce sont deux fils, l'un à
tre de la Vierge, l'autre de la
phetesse femme du Prophet
avancée en âge; & que celui
été la figure de celui-là. Quand
me, continuë-t'il, la suite du
cours & les circonstances n'eu
pas porté Isaïe à faire mentio
Messie, il est ordinaire aux

phetes de s'élever, comme à l'improviste & sans chercher de transition, à prédire le Messie; David en est un grand exemple aux Pseaumes 44. & 71. où commençant par la gloire de Salomon, il continuë & finit par celle de JESUS-CHRIST, dont Salomon étoit la figure. Mais Isaïe ne manquoit pas d'occasion d'en parler, puisqu'il s'agissoit de la délivrance de la maison de David, figure d'une délivrance plus sublime qui seroit l'ouvrage du Messie.

Que peuvent signifier, demandent encore les Juifs, les paroles d'Isaïe ch. 7. v. 16. *Avant que l'enfant sçache réprouver le mal & choisir le bien, le païs ennemi perdra ses deux Rois*, Razin Roi de Syrie & Phacée Roi de Samarie périront, sinon que cet évenement devoit suivre de près la naissance de l'enfant nommé Emmanüel, & que l'*alma* devoit mettre au monde? Et puis, conclüent-ils, que la naissance du Messie devoit être differée tant de siécles après, elle n'est pas annoncée en cet endroit, non plus que dans l'autre endroit parallele du v. 4^e. du chap.

ſuivant : *Avant que l'enfant ſçache connoître ſon pere & ſa mere, le Roi des Aſſyriens abbattra la force de Damas & enlevera les dépoüilles de Samarie.* Cette objection fait le 29^e^. paragraphe ; & Mr. Roger, peu content des interpretations ordinaires, en propoſe deux. Il appuye moins ſur la premiere, qui conſiſte à dire, qu'Iſaïe tourne le diſcours ſur Jaſub ſon fils, encore enfant, & qu'il menoit avec lui. La ſeconde, qui lui plaît davantage, c'eſt que le Prophete ne déſigne aucun enfant en particulier; mais qu'il aſſûre qu'en moins de tems qu'il n'en faut à un enfant pour parvenir à avoir quelque diſcernement, les Rois ennemis ſeront détruits par celui des Aſſyriens.

Mr. Roger prend occaſion de réfuter fortement le ſentiment dangereux & faux de Grotius ; que les propheties dans le ſens litteral ne fourniſſent point de preuves convaincantes en faveur de Jesus-Christ ; que les Apôtres ne les ont employées qu'en un ſens d'accommodation, & qu'ils ſe contentoient d'inſiſter ſur ſes miracles & ſur ſa réſurrection.

L'Auteur, pour ne rien omettre, s'arrête dans le 34e. paragraphe à répondre à la prétendüe impossibilité qu'une vierge devienne mere, & aux reproches calomnieux des Juifs contre la pureté de la sainte Vierge.

Enfin, diront les Juifs, Isaïe promet un signe, & le prodige de la naissance de Jesus-Christ ne sçauroit passer pour un signe, puisqu'il étoit inconnu, & que Jesus-Christ étoit réputé fils de Joseph & de Marie, sans que ni Joseph, ni Marie, ni Jesus même, s'efforçassent de détruire cette opinion. Mr. Roger au paragraphe 37e. emprunte sa réponse de Mr. Bossuet. A la verité ce n'étoit pas un signe alors manifesté, & il pouvoit même être ignoré de ses propres disciples; comme on voit l'Apôtre S. Philippe & Nicodeme n'avoir rien à répondre sur le lieu de sa naissance, lorsqu'on leur objecta que Nazareth & la Galilée ne devoient pas être la patrie du Messie. Mais dès que le mystere a été revelé, il devient une marque, qui, selon la prophetie

d'Isaïe, distingue le Messie du commun des hommes. Il est remarquable que les Juifs n'objecterent jamais à Jesus-Christ, qu'étant fils d'un homme & d'une femme, il ne pouvoit être celui que le Prophete leur avoit prédit : ils n'ignoroient pas que ce signe devoit être précedé par les miracles qui annonceroient hautement qu'il étoit celui-là même.

Il ne reste pour les derniers paragraphes que des questions plus legeres. Pourquoi ce Fils miraculeux a eû le nom de Jesus, le Prophete lui ayant donné celui d'Emmanüel ? Est-ce une contrarieté, qu'Isaïe dise, *vous l'appellerez*, & l'Evangeliste, *ils l'appelleront Emmanüel* ? Qu'est-ce, *qu'il mangera du beurre & du miel* ? Enfin, a-t'il été quelque tems *avant que de sçavoir discerner le bien & le mal* ?

Article XVII.

FRIDERICI ERNESTI Kestneri Concion. Aul. Quedlimburg. Vindiciæ novæ dicti

Février 1714.

vexatissimi de tribus in cœlo testibus 1. Joh. v. v. 7. oppositæ Christophori Sandii interpretationibus, paradoxis Richardi Simonii historiæ criticæ novi Testamenti, Stephani Curcellæi, Johannis Clerici & Monachorum Benedictinorum objectionibus recentissimis, editio nova & aucta. C'est à dire, *Nouvelle défense du passage contesté de la premiere Epitre de S. Jean, chapitre cinquiéme, verset septiéme, où il est parlé des trois témoins qui sont dans le Ciel, contre Sandius, Courcelles, Messieurs Simon & le Clerc, & les Religieux Benedictins, par Frideric Ernest Kestner Prédicateur de l'Abbaye Lutherienne de Quedlimbourg, nouvelle édition augmentée.* A Delits, *in* 4°. *pages* 174 *sans marque de l'année.*

NOus joignons cet extrait à l'extrait de la sçavante dissertation de Mr. Roger, persuadez qu'on verra avec plaisir un Protestant se joindre aux Catholiques, pour conserver une preuve de la Divinité du

Verbe : Mr. Keſtner n'eſt pas le ſeul Auteur de ſa communion qui ait pris le parti de la verité dans cette fameuſe diſpute ; Gerhard, Théologien d'une reputation égale à celle de Luther, a écrit fortement contre les Critiques qui jettent ſur ce paſſage des ſoupçons de ſuppoſition. Maïus, celebre Théologien Luthérien, a refuté Mr. Simon ; Mr. Smith Anglican a combattu de ſon côté en faveur de ce témoignage.

L'ouvrage de Mr. Keſtner eſt ſçavant. Nous ne ſouſcrivons pas à tous ſes raiſonnemens, mais nous loüons ſans reſerve ſa fidelité à rapporter les objections, & ſon application à les réſoudre : nous ne tranſcrirons pas toutes ſes réponſes, ce ſeroit repeter ce qu'on vient de lire dans l'extrait de la diſſertation de Mr. Roger ; nous nous bornerons à rapporter ce qu'il répond aux conjectures des Peres Benedictins, ſur la ſuppoſition du prologue des Epîtres Canoniques qui porte le nom de S. Jerôme, où ce Pere ſe plaint qu'on a retranché dans quelques verſions le verſet en queſtion ; Mr.

Roger l'àbandonne, Mr. Keftner entreprend de le défendre.

Il oppofe aux Peres Benedictins feu Mr. Fell Evêque d'Oxfort, Meffieurs Cave, Smith, Maïus, Scherzer, & plufieurs autres Critiques diftinguez, qui reconnoiffent dans ce prologue le ftile, le tour, le génie de S. Jerôme, & franchement je l'y reconnois avec eux. Les RR. PP. Benedictins l'ont traité de barbare, fur une expreffion dont Ciceron s'eft fervi; mais, difent les Peres Benedictins, l'Auteur de la préface appelle canoniques ces Epîtres, que S. Jerôme appelle Catholiques dans le catalogue des Ecrivains Eccléfiaftiques. Elles ont eû deux noms depuis les premiers fiécles, S. Jerôme n'a t'il pas pû fe fervir tantôt de l'un, tantôt de l'autre. L'Auteur, continuent ces Peres, fe vante d'avoir rangé les Epîtres Canoniques comme elles étoient arrangées dans les meilleurs exemplaires Grecs, en mettant celle de S. Jacques devant celles de S. Pierre, que les Latins mettoient les premieres: il fe vante, difent les Peres Bene-

dictins, de cette legere correction, comme d'un service important rendu à l'Eglise; il parle, il est vrai, de cette correction, & il rappelle à cette occasion son travail sur l'Evangile, sans qu'il paroisse la moindre ostentation dans la maniere dont il parle, sans qu'il y paroisse rien qui ne convienne à S. Jerôme. Ce Saint, ajoutent les Peres Benedictins, n'a pas suivi l'ordre que l'Auteur de la préface a suivi. On le nie, il est aisé de s'en éclaircir, & quand il ne l'auroit pas suivi dans des ouvrages anterieurs, qu'en pourroit-on conclure, pour ôter à S. Jerôme un ouvrage que tant de manuscrits lui donnent? Il faudroit assûrément des preuves plus fortes.

Si le prologue est de lui, il devient une preuve considerable de l'authenticité du passage en question. S. Jerôme se plaint qu'on l'a ôté de quelques exemplaires & de quelques versions.

Au reste, ce n'est point la disette de témoignages en faveur de la divinité de Jesus-Christ, qui anime tant de Sçavans à défendre celui-

ci : nous n'en manquons pas de plus clairs & de plus précis ; c'est le seul zele que tout Chrétien doit avoir pour l'integrité de l'Ecriture, qui porte à s'opposer aux Critiques malicieux, & aux Critiques temeraires.

ARTICLE XVIII.

THESAURUS NUMISMATUM modernorum hujus sæculi, sive numismata Mnenomica & Iconica, quibus præcipui eventus & res gestæ ab anno MDCC. illustrantur. C'est à dire, *Tresor des medailles modernes de ce siécle, ou medailles frapées pour la memoire des évenemens depuis mil sept cens jusqu'à present, & qui portent l'image des Princes & des grands-Hommes gravées en cuivre, avec une explication Latine & Alemande.* A Nuremberg, de l'imprimerie & aux dépens de Jean-André Endter, 1711. *in folio, pages* 337.

LA curiosité des Sçavans doit s'étendre jusqu'aux medailles mo-

dernes, & l'on sçaura gré à l'
teur de son travail, non seuler
dans les siécles futurs, mais d
present. L'on recherchera sans
te cet ouvrage, qui rappelle d
maniere agréable le souvenir
évenemens les plus illustres de
jours, qui nous offre les port
des Princes & des grands Hon
dont nous entendons parler, &
nous fait connoître les goûts
rens des nations, par la differ
des symboles & des inscription
medailles. Lukius nous a donn
medailles choisies du seiziém
cle, *Sylloge numismatum elegant*
saculi XVI. L'Auteur du recueïl
nous parlons se propose de
omettre aucune de nôtre siécle
cepté les satiriques, & même
paroît pas qu'il ait persisté à le
clurre : il a fait graver les med
de la grandeur dont elles sont
quand la petitesse de la medaille
surtout des caracteres, a m
Graveur dans la necessité de le
d'un plus grand volume, l'Au
en a marqué la juste grandeur
marge. Il a suivi dans leur arra

ment l'ordre du tems, il prévient les reproches qu'on pourra lui faire, ſur l'omiſſion de quelques medailles qui ne marquent aucun évenement, & qui ne ſe diſtinguent pas non plus par la beauté de l'invention, ou de la gravure, & il ſe fait une autre objection plus importante, ne promettant que les medailles du dix-huitiéme ſiécle, celles de l'an mil ſept cens n'entroient pas dans ſon deſſein : il répond que les Sçavans ne ſont pas d'accord ſur la fin & le commencement de chaque ſiécle, & que les évenemens de l'année mil ſept cens ſont la cauſe des guerres qui depuis treize ans agitent l'Europe ; que ces deux conſiderations l'ont déterminé à commencer par l'année mil ſept cens. Le volume dont nous parlons renferme encore les medailles de mil ſept cens un, mil ſept cens deux & mil ſept cens trois.

Les medailles Alemandes ſont ordinairement trop chargées d'inſcriptions & de ſymboles, les exemples s'en offrent preſque à chaque page. Sur la premiere medaille de ce volume d'un côté l'Empereur Leo-

pold & son fils Joseph Roi des
mains sont assis sur deux trône:
vant un autel où brûle le feu sa
derriere l'autel la felicité oblig
turne à rompre sa faux, & à jet
terre son horloge de sable. Ce c
qui est dans les autres medaille
lui de la tête, est chargé de
inscriptions ; une au bas des figu
*Leopoldo & Josepho Augustis facu
sacra celebrantibus* 1700. *Leopol
Joseph Augustes, celebrans le com
cement du siécle.* L'autre dans le
de la medaille, *His ego nec meta
rum nec tempora pono. Je ne mets
de bornes à leur succès, je ne les lim
aucun tems.* Et sur le bord, *Se
fæculi XVII. Imperatores ac Reges
Romani Imperii. Le siécle XVII.
sept Empereurs, ou Rois des Romain
la maison d'Autriche.* Du côté du
vers Saturne sur un nüage tien
sa main un serpent qui devor
queuë, symbole de l'éternité ;
milieu du cercle que fait le serp
on voit le chiffre XVII. L'
cription qui regne autour de la
daille est prise d'Horace, *Sa
festas referente luces. Le siecle nouv*

Février 1714.

ramenant de beaux jours. Et au bas des figures on a mis une autre inſcription, *Gloria ſaculi virtus Cæſarum. La vertu des Ceſars fait la gloire du ſiecle.* Sur le bord de quelques-unes de ces medailles à la place de l'inſcription *ſeptem* &c. on en lit une en vers chroniques, dont les lettres numerales indiquent l'année mil ſept cens. *AnnVS ſæCVLaris* XVII. *à nato ieSV Chriſto* CVI. *GLoria Sit DICenDa In ſæCVLa.* Le Graveur, Philippe Henry Muller d'Augſbourg, a encore trouvé de la place pour mettre ſon nom en lettres initiales. On ne peut nier qu'il ne paroiſſe de l'eſprit dans l'invention de cette medaille, & dans le choix de quelques unes des inſcriptions; mais il faut convenir qu'on n'y reconnoît pas la noble ſimplicité des medailles Romaines.

Une medaille du Tzar frapée à l'occaſion de la priſe d'Aſaf, & de la paix de Carlovits, eſt de meilleur goût.

D'un côté la tête du Prince, *Petrus Alexieuvicz M. D. miſeratione divina Tzar Magnus Dux Moſcoviæ,*

Pierre fils d'Alexis Tzar, par la misericorde de Dieu Grand Duc de Moscovie. Sur le revers Mars portant un trophée présente au Tzar assis sur un Trône, une femme couronnée d'une couronne murale qui se prosterne devant le Prince, la paix qui est à côté du Prince la releve, & le Prince lui tend la main, l'inscription qui est autour du revers est prise de Claudien, *Quâ vicit victos protegit ille manu. Son bras victorieux protege les vaincus.* Dans l'exergue on lit, *Victâ, Asaf Moschis* 1696. *facta pace anno* 1700. *Après la prise d'Asaf en* 1696. *& la paix concluë en* 1700.

On trouvera parmi les medailles de l'année 1702. une autre medaille du Tzar sur la prise de Notebourg, avec une inscription Esclavone, *Czar peter Alexieuvits Rosi pouvelitel*, ces deux mots signifient Empereur de Russie. L'inscription du revers marque que la ville avoit été quatre vingt dix ans au pouvoir des ennemis, *Bil une priatelia go liet*; dans l'exergue l'année est marquée selon nôtre maniere de supputer & en chiffres Européens.

Fév. 1714.

Les premiers exploits du Roi de Suede sont le sujet de plusieurs belles medailles.

La tête du Prince, *Carolus XII. Dei gratia Rex Sueciæ. Charles XII. par la grace de Dieu Roi de Suede.* Sur le revers, Narva & le camp des Moscovites forcé par les Suedois, autour, *Manifesto numine. Par le secours manifeste de Dieu*; dans l'exergue, *Castra Moscovitarum ad Narvam capta* 20. *Novembris* 1700. *Le Camp des Moscovites qui assiegeoient Narva a été forcé le* 20. *de Novembre* 1700.

La tête du Prince, *Carolus Dei auxilio Russorum Victor, Charles avec le secours de Dieu vainqueur des Moscovites,* sur le revers un trophée, autour, *Unum pro cunctis fama loquatur. Que la renommée ne parle plus que de cette grande action*, dans l'exergue, *Paratum ad Narvam* 20. *Novembris* 1700. *Ce trophée a été gagné devant Narva le* 20. *de Novembre* 1700.

La tête du Prince, avec l'inscription ordinaire; sur le revers, le Prince à cheval dans le champ de bataille, Narva en éloignement, *Superata fidem superant. Cette victoire est incroyable.*

La tête & l'inscription ordin
sur le revers une victoire, aut
*Victoria Russica maxima. Victoire
grande remportée sur les Mosc
le* 20. *de Novembre* 1700. dans l'
gue *die* 20. *Novembris* 1700. & s
le rebord ces paroles du Levit
26. *Quini centenos & centeni
millenos fugabunt. Cinq en battront
& cent en feront fuir dix mille.*

La plus singuliere de ces me
les, est celle que le Roi vainq
donna aux Officiers de son a
pour la porter.

La tête & l'inscription ordin
Sur le revers nulle figure, ma
paroles Alemandes, *Med gudz*
par le secours de Dieu, & autou
paroles Françoises, *Qui m'hono
porte.*

La tête & l'inscription ordin
sur le revers Hercule terrassant
bere, *Nec leo me, nec forma tr
tua, Cerbere, movit. Ni le lion, ni tes
têtes, Cerbere, ne m'ont point eff*
Trois puissans ennemis liguez
tre lui furent vaincus la m
année.

La tête du Prince, *Carolus* XI
Fév. 1714.

G. Suec. Goth. Vandal. Rex, ubique victor. Charles XII. par la grace de Dieu Roi de Suede, des Goths & des Vandales, vainqueur de toutes parts, sur le revers le Roi à cheval attaquant les retranchemens des Moscovites devant Narva, *Redux Dania fugavit Polonos, delevit Russos. Au retour de l'expedition de Dannemark il a mis en fuite l'armée Polonoise, & détruit l'armée Moscovite.*

Une medaille du Pape peut être mise au rang des plus belles.

La tête, *Clemens XI. Pontifex Maximus*, sur le revers, le soleil dans un ciel serein, *Cunctis Clemens, Clement à l'égard de tous.*

Le couronnement du nouveau Roi de Prusse en mil sept cens un, a été l'occasion de plusieurs medailles, parmi lesquelles il y en a de fort heureuses.

La tête du nouveau Roi, *Fridericus primus D. g. Rex Borussiæ. Frideric premier par la grace de Dieu Roi de Prusse*, sur le revers une couronne & un sceptre posé sur un autel, *Incrementum domus augusta. Agrandissement de l'auguste maison de Brande-*

bourg, & dans l'exergue, *Regia digni-tate illata familia* 1701. *La dignité Royale mise dans cette famille en* 1701.

Chevalier, François établi en Hollande, qui s'est rendu celebre par des medailles ingénieuses & bien travaillées, en a fait pour le nouveau Roi de Prusse & pour le dernier Prince d'Orange deux fort singulieres. La medaille du Roi de Prusse a sur le revers les noms de tous les Electeurs de Brandebourg, l'année de leur élevation à l'Electorat, & de leur mort, & quelques signes qui font connoître le caractere de ces Princes, tout cela disposé dans un ordre agréable à la vûë. Au milieu de ces noms, sur un autre petit revers, on voit un aigle qui porte dans ses serres deux sceptres, l'un Imperial, que l'Electeur de Brandebourg porte au couronnement de l'Empereur, l'autre est celui de Prusse : l'inscription est, *Hinc Jovis, inde meum. Je porte le sceptre de Jupiter d'un côté, de l'autre le mien.*

La medaille du Roi Guillaume a les noms de tous les Rois d'Angleterre, partie autour de la tête, par-

ſur le revers. Au milieu du re-
s une inſcription en vers Fla-
ɲs éleve le Roi Guillaume au-
ſus de tous les Rois d'Angleter-
Ce jugement d'un Ouvrier re-
ié en Hollande ne ſera pas gene-
:ment approuvé, ni en Angle-
'e, ni ailleurs. On n'égalera pas le
i Guillaume à Guillaume le Con-
:rant, à Richard premier, à
ɔüard III. à Henry V. à Henry
I. à Charles II. & les malheurs
lenry VI. & de Jacques III. n'em-
heront pas les Juges équitables
reconnoître dans ces Princes
s de vertus que dans lui : on
t tout au plus le comparer avec
:abeth.

'armi les medailles du nouveau
i de Pruſſe on en trouve une
ɔ chargée, mais ingénieuſe. La
· du Prince avec trois inſcrip-
ıs. La premiere, *Fridericus Dei
:ia Rex Pruſſiæ, pius, fœlix, auguſ-
, pater patriæ. Frideric par la grace
Dieu Roi de Pruſſe, pieux, heureux,
uſte, pere de la patrie*, eſt dans
:ergue. La ſeconde, priſe de Vir-
:, autour de la tête, *Magnorum*
:év. 1714.

haud umquam indignus avorum.
dégenera jamais de ses grands a
La troisieme , prise d'Ovide
sur le bord de la medaille, *N*
videns benefacta fatetur esse sui
jora , & vinci gaudet ab illis. Voy
grandes actions de son fils, il avoüe
les surpassent les siennes , & il s'
joüit. Elle a rapport au revers
lequel on voit un temple orn
portraits des Electeurs , & de
statuës posées sur leurs bases ,
du pere du Roi de Prusse ,
l'inscription , *Mars Brandebur*
Mars de Brandebourg. Et l'autr
Roi de Prusse , avec l'inscrip
Antiquis omnibus unum. Préfer
tous ses ancêtres. La renommée
bouche sa trompette qu'elle
d'une main, & de l'autre elle le
ronne , on lit , *Maneat genus in*
tale tuorum. Que vôtre posterité so
mortelle. Et dans l'exergue, *Æter*
domus augusta. Consacrée à l'ét
de l'auguste maison de Brande
N'oublions pas la medaille du g
Duc , avec cette inscription du
de la tête , *Cosmus III. Etrus*
Rex. Cosme troisiéme Roi de Tosca

Ceux qui regardent les medailles comme des monumens suſpects, où la flaterie a ſouvent pris la place de la verité, trouveront dans ce recueïl plus d'une preuve d'un ſentiment qui n'en a déja que trop, des medailles frapées pour les vaincus qui leur attribuent la victoire, des Princes loüez pour des vertus fort éloignées de leur caractere.

C'eſt ici, à ce qu'il nous ſemble, le lieu de traiter une queſtion aujourd'hui fort agitée, *laquelle des quatre manieres de composer une medaille qui ſont en uſage, eſt préferable aux autres?*

Les Antiquaires veulent qu'on prenne pour modele les medailles Romaines, ils ne peuvent ſouffrir qu'on s'en écarte. Ils ne parlent qu'avec une eſpece de tranſport de la ſimplicité de leurs inſcriptions. Il faut convenir que les inſcriptions des medailles Romaines ſont ſimples, elles ne le ſont que trop, elles en deviennent obſcures, ſouvent elles ne nous apprennent rien, & quand elles nous apprennent quelque choſe, elles n'en donnent qu'une connoiſſance

core une énigme, & les énigmes sont peu propres à conserver la memoire des faits.

Il faut donc convenir qu'à juger des medailles par leur fin, qui est de servir de monumens historiques, les meilleures medailles & les plus estimables sont celles dont l'Auteur a plus cherché à instruire la posterité, qu'à faire paroître son esprit : celles dont les symboles sont les plus intelligibles, dont les inscriptions détaillent mieux le fait, le livre dont nous parlons en fournira plusieurs exemples. Entre autres une medaille sur la levée du siege de Thorn en 1703.

Thorunia hostiliter à Suecis oppugnata, à Polonis deserta, sed Dei auxilio fortiter à civibus & militibus Saxonibus defensa, à vigesima quarta Maii ad decimam quartam Octobris 1703. Thorn assiegée par les Suedois, abandonnée par les Polonois, defenduë avec le secours de Dieu par les Citoyens & quelques soldats Saxons, depuis le vingt quatriéme Mai jusqu'au quatorziéme d'Octobre de l'année mil sept cens neuf.

Il falloit s'en tenir à cette inscription, & ne pas y ajouter deux vers miserables.

Fer fortis fera fata ferox fortuna fatiscet.

Le pentametre est de même goût. Le ridicule de ces vers ne peut être rendu en François.

Ce mauvais goût regne sur d'autres medailles d'Alemagne & du Nord, qui pourroit supporter le plus fade jeu de mots dans l'inscription d'une medaille de la prise de Bonn ? *Bona malis erepta. Bonne ôtée aux mechans.* Plus ces monumens sont durables, plus on doit être attentif à les rendre parfaits.

ARTICLE XIX.

MELANGE DE REMARQUES critiques, historiques, philosophiques, théologiques, sur les deux dissertations de Mr. Toland, intitulées, l'une, l'homme sans superstition, *& l'autre,* les antiquitez Judaïques, *avec une dissertation tenant lieu de préface, où l'on examine l'argument tiré du*

consentement de tous les peuples pour prouver l'existence de Dieu, & on réfute les principales objections. Par Elie Benoit, Pasteur de l'Eglise Walone de Delf. A Delf, chez Adrien Béman 1712. *In douze, pages* 90 *pour la préface, &* 374 *pour le reste de l'ouvrage.*

ON renvoye à une lettre écrite par Mr. Morin de l'Academie des Inscriptions, à Mr. Hüet ancien Evêque d'Avranches, & inserée dans ces Memoires du mois de Septembre 1709. pour juger de l'estime que meritent les deux dissertations de Mr. Toland. On les avoit lûës, & comme on déliberoit, s'il étoit à propos de parler d'un tel ouvrage, cette lettre le faisant assez connoître, détermina à n'en pas dire davantage. Cependant Mr. Benoît ne l'a pas estimé indigne d'une longue & sérieuse réfutation, & il prend cette occasion de déclarer ses pensées sur l'argument tiré du consentement des peuples pour prouver l'existence de Dieu.

Il dit dans sa préface, qu'il en est

de Mr. Toland, comme de tous les autres qui disputent contre la Religion; qu'il se fait à lui même mille petites allusions, & que faute de méditer il s'arrête à des idées confuses, qui ne produisent que de vaines difficultez & des sophismes. Il choisit pour exemple de la maniere de raisonner de ces prétendus esprits forts, Mr. Bayle, qui a employé toute la sublimité de son génie à affoiblir le témoignage que les peuples rendent d'un commun consentement à l'existence de Dieu. Selon Mr. Benoit, [illegible], comme elle est ordinairement proposée, n'est pas [illegible]: Ciceron & Seneque [illegible], & les Chrétiens [illegible] de la [illegible] précaution, [illegible] téûtes [illegible] de D[illegible] de [illegible] done [illegible] donner [illegible] la fo[illegible]

I [illegible]
[illegible]

monſtrations morales, où il ne faut pas, dit-il, chercher une préciſion métaphyſique, mais une certitude à laquelle un homme ſenſé ſe ſent forcé de ſe rendre. Comme elles ont pour objet les actions des hommes, attendre l'évidence pour agir; ce ſeroit n'agir jamais; & ne prendre aucun parti, ce ſeroit avoir pris celui de ne point agir: ce qui eſt d'autant plus vrai à l'égard de la religion, que l'irréſolution eſt l'irréligion même. D'ailleurs, comme elles ſont fondées ſur le témoignage, elles laiſſent toûjours lieu à des difficultez qui les environnent, dit l'Auteur, comme un broüillard, au travers duquel elles ſe laiſſent néanmoins voir; & s'il plaiſoit de chicaner ſur les choſes le plus certainement atteſtées, reprocher aux témoins qu'ils ne ſont pas bien inſtruits, ou révoquer en doute leur bonne foi, ce ne ſeroit jamais fini. Or en fait de témoignage il n'eſt pas requis de faire des inductions generales: ce n'eſt pas même le plus grand nombre de témoins qui l'emporte, mais on s'en rapporte à

ceux qui ont connoissance des choses, sans avoir égard à l'ignorance des autres.

Du tems de Ciceron & de Seneque il n'y avoit aucune nation connuë qui n'eût quelque sentiment de la Divinité ; & alors l'argument proposé simplement avoit toute sa force, aujourd'hui il demande un autre tour. Et voici celui que lui donne Mr. Benoît. „ Ce qui dans „ les tems les plus proches de l'ori„ gine du monde a été reconnu par „ tous les peuples, est venu de pere „ en fils, de la connoissance que les „ premiers hommes ont eûë. Or „ l'existence d'une Divinité a été „ reconnuë par tous les peuples, dans „ les tems les plus proches de l'origi„ ne du monde. Donc la connoissance „ de l'existence d'une Divinité vient „ de la connoissance que les pre„ miers hommes en ont eûë.

Pour appuyer ce raisonnement il fait deux remarques, qui doivent être rapportées. 1°. Comme la veritable religion s'est conservée par tradition jusqu'à Moyse, ainsi celle de la Divinité s'est continuée parmi

les hommes. 2°. La tradition en s'éloignant de sa source s'altere & s'obscurcit ; ainsi celle de la Divinité s'est alterée dans les peuples payens, & obscurcie dans les peuples barbares. Il ne croit pas qu'elle soit absolument effacée en aucun, n'y ayant point de peuple barbare qui nie formellement la Divinité, quoique quelques-uns peutêtre n'en ayent pas conservé la connoissance.

Il reste à chercher d'où les premiers hommes ont pris le sentiment de la Divinité ? Et l'Auteur supposant ce qui ne sçauroit être contesté, que le monde, du moins par rapport à l'état où il est présentement, a eû un commencement, répond, que Dieu par lui même a instruit les hommes, ou que d'eux mêmes, surpris de se sentir un être qu'ils n'avoient pas auparavant, & frapez des nouveaux objets qui les environnoient, ils se dirent chacun à soi même, où suis-je ? D'où viens-je ? Qui m'a mis ici ? De sorte que leur premiere occupation fut de rechercher la cause de leur être & de celui du monde. Mais, dira le profane,

qui de nous peut ſçavoir ce que les premiers hommes ont penſé, le monde ayant été ſi longtems ſans écriture, ſans livre, ſans hiſtoire? Mr. Benoît ſoutient, que les livres de Moyſe atteſtent par une tradition continuée la création du monde, & la connoiſſance de Dieu, & que Moyſe, conſideré en qualité ſeulement d'Hiſtorien, ſans faire attention à celle de Prophete & d'Inſpiré, merite autant de créance que tout autre Hiſtorien.

C'eſt encore avec moins de raiſon que le profane objecte, que l'opinion de la Divinité eſt une invention politique des Legiſlateurs, pour aſſûrer l'obſervation de leurs loix. Car au contraire il eſt évident, qu'ils ſe ſont ſervis du penchant qu'ils ont trouvé dans tous les peuples à croire la Divinité, & qu'ils ne ſont pas les Auteurs de ce penchant, de même qu'ils ſe ſont ſervis des paſſions d'eſperance & de crainte, qu'ils ont trouvées, & qu'ils n'ont pas formées dans le cœur des hommes. D'où ſe tire cet argument ſolide. *Ce que les ſages ont trouvé dans tous les*

peuples, y est naturellement. Or le ges ont trouvé dans tous les peupl penchant à croire la Divinité. Do penchant est naturellement dans to peuples.

On voit ici Mr. Benoist reve adopter l'argument pris du con tement des peuples ; à l'adop dis-je, dans la forme qu'il app vulgaire, & dont il a prétend détourner.

Car les Philosophes & les Th logiens, lorsqu'ils l'employent fondent sur ce que les hommes naturellement enclins à croire la vinité : & s'il est quelques barb qui l'ignorent, c'est un man d'attention qui les rend criminel:

Refutation de la premiere disserta de Mr. Toland.

On reproche assez communém à Tite-Live, qu'il est un Auteur perstitieux ; on prouve ce repro par son application à rapporter prodiges & les divers présages évenemens : *Quod superstitiosè ref prodigia tam multa*, dit de lui V

sius. Mr. Toland s'est imaginé voir, qu'en ce celebre Historien c'est une affectation maligne, & tendante à corriger les Romains de la crédulité avec laquelle ils recevoient ces sortes de récits ; & son dessein va à gagner Tite-Live au parti des incrédules. Il y aura toujours cette difference, que M. Toland se déclare pour ce qu'il est, & que Tite-Live s'est si bien caché, qu'il paroît être allé à l'autre extremité. Mr. Benoist soutient donc qu'il a écrit en homme persuadé, & que les soupçons contraires de l'Anglois sont mal fondez.

Mr. Toland prétend que Tite-Live a donné un air de fable à ce qu'il raconte de Numa ; & Mr. Benoist n'y voit rien que de sérieux, le bel éloge de ce Roi est une preuve certaine de la bonne foi de l'Historien. Quant aux livres de Numa, qui furent trouvez plus de cinq cens ans après sa mort, & qui furent brûlez par ordre du Senat, ils étoient supposez, & le Senat les condamna comme supposez.

Une preuve que Tite-Live avoit

de la Religion, c'eſt qu'il reproche à Annibal de n'en avoir point eûë : *Nullus Deorum metus, nullum jusjurandum, nulla religio.* » Annibal n'a-» voit nulle crainte des Dieux, le » parjure ne lui coûtoit rien, & il » étoit ſans Religion. Mr. Benoiſt cite des paſſages où Tite-Live reconnoît le pouvoir des Dieux, comme d'avoir ſauvé Rome, & d'avoir ôté l'eſprit au Roi Perſée. Il obſerve que l'impieté alors n'étoit pas de nier les Dieux, mais de les mépriſer & de les braver ; telle fut celle d'un Capanée & d'un Mezentius : Sophocle donne ce caractere à Ajax.

Tite-Live remarque en quelques endroits, que plus le Senat écoutoit les préſages avec crédulité, plus il en venoit ; & en d'autres endroits il marque de la défiance de certains prodiges, comme n'étant peutêtre que l'effet d'une imagination troublée par la crainte. Eſt-ce là, comme en a conclu Mr. Toland, ſe mocquer en general de tous les préſages ? Ou plûtôt n'eſt-ce pas en faire le diſcernement ?

Tite-Live au l. 44ᵉ. raconte, que

Sulpitius Gallus, Tribun dans l'armée d'Æmilius Paulus, supputa une éclipse de Lune qui devoit bientôt arriver, & fortifia ainsi l'esprit des soldats contre la frayeur que ce phenomene leur auroit causée, & qui en donna une grande à l'armée ennemie des Macédoniens. M. Toland a pris avantage de ce fait, pour assûrer que celui qui le rapporte ne faisoit aucun cas des présages fondez sur les éclipses & les cometes. Mr. Benoist trouve que c'est fort mal raisonner, puisque dans tous les tems mille gens ont été entêtez de l'Astrologie judiciaire, qui pourtant n'ignoroient pas que le cours des astres est reglé naturellement. Il semble lui-même donner beaucoup d'efficace aux influences, sans préjudice toutefois de nôtre liberté, parcequ'elles ne sont capables que d'exciter du mouvement dans les corps, & qu'elles ne sçauroient faire impression sur nos ames.

On doit regarder comme une digression ce qu'assûre Mr. Toland, que tous les Dieux Payens ont été des hommes. Mr. Benoist le contre-

dit fortement. Certainement les Perses & les Egyptiens n'adoroient pas des hommes, & depuis que les Grecs en eurent déïfiez, les Philosophes sçurent toujours distinguer les Dieux qui l'étoient de leur nature, de ces Dieux factices. Selon Mr. Benoist le premier objet de l'idolatrie a été le soleil, & puis les autres astres : il cite un passage de Maïemonide, qui fait ainsi parler les Idolâtres. » Puisque Dieu a don» né aux astres le pouvoir de gou» verner le monde, qu'il les a pla» cez dans un lieu éminent, & qu'il » leur fait l'honneur de s'en servir » comme de ses ministres, il est » évident que sa volonté est qu'ils » soient honorez & reverez. Et le Rabbin ajoute, » Que les premiers » idolâtres ne croyoient pas qu'il » n'y eut point d'autre Dieu que les » astres.

Il dit que dans les livres de l'ancien Testament l'idolatrie se réduit à adorer le soleil, la lune, & toute la milice du Ciel, c'est à dire, les astres, sans faire nulle mention d'hommes déïfiez ; ce qui prouve

que cette derniere sorte d'idolatrie n'avoit pas encore été introduite. Il en est néanmoins parlé dans le livre de la Sagesse ; mais Mr. Benoist ne le tient pas pour Canonique. Du moins est-il vraisemblable que Baal & Astarté, que Salomon revera, avoient été un homme & une femme.

Vossius dit à propos de Tite-Live, *Qu'une Religion, quelle qu'elle soit, vaut toujours mieux que l'athéïsme*. Cette sentence a déplû à Mr. Toland, qui changeant le nom de *religion* en celui de *superstition*, afin de ne pas se rendre odieux, a avancé, *Que la superstition est plus pernicieuse que ne l'est l'athéïsme* ; & qui a néanmoins ajouté incontinent, *Que la superstition doit être tolerée, & que l'athéïsme ne le doit jamais être*. C'est un étrange égarement de raison, de soutenir que ce qui est pernicieux à la societé, doive y être toleré ; & que ce qui lui est plus utile, en doive être banni pour jamais ! Mr. Benoist démontre fort au long, que la religion proposant à l'homme des peines inévitables à craindre, & des recom-

gion, qu'en partie dans sa premiere dissertation : il la déploye dans la seconde. Il y vient par un détour qui n'est pas fort ingénieux, c'est d'accuser l'illustre Auteur de la Démonstration Evangelique d'avoir mal à propos cité Strabon en faveur de Moyse. On peut voir comment M. Morin a relevé son ignorance & sa temerité sur ce point. Mais, dit Mr. Benoist, quand la citation ne seroit pas juste, le sçavant Prélat y joint soixante deux autres témoignages, qui sont plus que suffisans au dessein qu'il s'étoit proposé, de montrer que Moyse en qualité de Legislateur a été connu de toute l'antiquité. Strabon même, en l'endroit dont il s'agit, le reconnoît incontestablement.

Comme Mr. Benoist aime les digressions, il en fait une sur Sanchoniaton, cité entre les autres, & après Scaliger il le traite d'Auteur supposé. La raison qu'il en apporte, c'est que Sanchoniaton qu'on prétend avoir vécu du tems de Gedeon, parle de Tyr comme d'une grande ville & puissante, quoi qu'alors elle

n'étoit pas encore bâtie. Car dans les livres de Josüé & des Juges il ne se lit point que les Israëlites & les Tyriens ayent fait quelque entreprise les uns sur les autres, & c'est seulement dans les livres des Rois qu'il est fait mention de ceux-ci. A la verité au livre de Josüé ch. 19. v. 29. il est dit, que le partage de la Tribu d'Aser s'étendoit d'un côté *jusqu'à la ville très forte de Tyr :* mais Mr. Benoist prétend, qu'il en est là de Tyr comme du païs de Chabul, qui ne fut ainsi appellé que sous le regne de Salomon, que c'est une anticipation, & que ces noms ont été ajoutez par forme d'explication. Quoiqu'il se soit pû faire que dès le tems de Josüé le rocher sur lequel la ville fut ensuite bâtie portât le nom de Tyr, on a de la peine à souscrire à cette conjecture, parce qu'on sçait que l'ancienne Tyr étoit dans la plaine, & que de là ses habitans passerent sur le rocher, attirez par la sûreté du lieu & par la commodité du commerce.

Mr. Toland ose avancer, sur l'autorité de Strabon, qui ne vou-

loit point avoir d'autre Dieu que le monde, que Moyse étoit dans le même sentiment; pensée également impie & extravagante. Il fait de ce Legislateur un pur Politique, sans lui attribuer rien de divin. Il dit que ceux qui se livrerent à sa conduite, étoient un ramas d'Egyptiens, d'Arabes, de Phéniciens, & d'autres gens qui voulurent se soustraire à l'oppression qu'ils souffroient en Egypte. Mr. Benoist le refute sur tous ces chefs, & il remarque judicieusement, que s'il n'y avoit que le monde, tout y arriveroit par une fatale necessité qui ne laisseroit point de lieu à la politique & à l'habileté.

L'Auteur Anglois soutient encore, que le premier dessein de Moyse fut seulement d'abolir la superstition, c'est à dire, au sens de Mr. Toland, la religion, & de n'ordonner aucune pratique; mais qu'ensuite irrité de ce que le peuple s'étoit superstitieusement abandonné à adorer un veau d'or, il le punit, en le chargeant d'observances & de ceremonies également inutiles & incommodes.

C'est, reprend Mr. Benoist, faire de Moyse un fou & un emporté, qui par vengeance & par dépit donne à la Republique dont il est le fondateur, des loix qui ne lui sont qu'à charge, & sans aucun avantage pour la maintenir & l'amplifier. Mr. Toland dans ses principes, qui vont à détruire toute religion, merite cette réponse ; mais il en faudroit une autre pour S. Irenée & pour Eusebe, qui ont pensé que le joug de la loi fut une punition que Dieu imposa aux Israëlites pour avoir adoré le veau d'or. Eusebe ajoute, que ce fut une peine medecinale, l'intention de Dieu ayant été de retenir son peuple par l'appareil d'une religion occupée de sacrifices & de ceremonies.

A ce que le Prophete Ezechiel ch. 20. v. 25. dit, *Que Dieu leur donna des préceptes qui n'étoient pas bons, & dans lesquels ils ne vivroient pas*, passage cité par Mr. Toland, Mr. Benoist répond, que dans le style des Hebreux cette expression ne signifie pas une chose positivement & en soi mauvaise, mais moins esti-

mable qu'une autre. Le Prophete au même chapitre distingue deux sortes de préceptes ; les uns bons, & dans lesquels les Israëlites vivroient ; & les autres qui n'étoient pas bons, & dans lesquels les Israëlites ne vivroient pas : les premiers sont moraux, dont Dieu exigeoit principalement l'observation ; les seconds ceremoniaux, qui sans ceux là ne lui étoient pas agréables. C'est ainsi qu'au ch. 1. d'Isaïe il semble mépriser les sacrifices, quoiqu'il les eut commandez, & qu'il voulût qu'ils lui fussent offerts ; mais il préferoit la pieté & la vertu. Mr. Benoist confirme cette interpretation par ce qui est dit, *Que Dieu a eû en haine Esaü*, ce qui ne marque pas une haine positive, mais la préference qu'il avoit donnée à Jacob.

Mr. Toland, à dessein d'annéantir toute inspiration divine, loüe extremement ce que dit Strabon, qu'une des ordonnances de Moyse fut que les sages & les hommes qui vivoient honnêtement, eussent des songes pour servir de regle au peuple. Mr. Benoist employe plusieurs

pages à refuter cette sottise. Il rapporte beaucoup de choses touchant la crédulité à l'égard des songes. Il dit que les Caldéens, nation curieuse des présages de l'avenir, ayant oüi Jacob dans le tems qu'il demeura parmi eux, raconter ses songes mysterieux, tâcherent de se faire un art de deviner par les songes, & que dans la suite ils le communiquerent aux Grecs, qui l'embellirent encore, en ordonnant certaines préparations superstitieuses pour avoir des songes. A la verité Moyse raconte des songes, & leur explication; mais il n'ordonne à personne de songer. Et si quelqu'un se déclare Prophete, & dit que Dieu lui a parlé en songe, il commande qu'il soit examiné sur deux regles; la premiere, qu'il ne propose point quelque innovation dans la religion; la seconde, que l'évenement y soit conforme. Mr. Benoist ne distingue que trois manieres dont Dieu se soit servi pour reveler ses volontez aux Prophetes; sçavoir, la vision, l'extase, le songe.

Au reste, cet Auteur n'est pas de

ceux qui s'asservissent, pour ainsi dire, à leurs Lecteurs; qui de crainte de les embarrasser se gênent à avoir de la méthode; & qui pour ne pas les ennuyer ne se permettent pas de digressions hors de propos, & bien moins de longues & de fréquentes. Il reproche souvent à Mr. Toland d'avoir manqué d'attention: il ne lui en falloit à lui qu'une médiocre, pour voir qu'entreprenant de combattre un ennemi de toute religion, il ne s'agissoit pas de faire de violentes excursions sur l'Eglise Romaine.

ARTICLE XX.

LETTRE DU R. P. SOUHAIBI à Mr. Ganeau, Libraire à Paris, & Imprimeur des Memoires de Trevoux, touchant une nouvelle méthode sûre & aisée de réduire le texte Hebreu de la Bible, soit avec les points voyels, ou sans ces points, en caracteres communs & faciles à former, sçavoir, en nos lettres ordinaires & peu d'autres, par conséquent de le lire, l'écrire, le dicter, l'imprimer facilement, exactement & correctement.

MONSIEUR,

Je m'étois donné l'honneur de vous écrire ; mais malheureusement celui qui devoit vous porter ma lettre l'égara, & étant arrivé à Paris, il ne vous y trouva pas, vous étiez allé faire un voyage en Hollande. Je vous envoyois, Monsieur, un projet que je vous priois de communiquer aux Auteurs des Memoires de Trevoux, afin qu'ils l'y inserassent,

s'ils jugeoient qu'il le meritât. C'est le même projet que je vous renvoye aujourd'hui. Je l'ai fait voir à Mr. Granjean, qui est un illustre Connoisseur, & qui ne manquera pas de le faire voir à Mr. l'Abbé Bignon. Si je puis être honoré de son approbation, je serai sûr d'avoir réüssi.

Mon dessein est donc d'emprunter des caracteres du Latin & du Grec, afin de répondre entierement aux points, & à tous les caracteres de l'Hebreu, & de pouvoir mieux & plus clairement exprimer tous les mots de cette langue, & singulierement les paroles du Texte sacré. Car je me suis fait une loi inviolable, principalement à l'égard de ce Texte, de n'y rien changer, ni alterer, de le donner très-pur & très-veritable; en un mot, de le réduire de telle sorte en ses élemens, que l'on y conservera generalement tout ce que renferme l'original de la Bible: la même force ou valeur des caracteres, le même nombre de voyelles & de consones, le même assemblage de lettres, ou les mêmes syllabes, avec la mesure ou quantité de cha-

cune nettement exprimée, ſoit longue, breve, ou demi-breve &c.

Il ſemble en effet qu'il eſt très-à propos, pour ne pas dire très-neceſſaire, de marquer toutes les voyelles avec leur tems, ou leur quantité, car à moins de cela, comme l'Hebreu eſt viſiblement composé de pures conſones, & que tous ſes mots en ſont formez, il ne ſe peut bien lire, ni bien entendre, que par des perſonnes qui ont été élevées & qui ſont conſommées dans cette langue; ou du moins qui l'ont appriſe & qui la ſçavent excellemment par art. Il eſt vrai qu'on y a ſubſtitué des points qui tiennent lieu de voyelles, pour tâcher d'en rendre la lecture, & la premiere ou ancienne prononciation, fixe & permanente, de maniere qu'elle fût toujours la même, & qu'on ne l'oubliât jamais. Qui? Et en quel tems? *Adhuc ſub judice lis eſt.* Cependant des perſonnes fort éclairées prétendent qu'Eſdras en ſoit l'Auteur. Mais outre que ces points ſont foibles, & ſouvent difficiles à connoître, ou à diſtinguer, ils font quelquefois faire de grandes

méprises, & des changemens qu'il est malaisé de rétablir.

Quoi qu'il en soit, ces points seront ici nettement & régulierement representez par leurs propres voyelles. Enfin, on rendra exactement partout lettre pour lettre, syllabe pour syllabe, mot pour mot, & l'on gardera indispensablement la même construction & la même suite de termes, de membres, de phrases & de périodes, dans ces élemens, comme ils seroient dans l'original Hebreu, conformément aux éditions Royales, & aux impressions récentes les plus celebres & les plus fidelles. Il n'y aura nulle difference, si non, que pour des caracteres dont la plûpart se ressemblent, & pour des points obscurs & embarrassez, on donnera des lettres claires, distinctes & intelligibles; & qu'au contraire de l'Hebreu, on lit, on écrit, & l'on imprime ces Elemens de gauche à droite, à nôtre maniere ordinaire, qui est celle de toute l'Europe. Ce qui n'empêche toutefois pas que sur cette simple & seule réduction, on ne rende facilement &

reciproquement l'original même, d'où elle aura été tirée ; on veut dire, le même Hebreu, avec tous les points & tous ſes caracteres propres, de droite à gauche, comme liſent & écrivent tous les Orientaux. J'entens, à qui peut l'écrire ainſi, & qui voudra s'en donner le plaiſir, ou la peine.

De tout ce que deſſus il s'enſuit, que cette réduction de l'Hebreu en caracteres communs, & cette extreme facilité de l'imprimer, & d'en donner des livres, ne peut qu'elle ne ſoit très avantageuſe pour apprendre l'Hebreu même, & aux commençans pour le ſçavoir lire parfaitement en très-peu de tems, ſoit dans les Bibles Hebraïques, ou ailleurs, & que de tels Element pourront inſpirer de l'amour & du zele pour une langue ſi autentique, ſi importante & ſi ſainte ; mais où il y a à combattre & à ſurmonter toutes les difficultez que l'on a dit, qui eſt la principale choſe qui en dégoûte, & ce que ces Elemens applaniſſent. C'eſt ce que l'on fera voir en détail dans les premiers Journaux.

Après quoi si les Sçavans, qui sont les Juges nez d'une telle entreprise, estiment qu'elle pourra leur être utile en effet, on a dessein de leur donner, comme un noble essai & bien digne d'eux, le Pseautier de David en Hebreu, réduit & imprimé en cette maniere, c'est par où l'on doit commencer. Je suis &c.

A Vire, le 27. *Juillet* 1713.

Origene dans ses Hexaples avoit donné une colonne où le texte Hebreu étoit écrit en caracteres Grecs; mais le dessein du P. Souhaibi va à une plus grande exactitude. Il semble que pour en juger plus sûrement, il faudroit en voir un essai, du moins sur un Pseaume imprimé sur deux colonnes, la premiere en lettres Hebraïques avec les points voyels, la seconde selon la nouvelle méthode. Une troisiéme qui contiendroit la version de Pagnin, ou d'Arias Montanus, ne paroitroit pas inutile.

ARTICLE XIX.

INTRODUCTION AUX VERTUS Morales & Heroïques, traduite de l'Italien du Sieur Emmanuel Teſoro, & dédiée aux Heros du Chriſtianiſme, les Chevaliers de Malthe, par le P. Thomas Croſet Recollet. A Bruxelles, chez François Foppens. *In 12. deux tomes, le premier de* 317 *pages, le ſecond de* 296.

CEt ouvrage a été applaudi & imprimé pluſieurs fois en Italie, & c'eſt ſur l'édition de Veniſe en 1683. que le Pere Croſet a fait ſa traduction. On croit devoir attribuer à ſa fidelité envers ſon original les antitheſes & les jeux de mots qui s'y rencontrent, quelques comparaiſons qui ne ſont pas du goût d'à preſent, & quelques expreſſions peu Françoiſes. Un Traducteur en voulant ſuivre de trop près un Auteur étranger dans ſes expreſſions, ſe met en danger de s'éloigner de celles qui ſont propres de la ſienne. Teſoro mêle ſouvent dans ſon diſ-

cours des traits de l'histoire ancienne & de la fable, qui font un assez bon effet, & en feroient un meilleur, s'ils étoient citez exactement. Tesoro s'est proposé Aristote pour guide dans la morale, & il ne pouvoit pas en choisir un meilleur parmi les payens. De ce qui nous reste d'eux, les livres d'Aristote à son fils, & ceux de Ciceron au sien, les choses mémorables de Socrate par Xenophon, les memoires d'Antonin le Philosophe, & quelques traitez de Plutarque, sont peutêtre tout ce qui peut se lire avec quelque profit; mais comme ils manquent de l'onction de la charité & de l'amour de Dieu, ils sont secs, & en éclairant l'esprit sur les devoirs de la vie civile, ils ne gagnent point le cœur pour les faire pratiquer.

Du reste, cet ouvrage a son merite, en ce qu'il donne occasion de penser & de faire des reflexions. Il est divisé en vingt & un livres, de la fin & de l'essence de la vertu morale, des vertus morales & de leurs actes en general, des vertus particulieres, de la force, de la temperance, de la liberalité, de la magnificen-

ce, de la magnanimité, de la modestie, de la douceur, de l'affabilité ou complaisance, de la verité, de la plaisanterie, de la pudeur, de l'indignation, de la justice, de la prudence, des passions & de la volupté, de la continence & de la vertu heroïque, de l'amitié, de la felicité humaine.

Chaque livre est encore divisé en plusieurs chapitres, où l'Auteur explique quelle est l'essence & quelles sont les proprietez des vertus, avec les vices qui leur sont opposez, soit par excès, soit par défaut.

Une matiere si abondante ne sçauroit être renfermée dans les bornes d'un extrait, & il suffira d'en remarquer quelques endroits.

Dans le premier livre, après la distinction ordinaire des biens, entre les extérieurs, ceux du corps, & ceux de l'ame, l'Auteur dit que les premiers, à sçavoir, les richesses, & les honneurs, sont plus nobles que les seconds; parce qu'ils sont fondez sur l'opinion qui est propre de l'homme, au lieu que les biens du corps sont établis dans les

ſens qui nous ſont communs avec les bêtes. Toutefois les biens du corps, c'eſt à dire, la ſanté, la force, les plaiſirs, ſont d'autant plus conſiderables, qu'ils ſont plus intimes, plus réels, & plus neceſſaires à la vie. Car ſi l'on dit que les biens extérieurs ſont utiles, c'eſt parcequ'ils ſervent à ceux du corps : & ceux-ci ſont appellez delectables, parcequ'ils conſervent le corps humain. On imagine ceux-là, on ſent ceux-ci. Il prouve par pluſieurs raiſons que la félicité ne conſiſte pas dans ces deux ſortes de biens ; & il conclut, que c'eſt dans les biens de l'ame, qui ſont les vertus.

La félicité, pourſuit il, ne réſide pas dans l'habitude, mais dans les actes de la vertu. Car comme l'être eſt deſtiné à agir, auſſi l'habitude de la vertu eſt deſtinée à l'action vertueuſe ; & ce qui eſt deſtiné à une fin, ne ſçauroit être la derniere fin. De plus, la félicité eſt la derniere fin, l'accompliſſement des déſirs & le comble de tous les biens, & elle n'eſt point ſans plaiſir ; d'où il s'enſuit encore qu'elle conſiſte dans l'action.

Teſoro rejette le ſentiment des Stoïciens, comme ſophiſtique & ſauvage, & il lui préfere celui d'Ariſtote, qui diviſe les biens en petits, médiocres, & grands, ſelon qu'ils ſont extérieurs, ou qu'ils appartiennent au corps, ou à l'ame, en les ſubordonnant les uns aux autres. A la verité les biens extérieurs ſont d'eux mêmes trompeurs, ceux du corps ſont fragiles; mais ils ne le ſont point, lors qu'actuellement unis à la vertu, ils ſervent à la derniere & très-heureuſe fin; & il ſeroit à ſouhaiter que les moindres biens ne fûſſent poſſedez que par celui qui poſſede les plus grands. Celui qui ſçait manier les armes avec courage, merite de les avoir; & celui qui ſçait uſer des biens de la fortune & du corps avec vertu, merite de les poſſeder. Les richeſſes entre les mains du vertueux ſont des biens utiles; & entre les mains du vicieux, ce ſont des biens pernicieux.

La felicité, continuë Teſoro, réſide donc formellement dans les biens de l'ame, & par conſéquent

dans les autres biens, parce qu'elle est un assemblage de tous les biens, grands, médiocres, & petits. Et quoique ceux ci, comme beaucoup inférieurs, ne rendent pas la félicité beaucoup plus grande, leur privation néanmoins la diminuë beaucoup : c'est ôter le bois à la flamme, quand on ôte ces sortes de biens à la vertu ; on ne sçauroit exercer la liberalité sans richesse, ni agir avec force, quand on est foible ; ni faire usage de la prudence, si l'on n'est élevé à quelque superiorité. Tout ce qu'on ôte à la vertu, on l'ôte aussi à la felicité. Que si la privation de ces biens y est si préjudiciable, combien plus seront nuisibles les maux positivement opposez, comme l'extreme pauvreté, la douleur & les tourmens?

Ce n'est pas encore tout ce que demande l'Auteur, après Aristote, & il veut de plus l'assûrance de posseder tous ces biens, avec une prosperité constante. Il avouë donc qu'une telle félicité est une idée rare & haute : il pouvoit dire, chimerique. Et ce qu'il ajoute, que la Philoso-

phie morale s'éleve à cette idée, afin que si l'on ne peut y arriver, du moins on s'en approche, marque une Philosophie insensée, qui poursuit ce qu'elle ne sçauroit obtenir.

Passant ensuite à l'explication des vertus, il dit en general, que les vertus volontaires & acquises sont celles que l'homme se procure, formant en soi même par le long usage une qualité opératrice d'actions nobles & propres de l'homme. Il les divise en intellectuelles & morales, & il observe que par le nom de vertus on entend principalement les morales, qu'il définit, » des habitu- » des électives de la puissance appe- » titive, qui disposent l'homme à » operer les choses bonnes, selon les » regles de la prudence.

Il dit, que la bonté intellectuelle consiste dans le concours des circonstances qui rendent l'œuvre physiquement parfaite, en ce qui regarde l'art; & que la bonté morale consiste dans le concours des circonstances qui rendent l'œuvre moralement parfaite, en ce qui regarde les mœurs, & l'honnêteté, à sçavoir,

que l'objet ſoit moralement bon, l'intention bonne, les moyens bons.

Enfin, diſtinguant entre la loüange & l'honneur, il accorde que celle-là eſt dûë aux qualitez naturelles; au ſçavoir, à l'habileté dans les Arts; mais il reſerve celui-ci à la ſeule vertu. C'eſt le propre de la vertu de meriter l'honneur, & d'être honorée. Il ſemble que l'Auteur pouvoit en cet endroit pouſſer plus loin les diviſions; car tout bien merite de ſoi l'eſtime, & rend eſtimable le ſujet où il ſe trouve, comme entre les biens extérieurs, la nobleſſe, les richeſſes, les dignitez; entre ceux du corps, la ſanté, la beauté, la force, l'agilité; entre ceux de l'ame, la pénetration & la juſteſſe de l'eſprit, d'où naiſſent les belles connoiſſances, & la prudence, mere de toutes les vertus. Mais les biens qui viennent uniquement de la nature, ou d'un principe extérieur, comme la nobleſſe, les richeſſes, & les dignitez hereditaires, la ſanté, la beauté, l'eſprit, le naturel, ne vont pas plus loin que l'eſtime. La loüange eſt pour deux ſortes de

perſonnes : pour ceux qui par leur application & leur travail, & par des voïes légitimes, ont acquis quelque bien ; & pour ceux qui font bon uſage du bien qu'ils ont, ſoit naturel, ſoit acquis. Il y a encore à diſtinguer, car quoique tous les biens donnent quelque ornement à la vie civile & à la ſocieté entre les hommes, les uns néanmoins contribuent plus que les autres à ſon avantage, & par là meritent une autre ſorte d'eſtime & de loüange. Ainſi c'eſt veneration pour les Rois, les Magiſtrats, les Legiſlateurs, qui ordonnent & maintiennent la ſocieté ; & leurs perſonnes ſont ſacrées. Chaque homme par ſa prudence & ſa vertu contribuë beaucoup à conſerver la ſocieté, à la rendre douce & agréable ; & comme à cet égard il y a une grande difference à mettre entre un ſçavant & un homme de vertu, auſſi nôtre eſtime n'eſt pas la même pour l'un & pour l'autre ; nous loüons celui-là, & de plus nous aimons celui-ci. Ce ſentiment d'eſtime avec amour, eſt ce que l'Auteur appelle honneur, & ſelon cette

définition il est manifeste ,
vertu seule est digne d'honn
Dans le second livre il tra
puissances naturelles , & d'où
qu'elles sont plus parfaites d
homme que dans un autre , d
mieres semences de la vertu ,
empêchemens à la vertu : ce
dit merite d'être lû.
Il divise dans le troisiém
quatre vertus principales , c
dence , de justice , de force
temperance , par rapport à
facultez de l'ame , l'entendem
volonté , l'irascible , la conc
ble. Dans le dénombrement
rangement des autres vertus
qu'il n'y faut pas chercher d
tinctions métaphysiques. I
du milieu , ou de la médiocri
quoi consiste la vertu. Et il
que touchant le vice oppo
excès à la vertu , premiere
qu'il est moins difforme ; se
ment , qu'il est plus facile à c
que le vice opposé par défau
lui - là , dit-il , est plus semb
la vertu ; la finesse ressemble
la prudence , que l'imprudе

temerité à la force, que la poltronnerie ; la prodigalité à la liberalité, que l'avarice, parceque l'excès ne peut point aller au delà du milieu qu'il ne l'égale, & que le défaut n'y arrive point. D'où il s'enſuit qu'il eſt plus aiſé de réduire aux bornes de la vertu le vice qui les excede, que celui qui n'y atteint pas, de retrancher l'excès que de ſuppléer au défaut, de faire d'un temeraire, que d'un poltron, un homme veritablement courageux.

Il demande au quatriéme livre pourquoi la force, c'eſt à dire, la valeur, eſt ſi eſtimée, & honorée des plus grandes recompenſes? Et il répond, que les hommes meſurent leur eſtime, non pas à la bonté intrinſeque des choſes, mais à l'avantage qu'ils en retirent, & qu'ainſi les Princes, toûjours remplis de deſſeins de guerre pour attaquer, ou ſe défendre, donnent leur principale eſtime à la valeur. Cette réponſe eſt d'Ariſtote ; mais il y a une raiſon plus generale de ce haut ſentiment que nous avons de la valeur, & c'eſt que les hommes ayant une horreur

naturelle de la mort, ils ne voyent qu'avec admiration, que des personnes de merite s'y exposent volontairement pour le salut des autres.

L'homme fort, dit Tesoro, porte dans ses veines un sang précieux, qu'il ne doit verser que pour des raisons très-importantes ; ce sont des rubis inestimables, dont il ne doit vouloir se parer que dans de grandes occasions. C'est une prodigalité énorme de répandre un tel trésor pour les biens de la fortune, pour une haine particuliere, & par des düels plus dignes de supplices que de triomphe : c'est même un prix trop haut pour acheter de la renommée. La veritable gloire de l'homme fort, est l'action glorieuse : le veritable applaudissement, celui qu'il se donne à lui-même de faire son devoir. Ce qui rend recommandables les actions de force & de valeur, est le sujet pour lequel elles sont entreprises ; & le veritable sujet n'est point l'interêt particulier, ou sa propre loüange, mais le bien d'autrui ; & plus ce bien est grand,

plus elles sont glorieuses, comme d'exposer sa vie pour ses parens, pour sa patrie, pour son Prince. C'est, ajoute-t'il, avoir assez vécu, quand on meurt pour sa patrie; c'est avoir trop vécu, de lui survivre; c'est avoir peu vécu, de mourir sans lui avoir rendu aucun service, & sans lui avoir été utile.

En traitant de la liberalité au l. 6^e^. il compare l'or entre les mains de l'homme liberal, à un fleuve paisible & qui coule toûjours; entre les mains d'un homme prodigue, à un torrent qui tantôt cause des inondations, & tantôt demeure à sec; entre celles de l'avare, à un marêt où l'eau sans mouvement se corrompt.

Il rapporte qu'Alexandre ayant donné une ville à un soldat qui lui demandoit peu de choses, dit à ceux qui s'en étonnoient, que si le present étoit trop grand pour un soldat, c'étoit encore peu, eû égard à celui qui le faisoit: mais Antigone refusa deux talens à un Cynique, & ensuite il refusa deux deniers au même Cynique, disant qu'un chien

ne meritoit pas une si grosse somme que celle de deux talens, & qu'il étoit indigne de lui de donner deux deniers. Ces deux grands Princes, reprend Tesoro, n'observant pas la médiocrité propre de la liberalité, se comporterent, l'un en prodigue, l'autre en avare.

Il dit d'assez bonnes choses dans le livre suivant de la magnificence, qu'il fait consister à élever de grands ouvrages & durables; les spectacles & les festins n'appartiennent point à cette vertu. Il faut encore que ces grands ouvrages soient utiles, comme les temples, les aqueducs, les chemins publics: quant à ces vastes masses de Pyramides d'Egypte, & les arcs de triomphe, il les juge opposez à la vraye magnificence. De son magnanime au l. 8e. il en fait un superbe & un féroce.

Dans l'onziéme il dit que la conversation est un commerce agréable de pensées; qu'il y faut de la complaisance pour les pensées des autres, de la verité pour déclarer les siennes, de la plaisanterie pour l'agrément : ce qui lui fournit la ma-

tiere de trois livres. Touchant la plaisanterie, il explique quel en doit être le sujet, & quelle la maniere. Ce qu'il y a de plus utile, c'est qu'il avertit qu'elle ne doit jamais être offensante, & que pour cela il y a trois choses à observer, la plaisanterie en soi, la personne de celui qui la dit, & la personne à qui elle est dite. Comme il la fait consister principalement dans le tour de la pensée & de l'expression, elle peut s'exercer, non seulement sur le ridicule, mais aussi dans le grave & le sérieux.

Dans le l. 16^e^. qui est de la justice, Tesoro devoit relever ce que dit Aristote, que celui qui se rend homicide de soi même ne commet point une injustice envers soi, mais seulement envers la Republique; & que si elle y consent, l'action n'a rien d'injuste. Il devoit remarquer que le droit que tout homme innocent a de vivre, est un droit inaliénable, & indépendant, soit de chaque particulier, soit de la Republique: il est du devoir de celle-ci de subvenir à l'infortune, & de soula-

ger la misere de ses citoyens, qui ne l'ont pas offensée par leurs crimes ; & c'est une injustice criante, qu'elle s'en défasse par une mort précipitée.

Le 17^{e}. livre, destiné à traiter de la prudence, comprend tout ce qui s'appelle vertu intellectuelle, qui se divisent en spéculatives, & practiques, ou actives : celles-là sont l'intelligence, la sagesse, la science; celles-ci, l'art & la prudence. Ce qui regarde la prudence œconomique, ou la bonne administration de sa maison & de sa famille, merite surtout d'être lû. L'Auteur avertit l'homme qui veut être prudent, de se faire en soi même une espece de recueïls de principes practiques tirez de la raison naturelle, des instructions de la Philosophie, de l'observation de la nature & des Arts en leurs operations, de l'experience en ce qui est arrivé aux autres hommes, de sa propre experience.

Il passe legerement dans le 18^{e}. livre sur les passions. Il définit la volupté, *une perfection de l'operation, ou de l'action, que chacun estime lui être*

convenable. On ne ſçait ſi cette définition peut paſſer, car il ſemble que le plaiſir accompagne l'action, ou la ſuit, & ne la perfectionne pas. Le corps a ſes plaiſirs, l'eſprit a les ſiens, d'autant plus nobles & plus purs, qu'il eſt d'une nature plus excellente : tèl eſt le plaiſir que cauſent aux perſonnes d'étude les nouvelles découvertes dans les Sciences & dans les Arts ; tel fut celui que ſentit Archimede, quand il trouva le moyen de ſatisfaire le Roi Heron, qui ſoupçonnoit un Orfévre d'avoir ſouſtrait une partie de l'or qu'il lui avoit donné pour faire une couronne, & d'y avoir ſubſtitué de l'argent.

L'Auteur dit dans le livre ſuivant, que le continent & l'incontinent conviennent, en ce qu'ils ont l'un & l'autre la raiſon droite & reglée, connoiſſant ce qui eſt conforme & oppoſé à leur devoir, & qu'ils ont l'appetit déreglé & enclin à ce qui eſt oppoſé à leur devoir ; mais ils ſe diſtinguent, en ce que le continent fait plier l'appétit ſous la raiſon, & que l'incontinent donne

la préference à l'appetit. Le temperant est supérieur au continent, en ce qu'il a l'appetit bien bien reglé & d'accord avec la raison.

Il dit que la vertu heroïque consiste en un jugement si parfaitement reglé, & en un empire si absolu sur les passions, qu'aucun objet ne soit capable de détourner de ce qui est raisonnable.

L'amitié est le sujet du 20[e]. livre, & selon Tesoro elle a trois actes; le premier est la bienveillance, mais une bienveillance mutuelle, par laquelle deux amis se veulent & se souhaitent du bien l'un à l'autre; le second est le bienfait, se faisant veritablement du bien entr'eux; le troisiéme est la concorde, par laquelle ils se communiquent leurs pensées & leurs sentimens. Il juge qu'il n'est rien de plus opposé à l'amitié, que le conseil de Bias, de vivre avec son ami comme si peu après on devoit l'avoir pour ennemi, c'est à dire, user de reserve avec lui. En effet, une entiere ouverture de cœur convient à l'amitié en idée, mais la circonspection ne

doit pas peutêtre être bannie des amitiez, comme elles sont ordinairement entre les hommes.

Comme il rapporte l'amitié à une espece de justice, il dit qu'il y a une amitié qui répond à la justice commutative, & une autre à la distributive. Celle-là demande une parfaite égalité, premierement, de condition entre les personnes qui s'aiment; secondement, de quantité d'amour entre elles; troisiémement, de qualité des biens qu'elles se souhaitent l'une à l'autre; & c'est l'amitié proprement dite. Où cette triple égalité ne se rencontre pas, quoiqu'il y ait de l'amour & de la bienveillance, des bienfaits, de la concorde, ce n'est pas néanmoins proprement amitié, comme entre un Roi & son sujet, entre un riche & un pauvre: ce n'est plus égalité, comme en la justice commutative; c'est proportion, comme en la distributive.

Le dernier livre, qui traite de la félicité humaine, n'est qu'une repetition plus étenduë de ce qu'on a vû dans le premier.

illuſtre, il ſuivit l'exempl
oncle & de quatre ſœurs
avoient quitté le monde, & r
à tous les honneurs qu'il lui
Il entra dans l'Ordre des Th
Le nombre des perſonnes d'
ſigne vertu qui le compoſen
pêcha pas la ſienne d'éclater
diſtingua par une modeſtie c
te, une oraiſon preſque con
le, une mortification rigou
malgré la délicateſſe de ſon
ramment, une exacte pauvr
couchoit ſur la dure, il ſe
des recréations ordinaires; il
par cœur tous les Pſeaumes,
ſoit ſes délices de les réciter &
méditer.

La ſcience ne l'a pas moins
gué que la pieté. Pour ſe ren
le à l'Egliſe, il avoit ſubi vol
le travail pénible d'étudier le
l'Hebreu, le Caldéen, la P
phie & la Literature payenne
il s'étoit livré avec plaiſir à
de l'Ecriture, de la Theolo
ſur tout de cette partie de la
Eccléſiaſtique qui regle l'Of
vin.

Sous un Pape tel que Clement XI.
ı merite si grand ne pouvoit de-
eurer obscur. En vain l'humble
eligieux s'étoit-il muni contre les
gnitez par un vœu de les refuser:
. vain employa-t'il pour les éloig-
:r les prieres auprès de Dieu ac-
mpagnées de larmes, les plus pres-
ntes remontrances auprès du Pape.
lement XI. qui l'avoit consulté sur
repugnance à accepter le Pontifi-
.t, voulut absolument l'associer à
sollicitude pastorale : il le con-
aignit d'accepter le Cardinalat.
ne dignité si élevée ne changea,
le cœur, ni la conduite du nou-
eau Cardinal; il ne sortit des tene-
res de la retraite, que pour mettre
ıns un plus grand jour les vertus
ı'il y tenoit cachées; l'augmenta-
on mediocre de ses revenus ne fut
:ile qu'aux pauvres, dont sa maison
evint l'azile; en six mois il leur
istribua quatre mille écus d'or, il
courut les Catholiques de Suisse
taquez par les Protestans, il sem-
loit que sa charité multipliât l'ar-
ent : il renouvella l'ancienne disci-
ine touchant les titres de Cardi-

naux , il prêchoit tous les Dimanches dans le ſien , & ſe faiſoit une gloire ſolide d'y apprendre la Religion à la plus vile populace. Rome n'a pas joüi longtems de ſes exemples, de ſes ſoins Apoſtoliques, des profuſions de ſa charité ; une mort trop prompte, mais non pas imprévûë, l'a enlevé; il en a prédit plus d'une fois les approches. Modeſte juſqu'au tombeau, il avoit ſouhaité d'être enterré ſans aucune pompe, dans un cimetiere ; ce déſir n'a point été écouté; on lui a érigé un ſepulchre de marbre, & la voix publique a prévenu partout les éloges ſolemnels de ſa vertu.

Nous joignons à cet extrait d'un panegyrique qui a toute la fidelité de l'hiſtoire, le catalogue des ouvrages de ce ſçavant & vertueux Cardinal.

Codices Sacramentorum nongentis annis vetuſtiores. Romæ, *in* 4°. 1680.

Pſalterium juxta duplicem editionem Romanam & Gallicanam, *cum Canticis*, *Hymnario & Orationali. Romæ*, *in* 4°. 1683.

Pſalterium cum Canticis verſibus priſ-

co more distinctum, argumentis & orationibus vetustis novaque literali explicatione brevissima dilucidatum. Romæ, in 4°. 1697.

Responsorialia & Antiphonaria Romanæ Ecclesiæ à Sancto Gregorio Magno disposita, cum appendice monumentorum veterum & scholiis. Romæ, in 4°. 1686.

Sacrorum Bibliorum tituli, sive capitula ante annos mille in Occidente usitata. Romæ, in 4°. 1688.

Antiqui libri Missarum Romanæ Ecclesiæ, id est, Antiphonarius sancti Gregorii Papæ Comes ab Albino emendatus & capitulare Evangeliorum. Romæ, in 4°. 1696.

Officium Dominicæ Passionis feria sexta Parasceve majoris hebdomadæ secundùm ritum Græcorum, nunc primùm Latinè editum. Romæ, in 8°. 1695.

Il a pris dans le titre de tous ces ouvrages le nom de Joseph Mariacarus.

Indiculus institutionum Theologicarum veterum Patrum. Romæ, in 4°. 1702.

Institutiones Theologicæ antiquorum Patrum, quæ aperto sermone exponunt

breviter Theologiam, sive theoreticam, sive practicam, tomus primus. Romæ, in 8°. 1709. Il contient *les prescriptions de Tertullien, l'avertissement de Vincent de* Lerins, & *deux Oraisons de S. Gregoire de Nazianze, l'une sur la moderation qu'il faut garder dans les disputes de Théologie, l'autre est la premiere oraison Théologique.*

Institutiones Theologicæ antiquorum Patrum, tomus secundus. Romæ, in 8°. 1710. Il contient *les trois livres de S. Cyprien à Quirinus, les Ascetiques de S. Basile, ses Discours sur le jugement de Dieu, sur la vraye foi, & ses morales.*

Institutiones Theologicæ antiquorum Patrum, tomus tertius. Romæ 1712. Il contient *l'Ancorat de S. Epiphane, l'abregé que ce S. Docteur a fait lui même de l'Ancorat, & sa confession de foi.*

Le Cardinal Tommassi a laissé d'autres ouvrages dignes de voir le jour.

Breviculus aliquot monumentorum veteris moris quo Christi Fideles ad sæculum usque decimum utebantur in celebratione Missarum, sive pro se, sive pro aliis, vivis vel defunctis, & in ejusdem rei oneribus.

De privato Ecclesiasticorum officiorum breviario extrà Chorum.

Memorialis indiculus veteris & probata in Ecclesia consuetudinis concedendi Indulgentias.

Il travailloit à l'édition du *veritable Sacramentaire de S. Gregoire Pape*, purgé de toutes les additions qu'on y a faites dans des tems postérieurs.

Il avoit été nommé Cardinal le dix-huitiéme Mai 1712. Il est mort le trente uniéme de Decembre de la même année âgé de soixante trois ans.

N'oublions pas que son illustre famille est une famille de Saints. On a imprimé en 1658. *La vie du Duc de Palma son pere, Jule Tommassi*; en 1662. *la vie du venerable serviteur de Dieu Charles Tommassi*, frere aîné de son pere, Duc de Palma, & depuis Clerc Régulier Theatin; *La vie de la sœur du Cardinal Marie Crucifice, Religieuse Benedictine du Monastere de Palma*, dont on poursuit la beatification. Elle avoit prédit le Cardinalat à son frere.

ARTICLE XXIII.

COMMENTAIRE LITTERAL *sur tous les livres de l'ancien & du nouveau Testament, par le* R. P. D. *Augustin Calmet, Religieux Benedictin de la Congregation de S. Vanne & de S. Hydulphe, les deux livres d'Esdras, Tobie, Judith & Esther.* A Paris, chez Pierre Emery, au milieu du Quay des Augustins, MDCCXII. *In* 4°. *pages en tout* 744.

Extrait des quatre dissertations sur les livres d'Esdras.

NOus avons quatre livres sous le nom d'Esdras : les deux premiers, qui n'en font qu'un dans l'Hebreu, sont canoniques, & reçus unanimement de toutes les Eglises ; les deux derniers sont apocryphes, quoique beaucoup de Grecs ayent eû meilleure opinion du troisiéme, & l'ayent mis dans plusieurs exemplaires de la Bible parmi les Ecritures Canoniques. Le premier

eſt très probablement d'Eſdras, Genebrard a crû que le ſecond étoit auſſi de lui : la plûpart des Commentateurs le donnent à Nehemie ; le Pere Calmet croit que ce n'eſt qu'un extrait des memoires de Nehemie. Ce qui regarde le troiſiéme livre qui porte le nom d'Eſdras, demandoit de grands éclairciſſemens ; le ſçavant Benedictin les donne, dans une diſſertation où il rapporte fidellement tout ce qu'on peut dire pour & contre. Les Peres Grecs & Latins l'ont cité, même dans les diſputes contre les heretiques, comme un livre ſacré : il ne contient rien qui bleſſe la foi, ou les bonnes mœurs, & hors l'hiſtoire des trois Officiers de Darius, ce n'eſt qu'une repetition étenduë de ce qu'on lit dans le premier livre d'Eſdras. Dès le tems de Joſephe il paſſoit pour être d'Eſdras. Voilà ce qu'on dit en faveur de ce livre. Le Pere Calmet répond, que l'Egliſe a décidé, qu'il n'eſt plus permis de mettre la choſe en queſtion ; que les Grecs eux mêmes, dans le Concile de Florence, n'ont reconnu pour Canoniques que

les deux premiers livres ; que S. Jerôme a toujours traité le troisiéme de fabuleux , dans un tems où il étoit inseré dans les exemplaires Grecs parmi les livres Canoniques, qu'il est en effet fabuleux , & qu'il s'accorde mal avec le premier livre d'Esdras. Le Pere Calmet marque en détail les contradictions sensibles de ces deux Auteurs, & il conclut que ce troisiéme livre est l'ouvrage d'un Juif Hellenifte : ce n'est pas le seul qu'ils ayent supposé.

La supposition du quatriéme livre d'Esdras est plus visible : il contient des erreurs , il contredit en plus d'un endroit les livres sacrez , il est plein de fictions Rabbiniques : il copie mot à mot des sentences de l'Evangile , & ses prétendües propheties sont trop claires. Nulle Eglise ne l'a reçu , on l'a tellement négligé , que le Grec qui en étoit le texte original est perdu. On ne peut nier cependant que le fourbe qui l'a composé n'ait surpris plusieurs Peres, S. Ambroise entre autres , qui l'ont cité avec de grands éloges , & comme un homme inspiré. C'étoit un

Juif devenu Chrétien, plein des fables Rabbiniques, qui par un zele mal entendu a pris le nom d'Esdras, & supposé ce livre pour convertir sa nation. Il est du second siécle de l'Eglise.

Deux dissertations ont appris ce qu'il faut penser du troisiéme & du quatriéme livre d'Esdras. La troisiéme roule sur la fameuse question, si Esdras est l'Auteur, ou le restaurateur des saintes Ecritures ?

L'Auteur du quatriéme livre d'Esdras est la premiere source, & presque le seul fondement, de l'opinion qui soutient que les livres sacrez périrent au commencement de la captivité, & qu'Esdras les écrivit de nouveau par l'inspiration du S. Esprit : l'autorité de ce livre trop grande dans les premiers siécles a entraîné beaucoup de Peres dans ce sentiment, dont le R. P. Calmet montre solidement la fausseté. Saint Chrysostome & quelques autres Peres, n'osant s'écarter entierement d'une opinion reçûë de leur tems, mais dont ils appercevoient la foiblesse, ont tâché de la limiter, &

de rendre le rétabliſſement des ſaintes Ecritures par Eſdras plus probable, en ſuppoſant qu'il en ramaſſa avec peine les reſtes échappez aux flammes, qu'il les revit, les corrigea, & les mit dans l'état où ils ſont. Le ſçavant Benedictin ne peut s'accommoder de cette limitation ; il nie abſolument que les livres ſacrez ayent péri, ou qu'il n'en ſoit reſté qu'un petit nombre d'exemplaires alterez & imparfaits, & il refute ces fables par l'Ecriture même. Son ſilence eſt un argument très-fort de la fauſſeté de ce qu'on lit dans le livre apocryphe d'Eſdras. L'Auteur du veritable livre d'Eſdras, quel qu'il ſoit, auroit-il omis un fait auſſi ſingulier & auſſi glorieux à Eſdras, que ce rétabliſſement des ſaintes Ecritures? L'Ecriture ne le louë que du talent de copier la loi ; ce ſeroit beaucoup retrancher de ſa gloire, s'il étoit vrai qu'il eût composé de nouveau, ou du moins corrigé les livres ſacrez. Ajoutez que l'Ecriture ne marque nullement que les Chaldéens ayent brûlé les livres ſacrez : autre fait important qu'elle

n'auroit pas omis. Ce n'eſt pas ſeulement du ſilence de l'Ecriture que le R. P. Calmet tire ſes preuves, elle lui en fournit de poſitives. Elle attribuë à Nehemie, contemporain d'Eſdras, d'avoir aſſemblé dans une bibliotheque les exemplaires qu'il pût ramaſſer des écrits de Moyſe, de David, & des Prophetes : Daniel liſoit Iſaïe & Moyſe pendant la captivité. Enfin, le zele des Juifs pour les livres ſaints ne permet pas de ſoupçonner qu'ils les ayent laiſſé périr. Jeremie, ſoigneux de ſauver le Chandelier d'or, auroit-il négligé les ſaintes Ecritures ? L'Auteur étend cette preuve, & il forme ſçavamment une chaîne de tradition, pour montrer que les livres ſacrez ont toujours ſubſiſté, depuis qu'ils ont été écrits juſqu'à JESUS-CHRIST. L'unique peine qui reſte après avoir lû ſa diſſertation, c'eſt la confuſion de voir les plus grands génies ſi ſuſceptibles d'erreur, comment une fable ſi groſſiere & ſi manifeſtement contraire à l'Ecriture a t'elle trouvé créance parmi les Chrétiens & parmi les Juifs ? Com-

ment un livre, dont la ſuppoſition eſt viſible, a-t'il pû impoſer à pluſieurs ſaints Docteurs de l'Egliſe, & leur perſuader un fait ſi peu vraiſemblable? Reconnoiſſons de bonne foi les bornes étroites de l'eſprit humain, & la neceſſité abſoluë d'une Egliſe infaillible, qui nous préſerve, ou qui nous retire des égaremens où nous tombons ſi naturellement. Remarquons cependant, que l'illuſion faite à pluſieurs ſaints Peres par le quatriéme livre d'Eſdras, ne rend pas la tradition incertaine : les ſentimens des Peres ont été partagez : c'eſt ſur leur ſentiment unanime que la tradition eſt fondée.

Une autre queſtion fameuſe qui regarde Eſdras, eſt le ſujet de la quatriéme diſſertation. Eſdras eſt-il l'Auteur du changement des anciens caracteres Hebreux retenus par les Samaritains? Eſt-ce de ſon tems, & par ſon autorité, que l'on a introduit parmi les Juifs l'uſage des caracteres Chaldéens? Origene & S. Jerôme l'ont aſſûré, ſur la foi de quelques ſçavans Juifs; d'au-

tres Juifs nient que leur nation ait changé de caracteres ; leur attachement aux anciens uſages donne beaucoup de vraiſemblance à ce ſentiment, mais des faits certains le détruiſent. Abraham & ſa poſterité prirent les lettres Cananéennes avec le langage Cananéen. Le caractere Samaritain eſt l'ancien Cananéen ; le caractere dont ſe ſervent les Juifs eſt different ; ils en ont donc changé, & n'eſt-il pas probable que pendant la captivité les Juifs s'accoûtumerent à écrire en Chaldéen, comme ils s'accoûtumerent à parler Chaldéen ? Leur langage a changé, on ne peut le nier, pourquoi s'opiniâtrer à ſoutenir que leur caractere n'a pas changé ?

Le ſçavant Benedictin attribuë ce changement à Eſdras, les Juifs & les Peres conviennent à le lui attribüer, il n'eſt pas permis de s'écarter d'un ſentiment ſi ſolidement établi. Eſdras a donc eû la principale part à ce changement : le peuple s'étoit accoûtumé aux caracteres Chaldéens, il lui permit de s'en ſervir

pour transcrire les livres saints ; il le permit, dis-je, il ne l'ordonna pas, & l'usage de l'ancien caractere ne s'abolit qu'avec le tems, & par l'aversion qu'avoient les Juifs pour les Samaritains, qui se servoient & se servent encore de l'ancien caractere.

Extrait de la dissertation sur le Démon Asmodée, dont il est parlé dans le livre de Tobie.

Asmodée signifie *exterminateur*: c'est le nom que l'on donne dans le livre de Tobie au Démon qui fit mourir les sept maris de Sara la nuit de leurs nôces. Il faut avoüer que la maniere dont on parle de ce Démon, donne lieu à des difficultez considerables. L'Ange Raphaël dit à Tobie, que la fumée du foye & du cœur d'un certain poisson qu'il lui fait prendre a la vertu de chasser les Démons, ce remede réüssit, Asmodée n'approche point de Tobie, l'Ecrivain sacré ajoute, que l'Ange Raphaël le prit, & le lia dans le desert d'Egypte. Les Protestans pren-

nent occasion de ces difficultez pour rejetter le livre de Tobie. On sortiroit aisément d'embarras, si avec quelques Anciens, l'on croyoit les Démons corporels ; mais la spiritualité des Démons n'est plus un probleme parmi les Chrétiens ; c'est trancher le nœud que de dire, avec quelques Interpretes, que l'Ecriture dans cette narration s'est accommodée au langage & aux opinions, disons le mot, aux erreurs des Caldéens.

Serarius a dit, qu'on pouvoit supposer que Dieu, prévoyant les maux que le Démon feroit aux hommes, que sa rage, quand Dieu le permettroit, leur causeroit diverses maladies, a préparé des remedes, en donnant à certaines choses la vertu d'empêcher les operations du Démon. Cette supposition paroît trop legere, pour qu'on appuye sur elle l'explication d'une si grande difficulté. Il faut donc, avec la plûpart des Interpretes, reconnoître ici du surnaturel. Dieu, qui fait servir à ses desseins même la fureur des Démons, pour conserver Sara

à Tobie, permit au Démon de faire périr ses sept premiers maris, que leur incontinence & leurs mauvaises dispositions rendoient dignes de ce sort. Dieu qui vouloit cacher ce qu'étoit Raphaël & humilier le Démon, donna à la fumée du cœur & du foye du poisson la force de chasser Asmodée. Le reste s'explique plus facilement.

L'Ange Raphaël a pû, par l'autorité qu'ont les Anges sur les Démons, ou comme Ministre de Dieu & l'executeur de ses ordres, releguer Asmodée dans le desert d'Egypte & l'y retenir captif, c'est à dire, l'empêcher d'agir hors de ce desert, où il ne pouvoit nuire aux hommes : empêcher les Démons de nuire, c'est les punir.

Quelques Interpretes ont eû une pensée qui merite d'être rapportée. Ils ont prétendu que la continence de Tobie avoit suffi pour écarter le Démon, & le mettre hors d'état de nuire à ce saint jeune homme, & que le cœur & le foye de ce poisson brûlez avoient peutêtre la vertu de rendre la continence plus

facile. Le Pere Calmet prouve dans le commentaire que ce poiſſon étoit un brochet. Il parle dans la préface des differens exemplaires de Tobie, deux en Hebreu, deux en Grec, deux en Latin qui ſubſiſtent, & un Caldéen que nous n'avons plus, ſur lequel Saint Jerôme a fait la verſion qui eſt dans nôtre Vulgate. Le P. Calmet montre que ce texte Caldéen étoit le veritable original.

Extrait de la diſſertation ſur la ſucceſſion des Grands-Prêtres des Juifs.

Le livre de Judith offroit à l'Auteur la matiere de pluſieurs diſſertations, s'il en avoit voulu faire ſur toutes les difficultez que les Proteſtans propoſent contre ce livre. Il n'a pas manqué d'éclaircir ces difficultez, à meſure qu'elles ſe préſentent dans le texte. Ce qu'il dit ſur la marche d'Holopherne, le partage & la réünion de ſes troupes, la ſituation de Bethulie, merite d'être lû. Il a reſervé pour une diſſertation ce qui regarde le Grand-

Prêtre Eliacim. Il entreprend dans cette dissertation de débroüiller la succession des Pontifes Hebreux; il compare les genealogies sacerdotales des Paralipomenes, à ce qu'on lit dans les autres livres sacrez de la suite des Grands-Prêtres, à ce qu'en a écrit Josephe, à ce qu'on en trouve dans le *Seder Olam*, ou la chronique des Juifs. Il accorde que Sadoc & Abiathar ont été Grands-Prêtres en même tems sous David, l'un à Gabaon, l'autre à Jérusalem. Il nie que Matathias, pere de Judas Maccabée, ait été Grand-Prêtre. Il ne donne aucun éclaircissement sur le passage où Saint Luc marque deux Grands Prêtres en même tems, Anne & Caïphe.: il reserve apparemment l'explication de cette difficulté pour son commentaire sur les Evangiles. Ne pourroit-on pas dire qu'Anne étoit Pontife de droit, & Caïphe Pontife de fait? On sçait que dans ces derniers tems de l'Eglise Judaïque les Romains, à l'imitation d'Herode, établissoient & déposoient à leur gré les souverains Pontifes, sans aucun égard à

l'ordre de la succession, à la loi de Moyse, ni à la justice.

Extrait de la dissertation sur la milice des Hebreux.

Le livre d'Esther est dans le Canon des Juifs, & ils ont une si haute estime pour ce livre, qu'il assûrent qu'après la venuë du Messie il restera seul avec les livres de Moyse. La traduction Grecque, dont on a pris les additions qui remplissent les derniers chapitres de la version vulgate, ajoute beaucoup au texte Hebreu, & ce qu'elle ajoute a fait naître des difficultez assez grandes. Le sçavant Benedictin n'a rien omis pour les résoudre d'une maniere plausible. Il pense que le nom de Macedonien, que cette version donne à Aman, ne signifie qu'étranger. Enfin, il accommode ses réponses au systeme de quelques Interpretes, qui conjecturent qu'Assuerus est Darius fils d'Hystaspe.

Il a choisi la milice des Hebreux, pour sujet de la dissertation qui accompagne le livre d'Esther. Il ne

faut pas que les idées basses que l'on se forme de la nation Juive rabaissent ce sujet; le peuple de Dieu a été une des plus belliqueuses nations du monde: on a vû dans Israël des prodiges de valeur & de prudence, des exemples rares d'intrepidité & de science militaire, & les histoires qui nous apprennent ces grandes actions ont cet avantage, qu'elles sont d'une certitude infaillible, & que la flaterie, ni l'erreur, n'ont pû les alterer. On se figure ce peuple comme une poignée de gens resserrée dans un petit païs, l'opprobre & le mépris des autres peuples, rien n'est plus faux que cette idée. Abia Roi de Juda attaqua Jeroboam Roi d'Israël avec une armée de quatre cens mille hommes, l'armée de Jeroboam étoit de huit cens mille hommes, cinq cens mille périrent dans une seule bataille. Il en périt six vingt mille du côté des Juifs, dans une bataille gagnée par Phacée fils de Romelie Roi d'Israël. Asa Roi de Juda, à la tête de six cens mille hommes, défit une armée Ethiopienne d'un million

d'hommes. Les forces ordinaires de David & de Salomon, toûjours prêtes à marcher, montoient à trois cens mille hommes, & sous Josaphat on compta dans le seul Royaume de Juda onze cens soixante mille hommes de guerre, sans les garnisons; les Rois de Perse, Alexandre le Grand, les Rois de Syrie, eurent beaucoup de confiance dans la valeur des Juifs, & s'en servirent. Six mille Juifs, combattant pour le Roi de Syrie, tuerent six vingt mille Gaulois. Enfin la Grece & Rome n'ont pas eû beaucoup de Capitaines qu'on ose préferer aux Machabées. N'en soyons pas surpris, Diodore de Sicile a reconnu que Moyse avoit établi parmi les Hebreux une discipline militaire propre à former de grands guerriers. Moyse n'avoit été que l'Interprete de Dieu, ce qui doit redoubler nôtre attention pour les loix & les coûtumes militaires des Hebreux.

Dieu quelquefois leur commandoit de faire la guerre; hors de ce cas ils devoient, avant que de l'entreprendre, consulter les regles de

l'équité & de la politique. Moyse leur avoit prescrit de déclarer la guerre avant que de la commencer.

Tout le monde étoit soldat, & ceux qui étoient capables de porter les armes, marchoient quand on le leur ordonnoit. Cette milice se fournissoit d'armes, & s'entretenoit à ses dépens : sous les Juges les armes de métal étoient rares. Debora dit dans son Cantique, que parmi quarante mille hommes il n'y avoit, ni lance, ni bouclier ; elles furent moins rares sous le regne de Saül, fort communes dans suite.

Depuis ce tems les soldats Hebreux se servirent des mêmes armes que leurs voisins, d'épées, de dards, de javelots, de lances, d'arcs, de fleches, de frondes, ils porterent des casques, des cuirasses, des boucliers & des cuissards. Ces armes étoient d'abord d'airain, ensuite on en fit de fer & d'acier. Le P. Calmet prouve ici l'antiquité des armes d'airain par des autoritez d'un grand poids, & il fait sur chaque espece d'armes des remarques curieuses. Les Hebreux portoient l'é-

pée sur la cuisse, & une dague dans un fourreau penduë à la ceinture, la ceinture n'étoit qu'un ceinturon qui entouroit le corps, les baudriers étoient rares, & passoient pour une marque de distinction. Quelques javelots étoient attachez à une espece de courroye dont on se servoit pour les lancer comme un hameçon: les dards étoient quelquefois enflammez, des passages des Pseaumes & d'Ezechiel font conjecturer que les Hebreux n'ignoroient pas l'usage de certains filets, dont quelques peuples se servoient pour prendre les hommes, comme on prend les bêtes. Les boucliers étoient quelquefois si larges, qu'ils couvroient tout l'homme: on les portoit sur la tête dans les assauts, quelquefois ils avoient la figure d'un croissant. La matiere & la forme des cuirasses sont décrites ici avec beaucoup de soin, & les observations sçavantes de l'Auteur répandent beaucoup de jour sur plusieurs passages de l'Ecriture assez obscurs.

L'usage des chariots paroît dès le tems de Moyse. Cyrus est le pre-

mier qui les ait armé de faulx, les Hebreux s'en servirent assez tard. David n'avoit que de l'Infanterie; & il combattoit à pied comme un simple soldat : il est le premier Roi des Hebreux qui ait entretenu des troupes soudoyées. Salomon est le premier qui ait eû de la Cavalerie. Les Rois marchoient ordinairement à la tête de leurs troupes. Les successeurs de Salomon & les Rois d'Israël y paroissoient sur un chariot, avec les marques de leur dignité & suivis d'un autre chariot vuide. Les Officiers des troupes étoient les Capitaines de mille hommes , les Capitaines de cent hommes , les Capitaines de cinquante hommes, les Capitaines de dix hommes, des Commissaires & des Herauts , des *Schalischim*; on ne sçait pas trop ce que c'est. L'Auteur renvoye à ce qu'il en a dit sur l'Exode; il propose diverses conjectures ; le grand nombre des *Schalischim* marqué dans les Paralipomenes, & l'étymologie de leur nom, qui signifie *les troisiémes*, m'a fait soupçonner qu'ils répondoient

aux Majors, qui sont en effet les troisiémes Officiers des Regimens. Les Hebreux avoient une maniere de se ranger en bataille, les trompettes sacerdotales donnoient le signal; le General portoit un cors, dont il se servoit pour rallier les troupes, & pour donner le signal de la retraite. Avant la bataille on ordonnoit à ceux qui avoient peur, aux nouveaux mariez, à ceux qui avoient bâti une maison neuve depuis peu, ou planté une vigne, de se retirer, ensuite les Prêtres haranguoient l'armée, & lui promettoient le secours de Dieu: il étoit regardé comme le vrai General de l'armée. L'Arche d'alliance, quand elle étoit dans le Camp, étoit placée au milieu sous une tente magnifique: les tentes étoient de cuir.

La maniere d'assiéger les villes & de les fortifier étoit fort differente de celle d'aujourd'hui. Les meilleures places étoient sur les hauteurs, environnées de plusieurs enceintes de murailles épaisses, & capables de résister à des poutres armées de fer, dont on se servoit

pour les renverser par des chocs violens ; ces murailles étoient bâties de biais, afin de découvrir peu de front au corps de ces machines. La hauteur rendoit les assauts plus difficiles. Pour le donner, on se servoit non seulement d'echelles, mais de tours roulantes : on se servoit aussi de crochets de fer attachez à de longues cordes pour arracher les crenaux, & pour élargir les breches. La maniere d'assieger la plus ordinaire, étoit d'investir une ville, & de l'affamer.

Quoique l'on ne doive aucune créance à tout ce que les Rabbins racontent des Enseignes de chaque Tribu, il est sûr que les armées d'Israël avoient des étendarts. On partageoit le butin entre les soldats : on traitoit les vaincus avec une séverité qui nous paroit excessive. Les Juifs se firent long-tems un grand scrupule de se défendre le jour de sabbat ; ils reconnurent ensuite le peu de fondement de ce scrupule.

Nous devons compte au Public de quatre autres volumes du R. P. Calmet, qui contiennent ses com-

mentaires sur Job & les Machabées, sur les Pseaumes, sur les livres de Salomon. Il n'est pas aisé de le suivre, son Libraire le presse de répondre à l'impatience du Public.

ARTICLE XXIV.

DE LA VENERATION RENDUE aux Reliques des Saints, selon l'Esprit de l'Eglise, & purgée de toute superstition populaire. A Avignon, par la societé des Libraires, 1713. *In 12. pages* 116.

L'Auteur dans le premier chapitre distingue deux especes de Reliques. Les unes sont le corps entier, ou quelque partie du corps des Saints; les autres, les instrumens de leur martyre, ou de leur pénitence, leurs habits & ce qui a été à leur usage, la poussiere de leurs tombeaux, des linges qui ont touché à leurs ossemens. Les Chrétiens ont eû de tout tems pour toutes ces choses un respect qu'on peut traiter de religieux, mais purement relatif à la personne des Saints. Ainsi les Fi-

delles de Jérusalem gardoient avec veneration la Chaire de S. Jacques, leur premier Evêque. Et il est dit dans la vie de S. Maur, que S. Benoît l'envoyant en France, lui donna des Reliques de la sainte Vierge, & de l'Archange S. Michel : ce qui ne peut s'entendre que des Reliques de la seconde espece. A l'égard de S. Michel, c'étoit peut-être quelque linge ôté de dessus un Autel rendu respectable par quelque miracle : & à l'égard de la sainte Vierge, quelque chose qui avoit été à son usage, ou de ce qui s'appelle de son lait, comme il s'en conserve en plusieurs Eglises. Ce n'est pas toutefois de son veritable lait : mais Castro en sa vie raconte que comme elle fuyoit en Egypte, elle s'arrêta en chemin dans une caverne ; & qu'y allaitant son divin enfant, une goutte s'échappa contre la terre, qui au moment devint blanche & molle : d'où les Chrétiens ont fait des especes de pastilles, & leur ont donné le nom de lait de la sainte Vierge.

L'Auteur continuë ainsi d'égayer

ſon ſujet, qui de ſoi eſt ſérieux, par des hiſtoires. Dans le ſecond chap. parlant des Reliques de la ſeconde eſpece, il rapporte ce qu'écrit S. Gregoire [a], que des Grecs à Rome ne marquant pas aſſez de veneration pour des linges qui avoient touché aux tombeaux des Apôtres, S. Leon y mit les ciſeaux, & il en coula du ſang : miracle qui fut renouvellé par le même S. Gregoire [b]. Il rapporte encore ce que dit Gregoire de Tours [c], de la pieuſe coûtume d'étendre les linges ſur le tombeau de S. Pierre.

Au chap. 3^e^. il obſerve que les Reliques doivent être approuvées de l'Egliſe, afin d'éviter des inconveniens pareils à celui auquel S. Martin remedia ; le peuple trompé reveroit les oſſemens d'un ſcelerat executé pour ſes crimes : une pareille erreur arriva à Londres, & ne pût être arrêtée que par l'autorité de l'Evêque & du Magiſtrat.

Voici une autre hiſtoire du tems de Loüis le Débonnaire. Un Sei-

[a] *L. 1. Epiſt.* 30. [b] *En ſa vie écrite par Jean Diacre.* [c] *l. 1. des miracles ch.* 28.

gneur Auvergnat, dégoûté de la Cour, se retira chez lui, se maria, & peu après la naissance d'un fils perdit sa femme. Il confia le soin de son fils à une nourrice, & à deux ou trois femmes, qui prenant l'occasion que ce Seigneur étoit allé à la chasse, abandonnerent l'enfant, ne lui laissant pour toute garde qu'un chien endormi auprès du berceau. D'horribles hurlemens de Ganelon, c'étoit le nom du chien, les rappellent : elles accourent, la clef ne se trouve point, & il faut enfoncer la porte. L'enfant n'a aucun mal dans son berceau; mais Ganelon est étendu mort sur la place, & entortillé d'un monstrueux serpent aussi mort. Ce dangereux animal s'étoit élevé des fossez pleins d'eau qui environnoient le Château, rampant contre les murailles à l'aide d'un vieux lierre, il étoit entré par une fenêtre : le fidelle Ganelon avoit combattu, & avoit sauvé la vie à son petit maître aux dépens de la sienne. La fidelité de Ganelon lui merita un tombeau, que son maître fit dresser sur le bord d'une fontaine. Deux ou trois sié-

cles firent oublier un évenement si mémorable, & que Ganelon étoit un chien. Comme les eaux de la fontaine furent reconnuës medicinales, leur vertu fut attribuée au tombeau prochain, & dans l'imagination des peuples ce fut S. Ganelon, qui fut honoré d'une chapelle. Enfin, un Evêque cherchant l'origine de cette dévotion, sur laquelle personne ne le pouvoit satisfaire, il la trouva dans un vieux registre du Château, & la rendit publique.

On ne sçait si nos Lecteurs trouveront ces sortes de récits bien placez, & on ne les leur rapporte qu'afin qu'ils en jugent; mais on est sûr qu'ils approuveront ce que dit l'Auteur au chapitre suivant, de l'empressement des Chrétiens de Smyrne à ramasser ce que le feu n'avoit pas consumé du corps de S. Polycarpe, & le choix qu'il a fait de deux excellens passages de S. Jean Chrysostome [a], & de S. Ambroise [b], touchant le culte des Reliques.

[a] *Homelie sur le martyre des Maccabées.* [b] *Sermon* 93.

Il propose ensuite diverses questions en autant de chapitres, qui ont rapport à diverses pratiques.

Dans le 6e. S'il y a de l'irreverence à porter sur soi des Reliques ? C'est, répond-il, une profanation condamnable dans les femmes, qui font une partie de leur vanité & de leur luxe d'une Croix suspenduë à leur cou, ou d'un Reliquaire : c'est encore une espece de profanation, & manquer de respect envers les Reliques, d'en porter sur soi, & ne pas craindre de commettre un peché mortel ; & Cesaire rapporte que des Reliques des Martyrs S. Jean & S. Paul s'agitoient sur la poitrine d'un jeune homme, toutes les fois qu'il s'entretenoit de pensées impures. Mais d'ailleurs la pratique d'en porter est loüable & autorisée. Sainte Macrine, Rotoalde Evêque de Soissons, Gregoire de Tours, l'Empereur Maurice, & d'autres, en usoient ainsi. Le troisiéme Concile de Brague reprend en quelques Evêques, non pas de se suspendre des Reliques au cou allant en Procession, mais de ce que sur ce pré-

texte ils se faisoient porter dans des chaises.

Il paroît, continuë-t'il au ch. 7^e^. plus de difficulté en ce que S. Dunstan avoit mis une dent de S. André dans le bâton sur lequel il s'appuyoit, & beaucoup plus en ce que Sainte Helene avoit fait placer un des clous dont nôtre Seigneur a été attaché à la Croix, dans le casque, & un autre clou dans la bride du cheval de Constantin. L'esprit se revolte, & il faut toute l'éloquence de S. Ambroise pour le calmer.

Theodoret avoit suspendu au ciel de son lit une phiole pleine d'huile, qui avoit découlé des ossemens de plusieurs Martyrs, dont il sentit, comme il l'assûre lui même, la protection contre la violence du Demon : pour chevet il avoit un vieux manteau de Saint Jacques Muron. L'Empereur Justin ne se délivra des spectres qu'un Magicien lui envoyoit toutes les nuits, qu'en mettant sur son chevet le clou que Constantin avoit porté dans son casque. Il se lit de quelques Saints, qu'ils ont voulu être enterrez avec des

Reliques, S. Daniel Stylite, avec des Reliques des trois jeunes hommes Hebreux, afin que l'honneur qu'il prévoyoit qui lui seroit rendu après sa mort, retournât à eux; S. Bernard, avec des Reliques de S. Thadée Apôtre, afin de ressusciter avec lui. L'Evêque de Constance faisant la ceremonie de lever le corps de S. Othmar Abbé de S. Gal, trouva sous sa tête plusieurs petits pains ronds & fort minces, & il ne douta pas que ce ne fût l'Eucharistie, qu'une pieté mal entendüe, & reprouvée par des Conciles *, faisoit ainsi enterrer.

N'est-ce pas une irreverence, demande-t'il au ch. 8e. d'exposer des Reliques pour éviter quelque grand mal? Sainte Helene, si l'on en croit Gregoire de Tours, jetta un des sacrez clous dans la mer Adriatique, pour la calmer. S. Paulin arrêta un embrasement qui consumoit la ville de Nole, en y jettant un morceau de la vraye Croix; à Sebaste un pere désolé de voir sa fille livrée en

* *D'Auxerre, d'Hippone, de Carthage, de Constantinople*, in Trullo.

proye à un dragon qui désoloit tout le païs, jetta dans la gueule de ce monstre un doigt de S. Jean Baptiste, qui sur le champ le fit mourir. L'Auteur conclut, que cela ne se doit faire que dans une extrême & pressante necessité.

Est-il permis de découvrir les Reliques & de les toucher? Cette question fait le ch. 9^e^. S. Gregoire écrit à l'Imperatrice Constantia, qui en demandoit de S. Paul, qu'il n'est pas permis de découvrir ce saint corps; & il raconte que son prédecesseur, le Pape Pelage, faisant chercher celui de S. Laurent, les ouvriers par hazard rompirent la chasse qui l'enfermoit; qu'eux, avec des Moines & des Mausionnaires qui virent ce sacré dépôt, moururent tous en l'espace de dix jours; & les Religieux de St. François assûrent qu'il en coûteroit la vie pour voir le corps de leur saint Fondateur. Toutefois, S. Jean Chrysostome déclare qu'il avoit un désir extreme de baiser les ossemens de S. Pierre & de S. Paul. S. Basile, S. Gregoire de Nysse & S. Jerôme s'expriment

de même sur les Reliques des Martyrs; & à Jerusalem la vraye Croix étoit montrée au peuple le jour de l'Exaltation. Il n'y a donc qu'une vaine curiosité, qui en cela soit blâmable.

Le dernier chapitre est contre les larcins & les voleurs de Reliques. Quelques-uns les dérobent par avarice, comme un Anglois qui vola le corps de S. Bertulfe, & de plusieurs autres Saints, qu'il vendit à Adestan Roi d'Angleterre, & un autre qui acheta un bras de S. Jean Baptiste cent quarante livres, pour le revendre trois fois autant à une Dame. D'autres, par une fausse dévotion, se croyent permis d'enlever furtivement des Reliques: ce fut par ce motif que trois jeunes François allerent à Treves, tirerent de nuit les ossemens de S. Modoalde de son tombeau, & les cacherent sous leurs habits; mais le sang qui en découloit les ayant fait arrêter, ils furent obligez de relâcher cette précieuse proye: ce fut aussi par le même motif que le Moine Aigulfer déroba au mont Cassin les corps de S.

Benoît & de ſainte Scholaſtique, ſi ce qu'en diſent les Benedictins de France eſt vrai; l'Auteur ne le juge pas vraiſemblable.

Ce petit ouvrage eſt écrit agréablement : il ne ſemble qu'un eſſai ſur une grande matiere.

ARTICLE XXV.

SUITE DE LA DISSERTATION touchant les livres de Sanchoniathon & l'origine des Philiſtins.

DAns l'examen que j'ai fait de la premiere partie de cette diſſertation, des raiſons qui ont porté M. Simon à s'incrire en faux contre l'hiſtoire Phénicienne de Sanchoniathon, mon deſſein n'a point été de ſoutenir que les neuf livres qui la compoſoient étoient veritablement l'ouvrage d'un Auteur ancien qui eut porté ce nom; mais ſeulement de convaincre le Public que l'Auteur de la Bibliotheque Critique n'a point été bien inſtruit ſur cet article, non plus que ſur quantité d'autres qu'il a entrepris de

traiter, plûtôt sur ce qu'il en avoit entendu dire dans quelques conversations, que sur ce qu'il avoit remarqué dans une étude exacte qu'il en eut faite en son particulier.

Si les neuf livres de l'histoire ancienne des Pheniciens qui portoient le nom de Sanchoniathon, & que Philon de Byblos a publiez en Grec, subsistoient encore aujourd'hui, ou que nous en eussions du moins plusieurs longs fragmens, outre ceux qu'Eusebe a inserez dans sa Préparation Evangelique, nous pourrions en parler avec plus d'assûrance. Suidas, ou l'Auteur ancien qu'il copioit, les avoit vûs sans doute, car il en parle dans son Dictionnaire d'une maniere à nous faire connoître qu'il ne s'en étoit pas rapporté à ce qu'on en lit dans Eusebe. Σαγχωνιάθων τύριος, dit il, φιλόσοφος, ὃς γέγονε κατὰ τὰ τρωϊκὰ, περὶ τῆς Ἑρμοῦ φυσιολογίας, ἥτι μετεφράσθη : πάτρια Τυρίων τῇ Φοινίκων διαλέκτῳ : Αἰγυπτιακὴν θεολογίαν, καὶ ἄλλα τινά. *Sanchoniathon Tyrius, Philosophus, qui circa belli Trojani tempora vixit, scripsit de Mercurii Physiologia, quæ in Græcam linguam translata fuit; Antiqua Tyriorum instituta linguâ Phœnicum; Theologiam Ægyptiacam; & alia quædam.* Voilà une espece de catalogue des livres de Sanchoniathon autrement détaillé que dans Eusebe, qui ne nomme expressément que celui qui étoit intitulé, Περὶ τῶν φοι-

νίκων στοιχείων, *de elementis Phœnicum*, & cela après avoir donné de longs passages des autres dont il ne marque pas les titres.

Il paroît d'ailleurs que Philon aura plûtôt paraphrasé & exposé au long en façon de commentaire, ce qu'il trouvoit dans les memoires de cet Auteur, qu'il n'en aura donné une traduction exacte & suivie; ce qui est clair par le fragment du livre dont je viens de parler, *des élemens des Phéniciens*, où on trouve des choses assez récentes. Comme, par exemple, on y voit un passage d'un Hierophante & Ecrivain sacré Egyptien, nommé *Epeis*, dont les livres avoient été, dit-on, mis en Grec par un Arius de Heracleopolis: l'explication du Dieu Ophion, que Pherecyde un des Sages de la Grece, & contemporain de Cræsus & de Cyrus, avoit donné selon la Théologie Phenicienne. Les autres fragmens sont remplis des noms qui se rencontrent souvent dans la Mythologie des Grecs, outre quantité de reflexions qu'on ne peut raisonnablement attribuer qu'au Traducteur.

Quand je vois d'ailleurs que l'Auteur a pris à tâche de refuter un Hierophante Phenicien, qu'on appelle le fils de Tabion, comme ayant inventé les expositions allégoriques de la Théologie de sa nation, par rapport aux differentes parties & productions de la nature, ne par-

roît-il pas que ces expositions doivent être plus anciennes que Sanchoniathon ? Mais que dis-je, un fils de Tabion Hierophante Phenicien ? Quand j'y lis que l'Auteur y refute expressément les erreurs des Grecs, qui ont, selon lui, mal entendu ce qui regardoit leurs Divinitez : quand j'y lis même le nom d'Hesiode, qu'on met au nombre des Inventeurs des fables chez les Grecs : quand j'y lis encore, que Saturne parcourant l'univers, donna à Minerve tout le Royaume de l'Attique ; toutes ces particularitez, & plusieurs autres que j'omets, ne donneront jamais aux personnes sçavantes & de bon goût l'idée d'un Ecrivain contemporain de Saül, ou de David, qui aura dédié ses livres à Abibal frere de Hiram Roi de Tyr ; pourvû néanmoins que cet Abibal Roi de Beryte, à qui Philon dit que Sanchoniathon avoit dédié ses livres, ait été le même qu'Abibal Roi de Tyr, dont parlent Menandre & Dius, & qu'il n'ait point véeu depuis. Car longtems même aprés Salomon chaque ville un peu considerable dans la Syrie, & ailleurs, avoit encore son Roi particulier, quoique soumis en quelque maniere au premier de toute la nation : témoin le Roi de Damas, qui avoit sous lui une trentaine de petits Rois, comme autrefois celui de Hasor dans la Palestine, selon ce qu'on lit au chap. 1. de Josué v. 10. comme encore Agamemnon dans Homere

commandant à un grand nombre de Rois de differentes villes de la Grece. Strabon fait durer cet usage en Phenicie & en Syrie jusqu'au tems des Medes & des Perses. Au reste, Sachoniathon n'est pas le seul Ecrivain Phénicien à qui ses compatriotes ayent attribué une si grande antiquité. Nous avons vû ci-devant, que Possidonius d'Apamée assuroit que la Philosophie des atomes avoit pour Auteur un certain Moschus, Sydonien, qui vivoit avant la guerre de Troye. Tatien dit que ses livres, aussi bien que ceux de Theodote & d'Hypsicrate, avoient été traduits de Phénicien en Grec par le Philosophe *Chatus* Χαῖτος, ou *Latus* Λαῖτος : car c'est apparemment celui qui est cité sous ce dernier nom dans le premier Stromatée de Clement Alexandrin, où il est joint à Menandre de Pergame, comme ayant l'un & l'autre fait mention de Hiram Roi de Tyr, & du mariage de sa fille avec Salomon Roi d'Israël, au tems que Menelaüs vint en Phenicie, ὡς φησὶ Μένανδρος ὁ περγαμηνὸς καὶ Λαῖτος [illegible] τοῖς Φοινικικοῖς. *Uti Menander Pergamenus, & Latus in Libris suis de Phœnicum rebus produnt.*

Mais quelque antiquité qu'on donne à tous ces Auteurs, leur autorité devient fort suspecte, quand on examine de près ce que contenoient les Histoires Pheniciennes. Porphyre dans son 4^e^. Livre *de abstinentia*, voulant prouver que l'usage

de manger des viandes immolées aux Dieux étoit assez récent dans la Syrie, cite deux Ecrivains, qui assûroient qu'il avoit commencé au tems de Pygmalion Roi de Tyr, contemporain de Josaphat Roi de Juda. L'un étoit Neanthes de Cyrique, & l'autre Asclepiade Cypriot, qui avoit écrit l'histoire de la Phenicie & de son Isle de Cypre, qui avoit été sous la puissance de Pygmalion, & des autres Rois de Tyr ses prédecesseurs & successeurs. Le fragment d'Asclepiade qu'il produit nous apprend, que dans les premiers tems on n'immoloit aux Dieux aucun animal; que dans la suite on leur en sacrifia pour les rendre propices, & que sous Pygmalion un Sacrificateur, ramassant un morceau de chair rôtie qui étoit tombée de l'autel, s'étoit brûlé les doigts, & les avoit portez à sa bouche pour addoucir la douleur qu'il ressentoit; mais que le goût de la graisse lui ayant plû, il passa outre, & mangea de la viande immolée, & en donna à sa femme; ce qui ayant été rapporté au Roi, il les fit tous deux jetter dans un précipice; que dans la suite un autre Prêtre ayant commis la même faute, fut puni d'un semblable supplice. Toute cette narration n'a rien de vrai; car il est certain par divers endroits de l'Ecriture sainte, que les Cananéens & Pheniciens, avant & après le tems de Pygmalion, mangeoient des victimes immo-

. leurs Idoles, comme les Juifs, des
:s pacifiques qu'on offroit au vrai
N'est-ce pas ce que Moyse témoigne
son second Cantique au chap. 32.
:uteronome v. 37. en parlant des
ites qui adoreroient les Divinitez des
iéens : *Ubi sunt Dii eorum in quibus*
ant fiduciam, de quorum victimis co-
'ant adipes & bibebant vinum liba-
» ? Ne lisons nous pas encore au
me 165. v. 23. que les Israëlites, sé-
dans le desert par les Moabites & les
anites, dont les impietez étoient les
:s que celles des Pheniciens, man-
t avec eux des viandes offertes à Bé-
gor : *Et initiati sunt Beelphegor, &*
'erunt sacrificia mortuorum ? Qui ose-
:r que les banquets que les Philistins
roient dans le temple de leur Dieu
'n, ne fûssent composez des victimes
ılées à cet idole? Je ne dirai rien de
'on lit dans Isaïe ch. 65. & 66. de
uifs idolâtres & hypocrites, qui im-
ient aux fausses Divinitez en ca-
: sur des autels de terre cuite, des
:eaux dont ils mangeoient la chair ;
ait assez que les sacrifices n'étoient
airement que des festins sacrez. Au
ces endroits d'Isaïe, aussi bien que
ı'on lit dans les Evangelistes de ce
eau de porcs dans lequel Nôtre-Sei-
· permit à la legion de Démons de
·, donnent encore le démenti à Por-

phyre lui-même, qui n'a point fait de difficulté d'écrire au liv. 2. que les Pheniciens & les Juifs s'abstenoient de manger de ces animaux, parce qu'il n'en naissoit point dans ces quartiers là : Φοίνικες δὲ ϗ Ἰουδαῖοι ἀπείχοντο, ὅτι οὐδ' ὅλως ἐν τοῖς τόποις ἐφύετο. Toutes ces reflexions doivent nous convaincre que les livres des Pheniciens étoient pleins de récits fort sujets à caution, & assez nouvellement inventez. J'avertirai cependant ici en passant, que Saint Jerôme au 2. livre contre Jovinien, citant l'endroit de Porphyte que j'ai d'abord rapporté, a lû Εὐάνθης, *Evanthes Cyricenus*, au lieu de Νεάνθης, *Neanthes*.

On a ci-devant remarqué, que la Théologie des Phéniciens, tant pour ce qui concerne les Dieux naturels, que pour ce qui regarde les hommes divinisez, étoit assez conforme à celle des Egyptiens, telle que Manethon sur tout la représentoit dans ses écrits ; mais il est bon d'avertir ici, que dans la Théologie Phénicienne que Philon tiroit des livres de Sanchoniathon, étoit comprise celle de differens peuples alliez des Tyriens & des Sydoniens, comme des Philistins & des restes des Cananéens, que les Israëlites n'avoient point exterminez, lesquels avoient tous chacun en particulier différentes Divinitez, comme elles en avoient de communes. Car à Azot, par exemple, on adoroit Dagon,

à Damas Adad, à Sydon Astaroth, ou Astarte, qui d'ailleurs avec Baal étoit une Divinité commune, aussi bien que Thammuz, ou Adonis, dont cependant les mysteres étoient particulierement celebrez dans la ville de Byblos. Si nous avions d'autres fragmens des livres de Sanchoniathon, je ne doute presque point que nous n'y trouvassions les autres fausses Divinitez dont il est fait mention dans l'Ecriture sainte.

Ce que j'ai dit jusqu'ici de la Théologie Phénicienne, qui étoit commune aux Cananéens & aux Philistins, me donne occasion d'ajouter ici ce que peu de personnes sçavantes ignorent apparemment, que tout le païs des Cananéens étoit ce qu'on appelloit proprement Phénicie. C'est ce que la version Grecque de l'Ecriture, qu'on nomme des Septante, insinuë en deux endroits, non seulement au livre de Job ch. 40. v. 25. où le mot כנענים *Chananim*, est traduit par celui de Φοινίκων, *Phœnicum*; mais encore dans le Pentateuque au chap. 16. de l'Exode v. 25. où nous lisons que les Israëlites mangerent la Manne durant quarante ans, jusqu'à ce qu'ils mirent le pied dans la terre de Canaan : car au lieu d'exprimer en cet endroit le mot de כנען *Chanaan*, comme ils font ordinairement, ils ont mis, ἕως παρεγένοντο εἰς μέρος τῆς Φοινίκης, *donec venirent in partes Phœniciæ*, c'est à dire, jus-

qu'à ce qu'ayant passé le Jourdain du côté de Jericho, ils camperent dans le païs des Cananéens. Sur quoi il est bon de se souvenir, que cette version existoit déja longtems avant la 30^e^. année de Ptolemée Evergete, fils de Philadelphe, comme on l'apprend du prologue de l'Ecclésiastique. On lit aussi dans les fragmens de Sanchoniathon que χνᾶ *Chna*, frere d'Isiris, fut le premier qui eut le surnom de Phénicien, Ἴσιρις ἀδελφὸς τὸ χνᾶ τῦ πρώτυ μετονομασθέντος Φοίνικος. *Isiris frater Chna, qui primus Phœnix cognominatus fuit.* Nos Sçavans tiennent pour certain que ce *Chna* est le même que *Chanaan*, S. Augustin, dans l'exposition qu'il avoit commencée de l'Epître aux Romains, témoigne aussi que les paysans des environs d'Hippone se disoient Cananéens en langage Punique. *Interrogati rustici nostri qui sint, Punicè respondentes, Chanani, corruptâ scilicet, sicut in talibus solet, unâ litterâ, quid aliud respondent quam Chananai?* Tout le monde sçait que ces Africains venoient de Phenicie, & qu'ils étoient venus habiter la côte qu'on nomme aujourd'hui Barbarie, longtems avant que Didon s'étant enfuïe de Tyr, y bâtit la fameuse Carthage : cependant quoique Sanchoniathon nous dise que le nom de Phénicien a été donné d'abord à Canaan ; sans rejetter entierement ceux qui veulent que les Grecs ont

 donné

ce nom aux peuples de la Palestine,
e qu'elle abonde en palmiers, qu'on
e en Grec *φοίνικες*, la conjecture
hart, qui prétend que ce mot *φοί-*
hœnix, *Phénicien*, n'est qu'une cor-
n de l'Hebreu בן ענק *ben Anac*, ou
nac, ou par abbreviation בענק,
, *filius Enac*, ne me paroit pas
e toute vraisemblance; & elle a été
de plusieurs sçavans hommes. On
u'*Anac*, ou *Enac*, fameux Geant
erre de Canaan, laissa une posteri-
ne stature monstrueuse comme lui,
ent nommez *Anacim*, ou *Enacim*,
בני *filii Enac.* Ceux qui resterent
es victoires & la conquête de Josüé,
erent dans les villes des Philistins,
Azot, Geth, & autres, comme nous
nons du livre de Josüé ch. 11. v. 22.
hilistins qui n'étoient pas de la race
naan, mais de celle de Mesraim, &
nséquent Egyptiens d'origine, &
nt établis sur la côte de la terre sain-
uis la venuë des Cananéens en ce
ayant conservé leurs villes que les
tes ne subjuguerent pas, ceux des
éens qui resterent, sur tout depuis
ie entiere du Royaume de Jabin,
a capitale étoit Hasor située dans
bu de Nephtali, se joignirent à
de sorte que tous ces differens peu-

ld. 4. v. 24.
v. 1714.

ples furent aussi appellez *Philistins*, ou *Palestins*, & toute la contrée *Palestine*. C'est pourquoi la version des Septante, qui en quelques endroits de la Bible, où il n'est parlé que des seuls Philistins privativement aux autres peuples du païs, les nomme Φυλιστιείμ, *Phylistiim*, non seulement dans le Pentateuque, mais encore dans d'autres livres, comme au chap. 13. de Josuë v. 13. elle traduit cependant ordinairement ailleurs ce nom par le mot ἀλλόφυλοι, *Allophyli*, *alienigenæ*, qui est un terme generique pour tous ceux qui n'étoient pas de la race d'Israël, & qui s'étant associez ensemble entretenoient l'idolatrie dans la Palestine, & faisoient la guerre au peuple de Dieu.

En effet, dans les guerres que les Philistins firent aux Israëlites sous les regnes de Saül & de David, il est hors de doute que les Cananéens qui habitoient diverses villes çà & là, composoient une bonne partie de leurs armées. Comment les seules cinq Satrapies de Gaza, Geth, Azot, Accaron, & Ascalon, auroient-elles pû pendant une longue suite d'années contenir sous leur domination tyrannique un peuple aussi nombreux & aussi étendu que l'étoit celui d'Israël ? Comment pouvoient-elles fournir assez de monde pour garnir jusqu'à cent mille chariots, six mille hommes de cheval, & couvrir le païs d'une innombrable multitude de gens de

l, ensorte que les Hebreux étoient la
part contraints d'abandonner leur de-
ure, & de chercher un asyle au delà du
rdain, comme il est rapporté au 1. liv.
Rois ch. 12. v. 5. 6. & 7. & l'Ecriture
itant à la fin du même chapitre que
avoit délivré son peuple des ennemis
l'avoient souvent asservi & opprimé,
dit point qu'il ait eû aucune guerre
: d'autres Cananéens qu'avec les Phi-
ns, quoique les Cananéens eussent toû-
s été de la partie : *Et Saül confirmato
io super Israël, pugnabat per circuitum
ersus omnes inimicos ejus, contra Moab
lios Ammon, & Edom, & Reges Soba,
'hilistinos ; & quòcumque se vertebat,
rabat, congregatoque exercitu percussit
alec, & eruit Israel de manu vastato-
ejus.* Dans la derniere guerre que
eut avec les Philistins, & dans la-
le il périt, le combat fut donné sur
monts Gelboë voisins de la ville de
isan, qui étoit située assez près de la
de Galilée, dans un terrein qui n'a-
rien de commun avec les dépendances
cinq Satrapies, & qui étoit encore
e aux Cananéens, comme le livre des
es surtout en fait foi au ch. 1. v. 27.
fut aux murailles de cette ville de
san qu'ils pendirent le corps de Saül,
s lui avoir coupé la tête, qu'ils por-
it en triomphe comme un trophée
les differens temples de leurs Dieux;

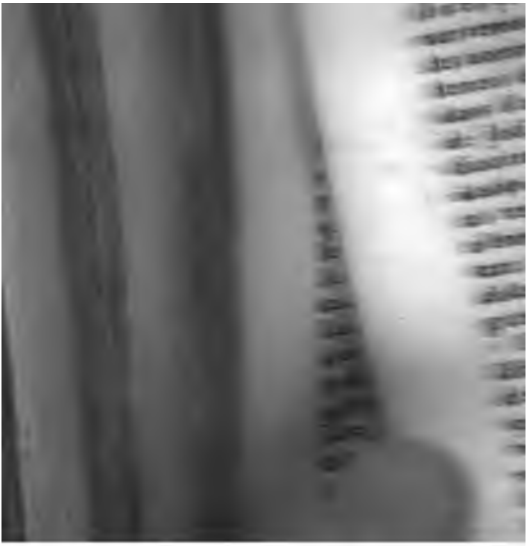

-nsorte que les Hebreux étoient la
contraints d'abandonner leur de-
& de chercher un asyle au delà du
, comme il est rapporté au 1. liv.
ch. 12. v. 5. 6. & 7. & l'Ecriture
à la fin du même chapitre que
délivré son peuple des ennemis
nt souvent asservi & opprimé,
nt qu'il ait eû aucune guerre
es Cananéens qu'avec les Phi-
que les Cananéens eussent toû-
la partie : *Et Saül confirmato*
sraël, pugnabat per circuitum
es inimicos ejus, contra Moab
m, & Edem, & Reges Sobæ,
; & quòcumque se vertebat,
regatoque exercitu percussit
uit Israel de manu vastato-
s la derniere guerre que
les Philistins, & dans la-
le combat fut donné sur
oë voisins de la ville de
it située assez près de la
dans un terrein qui n'a-
nun avec les dépendances
, & qui étoit encore
s, comme le livre des
it foi au ch. 1. v. 27.
s de cette ville de
ent le corps de Saül,
qu'ils por-
trophée
Dieux :

& ils pendirent ses armes dans celui d'*Astaroth*, ou d'*Astoreth*, autrement *Astarte*, qui étoit la grande Déesse des Pheniciens, selon le témoignage de Sanchoniathon, Ἀστάρτη δὲ ἡ μεγίστη *Astarte maxima*. Nous lisons encore au l. 1. des Paralipomenes ch. 20. v. 4. que David fit la guerre aux Philistins de la ville de Gaza, qui cependant étoit possedée par les Cananéens, sur lesquels Pharaon Roi d'Egypte la prit enfin, & la donna à Salomon, pour la dot de sa fille que ce Prince avoit épousée.

Le langage des Prophetes confirme ce que je soutiens ici, que les Cananéens s'étant joints aux Philistins, se confondirent avec eux. Sophonie au ch. 2. v. 5. parlant de la punition que Dieu destinoit aux Philistins, après avoir nommé leurs quatre grandes villes, se sert de ces termes : *Plaga Domini super vos Chanaan, terra Philistinorum.* Jeremie prophétisant contre la même nation, les joint à ceux de Tyr & de Sydon, comme ne faisant tous qu'un même peuple, c'est au ch. 47. qui commence ainsi : *Quod factum est verbum Domini ad Jeremiam Prophetam contra Philistinos antequam percuteret Pharao Gazam*. Puis parlant des châtimens qui leur devoient arriver, non du côté de l'Egypte, mais du côté de l'Aquilon, c'est à dire, par les armes du Roi de Babylone, il continuë : *Hæc dicit Dominus* :

*aqua ascendunt de Aquilone .... Pro
ntu quo vastabuntur omnes Philistiim
issipabitur Tyrus & Sydon cum reliquis
liis suis. Depopulatus est enim Dominus
stinos, reliquias insulæ Cappadociæ.* Il y
ns l'Hebreu, *Insula Caphthor, de l'Isle
aphthor*; ce qui marque le païs d'où
Philistins étoient sortis, & qu'ils
ent habité avant qu'ils vinssent se
r dans la terre de Canaan : ce que
explinquerons peu après. Les Cana-
s s'étant donc ainsi unis aux Philis-
, ceux-ci chez qui la posterité d'E-
s'étoit établie, passerent aussi dans la
pour Phéniciens, quoique, comme
dit plus haut, ils descendissent de
raim, autre fils de Cham, & frere de
aan; & les Israëlites ayant enfin sub-
ué & occupé les villes qui restoient aux
anéens au dedans des terres, le nom
héniciens demeura aux seuls habitans
a côte, qui étoient les Philistins &
Tyriens.

trabon dans son 16e. livre marquant
ivision du païs qui s'étend depuis la
ucide jusqu'en Egypte, qui finissoit
leuve Eleuthere, dit: *Tota regio ultra
ucidem in Ægyptum & Arabiam rece-
, Cœlesyria appellatur. Sed propriè qua
uno terminatur & Antilibano, reliqua
mis ora maritima παράλια ab Or-
a usque Pelusium, Phœnicia voca-
, perangustus sanè & marinis æstibus*

obnoxius tractus : mediterranea, ultra hanc usque ad Arabes inter Gazam & Antilibanum, Judæa nominatur. Strabon ne connoît en cet endroit d'autre Phenicie que la côte de la mer, depuis Orthose, ou Torrose, jusqu'à Peluse, premiere ville d'Egypte, qu'on trouve au delà de la Palestine, στενή τις καὶ ἀλιτενὴς, *perangustus & marinis æstibus obnoxius tractus.* Je n'ajouterai point ici le témoignage de Pline, qui s'accorde sur ce point avec Strabon au l. 5. ch. 12. & 13. Je me contenterai, pour abreger, de rapporter ce qu'on lit des Pheniciens dans Herodote, Auteur plus ancien que Strabon de 400 ans, qui après avoir écrit dans son 1. livre que les Phéniciens ayant quitté les bords de la mer rouge étoient venus s'établir dans les lieux de la Palestine qu'ils occupoient de son tems, *Phœnices à mari rubro ad mediterraneum profecti, positis sedibus in ea regione quam incolunt, continuò longinquis navigationibus incubuerunt.* Au l. 7. ch. 89. parlant plus clairement de l'origine de ces Phéniciens, les distinguant expressément des Syriens de la Palestine, lesquels n'étoient autres alors que les Juifs & les Samaritains, il dit encore plus nettement : Οὗτοι δὲ οἱ Φοίνικες τὸ παλαιὸν οἴκεον, ὡς αὐτοὶ λέγουσι, ἐπὶ ἐρυθρῇ θαλάσσῃ. ἐντεῦθεν δὲ ὑπερβάντες τῆς Συρίης οἰκέουσι τὸ παρὰ θάλασσαν. *At Phœnices, ut ipsi memorant, mare rubrum quondam*

accolebant : hinc transgressi maritima Syria habitant. Is Syria tractus, & quidquid Ægypto tenus est, Palæstina vocatur. La tradition donc de ces Phéniciens au tems d'Herodote étoit, qu'ils étoient venus des bords de la mer rouge habiter la côte de la mediterranée, & c'étoit eux qu'on nommoit alors Palestins. Le même Auteur, dans l'endroit où il parle du temple de la Venus celeste, Ἀφροδίτης τῆς οὐρανίης, (c'est, comme j'ai dit, la Déesse Astarte), qui étoit à Ascalon ville des Philistins, & qui fut pillé par les Scythes dans l'irruption qu'ils firent jusque dans la Palestine, ajoute aussitôt que le temple de la même Déesse qui étoit dans l'Isle de Cythere, avoit été bâti sur le modele de celui-ci par les Phéniciens, regardant par conséquent cette Colonie d'Ascalonites comme de vrais Phéniciens. Estienne de Byzance, sur la foi de quelque ancien Auteur Grec qu'il ne nomme pas, dit aussi que la ville d'Azot avoit été fondée par un de ceux qui avoient quitté le rivage de la mer rouge qu'ils habitoient, ταύτην ἔκτισεν εἷς τῶν συνελθόντων ἀπ' ἐρυθρᾶς θαλάσσης φυγάδων. A quoi je pourrois joindre ce qu'ont dit les Ecrivains Grecs dont parle Strabon au 1. l. que le nom de Φοίνιξ, *Phénicien*, qui signifie en Latin la même chose que *Puniceus*, avoit été donné à cette nation pour avoir autrefois habité le long de la mer Rouge. Tant

de témoignages de differens Auteurs, & sur tout ceux d'Herodote que j'ai citez d'abord, par lesquels les Pheniciens de la côte de Palestine disoient être venus des bords de la mer Rouge pour l'habiter, meritent bien que je donne ici les reflexions qu'ils m'ont fait faire sur l'origine des Philistins ; car cette tradition que ces peuples conservoient au tems d'Herodote, peut servir, ce me semble, à résoudre la difficulté qui a jusqu'ici embarrassé les Commentateurs litteraux de la Bible.

Comme on lit dans nôtre Vulgate au ch. 9. d'Amos v. 7. *Numquid non ascendere feci filios Israël de terrâ Ægypti & Palæstinos de Cappadocia ?* Conformément à ce que porte le Grec des Septante, καὶ τοὺς ἀλλοφύλους ἐκ Καππαδοκίας, *& alienigenas*, ou *Allophylos, de Cappadocia* ; comme encore il y a dans la même version Latine, aussi bien que dans celle d'Aquila & de Theodotion au ch. 47. de Jeremie v. 4. *Populatus est Dominus Philistines, reliquias insulæ Cappadociæ*, & qu'enfin au ch. 2. du Deuteronome v. 23. nous lisons, *Evæos quoque qui habitabant in Haserim* (c'est comme si vous lisiez, *in vicis*, *dans des bourgades*) *usque Gazam, Cappadoces expulerunt, qui erant de Cappadocia, & deleverunt eos* : ce qui revient à ce qu'on lit dans les Septante, καὶ οἱ Καππάδοκες οἱ ἐξελθόντες ἐκ Καππαδοκίας ἐξώλεθρευσαν αὐτούς. *Et Cappadoces egressi de Cappadocia*,

extruserunt eos. Tous ces passages exprimez de la sorte par les anciens Interpretes, ont fait croire aux expositeurs de l'Ecriture sainte, que les Philistins étoient une Colonie des Cappadociens.

Mais comme dans tous ces endroits que nous venons de rapporter d'Amos, de Jeremie, & du Deuteronome, au lieu du mot *Cappadocia*, il y a dans l'Hebreu *Caphthor*, כפתור, que dans celui du Deuteronome au lieu de *Cappadoces* on y lit *Caphthorim*, que les Caphthorim aussi bien que les Philistins étoient constamment Egyptiens d'origine, ayant Mesraim pour pere, comme on voit au ch. 10. de la Genese v. 14. & au ch. 1. du 1. liv. des Paralipomenes, & que d'ailleurs la premiere habitation des Philistins sous leur Roi Abimelech au tems d'Abraham & d'Isaac, fut à la partie de la Judée la plus voisine de l'Egypte, à Gerare proche de Béersabée, cette descente de ce peuple qu'on fait sortir des Cappadociens ne me paroît pas soutenable, d'autant plus que la Cappadoce, comme les autres provinces Septentrionales de l'Asie, fut d'abord occupée par les enfans de Japhet, & nullement par ceux de Cham, qui s'en furent habiter les païs meridionaux. C'est pourquoi quelques Interpretes habiles de nos jours, ne voyant pas qu'il y eût moyen de concilier les versions avec le texte original de l'Ecriture, qui les fait même sortir d'un

lieu qu'elle appelle Isle, *reliquias insulæ Caphthor*, ce qui ne peut convenir à la Cappadoce, qui ne passa jamais pour une isle, ils se sont imaginez, tantôt que l'isle de Caphtor étoit l'isle de Cypre, sur ce que le mot Hebreu *Caphthor* signifie, disent-ils, une pomme, qu'on nomme en Latin, *malus cyprius*, tantôt que c'étoit l'isle de Crete, ou Candie, fondez sur cet endroit d'Ezechiel au ch. 25. v. 16. où Dieu dit : *Extendam manum meam super Palæstinos, & exscindam Cherethim, & perdam reliquias littoris maris* : & sur un autre de Sophonie au ch. 2. v. 5. que nous avons cité ci-dessus, où il est parlé des Philistins: *Væ qui habitatis funiculum maris, gens perditorum* : car il y a dans l'Hebreu גוי כרתים *gens Chrethim*. Mais pour ne rien dire de la premiere opinion, dont les Auteurs mêmes ont reconnu la foiblesse, la raison qu'on allegue pour la seconde n'étant appuyée que sur la ressemblance de *Crete* & de *Cherethim*, la trop grande distance des lieux en affoiblit beaucoup la force. Quelle apparence, je vous prie, que du tems d'Abraham, où les Provinces voisines de la Mesopotamie commençoient à peine à se remplir d'habitans, il y eût déja dans l'isle de Crete, ou même dans celle de Cypre, des Colonies d'Egyptiens assez nombreuses pour en renvoyer d'autres peupler la Palestine, même dans les parties voisines de l'Egypte.

Février 1714.

Ces Sçavans hommes ne se souvenoient pas apparemment, qu'à la partie meridionale de la Tribu de Juda & de Simeon, laquelle avoisinoit le païs des Philistins, où étoit l'ancienne Gerare, proche de Gaza, habitoit un petit peuple qu'on nommoit כרתים *Cherethim*, *Cherethéens*, duquel il est fait mention au 1. L. des Rois ch. 30. v. 24. où un jeune Egyptien de la troupe des Amalecites qui avoient brûlé *Siceleg*, dit à David : *Siquidem nos erupimus ad terram Australem Cherethi, & contra Judam ad Australem plagam Chabeb, & Siceleg incendimus igni.* Après un texte si formel de l'Ecriture, il paroît inutile de chercher si loin la nation des *Cherethim*, qui faisoit partie de la Philistine.

Pour résoudre donc la difficulté que je me suis proposée touchant l'origine des Philistins, comme ils descendoient incontestablement de Mesraim, pere de tous les peuples qui ont habité l'Egypte & les païs circonvoisins, il est très-vraisemblable, suivant la tradition de cette nation rapportée par Herodote, qu'ils venoient directement de la partie d'Egypte qui côtoyoit la mer rouge, que cette côte occidentale de la mer rouge étoit la region des Caphthorim, dans laquelle fut bâtie dans la suite des tems sous Ptolomée Philadelphe la ville de Berenice, assez fameuse pour son espece de port, ou plûtôt,

pour sa rade, & qu'ils avoient quitté ce poste pour aller se loger ailleurs, pour des raisons que nous ignorons aujourd'hui, ou peut-être même à cause de l'incommodité du terrein, dont les habitans n'ayant point d'autres demeures que des cavernes, furent dans la suite nommez Trogodytes par les Grecs. Diodore de Sicile, dans son 3e. livre page 122. dit qu'ils étoient circoncis comme les Egyptiens, pour nous donner à entendre qu'ils étoient de la même nation, qui avoit appris cet usage des Israëlites durant le long sejour que ceux-ci firent en Egypte. Quoi qu'il en soit, une si triste habitation nous donne à entendre à quel titre l'Ecriture au ch. 9. d'Amos, compare la sortie des Philistins de *Caphthor* pour aller s'établir dans un fort bon païs où ils amassoient des richesses infinies, à celle des Israëlites de l'Egypte : *Numquid non Israël ascendere feci de terrâ Ægypti*, *& Palæstinos de Cappadociâ*, (ou plûtôt *de Caphthor*) *& Syros de Cyrene?* Où je remarquerai en passant, que cette Cyrene n'est point celle de la Pentapole, comme il semble que S. Jerôme l'a crû, car elle n'existoit point encore ; mais une province de la Medie, que l'Hebreu nomme absolument *Cir*, ou *Car*, קיר, où couloit le fleuve Cyrus, & où ceux de Damas furent ramenez par le Roi d'Assyrie Salmanazar. Car je n'oserois dire que ce fût la Cirrhestique, pro-

vince de la Comagene, surtout s'il est vrai ce que dit Procope, que la ville de Cyr dont Theodoret fut Evêque, & qui en étoit la capitale, fut bâtie au tems de Cyrus Roi de Perse, par les Juifs qui revenoient de leur captivité, & qui lui donnerent le nom de leur bienfacteur. Mais revenons à nôtre sujet, & finissons.

Que si on allegue que selon l'Ecriture au ch. 47. de Jeremie Caphthor étoit une Isle, *Reliquias insulæ Caphthor*, à cela il est aisé de répondre, que selon les plus doctes Commentateurs de la Bible, le mot Hebreu אי qu'on a traduit en Grec par νῆσος, & en Latin par *insula*, signifie toute sorte de païs situé le long de la mer, soit qu'il fût tout environné d'eau, soit qu'il ne fût arrosé de la mer que d'un côté. Et en effet la côte de la Mediterranée, qu'habitoient les Philistins, est appellée אי *Isle* au ch. 20. d'Isaïe v. 6. *Dixit habitator insulæ hujus.* Car les plus sçavans Interpretes reconnoissent, que c'est des Philistins que le Prophete parle : ce qui paroît hors de doute. Outre que si on s'opiniâtroit de vouloir qu'Isaïe eût entendu la Judée, le mot אי auroit toujours la même signification ; la Judée n'étant bordée de la mer que par le côté des Philistins. Ainsi quand au ch. 10. de la Genese v. 5. il est dit des peuplades des enfans de Japhet : *Ab his divisæ sunt insulæ gentium in*

regionibus suis, unusquisque secundùm linguam suam, & familias suas in nationibus suis, le mot pluriel אִיִּם *insulæ*, ne signifie autre chose que les regions de delà la mer, & surtout celles de l'Asie & de la Grece. C'est aussi en ce sens qu'on prend ces endroits d'Isaïe ch. 41. v. 1. *Taceant ad me insulæ, & gentes mutent fortitudinem.* au ch. 49. v. 1. *Audite insulæ, & attendite populi de longe*, & autres semblables. D'où je conclus, que le païs de Caphthor étant une region maritime des dépendances de l'Egypte, il doit avoir été situé sur la côte de la mer Rouge, d'où les Phéniciens disoient être venus dans la Palestine.

ARTICLE XXVI.

REFLEXIONS SUR LE SYSTEME DE *la trituration, par Monsieur Bertrand Medecin à Marseille.*

LE systeme de la trituration, qui vient d'être renouvellé dans le sçavant traité de la digestion & des maladies de l'estomac, est si bien établi, qu'il est difficile de l'ébranler. Ses principes sont simples & naturels; le livre qui l'explique est écrit avec beaucoup d'art & de politesse; les raisons qu'on y apporte sont spécieuses, les preuves plausibles, & capables de surprendre le Lecteur le plus attentif. Aussi

les reflexions que je propose, sont moins des objections contre ce systeme, que des propositions de paix & d'accommodement, entre son Auteur, & les partisans de la fermentation.

Il paroît d'abord que l'Auteur de ce systeme, malgré son attention à ne suivre que les loix de la nature, est tombé dans le même excès que ceux qu'il attaque : c'est à dire, qu'au lieu que ceux-ci ont tout donné aux liquides & à leur mouvement, celui-là rapporte tout aux solides & à leur ressort. Mais ne pourroit-on point rapprocher ces deux partis, & trouver entre ces deux extremitez un juste milieu, qui fût veritablement de la nature, dont ils s'éloignent tous également, pendant qu'ils se flatent le plus d'en approcher? Car enfin, si tout est vaisseau dans le corps humain, tout y est aussi liqueur : le mouvement des uns & des autres est également sensible. Si les tuyaux ne peuvent se mouvoir que vers leur partie cave, & par conséquent contre la liqueur qu'ils contiennent, la liqueur ne peut aussi se mouvoir sans heurter contre les parois des vaisseaux, sur tout dans ceux qui vont en retrécissant. Voilà donc les solides & les liquides en part égale dans l'œconomie animale. Il resteroit à examiner qui est celui qui donne le branle, & la premiere impression à l'autre, & lequel des deux a le plus de force.

Celui qui a le mieux suivi les progrès de la generation, * n'a pas osé décider lequel, du cœur, ou du sang, est formé le premier, ni par conséquent lequel des deux donne la premiere impression à l'autre. Cependant s'il est encore permis de conjecturer après un si grand Maître, il semble que les solides ne pouvant se mettre en mouvement d'eux mêmes, ils doivent le recevoir de quelque autre corps. Or en est-il d'autre à qui nous puissions l'attribüer, qu'une liqueur subtile, qui par le mouvement qu'elle communique aux parties du germe, commence l'ouvrage de la generation ? Mais cette vapeur subtile agit-elle sur les membranes, ou sur les humeurs qu'elles contiennent ? Il est indifferent pour la décision que nous cherchons, qu'elle ébranle l'un ou l'autre le premier : si c'est les humeurs, c'est donc elles qui donnent le premier branle aux solides : si c'est ceux-ci, il reste à demander qu'est-ce qui perpetuë en eux ce premier mouvement. Car lors qu'une fois ils se seront remis par leur ressort dans l'état naturel, d'où le premier mouvement les auroit tirez, ils doivent perseverer dans cet état, jusqu'à ce qu'un autre corps vienne les ébranler de nouveau. Or la vapeur subtile, qui a causé le premier ébranlement, est, ou dissipée, ou fixée, en peu

* *Malpigi.*

dant autant de sa force qu'elle en a communiqué. Qu'est-ce donc qui peut renouveller cet ébranlement des solides, si ce n'est la liqueur qu'ils contiennent, qu'ils ont poussée eux-mêmes, & qui agissant à son tour sur eux entretient leur mouvement ? Les solides, & les liquides, sont donc en action reciproque l'un contre l'autre ; ceux-ci n'ont donc pas une action purement passive à l'égard des premiers. Il est donc raisonnable de croire, que puisqu'ils commencent la vie de l'animal par une communication mutuelle de leur mouvement, ils l'entretiennent aussi de la même maniere.

Pour la seconde question, il y a longtems qu'un celebre Auteur * l'a décidée en faveur des solides, & que sans en venir à un calcul géometrique, qu'il croit impraticable dans cette matiere, il a démontré par les effets, que la force des solides est supérieure à celle des liquides. Quelques fortes que soient ses raisons, il se presente encore des doutes là-dessus : l'action des fluides & le ressort des solides n'étant qu'une impression de mouvement, on ne peut en mesurer la force que par celle du corps qui la communique, & par la grosseur de celui qui la reçoit. Or si on veut regarder le cœur comme la rouë maitresse de la machine, & la premiere cause du mouve-

* *Baglivi.*

ment de toutes les parties, il est certain qu'il agit plus fortement & plus immédiatement sur les liqueurs, que sur les vaisseaux : & même quand l'impression mouvante de la force du corps seroit égale sur les deux parties, l'impulsion que reçoivent les liquides seroit toujours plus violente ; parcequ'ils lui opposent moins de résistance, & que contenus dans des vaisseaux differens, qui ont communication ensemble, ils sont dans un équilibre, d'où la moindre force peut les tirer.

Dira-t'on que les solides agissant par toute leur longueur, & par consequent par une seule détermination, font une impression plus forte que les liquides, dont chaque partie ayant sa détermination de mouvement particuliere, agit séparément & avec moins de force ? Mais s'il est vrai, comme on n'en sçauroit douter, que les liqueurs ne pesent que par leur hauteur, on concevra aisément que les colonnes de sang agiront sur les parois des vaisseaux de toute leur hauteur, qui étant toujours proportionnée & égale à celle des tuyaux, rend leur force à peu prés égale, par rapport à leur masse & à leur volume. De plus, l'action des fibres n'est pas moins partagée que celle du sang; car comme elles ne poussent la liqueur que par la contraction des circulaires, & que celles-ci ne se contractent que succes-

sivement, leur action doit être d'autant plus foible, qu'elle est plus divisée.

Opposera-t'on encore, que les solides ne tirent pas toute leur force de l'impulsion qu'ils reçoivent, que leur ressort naturel est une seconde impression aussi forte que la premiere, & que ces deux forces unies doivent les rendre supérieurs aux liquides ? Je conviens que la force des solides se trouve beaucoup augmentée par celle de leur ressort, mais n'y a-t'il point dans nos humeurs quelque mouvement qui réponde à la force élastique & aux oscillations des vaisseaux ? Est-ce que le mouvement de liquide, & l'équilibre où elles sont, n'augmente pas la force de l'impression qu'elles reçoivent, & par conséquent de celle qu'elles font à leur tour sur les solides ? Et si cela ne suffit pas, ne comptera-t'on pour rien le mouvement de fermentation qui les agite ? Mais que dis-je ? L'Auteur du nouveau systême frémit au seul mot de ferment & de fermentation ; il faut donc les rejetter avec lui, de peur de le révolter.

Je conviens donc, que le systeme des fermens est plus ingénieux que solide ; que la fermentation, telle que l'établissent ses principaux fauteurs, est difficile à concevoir, & à concilier avec l'état du sang en santé & en maladie, avec sa circulation, avec ses principes ; mais aussi si l'on trouvoit dans le sang un mouvement intestin

qui ne supposât pas d'autres principes que ceux que cet Auteur lui donne, qui bien loin d'être incompatible avec la circulation, en fût une suite naturelle, ne pourroit-on pas se flater qu'il voulût bien l'admettre, & fonder là dessus l'accord & la réünion des deux parties ? C'est ce que je vais tâcher de démontrer.

Toutes les raisons que cet Auteur oppose contre la fermentation ne regardent que ses differentes especes ; car est-il necessaire pour une fermentation que la liqueur ait de l'acide & des esprits ardens, que son mouvement soit tumulteux, qu'elle se fasse dans un lieu spatieux, à l'aide de l'air, qu'elle serve à déporer la liqueur, qu'elle produise des esprits ardens, ou vineux &c ? Ce sont là des proprietez & des conditions des fermentations particulieres ; mais ne pourroit-il point y en avoir une dans le sang qui n'eût aucune de ces proprietez ? Que faut-il donc précisément pour une fermentation ? Il faut un corps, ou une liqueur, qui ne soit pas homogene, qui soit composée de differens principes ; que leur arrangement soit tel, qu'ils ne donnent entrée qu'à la seule matiere du premier élement ; que ses parties se meuvent d'un mouvement troublé, & irrégulier ; enfin, que ce mouvement produise quelque alteration ou changement dans le mixte. Une telle fermentation n'a pas besoin de ferment, ni pour com-

nencer, ni pour se perpétuer ; elle ne
emande aucune des conditions marquées
ar l'Auteur, & la circulation de la li-
ueur, même dans un tuyau étroit, la fa-
orise plûtôt qu'elle ne l'empêche. Il reste
prouver qu'il y a dans le sang tout ce
u'il faut pour exciter une fermentation
e cette nature, & qu'elle est, pour ainsi
ire, l'effet de la circulation.

Qu'il y ait une fermentation dans le
ing, quelle qu'elle soit, on en est con-
aincu par sa chaleur, qui ne peut être
effet des mouvemens de liquide, de cir-
ulation & de trituration. On conviendra
icilement des deux premiers, & pour le
oisiéme on le laisse décider à l'experien-
:. Il n'y a que le frottement des solides
un contre l'autre, & un mouvement
oublé dans les liquides, qui puissent ex-
ter la chaleur. C'est donc celui-ci qui
it la chaleur du sang ; mais c'est sa com-
osition qui le rend susceptible de la fer-
entation. Il est bien difficile de croire,
rec l'illustre Auteur du nouveau systeme,
ie le sang soit une liqueur simple & ho-
ogene. On ne doit, ce me semble, ap-
eller homogenes que les corps, qui
empts du mêlange de differens princi-
pes, ne souffrent jamais aucune altera-
on, comme l'eau & la terre. Or le sang
t-il de cette nature ? Etablissons sa com-
osition sur les principes du broyement,
pour ne pas confondre les productions du
Février 1714.

un mouvement troublé & irrégulier des parties intestines. Examinons à present si ce mouvement est dans le sang, ou s'il est une suite de sa circulation.

Il est constant en Physique, qu'un corps entrainé par une liqueur doit se mouvoir en ligne droite, si le mouvement de la liqueur est uniforme; mais s'il ne l'est pas, il doit se mouvoir autour de son centre; parce qu'étant poussé plus fort du côté que l'eau se meut plus vîte, il est obligé d'avancer plus en ce sens qu'en l'autre, ce qui lui fait prendre un mouvement circulaire. La même chose arrive, si ce corps rencontre quelque obstacle qui divertisse son mouvement. Or tout cela se trouve dans le sang, poussé par le cœur & par les vibrations des arteres, son mouvement ne sçauroit être uniforme, son cours doit être plus rapide vers le milieu de l'artere, que le long de ses parois, dont les petits corps qui flottent dans sa serosité, sont obligez de prendre un mouvement circulaire. Ajoutez à cela la rencontre des parois dans les arteres, celle des valvules dans les veines, & dans les unes & les autres les fréquens détours des angles & des courbeures, tous obstacles capables de changer la détermination de la liqueur, & du corps qu'elle entraîne. Mais si ces petits corps que le sang charrie se meuvent chacun autour de son centre, il n'en peut résulter qu'un mouvement troublé & irré-

gulier dans toute la maſſe, & le ſang ne ſçauroit être qu'un tourbillon & une eſpece de torrent.

On pourroit encore expliquer ce mouvement irrégulier du ſang d'une autre maniere ; mais toujours ſelon les principes de la trituration. La partie viſqueuſe du ſang ne peut être battuë par les fibres des tuyaux, qu'elle ne ſe replie en elle même ; car puiſqu'elle s'allonge & ſe dilate aiſément, elle peut être auſſi comprimée, & comme cette compreſſion ſe fait de tout côté, & en different ſens, il doit s'y former divers pelotons, dans leſquels quelques-uns des autres principes reſteront embarraſſez. Or la matiere fibreuſe de ces pelotons faiſant effort pour s'allonger, ou par ſon propre reſſort, ou par les efforts du ſel volatil, qui cherche à s'échapper, & repouſſée par les autres pelotons qui font le même effort ; ils doivent tous prendre un mouvement circulaire en forme de tourbillon. Ne ſeroient-ce point là ces globules, qu'un Anatomiſte éclairé a vû dans le ſang ſe mouvoir en rond ?

Tout ce qu'on a remarqué juſqu'ici ne regarde que l'état de la ſanté, ajoutons quelque choſe ſur la maladie. Toute la théorie du nouveau ſyſteme pour la production des maladies, ne roule preſque que ſur ce principe, que le ſang augmenté dans ſon volume, ou devenu plus épais, oppoſe une plus forte réſiſtance aux tuyaux,

redouble par là leurs vibrations, les rend plus fortes & plus fréquentes. Mais je doute que tout le monde convienne de ce principe, la résistance que trouve un corps qui se meut, n'augmente jamais son mouvement; car, ou le corps qu'il rencontre est mort, & alors bien loin d'irriter le mouvement de l'autre, il l'amortit, ou il est solide, & alors le corps qui se meut, ne perd véritablement rien de son mouvement, mais aussi il ne l'augmente pas. De plus, qui voudra se persuader que le sang puisse prendre une solidité capable d'une telle résistance? Aussi cette explication forcée des causes des maladies a jetté l'Auteur dans une espece de cercle, car suivant lui, l'épaississement du sang fait redoubler le ressort, & les vibrations des arteres; mais *son épaississement*, dit-il, *ne vient pas de lui, il est sous le joug, il roule sous des loix étrangeres*; & ces loix sont apparemment celles des solides. Voilà donc deux causes qui se supposent l'une & l'autre. En effet, si les solides étoient les seules causes des maladies, & que les humeurs n'y entrassent que par leur volume & leur résistance, les saignées & les remedes externes, propres à relâcher, ou à fortifier les parties, suffiroient pour guérir tous nos maux, & nôtre méthode rentreroit bientôt dans celle des anciens méthodiques; mais l'experience journaliere ne montre que trop la foiblesse de ces se-

cours, & la necessité de ceux qui corrigent les autres vices des humeurs.

Le dérangement des vibrations des vaisseaux s'explique beaucoup mieux par l'action reciproque de l'humeur qu'ils contiennent; car le sang ne peut pas augmenter, que son action ne renforce; de même, s'il ne se dépure pas de ces sels composez que les urines & la transpiration entraînent, sa force & son mouvement doivent redoubler, comme le courant d'une riviere devient plus rapide par les corps solides qu'elle charrie. Il est donc probable que la vie de l'homme dépend de l'action reciproque des solides & des liquides, que l'équilibre de ces deux mouvemens fait la santé, ou la maladie, s'il est troublé par l'un ou par l'autre, & que pour rétablir cet équilibre, il ne faut pas moins avoir égard aux fougues & aux mouvemens des humeurs, qu'aux vibrations déreglées des vaisseaux.

Ce sont là les propositions de paix que j'avois à faire; elles devroient être écoutées d'autant plus favorablement, qu'elles sont fondées sur les principes des deux systemes, dont j'ai tâché de ménager les interêts, autant que les loix de la nature & de la Phisique me l'ont permis. C'est là, ce me semble, l'usage que l'on doit faire des differens systemes, peut-être qu'en prenant ainsi un peu de chacun, on pourroit à la fin en former un qui seroit celui

de la nature. Les Auteurs des nouveaux systemes ne doivent pas s'attendre à les voir adopter en entier : contens de contribuer de quelque chose à la perfection des Sciences, ils doivent faire un genereux sacrifice de tout le reste, qui ne peut pas être rapporté à une fin si noble.

ARTICLE XXVII.

QUÆSTIO MEDICA, PROPOSITA ab Ill. ac Nob. D. D. Joanne Baptista Gastaldy &c. C'est à dire, *Question de Medecine, proposée par Mr. Gastaldy Conseiller & Medecin Ordinaire du Roi très-Chrétien, Docteur Aggregé & Premier Professeur en la Faculté d'Avignon, soutenuë par Mr. Joseph Bertrand Licentié en Medecine, le* 7[e]. *d'Août* 1713. Si la coction, ou la digestion des alimens, se fait par le moyen de la digestion, ou de la trituration ? *A Avignon, chez Jean de Lorme Imprimeur de Monseigneur le Vice-Legat*, 1713. *Brochure in douze, de* 45 *pages.*

CE n'est pas offrir à nos Lecteurs un nouveau sujet, de leur parler de la digestion des alimens : sçavoir, si elle se fait par le moyen de la fermentation, ou seulement parce qu'ils sont broyez, ce qui s'appelle trituration ? Comme la question est devenuë celebre, on a eû depuis quel-

que tems plusieurs occasions d'en parler dans ces Memoires. Ce qu'en dit Mr. Gastaldy merite encore d'y avoir place, & d'autant plus qu'il s'explique avec précision.

Il met pour principe, que la nature est simple & uniforme dans ses opérations ; & que par conséquent la Medecine appliquée à l'imiter & à l'aider, *natura imitatrix & adjutrix*, doit éviter les systemes multipliez & embarrassez, pour s'arrêter à un seul & aisé : & sur ce principe, après avoir examiné les deux sentimens opposez, il en porte son jugement.

Celui de la fermentation est le plus commun, & n'a été abandonné que par quelques récens, à qui il a plû de renouveller l'opinion d'Erasistrate touchant la trituration.

La premiere coction, ou digestion des alimens, se fait dans la bouche, où moulus par les dents & pénetrez par la salive, ils commencent déja à changer de nature, & sont réduits en une espece de bouillie. Environ trois heures après qu'ils sont descendus dans l'estomac, c'est une boüillie plus déliée & d'une couleur blanchâtre. Enfin, dans le duodenum le mélange de la bile & du suc pancréatique leur cause une fermentation considerable, qui acheve la digestion, & met les parties du chyle en état d'être séparées des plus grossieres & excrementeuses.

La digestion commence donc & finit par deux fermentations ; l'une dans la bouche à l'aide de la salive, en laquelle il y a beaucoup de sel, avec un peu de soufre & quelques parties spiritueuses ; l'autre dans le duodenum. Où est l'uniformité que la nature observe, si dans l'estomac elle employe un autre moyen que la fermentation ? Il y a à considerer, qu'en vain les dents se fatigueroient à broyer les alimens, & qu'ils ne leur feroient pas changer de nature, sans le secours de la salive : ce qui marque une veritable fermentation.

De plus, l'estomac est formé de trois membranes, l'interieure est charnuë ; celle du milieu musculeuse & composée de fibres, partie étenduës selon sa longueur, partie circulaires ; l'extérieure nerveuse. La premiere est ridée, c'est un tissu de veines, d'arteres & de nerfs, semé de glandes qui répandent une liqueur qui a quelque rapport à la salive. Voilà donc un principe de fermentation, lequel est encore aidé par les restes des alimens précedens & demeurez dans les rides de l'estomac, par la chaleur des parties voisines, par le pressement des muscles du diaphragme & de l'abdomen, & par le resserrement propre de l'estomac.

Les défenseurs de la trituration demandent trois choses pour operer la digestion : une liqueur pour arroser les alimens, &

c'eſt la ſalive & le ſuc de l'eſtomac : un vaſe, & c'eſt l'eſtomac même : une force mouvante pour broyer, & ils croyent la trouver dans les muſcles de l'eſtomac, dans ceux du diaphragme & de l'abdomen, & ils la font monter juſqu'à faire équilibre avec 261186 livres peſant. A quoi ils ajoutent tous les muſcles du corps, qui concourent, diſent-ils, à produire le même effet. Et ſelon eux la bonne ou mauvaiſe diſpoſition de nos corps dépend uniquement des parties ſolides, par le mouvement de vibration qu'elles impriment aux parties liquides. Dans la machine du corps de l'animal ils comparent le cerveau à l'arbre du preſſoir, le cœur au piſton, les poumons aux ſoufflets, la bouche à la meule & aux pilons, l'eſtomac au preſſoir, les boyaux au réſervoir, ou à la cuve. Comparaiſon ingénieuſe !

Ils apportent encore pour preuve de leur opinion, qu'il s'eſt trouvé dans l'eſtomac des clous & des aiguilles, ſans que cette matiere fût entamée, mais elle étoit liſſée & polie : marque d'un frottement & d'une trituration.

Mr. Gaſtaldy ſe déclare pour la fermentation. On a vû ſes raiſons fondées principalement ſur l'uniformité des actions de la nature. Il ajoute l'obſervation de Mr. Vieuſſens, que les hydropiques ne laiſſent pas de digerer, quoique les fibres de leur eſtomac, de même que toutes

les autres de leur corps, soient extrêmement relâchées par l'abondance d'humeur.

Prétendre, dit-il, que la salive ne sert qu'à humecter les alimens, c'est se tromper. Car les differentes parties dont elle est composée, montrent qu'elle est destinée à un autre usage, à sçavoir, à dissoudre. Certainement un flux de salive humecte davantage; mais parceque la pituite prédomine, bien loin d'aider, il nuit à la digestion. D'ailleurs, ce total & prompt changement de nature qui arrive aux alimens, ne sçauroit être l'effet que de la fermentation, qui se fait même sentir par les rots, tandis qu'elle se fait.

Il est fort éloigné de croire les défenseurs de la trituration sur la force prodigieuse qu'ils y employent: il leur oppose Mr. Astruc, qui a démontré par le calcul géometrique, que celle de l'estomac n'est égale qu'à trois onces, & celle de l'abdomen à quatre livres. Et quand les fibres allongées ne seroient pas comprises en ce calcul, c'est peu de chose, d'autant qu'elles ne servent pas, & qu'elles servent seulement à allonger, ou à raccourcir l'estomac.

Ce n'est encore rien d'avoir trouvé du fer & des aiguilles dans l'estomac, puisqu'il est notoire que tout dissolvant ne dissout pas tous les corps.

Enfin, dans les oiseaux qui se nourris-

ſent de grain, la fermentation eſt manifeſte, premierement dans le jabot, où le grain ſe prépare à la digeſtion par une liqueur ſemblable à la ſalive, & puis dans le geſier, où la digeſtion s'acheve par un diſſolvant qu'y verſe une glande conglomerée. Cela eſt encore plus évident dans les animaux qui ruminent, & qui ont comme quatre eſtomacs. Les deux premiers, quoique faits d'une membrane nerveuſe, cauſent peu de changement à la nourriture, manque de ferment, ou de diſſolvant : elle revient donc pour être remâchée, & ce n'eſt que dans le quatriéme qu'elle eſt bien digerée, à cauſe qu'une glande conglomerée y verſe un diſſolvant.

Après ces raiſons de Mr. Gaſtaldy ſera-t'il permis d'ajouter, que dans le ſyſteme de la trituration il paroît impoſſible d'expliquer pourquoi de certaines choſes faciles à broyer, par exemple, des choux-fleurs, ne peuvent ſe digerer en certains eſtomacs, qui digerent ſans peine des alimens aſſez durs, comme le bœuf & le mouton ; au lieu que la diverſité des diſſolvans eſt une explication naturelle & aiſée ? D'ailleurs, il ne s'agit pas ſeulement de réduire les alimens en une pâte, & de les faire couler, mais de leur faire changer de nature ; ce qui ne ſemble pouvoir être attribué qu'à la fermentation. Mr. Gaſtaldy a remarqué, que quelques

Auteurs prétendoient que c'est une putréfaction ; mais putréfaction, ou fermentation, est à peu près la même chose, c'est ne differer que dans la maniere de s'exprimer.

ARTICLE XXVIII.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, D'HAMBOURG.

Monsieur Edzard, George Eliezer, a traduit en Latin les traitez du Talmud intitulez *Berachot*, qui expliquent la pratique des prieres & des benedictions. Le même Auteur fit imprimer en 1705. *une version du traité de l'Idolatrie.* L'un & l'autre ouvrage est *in* 4°.

Mr. Esmark Augustin prétend qu'avant que d'en venir à une réünion des Lutheriens & des Calvinistes, il faut que les derniers levent trente six obstacles, qui empêchent les Lutheriens de les recevoir dans leur Communion, il leur seroit plus aisé de s'unir à l'Eglise Catholique, Lutheriens & Calvinistes.

Augustini Esmarkii xxxvi. obstacula unionis quæ Calviniani Doctores removere tenentur.

DE TUBINGE.

Mr. Pfaffius continuë *ses disputes sur S. Matthieu.* Elles produiront un Commentaire sur cet Evangeliste. Mr. Pfaffius marque avec soin les endroits paralleles de l'Ecriture, c'est ce qui merite attention dans ses notes. Il décide avec les Théologiens de sa Communion, qu'une femme peut faire des aumônes sans en parler à son mari : ni les Casuistes Catholiques, ni les Jurisconsultes, n'approuvent pas cette décision.

Mr. Jœger a publié *des theses fort travaillées contre les Sociniens.*

Mr. Hiller a donné une *explication du septiéme chapitre des Cantiques*, où il tâche de prouver que *dudaim*, ce fruit qu'on connoît si peu, & sur lequel à peine deux Interpretes sont d'accord, n'est autre chose que *des cerises.*

D'AUSBOURG.

Mr. Ertt a mis en vers un abregé de la Théologie morale.

Michaelis Ertt Poeta Theologus, seu compendium Theologiæ moralis heroïco carmine exhibitum.

DE FRANCFORT.

André a fait une nouvelle édition de

l'histoire de Mr. de Thou sur l'édition d'Orleans, exempte des retranchemens qu'on a faits dans les Editions suivantes; il y a joint des additions tirées d'un manuscrit de Grotius, d'autres augmentations considérables & des remarques. Les Protestans ont toûjours estimé & vanté cette histoire, le stile en est beau, & formé sur celui de Tite-Live; mais Mr. de Thou n'a pas toûjours écrit sur de bons mémoires, son penchant pour les Calvinistes l'a séduit; il est visible qu'il a souvent copié Regnier de la Planche, le plus emporté des Ecrivains séditieux du parti heretique. D'ailleurs, s'il a sçû copier le stile des Historiens du siécle d'Auguste, il n'a pû attraper leur maniére de narrer & d'enchaîner les faits; il y a peu d'ordre dans son ouvrage, nulle liaison, & l'on est fatigué des éloges qu'il y mêle à tout propos d'Ecrivains obscurs & peu dignes d'y avoir place. Il possedoit le talent de faire un éloge court, un portrait bien marqué, il ne devoit pas profaner ce talent. Un autre défaut, qu'on a eû raison de lui reprocher, c'est qu'il a rendu les noms propres inintelligibles, par l'affectation de les rendre Latins.

Jacobi Augusti Thuani historia juxta exemplar incorruptum Aurelianense, accessere Hugonis Grotii additamenta cum notis perpetuis & augmento memorabili, in folio 3. tom. impensis Joh. Philippi Andreæ.

Mr. Gerber, Medecin des Etats de Carniole, a pris un soin que tous les Medecins devroient prendre. Il a étudié les changemens de l'air & les effets que ces changemens ont produits dans les corps : il à donné cinq années de ses observations.

Marci Gerberi Ph. & Med. Doctoris Inclytorum Carniolia Statuum Physici & Medici ordinarii chronologia medico-practica, exactam temporum, aura, tempestatum & humanorum corporum, inde ortarum alterationum, descriptionem, cum suis historiis medicis, causis, & curationibus, potissimùm ad Modernorum mentem adumbratam continens, in quinque annos distincta, cum rerum & verborum indice accuratissimo, nec non appendice de moderno pecorum interitu, in 4°. Francofurti ad mœnum, apud Joannem Adolphum Stok.

D'ITALIE, DE BERGAME.

Le R. P. Jean Paul Mazzuchelli, de la Congregation des Somasques, Auteur de la sçavante & élegante dissertation intitulée, *Mediolanum secunda Roma*, qu'il a publiée sous le nom de Justo viscomti contre le Docteur Gatti, continuë de battre rudement ce pauvre Docteur, qui n'est pas de sa force. La seconde dissertation du Pere Mazzuchelli est une défense de Bernardin Corio Historien de Milan. *Pre Fév.* 1714.

Bernardino Corio Mediolanensi historia dissertatio Justi Vice-comitis Bergomi, in 8°.

DE MILAN.

Mr. Joseph Benaglio, Sindic fiscal, a fait imprimer une relation des entrées Ducales : *Relazione historica del magistrato delle Ducali entrate straordinarie nello stato di Milano*, in folio. Cette relation est pleine de recherches curieuses.

La vie du saint Prélat, Louis Ruzzini Evêque de Bergame, est du Pere Thomas Ceva Jesuite, connu par tant d'autres ouvrages, elle merite que vous la fassiez connoître en France.

DE BOLOGNE.

Le Pere Bernard Cavalieri Theatin, touché des égaremens de tant de gens d'esprit qui travaillent sans fruit, parcequ'ils travaillent sans méthode, a entrepris de former un homme de Lettres depuis ses premieres études, jusqu'à une science consommée. Son ouvrage est achevé, & paroîtra bientôt.

Le Seigneur Charles Cesar Scaletti, Gentilhomme de Faenza, a voulu communiquer au Public les fruits de son application aux Mathematiques, dans un traité de Mecanique.

Sevola mecanico speculativo prattica in cui si esamina la proporzione che ha la potenza alla resistenza del corpo grave, e la causa per la quale la sodetta potenza si estenda a maggior attività mediante la machina, opera utile all uso civile e militare. In Bologna, in folio.

DE ROME.

Le Chevalier Maffei a écrit en Italien la vie de Saint Pie V.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

Mr. Suift, un de nos meilleurs Ecrivains, a présenté à Mylord Grand Tresorier le *projet d'une Academie Angloise*, formé sur celui de l'Academie Françoise, dont le but sera de fixer la langue, & de lui donner toute la perfection dont elle est capable. Il n'est point du tout prévenu en faveur de sa langue, quoiqu'il en possede toutes les finesses : il déclare nettement qu'elle est fort imparfaite, qu'elle viole en plusieurs cas toutes les regles de la Grammaire, & qu'elle se corrompt tous les jours. La licence de la créance & des mœurs a, dit-il, passé jusque dans le langage, il déclame fortement contre la bizarre varieté de l'orthographe & de la prononciation : il conclut ingénieusement, que l'illustre Seigneur à qui il s'addresse

est interessé à former des Ecrivains qui transmettent à la posterité la plus reculée ses grandes qualitez, & les services importans qu'il a rendus à sa patrie, avec tant de sagesse, de fermeté & de désinteressement. Un si beau dessein n'auroit dû trouver que des approbateurs, il a trouvé des contradicteurs : il a paru une *critique de l'écrit de Mr. Suift*, qui se fait lire.

Un Politique a recueilli en deux volumes in 8°. *les traitez, manifestes, contracts de mariage & autres actes publics, depuis 1496. jusqu'à present, avec une introduction* : l'ouvrage est imprimé chez Baker.

D'HOLLANDE, DE FRANCKER.

Peu de Sçavans surpassent Mr. Lambert Bos dans la connoissance de la langue Grecque. On vient de réimprimer son traité sur les ellipses Grecques, il y traite cette matiere difficile à fond, il la réduit à des regles certaines, qui serviront à expliquer un grand nombre de passages des Auteurs Grecs qu'on déséspéroit presque d'entendre.

D'AMSTERDAM.

Les Critiques qui ont tâché d'éclaircir ce qui regarde le culte religieux en traitant des temples, des autels, des sacrifices, des libations, des vœux, des lustra-

tions Juifves, payennes, Chrétiennes, ont negligé la partie de ces cultes qui regloit les prieres & la maniere d'adorer. Mr. Broverius de Niedek a travaillé sur cette partie inculte, & il l'a traitée avec beaucoup d'exactitude, dans un *in* 8°. imprimé chez Ostervisk.

Matthæi Broverii de Niedek Jurisconsulti, de populorum veterum ac recentiorum adorationibus dissertatio, in qua preces earumque nomina, differentia, origo, historia, progressus & cærimonia elucidantur, cum figuris aneis.

DE GRONINGUE.

Mr. Menson Alting, Bourgmestre de cette ville, d'une capacité reconnuë, mort ici le second d'Août à l'âge de soixante seize ans, a laissé une *Chronologie sacrée*, & un *Commentaire sur l'Itineraire, qu'on appelle la table de Peutinger*: on les imprimera. Ce seront *deux in folio.* Nous avons de lui une excellente description des Païs-Bas, sous le titre de, *Notitia Germaniæ inferioris.*

D'AUTUN.

Mr. Forestier a fait imprimer à Dijon *les vies*, ou plûtôt, les panegyriques *des Saints Patrons d'Autun.* Ils se vendent à Paris chez Robustel.

DE PARIS.

Mr. d'Aubicourt, employé à élever de jeunes Seigneurs, a donné aux maximes les plus solides de la morale les agrémens de la poësie, dans des stances régulieres intitulées, *Les préceptes du Sage*, imprimées chez Quillau.

Ballard vend une brochure intitulée, *Moyens certains pour perfectionner toutes les méthodes de plein-chant, & pour leur servir de supplément, avec la maniere de les noter réguliérement*. L'invention est ingénieuse, & elle a l'approbation des maîtres de l'Art.

Barbou vend *un poëme élegiaque du Pere de Montaigu Jesuite, sur la maniere d'écrire les lettres.* Le bon goût de l'Auteur paroît dans les préceptes qu'il donne, & son génie pour la poësie, dans la maniere dont il les tourne. Il y a mêlé des fables & des comparaisons très ingénieuses. La critique qu'il fait des Auteurs, dont on estime les lettres anciennes & modernes, est juste & délicate. Les admirateurs de Voiture ne seront pas contens de lui.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Février 1714.

ART. XVI. DIſſertationes duæ Critico-Theologicæ &c. *Deux diſſertations de Critique & de Theologie. La premiere contre les Sociniens & les nouveaux Critiques ſur ces paroles de S. Jean :* Il y en a trois qui rendent témoignage dans le Ciel. *La ſeconde contre les Juifs ſur la Prophetie d'Iſaïe :* Voila qu'une Vierge concevra & enfantera. *Par Loüis Roger Docteur en Théologie & Doyen de l'Egliſe Patriarchale de Bourges.* Page 193.

ART. XVII. Friderici Ernesti Keſtneri Concion. Aul. Quedlimburg. Vindiciæ novæ &c. *Nouvelle défenſe du paſſage conteſté de la premiere Epitre de S. Jean, chapitre cinquiéme, verſet ſeptiéme, où il eſt parlé des trois témoins qui ſont dans le Ciel, contre Sandius, Courcelles, Meſſieurs*

Simon & le Clerc, & les Religieux Benedictins, par Frideric Ernest Kestner Prédicateur de l'Abbaye Lutherienne de Quedlimbourg. p. 216

ART. XVIII. Thesaurus numismatum modernorum hujus sæculi &c. *Tresor des medailles modernes de ce siécle, ou medailles frapées pour la memoire des évenemens depuis mil sept cens jusqu'à present &c.* p. 221

ART. XIX. *Mélange de Remarques critiques, historiques, Philosophiques, sur les deux dissertations de Mr. Toland, intitulées, l'une, l'*homme sans superstition, *& l'autre*, les antiquitez Judaïques &c. *Par Elie Benoit, Pasteur de l'Eglise Walone de Delf.* p. 237

ART. XX. *Lettre du R. P. Souhaibi à Mr. Ganeau, Libraire à Paris & Imprimeur des Memoires de Trevoux, touchant une nouvelle méthode facile & aisée de réduire le texte Hebreu de la Bible, soit aves les points voyels, ou sans ces points, en caracteres communs & faciles à former &c.* p. 259

ART. XXI. *Introduction aux vertus Morales & Heroïques, traduite de l'Italien du Sieur Emmanuel Tesoro,*

& dédiée aux Heros du Christianisme, les Chevaliers de Malthe, par le R. P. Thomas Croset Recollet. p. 265

ART. XXII. De laudibus præstantissimi & religiosissimi Cardinalis Josephi Mariæ Thomassii, oratio Joannis Titolivii. *Eloge du très-excellent & très-religieux Joseph Marie Tommassi, par Jean Titolivio.* page 284

ART. XXIII. *Commentaire litteral sur tous les livres de l'ancien & du nouveau Testament, par le R. P. D. Augustin Calmet &c.* p. 292

ART. XXIV. *De la veneration renduë aux Reliques des Saints, selon l'esprit de l'Eglise, & purgée de toute superstition populaire.* p. 313

ART. XXV. *Suite de la Dissertation touchant les livres de Sanchoniathon & l'origine des Philistins.* p. 323

ART. XXVI. *Reflexions sur le systeme de la trituration, par Monsieur Bertrand Medecin à Marseille.* p. 346

ART. XXVII. Quæstio Medica, proposita ab Ill. ac Nob. DD. Joanne Baptista Gastaldy &c. *Question de Medecine proposée par Mr. Gastaldy Conseiller & Medecin*

ordinaire du Roi très-Chrétien &c. page 360
ART. XXVIII. *Nouvelles Literaires.*
D'Alemagne, de Hambourg. p. 366
De Tubinge. p. 367
D'Ausbourg. ibid.
De Francfort. ibid.
D'Italie, de Bergame. p. 369
De Milan. p. 370
De Bologne. ibid.
De Rome. p. 371
D'Angleterre, de Londres. ibid.
De Hollande, de Francker. p. 372
D'Amsterdam. ibid.
De Groningue. p. 373
D'Autun. ibid.
De Paris. p. 374

Fin de la Table.

[illegible]MOIRES

[illegible]

[illegible]

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Mars 1714.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 f. le mois en blanc & broché 16 f.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	3. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

[redacted]

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueïllis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Mars 1714.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXIV.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES

POUR L'HISTOIRE

des Sciences & des beaux Arts.

Mars 1714.

ARTICLE XXIX.

DE L'ACTION DE DIEU *sur les créatures, traité dans lequel on prouve la prémotion physique par le raisonnement, & où l'on examine plusieurs questions qui ont rapport à la nature des esprits & à la grace. Imprimé à Lille,* & se vend à Paris, chez François Babuty ruë S. Jacques 1713. *In* 4°. *deux tomes, tome premier pages* 428. *Tome second pages* 444.

L'AUTEUR veut être inconnu, il a raison, mais il ne veut pas qu'on ignore les motifs qui l'ont porté à faire paroître maintenant son ou-

vrage. Il avertit dans sa préface, qu'on les devinera sans peine, si l'on fait attention *à la circonstance du tems & à la situation des affaires.* Ce n'est pourtant, dit-il, que par obéïssance qu'il y a travaillé : ce n'est pas assûrément aux Puissances legitimes qu'il a obéï dans cette occasion. Les livres qu'on compose par leur ordre ne s'impriment pas à Amsterdam, pour se vendre à Paris, & leurs Auteurs ne sont pas réduits à mandier en Flandres des approbations suspectes pour un livre déja imprimé.

Laissons les motifs de l'Ecrivain, & rendons compte de l'ouvrage; quoique le titre promette qu'on y employera le raisonnement plus que l'autorité, pour défendre le nouveau systême. L'Auteur se défie du succès de sa promesse ; on ne peut prendre contre la raison plus de précautions qu'il en prend, on doit en cela loüer sa prudence, quand on veut contredire les idées les plus claires de la justice & de la bonté de Dieu, établir le destin, renverser les fondemens de la morale, des loix & de la religion, il faut commencer par décrier la raison. . . .

On trouve d'abord un diſcours préliminaire, où le Théologien inconnu explique fort ſuperficiellement les differens ſentimens des heretiques & des Catholiques ſur la nature & la neceſſité de la grace, & où il ſe déclare défenſeur de la grace efficace par elle même. Il revient encore dans ce diſcours à ſes déclamations contre la raiſon, ſous le prétexte ſpécieux d'écarter les préjugez : il oublie cependant d'en écarter un, qui naît du nom même *de grace efficace par elle même*, Calvin eſt le premier qui s'en ſoit ſervi. On peut expliquer ces mots catholiquement ; mais l'Auteur devoit avoir le ſoin de le faire. Ce diſcours préliminaire finit par un plan de l'ouvrage fort abregé, & qui n'en donne qu'une connoiſſance aſſez confuſe.

Extrait des deux premieres ſections.

Le livre eſt partagé en ſept ſections. Dans la premiere l'Auteur ſubſtituë les principes des nouveaux Philoſophes aux principes de l'E-

cole prédéterminante, & pour mieux établir sa grace prédéterminante, il ôte aux créatures tout pouvoir effectif d'agir. Dieu, selon lui, produit tout ce qu'il y a de réel dans les mouvemens des corps & dans les actions des esprits ; il est aussi impossible qu'un esprit produise les actes de sa volonté, qu'il est impossible qu'il crée. L'Auteur paroissant effrayé de sa propre doctrine, cherche à la cacher sous des expressions séduisantes, il veut qu'on dise que l'ame agit, mais il s'explique assez qu'elle n'agit seulement, que comme un instrument déterminé à l'impression qu'il reçoit d'ailleurs.

C'est un extrait mêlé de quelques reflexions que nous donnons, & non pas une refutation exacte. Nous ne nous arrêtons pas à faire sentir la fausseté des principes que l'Auteur propose hardiment comme des axiomes & des démonstrations ; nous n'opposerons à ses plaisanteries basses & cent fois repetées contre les *entitatules*, que la critique badine, mais solide, qu'un des plus beaux esprits du siécle a faite de l'opinion

ſur laquelle toute cette ſection eſt fondée, *que Dieu fait tout ce qu'il y a de réel dans les mouvemens des corps & les actions des eſprits:* le grand Philoſophe dont nous parlons a dit ingénieuſement, que dans ce ſyſteme *l'univers n'eſt plus qu'un jeu de marionettes.*

Nous ferons encore remarquer en paſſant, que toutes les prétenduës démonſtrations de l'Auteur roulent ſur une idée dont un peu de reflexion fait d'abord appercevoir la fauſſeté. Changer un être, le modifier; c'eſt, ſelon nôtre Auteur, l'augmenter, c'eſt créer.

L'Auteur a conſideré dans la premiere ſection nos actions en general, ſelon leur être phyſique: il les conſidere dans la ſeconde ſection, ſelon leur être moral, & c'eſt principalement ſous ce rapport qu'il veut les ſoumettre à l'action de Dieu efficace & prédéterminante. Rendons lui juſtice, jamais l'eſprit n'inventa plus de ſubtilitez pour cacher le foible d'un ſentiment, jamais l'éloquence n'employa tant d'art pour mettre une opinion dans ſon plus

beau jour. Il a senti, & il ne dissimule pas combien son systeme paroît contraire à la liberté ; il n'a garde d'entrer en éclaircissement sur ce point difficile, il gauchit adroitement, il écarte l'objection par une simple protestation, que les Théologiens au nom desquels il parle, reconnoissent dans l'homme une liberté d'indifference ; il n'expliquera pas sitôt ce qu'il entend par ces mots, c'est un mystere qu'il ne faut développer qu'à des yeux éblouïs. Pour éblouïr ses Lecteurs, il avance que sans admettre la grace efficace par elle même, telle qu'il l'entend, on ne peut expliquer comment la perfection de l'homme vient de Dieu, qu'on perd les idées que la foi nous donne de Dieu & de l'homme, que l'esperance n'a plus Dieu pour objet, que l'amour de Dieu ne doit plus être sans reserve, que l'adoration n'est plus qu'imparfaite, que la priere & l'action de graces, la crainte & la vigilance sont inutiles, & l'humilité injuste, que mille autres devoirs cessent d'être devoirs. L'art qui paroît dans les preu-

ves consiste à déguiser son sentiment, & celui de ses adversaires; à supposer toujours, sans le montrer, que le destin qu'il veut établir ne blesse en rien la liberté d'indifference; à feindre hardiment que ses adversaires admettent que la grace n'inflüe point dans le consentement que nous donnons à ce qu'elle nous propose, & que nous nous discernons par des actions où la grace n'a point de part.

Qu'on applique son systeme, & celui de ses adversaires, conçus tels qu'ils sont, à ses preuves si brillantes; on n'y verra plus qu'un déguisement odieux de l'état de la question, & que des argumens qui portent à faux de tous côtez.

Dans le besoin où l'Auteur est de preuves, il met tout en œuvre, même *les paroles échapées*; il trouve sa doctrine partout où il est parlé de la necessité du secours de Dieu. Homere lui est d'un grand secours, il employe cinq pages à transcrire des passages de ce Poëte, il prétend que tous les Poëtes payens sont de son opinion; on ne lui disputera pas des

suffrages d'un si grand poids, quand il s'agit de la Théologie Chrétienne.

Je ne sçai pas pourquoi il abandonne à ses adversaires les Philosophes de la Gentilité ; ils lui sont encore plus favorables que les Poëtes ; les Epicuriens, qui ont crû tout necessaire ; les Stoïciens, qui admettant comme lui le destin, & ont retenu comme lui le nom du libre arbitre, sont tout à lui. Il pourroit même s'attribuer Aristote, Averroës, & quelques autres Philosophes Mahometans, Bradvardin, & l'athée Cesalpin ont crû voir dans ses écrits la prémotion physique.

Il est difficile de vaincre ses passions, les infidelles vivent dans une grande corruption, ce sont, dit nôtre Auteur, des démonstrations de la grace efficace par elle même & prédéterminante. C'est mal raisonner ; mais c'est tomber dans une erreur condamnée, que de nous représenter, comme il le fait, les Juifs sous la loi dénuez de grace.

Ne passons pas si legerement sur le chapitre quatriéme de la seconde

partie de la section seconde. On y lit d'abord cette proposition, plus forte que la vingt-deuxiéme condamnée dans la derniere Bulle : *Dieu a formé l'homme, Jesus-Christ a formé l'homme nouveau, ces deux operations, quoique fort differentes, sont aussi efficaces l'une que l'autre.* Dans le reste du chapitre on s'efforce de montrer dans JESUS-CHRIST un modele de la grace prédéterminante. L'Auteur trop occupé de cette vûë, ôte à la volonté humaine de JESUS-CHRIST toute operation propre, il fait l'homme dans JESUS-CHRIST énergumene de Dieu : on sçait que c'est l'erreur des Nestoriens, & que par un bizarre concours d'erreurs les Eutychiens après le Concile de Chalcedoine donnerent dans cette maniere d'expliquer l'Incarnation, que les Armeniens suivent encore aujourd'hui. Les personnes sages auront mauvaise opinion d'un systeme dont les preuves conduisent à des erreurs si capitales.

Extrait de la troisiéme & de la quatriéme section.

La troisiéme section est employée à annéantir la faculté de connoître, sous prétexte de la soumettre à l'operation de Dieu. On appuye ce merveilleux systeme sur une équivoque grossiere ; on confond les modes de la substance avec la substance, la maniere d'être avec l'être ; changer une substance, dit hardiment l'Auteur, à la faveur de cette équivoque, c'est lui donner un nouvel être qui n'est pas contenu dans elle. Veut il dire que ce soit augmenter la substance, ajouter à la substance ? Pourroit-il le dire, sans s'exposer à la dérision d'un Philosophe de six mois ? Ce grand principe tant de fois repeté, *chaque connoissance est un nouvel être*, ne signifie donc autre chose, sinon que chaque connoissance est une nouvelle maniere d'être. L'Auteur avoüe, & le sens commun le force d'avoüer, que mettre un corps en mouvement, que de ranger en quarré des corps

auparavant rangez en triangle, ce n'est pas augmenter leur substance, c'est leur donner une nouvelle maniere. Les corps n'ont pas dans eux mêmes le principe de se modifier, ils ne sont pas actifs, les esprits different en cela des corps, ils ont en eux mêmes, ils ont reçû du Créateur une activité naturelle, des facultez qui sont les principes de leurs changemens, de leurs modifications; quand ils agissent ils se changent sans augmenter leur substance, ils ne créent pas: nier qu'ils ayent ce pouvoir, c'est annéantir nos facultez, choquer nos propres sentimens, réduire les esprits à la condition des corps. Les Spinosistes s'accommoderont aisément de cette doctrine: ils emprunteront le langage des Stoïciens: ils nommeront Dieu cet agent universel, ce feu subtil & immense qui se répand dans toute la nature; ils nommeront esprits les parties de la matiere les plus délicates & les plus susceptibles des impressions de leur agent universel; ils laisseront aux parties les plus brutes & les plus grossieres le

nom de corps. Comment l'Auteur pourra-t'il les refuser?

Selon lui, la faculté de connoître n'est que la faculté de recevoir les connoissances que Dieu imprime. Il imprime ces connoissances en se faisant voir intuitivement dès cette vie; c'est dans son essence que nous voyons tout, même les corps, & la vision béatifique ne differe que d'un certain nombre de degrez de la connoissance que nous avons de Dieu en cette vie. La Theologie de l'Auteur est, comme on voit, encore plus mauvaise que sa Philosophie.

Il ne reste plus que la volonté à dépoüiller de ses facultez, pour faire de l'homme une machine. L'Auteur acheve ce grand projet dans la quatriéme section: il ôte à la volonté jusqu'à l'amour du bien en general; & ne lui laisse, non plus qu'à l'entendement, que la capacité de recevoir ce que l'operation de Dieu met en elle. Il s'étend fort à montrer que la foi, l'esperance, toutes les vertus, se réduisent à l'amour & se perdent avec lui; qu'il n'y a dans

que deux amours ; la cu-
la charité : erreurs de Baïus,
ées encore de nouveau par
re Constitution. Il examine
erniere précision la fameu-
on, si nous agissons toûjours
qui nous plaît davantage.
e avec soin tous les degrez
rs qui se balancent, & l'on
qu'il donne en cet endroit
d'une mecanique morale,
uelles on jugeroit quel
amour emporte la volonté,
e craignoit de faire la vo-
terielle en suivant ses prin-
est sûr du moins qu'on n'en-
pas le moindre vestige de
ans des operations si méca-

it de la cinquiéme section.

eur cherche ici des preuves
ysteme dans la dépravation
mme, & il se sert d'un artifi-
a déja mis en usage dans les
précedentes : il représente
ultez que nous éprouvons
discernement du vrai & du

faux, dans l'amour du bien, dans l'accompliſſement de nos devoirs, comme des impoſſibilitez dont il conclut la neceſſité d'un ſecours efficace par lui-même & prédeterminant ; & par un nouvel artifice auſſi groſſier que le précedent, il conclut avec beaucoup plus de force la neceſſité d'un tel ſecours, de la veritable impuiſſance où nous ſommes pour les actions ſalutaires, diſſimulant qu'un ſecours d'une autre nature, une grace non prédéterminante, nous délivre de cette impuiſſance, & qu'ainſi cette impuiſſance ne prouve point du tout la neceſſité d'un ſecours prédéterminant. D'ailleurs, on ne comprend pas bien quel uſage il veut faire de la dépravation de l'homme, il a prétendu prouver par la nature de l'homme la neceſſité du ſecours prédéterminant pour toutes les actions bonnes & mauvaiſes : Adam innocent n'a pas été moins ſoumis à l'operation de Dieu qu'Adam criminel, ſi l'on admet les principes expliquez dans les ſections précedentes ; que deviendra donc la diffe-

entre les deux états, qu'on
établir dans cette section cin-
e ? C'est une contradiction
ite, & ce n'est pas seulement
t endroit que l'Auteur n'est
accord avec soi-même.
vance, que Dieu n'auroit pas
onner à l'homme innocent la
piscence, telle que nous l'a-
ni aucune pente vers les biens
, sans y joindre un amour de
supérieur à cette inclination
tre ; qu'autrement Dieu au-
enté l'homme. On reconnoît
nent dans cette proposition la
ine condamnée de Baïus. On
erçoit aussi aisément une con-
tion manifeste. La volonté
n'a d'elle même aucun amour,
e grand principe de nôtre Au-
C'est donc Dieu qui dans tous
ts réels & possibles, lui impri-
utes ses inclinations bonnes &
aises ; c'est lui qui donne à
e infidelle l'amour pour l'ar-
sans lui donner un amour ce-
qui balance cette inclination.
donc, selon nôtre Auteur, le
& le porte au mal. Que l'Au-

teur s'accorde avec lui-même, qu'il renonce à sa prémotion, ou au Baïanisme, qu'il confond ensemble, & dont il veut dans son systeme réünir les principes.

Il fait reparoître ici l'explication du peché originel, que les Théologiens Catholiques ont combattuë avec tant de force dans les Philosophes. Il suppose avec eux deux loix de Dieu, par l'une le cerveau de l'enfant doit avoir les mêmes traces que celui du pere; par l'autre les enfans, aussi bien que les adultes, doivent avoir des inclinations conformes aux traces de leur cerveau; le changement qui s'est fait dans le corps de l'homme par le peché est cause que ces loix servent à transmettre la concupiscence & le peché originel, qui consiste dans ces traces d'inclinations dereglées venuës du peché d'Adam. Mais si c'est là le peché originel, il sera sans doute dans les baptizez qui ont perdu la grace par un peché mortel, & il y sera l'objet de la haine de Dieu. C'est la grace, c'est l'amour de Dieu dominant, qui empêche Dieu, selon

: Auteur, de haïr le juſte où ce
hant dereglé ſe trouve. Mais
ne balance dans le pecheur ce
hant dereglé, car l'Auteur ne
pas qu'il y ſoit balancé par le
irs preſent d'une grace ſuffi-
; il s'eſt propoſé d'autres ob-
ns, il ne devoit pas négliger la
mportante.

Théologien inconnu entre-
l dans la même ſection de mar-
la difference des deux états,
ſt fort embarraſſé, & ne ſe rend
itelligible. Cependant en cet
oit il ſemble revenir aux prin-
communs de l'Ecole prédéter-
nte, il tâche enſuite d'expliquer
nent Adam a pû pecher dans
yſteme : il pecha, dit-il, par
iſtraction, ſes reflexions étoient
iſes à ſa volonté ; il détourna
ttention ſur ſoi-même, il s'ai-
ins aimer Dieu ; & pecha. Il eſt
ile de concilier cette explica-
lu peché d'Adam avec les prin-
de l'Auteur, de la concilier
oins d'une maniere qui faſſe
re Adam coupable. Comment
i étoit-il maître de ſes connoiſ-

ſances reflechies, ſi l'entendement n'a de ſoi aucune connoiſſance? S'il les reçoit toutes de l'operation de Dieu, comment eſt il coupable de n'avoir point formé un acte d'amour de Dieu, quand Dieu ne lui donnoit qu'un acte d'amour pour ſoi-même? L'Auteur ſe propoſe cette objection, il fait ſes efforts pour y répondre, & découvre par ſes réponſes toute la fauſſeté de ſon ſyſteme. Il a ſenti lui-même la foibleſſe de ſes réponſes, & il abandonne le ſoin de répondre, pour prendre celui de ramaſſer les difficultez que les impies font contre la permiſſion du peché d'Adam, qu'il prétend auſſi grandes que celles qu'il n'a pû réſoudre.

Il n'eſt pas plûtôt ſorti de cet écüeil, qu'il donne ſur un autre: Saint Auguſtin a ſi fortement exclus de l'état de l'innocence la prémotion & la neceſſité d'une grace efficace par elle même, que Janſenius a reconnu, que pour ſuivre Saint Auguſtin, il falloit mettre une oppoſition entiere entre les graces propres des deux états. Nôtre Auteur, plus

e, ou plus hardi que Jansenius
e Mr. Arnaud, entreprend de
Saint Augustin prédetermi-
Nous ne pouvons pas nous ar-
à toutes les subtilitez de cette
te incidente, nous remarque-
seulement, qu'il prouve que S.
ıstin a crû l'a prémotion, parce-
aint Fulgence la crûë, & que
Fulgence l'a crûë, parcequ'il
que la sagesse & la puissance de
paroissoient dans la conver-
le l'homme. L'Auteur hazarde
et endroit une explication de
torium sine quo non de Saint Au-
ı fort singuliere. Si on l'en
, le Saint Docteur ne désigne
es termes que l'action par la-
e Dieu conservoit dans l'Ange
ns l'homme innocent la justice
ıelle. A-t'il esperé faire rece-
cette explication aux person-
ui liront S. Augustin?
dernier chapitre de la cinquié-
ection traite des causes & des
ions de la grace, du pouvoir
ons & des mauvais Anges sur
orps, & de la fameuse question,
volontez humaines de Jesus-
ier 1714.

CHRIST *sont les causes occasionnelles de la distribution des graces.* L'Auteur rejette fort durement cette doctrine du R. P. de Mallebranche, dont il a adopté tant de principes.

Extrait de la sixiéme section.

L'Auteur a cherché jusqu'ici les preuves de son systeme dans l'homme ; il les cherche dans Dieu, & commence d'une maniere très-artificieuse par de grandes images de la divinité considerée selon ses vûes, il met en opposition d'autres idées de Dieu, qu'il donne pour conformes aux systemes de ses adversaires, & qu'il défigure autant qu'il peut. Cet endroit fera impression sur les Lecteurs qui n'approfondissent pas.

La dispute qui suit, sur le milieu dans lequel Dieu voit les créatures possibles & futures, ne contient que ce qu'on lit dans tous les cours de Théologie, si ce n'est que l'Auteur, pour faire plus aisément recevoir son opinion, *que Dieu ne voit les créatures & leurs déterminations futures & conditionnelles que dans ses decrets pré-*

 déterminans,

déterminans, ne parle point de la maniere la plus vraiſemblable d'expliquer dans quel milieu Dieu connoît les créatures; l'eſſence de Dieu, dit-on, dans cette opinion, étant d'une perfection infinie, eſt repréſentative par elle même de toute verité, ſans que cette repréſentation infinie de toute verité nuiſe à ſa ſimplicité. Il ne faut donc point chercher où Dieu voit les déterminations libres, ſoit futures, ſoit conditionelles, ſoit poſſibles; il les voit dans ſon eſſence infiniment parfaite, & par conſéquent repréſentative de toute verité.

L'article, ou pour parler plus juſte, la digreſſion de la providence eſt fort longue : l'Auteur y contredit encore le Pere de Mallebranche ſans beaucoup de ménagement ; ſi on l'en croit, Dieu n'agit point par des volontez generales ; Dieu n'a point créé le monde pour ſa gloire, ni pour faire connoître toute l'éminence de ſa ſageſſe : Dieu a créé le monde tel qu'il eſt préciſément, parce qu'il l'a voulu : on ne peut en chercher, on ne peut en marquer

d'autre motif, ce n'eſt point la beauté du plan qui l'a déterminé à le former, c'eſt ſa volonté qui a reglé le plan & borné l'ouvrage ; il n'a point eû en vûë Jesus-Christ, ni l'honneur qui lui revenoit d'un adorateur homme-Dieu ; Jesus-Christ ne ſeroit point venu ſi Adam n'avoit point peché. Laiſſons le Pere de Mallebranche diſputer avec l'Auteur ſur les opinions, ce qui ſuit intereſſe tous les Catholiques.

Dieu n'aime point les créatures en elles mêmes, ni pour elles mêmes, il les aime par rapport au projet dont il veut l'execution. Voilà un Dieu trop ſemblable au Dieu de Calvin ; le Dieu de l'Ecriture eſt plus aimable, il ne parle que de ſon amour pour les créatures, il emprunte les traits les plus touchants pour peindre cet amour, il ſe repréſente comme pere, comme frere, comme ami, comme époux, comme amant paſſioné. S'il n'aime que ſon projet, ce langage eſt étrangement hyperbolique, oſons-le dire, ce langage eſt trompeur.

Les tours éloquens reviennent;toute

l'histoire du peuple de Dieu est mise en œuvre : Dieu, nous dit-on, ne sera pas sûr de l'effet des prédictions, de l'execution de ses promesses, de l'accomplissement de ses Decrets, il n'aura pas sur les cœurs l'empire qui lui convient, ce ne sera plus lui qui discernera les Elus ; l'indépendance de Dieu sera même en péril, si l'on ne convient que l'entendement & la volonté n'ont point d'autres connoissances, d'autres amours, d'autres mouvemens, que ceux qu'ils reçoivent de l'operation prédéterminante de Dieu ; un peu de reflexion découvrira la foiblesse de ces preuves exposées avec tant de confiance. Dieu n'est pas moins maître des cœurs par une grace qui obtient le consentement, que par une operation qui le produit ; & cet empire sur les cœurs est plus digne de lui. C'est regner par amour sur des sujets libres ; c'est devoir l'execution de ses desseins à sa sagesse, autant qu'à sa puissance ; une science infinie qui penetre le fonds des cœurs, une sagesse & une puissance qui prépare & donne tellement

les motifs de vouloir, que les hommes veüillent infailliblement ce qu'il faut qu'ils veüillent pour l'effet des prédictions, pour le succès des promesses de Dieu, portent le caractere d'une intelligence infinie, & sont plus glorieuses à Dieu, qu'une influence toute-puissante telle que l'Auteur l'a décrite, qui pourroit convenir au Dieu materiel des Stoïciens. Jugeons des principes de l'Auteur par les conséquences qu'il en tire lui-même. Si le Demon, dit-il, excite les Juifs à exiler JESUS-CHRIST au lieu de le crucifier; s'il excite les Juifs à le faire mourir trois ans plûtôt ou trois ans plus tard, tout est changé dans l'œconomie du dessein de Dieu. Je demande donc, continuë l'Auteur, qui fait déterminer le Demon à tenter les Juifs ? Si c'est le Demon tout seul, voilà, continüe-t'il, la providence renversée, ce sera le Demon qui fera la destinée de l'Univers. Est-ce le Demon qui s'y détermine, en sorte que Dieu l'y fasse déterminer ? On n'en peut pas douter, conclut l'Auteur, & c'est ce qui prouve invinciblement la prémotion.

uoi ! Dieu veut que Jesus-
hrist soit crucifié, parcequ'il
rédit ? Pour executer ce des-
, il pousse lui-même par une
ation toute-puissante, le De-
à porter les Juifs à cet ef-
ible Deïcide ? A-t'on pû l'é-
? Peut-on le lire sans fremir
rreur ?

Extrait de la septiéme section.

Institution de Calvin a beau-
de rapport avec le livre dont
donnons l'extrait, non-seule-
par la doctrine, mais encore
par le tour artificieux & par la
té du stile. C'est surtout dans
ponse aux objections qui font
jet de cette septiéme section
ce rapport paroît. L'Auteur y a
unté de l'ancien heretique
coup de raisonnemens & d'ex-
ions, jusqu'à traduire plusieurs
s de suite.

s'efforce d'abord de concilier
ysteme avec ce que la raison & la
nseignent de la liberté de l'hom-
l'objection est pressante, réduit

à accorder que l'homme *ne peut pas ne point vouloir ce que l'operation de Dieu le prédétermine à vouloir, qu'il implique contradiction qu'il le veüille,* il se retranche à soutenir que l'homme prédéterminé conserve un vrai pouvoir de ne vouloir pas : comme, dit-il, nous avons un vrai pouvoir de nous précipiter, de nous brûler; l'exemple se tourne contre lui. Nous n'avons pas même dans ses principes, le pouvoir de vouloir nous brûler, nous précipiter, à moins que nous n'ayions perdu l'usage de la raison, ou qu'une violente passion ne nous transporte & ne nous aveugle : on ne peut vouloir une chose, quand on n'a aucun motif de la vouloir, le défaut de motif met la volonté dans une veritable impuissance; & le motif de se brûler, de se précipiter, manque à toutes les personnes de bon sens exemtes d'une violente passion.

L'Auteur raisonne ensuite assez longtems sur la liberté à l'égard de la fin, & sur la liberté à l'égard des moyens, sur les differentes especes de pouvoir, pouvoir naturel, pouvoir que donne la grace habituelle,

pouvoir que donne la grace suffisan-
te : tant de raisonnemens, tant de sub-
tilité, ne rendent pas sa réponse à
l'objection plus claire, ni plus sen-
sible : il ne dit rien que les Calvi-
nistes & les Jansenistes n'ayent re-
peté cent fois.

Il compare lui-même le pouvoir que donne la grace suffisante, telle qu'il l'admet, au pouvoir que donne pour lever un poids de quatre cens livres, une force qui ne suffit que pour lever trois cens quatre-vingt-dix neuf livres ; peut-on dire dans cette hipothese que la grace suffise ? Elle suffiroit si la cupidité étoit plus foible, mais elle ne suffit pas, elle donneroit le pouvoir de ne pas pecher, si la cupidité étoit plus foible, mais elle ne le donne pas ; il est aussi impossible à l'homme qui n'a qu'une grace suffisante d'observer le Commandement, qu'il est impossible de lever un poids de quatre cens livres avec une force inferieure à ce poids. Le pecheur est donc excusable de ne pas faire l'impossible. Ne le seroit-il pas, si on lui commandoit de lever un poids

de quatre cens livres avec une force inferieure, & qu'il n'executât pas cet ordre ? La comparaiſon n'eſt pas juſte, dit l'Auteur, celui à qui on commanderoit de lever un poids avec une force inferieure, voudroit le lever, & cette volonté le rendroit excuſable, mais le pecheur ne veut pas obſerver le Commandement. L'Auteur impoſe, la comparaiſon eſt juſte : vouloir, eſt à l'égard du pecheur lever le poids de quatre cens livres ; il ne veut pas, parcequ'il n'a pas la force de vouloir, & la grace inferieure à la cupidité ne peut lui en donner la force ; comment réſiſte-t'on à cette grace ? Eſt-ce en la privant d'un effet auquel ſa force ſoit proportionnée ? Non, on y réſiſte parceque la cupidité ſuperieure rend la grace inefficace. L'Auteur parle en paſſant de la volonté qu'a Dieu de ſauver tous les hommes : il gliſſe fort legerement ſur une matiere ſi délicate, il craint de s'expliquer, & s'explique pourtant aſſez : Dieu veut ſauver tous les hommes, parce qu'il a inſtitué des moyens generaux de ſalut.

Quand j'ai lû dans le titre du chapitre XIV. qu'on alloit traiter *du pouvoir actif*, j'ai crû que l'Auteur alloit contredire les principes qu'il a posez dans les premieres sections; j'ai bientôt reconnu mon erreur, il ne se contredit point, il s'enveloppe, il ne découvre qu'à demi ses sentimens; il dit pourtant plus qu'il n'a dessein de dire: il réduit toute l'activité des esprits, cette activité qui les distingue des corps, à ce que Dieu tire une connoissance d'une autre connoissance, un amour d'un autre amour: Dieu a mis dans l'entendement la premiere connoissance, & dans la volonté le premier amour. Que Dieu par son operation développe ce qu'il a mis dans les esprits, qu'il l'augmente, qu'il ajoute un degré d'être à celui qu'il a produit, où est l'activité des esprits? Où est la difference des corps & des esprits?

On reproche aux prédéterminans qu'ils font Dieu Auteur du peché: le Théologien inconnu répond à cette difficulté ce qu'on y répond

d'ordinaire : Dieu ne prédétermine pas au formel du peché ; le formel du peché n'eſt qu'une privation, un néant ; il ne rend pas ces réponſes plus claires, ni plus ſatisfaiſantes, & de plus il n'a nul droit de s'en ſervir : perſonne n'a donné autant d'étenduë qu'il en donne à l'operation prédéterminante de Dieu, perſonne n'a autant annéanti les facultez de l'homme ; il ne ſçauroit alleguer que la volonté corrompuë corrompt l'action de Dieu & la rend défectueuſe ; la volonté n'eſt corrompuë que par ſes actes, Dieu les lui donne tous. Remontons avec l'Auteur à la ſource de la corruption de la volonté, Dieu l'a-t'il créée perverſe ? L'Auteur le nie avec raiſon. S'eſt elle pervertie par une action que Dieu ne lui ait pas donnée ? L'Auteur eſt obligé de le nier ; ce n'eſt donc pas elle qui pervertit l'action de Dieu, elle ne peut y rien ajoûter, en rien ôter, tout ce qu'elle a lui vient de Dieu ; encore un coup, où ſera ſelon ce ſyſteme la cauſe du peché, dans la volonté, ou dans Dieu ? L'action n'eſt peché que par

ce qui lui manque, l'action telle qu'elle est, est toute de Dieu, Dieu a voulu, Dieu a fait que ce qui lui manque lui manquât.

On ne peut donc faire voir que le pecheur a tort, l'Auteur l'entreprend néanmoins, après être convenu de bonne foi que cette difficulté le trouble & l'épouvante, il paroît en effet du trouble dans ses réponses : il ne veut pas qu'il y ait rien de nous dans nos merites que nous puissions nous attribuer, ils sont les dons de Dieu, je l'avoüe, ils sont les dons de Dieu, parce qu'il nous a donné les graces necessaires pour toute action meritoire ; mais ils sont nos merites, parceque nous avons fait usage des dons de Dieu.

L'Auteur parle beaucoup de liberté & d'indifference, mais on a déja vû ce qu'il entend par là, & qu'il n'a retenu que les noms d'indifference & de liberté. Il finit ce chapitre en recommandant à ceux que ses réponses n'auront pas contentez, de reformer leurs idées de la justice de Dieu. Dans le dernier chapitre de la premiere partie de

cette section septiéme il rassemble les autres objections, qu'on a coûtume de proposer contre la prémotion physique & la grace efficace par elle même. Sa maniere la plus ordinaire d'y répondre, est de les faire retomber sur les systemes opposez au sien; pour peu qu'on compare les réponses qu'il donne à celles qu'on peut donner en suivant d'autres principes, on reconnoitra qu'il a eû tort d'entreprendre ce parallele de son systeme avec les autres, il l'a poussé plus loin dans la seconde partie de cette derniere section, & nous en ferons la matiere d'un second extrait.

ARTICLE XXX.

ABRAHAMI PUNGELERI Theol. & hist. sacræ Prof. prim. de Babele dissertationes &c. C'est à dire, *Dissertations sur Babylone, où non-seulement le dixiéme & l'onziéme chapitre de la Genese, mais encore plusieurs autres endroits de l'Ecriture, & principalement de l'Apocalypse, sont éclaircis. Par Abraham*

Pungeler, premier Professeur de Théologie & de l'histoire sainte. A Herborn dans le Comté de Nassau, de l'imprimerie & aux frais de J. Nicolas André, 1710. *In* 8°. *pages* 262.

CEs dissertations sont deux harangues prononcées par le Sieur Pungeler; & puisqu'il les a fait imprimer, c'est une marque qu'il a crû qu'elles ont été applaudies, & peut-être l'ont-elles été à Herborn. Ses Auditeurs lui auront passé tout ce qui lui manque de Latinité, d'arrangement, d'érudition & de pensées; & ils auront été charmez de l'entendre comparer Rome à Babylone. Il y a longtems que les Protestans sensez se mocquent de cette comparaison, qui semble n'avoir d'abord été jettée parmi le peuple, que pour le soulever contre l'Eglise Catholique, en lui faisant imaginer d'y voir l'Antechrist regnant.

Mr. Pungeler ne va pas plus loin, & voici en substance ce qu'il dit sur ce sujet. Nemrod s'usurpa un empire sur les autres descendans de Noé,

bylone : l'Egliſe Romaine vante l'unité de la foi, Rome a ſes palais & ſes défenſes. Dieu irrité, de ce que l'Egliſe Romaine prétendoit réduire toute la terre à n'avoir qu'un même ſentiment ſur la Religion, a enfin fait naître la diverſité d'opinions : il a ſuſcité les Zuingles, les Luthers, les Calvins. Toute la terre néanmoins ne s'eſt pas détachée de l'Egliſe Romaine, & il eſt même à craindre que peu à peu elle ne recouvre ſon premier empire. Elle a encore ſes ſectateurs, ſur tout ce Royaume très-Chrétien, ſes Prélats, ſes Ordres Religieux, ſes Miſſionaires, qui ne travaillent qu'à étendre ſa domination juſques dans le nouveau monde & juſqu'à la Chine.

L'unique reflexion par laquelle on finira, c'eſt que l'Auteur, contre ſon intention, fait le plus bel éloge de l'Egliſe Romaine, & que du même trait il convainc de ſchiſme tous les ſectaires. Comment? Parceque l'unité de foi eſt ſurtout recommandée, & eſt une marque éclatante de la veritable Egliſe. L'Egliſe Catholique, qui inſiſte ſi fort ſur

ce point capital, est donc la veritable Eglise; & les sectaires qui la divisent, sont coupables d'un schisme sacrilege.

Ce n'est pas en cela seul que l'Auteur a manqué d'attention. Par exemple, afin d'en venir à ses Zuingles, ses Luthers & ses Calvins, il avance que les heresies du second & du troisiéme siécles n'étoient que des bagatelles, c'est à dire, qu'il compte pour peu les Sabellius, les Pauls de Samosate, les Arius, les Manichéens, ces ennemis de la Trinité & de la divinité de JESUS-CHRIST. Et par un renversement incompréhensible, il met en compte les schismes survenus entre les Papes, les dissentions entre les Papes & les Empereurs, & les disputes Scholastiques des Thomistes & des Scotistes.

ARTICLE XXXI.

REFLEXIONS MORALES, *avec des notes sur le Nouveau Testament, traduit en François, & la Concorde des quatre Evangelistes, à* Mars 1714.

l'usage de divers Dioceses. A Paris, Quay des Augustins, chez le Conte & Montalant, entre la ruë pavée & la ruë des Augustins, à la ville de Montpellier, 1713. *in douze, quatre tomes, le premier de 656 pages, le second de 416, le troisiéme de 654, le quatriéme de 566.*

C'Est ici veritablement que nos Lecteurs ne doivent s'attendre qu'à voir copier une préface. Et quant à l'ouvrage même, on leur dira seulement ce qui fut dit à St. Augustin, *Tolle, lege*, Prenez le, & le lisez. Si ce n'est pas une voix venant immédiatement du Ciel qui le leur recommande, c'est celle de vingt-quatre Prélats qui lui ont donné leur approbation avec éloge.

Ils assûrent que la traduction Françoise est saine, exacte, pure; que les reflexions sont édifiantes, pleines d'instruction & d'onction, que par leur varieté elles sont utiles à tous les états & à toutes les professions du Chrétien, qu'elles apprennent à lire l'Ecriture avec fruit,

que les notes sont judicieuses, que dans leur brieveté elles renferment ce qu'il y a de meilleur dans les commentaires, & donnent l'intelligence du texte ; que la concorde est nette & suivie ; enfin, que tout l'ouvrage est composé en esprit de paix, & inspire la docilité envers l'Eglise. Ils n'oublient pas même de loüer la pureté du langage.

Venons à la préface, qui explique parfaitement l'œconomie de tout l'ouvrage. C'est le travail de près de cinq années, qui paroît enfin, quand il a été en état d'être mis en lumiere. Il renferme le texte du Nouveau Testament, une traduction Françoise de ce texte, des reflexions qui en expliquent le sens moral, des notes critiques pour l'intelligence de la lettre, & la concorde des quatre Evangelistes. C'est comme un Commentaire moral & literal que l'on a joint au texte de la Vulgate.

La traduction est celle qui fut approuvée en 1696. par son Eminence, Monseigneur le Cardinal de Noailles. D'ailleurs, les Prélats qui ont

bien voulu autoriser l'ouvrage, ont aussi reçu cette traduction.

Dans les reflexions morales on s'est proposé de donner moins à l'esprit qu'au sentiment, & de les rendre profitables plûtôt qu'ingénieuses, les ouvrages de pieté étant faits plus pour édifier que pour plaire. Un tour plus sententieux les auroit peut-être renduës plus agréables aux gens qui aiment à penser; mais on a mieux aimé perdre cet avantage, que de risquer d'être trop sec, & de n'être pas à la portée de tout le monde. On s'est borné à celles qui naissent du texte, dans la crainte qu'en les multipliant, quelques-unes ne fussent pas assez naturelles & ne parussent hors d'œuvre. Ce qu'on désire, c'est de n'avoir rien dit qui n'édifie, & que le Seigneur ayant égard à la droiture d'intention avec laquelle on a entrepris & composé cet ouvrage, daigne par l'onction de sa grace suppléer à ce qui peut y manquer d'ailleurs.

Comme il y a eû dans tous les tems de l'Eglise des erreurs & des hommes attachez à l'erreur, & que

teur s'est appliqué à nous don-
s marques pour les connoître,
regles de conduite à cet égard,
oit une espece de prévarica-
de ne pas développer aux Fi-
les leçons qu'il nous a laissées
point, en observant néan-
de s'en tenir à des reflexions
les, & ne désigner qui que ce
particulier.
chose a fait quelque peine
nposant cet ouvrage, ç'a été
uver en beaucoup d'endroits
lexions à faire sur les devoirs
steurs; des Directeurs, des
res de la parole, à qui certai-
it on ne s'étoit nullement pro-
de faire des Leçons. Mais
CHRIST ayant employé une
partie de sa vie publique à
r ses Disciples aux fonctions
postolat, par ses exemples &
s discours, pour détourner
irs les reflexions sur d'autres
il auroit fallu trop souvent
r la lettre, & débiter sans
ne morale déplacée. Le parti
que l'on a pris, a été de s'a-
nner simplement au texte, en
's 1714.

s'étudiant de ne rien dire qui eût l'air de critique, ou d'invective, rien qu'on pût raisonnablement juger être dit pour aucun d'eux en particulier, rien qui parût tendre à avilir le ministere.

Les notes critiques font la troisiéme partie de l'ouvrage. Les personnes habiles qui voudront les lire, sentiront bien qu'on les a puisées dans les sources, & qu'on n'y dissimule point les difficultez. On a tâché d'y garder une espece de milieu, entre ce qu'on appelle communément un Commentaire; & ce qu'on conçoit ordinairement sous l'idée de simples notes. On a crû que celles-ci jointes aux reflexions, diroient ce qui est necessaire pour l'intelligence de la lettre, non-seulement au commun des Fidelles, mais au commun de ceux qui sont chargez de les instruire.

Afin qu'il ne manquât rien à l'intelligence entiere du nouveau Testament, que l'on s'est proposée pour but de cet ouvrage, on a crû devoir y ajouter une Concorde des quatre Evangelistes. Elle se trouva

à la fin de S. Marc, où la petitesse du volume a engagé de la placer.

Voilà avec quelques retranchemens qu'on a faits, ce que dit la préface touchant la disposition generale de cet ouvrage, le plus complet qu'on ait vû en ce genre.

Pour l'execution, l'Auteur avertit de quatre choses. La premiere. Les livres de pieté, dit-il, sont faits pour instruire les Fidelles de ce qu'ils doivent sçavoir & pratiquer, & non pas pour leur apprendre à disputer, ou pour leur faire adopter des sentimens contestez. Ainsi lorsque dans les reflexions, ou les notes, on est tombé sur des matieres dogmatiques, on s'est fait une étude d'exposer & d'appuyer la doctrine communément reçûë dans l'Eglise, sans prendre parti pour aucune des opinions de l'Ecole. Si en quelques endroits on paroissoit s'être éloigné de cette regle, c'est faute d'attention, & sans le vouloir, qu'on s'en est éloigné.

La seconde. En ce qui concerne les dogmes de la Grace, laquelle, selon les décisions de l'Eglise, ne

peut jamais être accordée aux merites de la nature, & nous est cependant absolument necessaire pour commencer, pour continuer, pour achever quelque bonne action que ce soit, dans l'ordre surnaturel & par rapport au salut, après avoir établi ces veritez en beaucoup d'endroits, on s'est crû en droit de les supposer en d'autres, où l'on parle, soit des forces & de la puissance de l'homme pour faire le bien, soit des dispositions à certains dons de Dieu, ces forces & ces dispositions étant des effets de la grace. C'est ainsi qu'en usent tous les Ecrivains qui traitent des matieres de pieté.

La troisiéme. Si nous avons tâché d'inspirer au pecheur de la confiance en la divine misericorde, nous n'avons pas oublié non plus dans les occasions, de leur représenter combien il est dangereux d'en abuser par le delai de la pénitence. De même, en remarquant à l'usage des Pasteurs & des Directeurs des ames, les divers exemples que Jesus-Christ a donnez de douceur & de bonté envers les pecheurs, nous avons eû

soin aussi, quand le Texte sacré nous y a portez, de bien faire sentir que la condescendance pour les pecheurs ne doit rien prendre sur les droits de la Loi, qu'il faut même user de rigueur envers eux, en appliquant selon le besoin le fer & le feu à leurs playes; qu'il est necessaire en certaines occasions de s'assûrer de leur repentir, par de sages épreuves & par de justes délais.

La quatriéme. Telle proposition qui est fausse, si on la prend à la lettre & dans la rigueur métaphysique, se trouve vraye quand elle est prise moralement, ainsi qu'on a coûtume de la prendre, lorsqu'on ne cherche point à chicanner. Un Lecteur équitable entend alors ce que l'Auteur veut dire, & ne s'attache point scrupuleusement à ce qu'il dit. Quelques exemples rendront ceci sensible. Quand nous disons (Saint Matthieu 12. 14.) *qu'on ne guérit point un esprit possedé de la jalousie*, entend-on par là autre chose, sinon qu'on guérit difficilement & rarement un esprit possedé de la jalousie? Quand

nous disons (S. Matthieu 15. 8.) que l'on honore Dieu *sans fruit*, si l'on n'est soumis à la loi, qui ne comprend d'abord ce que nous voulons dire, que les actions de pieté sont *sans merite*, si l'on n'obeït pas à la loi ? L'Auteur ajoute trois ou quatre autres exemples, pour montrer qu'il est une sorte de litteralité, si l'on ose parler ainsi, qu'il seroit injuste d'exiger toûjours irrémissiblement d'un Auteur hors des ouvrages dogmatiques, si ce n'est dans les points sur lesquels il seroit legitimement suspect d'erreur.

ARTICLE XXXII.

COMMENTARIUS PHILOLOGICUS de Decimis Judæorum &c. C'est à dire, *Traité des dixmes Judaïques en dix dissertations, où tout ce qui concerne cette matiere est éclairci par les livres sacrez & par les écrits des anciens Juifs, & où quelques endroits de la sacrée antiquité sont expliquez par occasion. Par Jean Conrad Hottinger de Zuric, petit fils de*

Mars 1714.

Henri, & fils de Conrad. A Leide, chez Isaac Severin, 1713. *In* 4°. *pages* 253.

LE nom d'Hottinger est connu dans la Republique Litteraire. Henri l'a mis en reputation par des ouvrages d'érudition, & entre autres par un du Droit des Hebreux; ses petits fils Jean Conrad à Duisbourg, & Jean Henri à Marbourg, qui sont cousins germains, continuent de l'illustrer.

Avant cet Auteur plusieurs autres ont écrit des dixmes Judaïques, soit en des traitez particuliers & composez exprès sur cette matiere, soit par occasion, & à propos des diverses coûtumes & des obligations des Juifs; comme Sigonius & Cunæus dans la Republique des Juifs; Goodwin dans son livre intitulé, Moyse & Aaron, Scaliger, Amama, Guisius, & Selden Anglois, Frischmuth, Quenfteed, Varenius. Mais outre qu'ils n'ont pas épuisé la matiere, c'est qu'ils ne l'ont pas bien comprise, & qu'ils ont fait des fautes. Mr. Hottinger déclare, qu'il

eſt fort éloigné de donner toute créance aux Rabbins, & que toutefois il ne peut la leur refuſer entiérement, en ce qui concerne les coûtumes de leur nation & leurs traditions. Il les a donc conſultez ſoigneuſement, & il tire preſque tout ſon ouvrage de la Miſchne, & des commentaires qu'ont fait ſur la Miſchne les Rabbins Moyſe fils de Maïemon, & Obadias, ou Abdias de Bartenora.

On apprend ſeulement dans la premiere diſſertation, que le mot Hebreu *maaſer*, qui ſignifie la dixme, vient de *eſer*, qui ſignifie dix. Mais pour une plus grande clarté on préviendra ici ce que l'Auteur n'explique que dans la ſuite, qu'il y a diverſes eſpeces de dixmes à diſtinguer; car le peuple payoit la dixme aux Levites, & iceux-ci cedoient aux Prêtres la dixme de celles qu'ils avoient reçûës; de plus, chacun ſur les neuf parties qui lui reſtoient étoit encore obligé de tirer une dixme, qu'il devoit, ou conſumer à Jeruſalem, ou diſtribuer aux pauvres. Ainſi chaque particu-

ſtoit chargé de deux dixmes,
emière ſe prenoit du tout, &
conde des neuf parties qui reſ-
t après la premiere ôtée.

. ſeconde diſſertation n'eſt pas
remplie, & il ne s'y agit que de
gine des dixmes. La loi de Moy-
s ordonne ; mais auparavant
ham avoit fait preſent à Mel-
dech de la dixme du butin ga-
ur les Rois qu'il avoit vaincus,
cob voüa à Dieu la dixme de
ſes biens. On laiſſe une digreſ-
ſur la perſonne de Melchiſe-
 ; où l'Auteur voulant ſuivre
ques anciens qui ont crû que
it le Fils de Dieu ſous la forme
aine, ne s'exprime pas correc-
nt en diſant que c'étoit JESUS-
RIST.

eux ſortes de biens étoient ſu-
à la dixme, les fruits de la terre
s animaux : Mr. Hottinger trai-
 ceux-là dans les trois diſſer-
ns ſuivantes, & il commence
examiner de quels fruits la dix-
étoit dûë. Le précepte general
orté au Levitique ch.27. v.30.
s les dixmes de la terre, ſoit de ce

qui est semé en terre, soit du fruit des arbres, appartiennent au Seigneur & lui sont sanctifiées. Et au Deuteronome ch. 14. v. 22. *Vous séparerez la dixme de tout ce que vôtre champ que vous aurez semé rapportera chaque année... La dixme de vôtre blé, de vôtre vin & de vôtre huile.* Par les termes de la Loi, *ce que produit vôtre champ ensemencé*, Maïemonide, Abdias, Salomon Jarchi entendent, ce qui s'appelle proprement blé, ou grains, à sçavoir, le froment, l'orge, l'épeautre, le seigle, l'avoine : par le fruit des arbres, ils entendent le raisin & les olives, dont se font le moust, ou le vin, & l'huile ; & ce qui se lit au ch. 10. du 2ᵉ. livre d'Esdras, est conforme à cette explication. Toutefois David Kimhi comprend tous les légumes & tous les fruits bons à manger. La dixme du blé se payoit après qu'il avoit été battu & vanné ; & alors il se nommoit *Dagan*, d'où apparemment vient le nom de l'idole Dagon, comme qui diroit le Dieu des blez.

On remarquera ici, que le passage cité par l'Auteur touchant les

grains eſt pris d'Abdias, de Bartenora, & qu'il doit être traduit: *Quinque intelliguntur frumenti ſpecies, triticum, hordeum, zea (vel ſpelia) ſecale, avena*: au lieu que la traduction de l'Auteur porte: *Spica vulpis, avena*. Il a pris le mot Hebreu qui ſignifie le ſeigle, pour l'avoine; & il a mis comme deux eſpeces diſtinguées, *ſpica vulpis*, & *avena*, qui eſt la même, les Hebreux appellant l'avoine du nom d'épic de Renard, à cauſe que ſur pied elle a quelque reſſemblance à la queuë de Renard. On doit cette remarque au P. Souciet.

Outre ces choſes dont Moyſe ordonne la dixme, au 2. livre des Paralipomenes ch. 31. v. 5. il eſt fait mention du miel, & l'Ecriture s'y ſert d'un mot qui ſignifie également, & le miel que donnent les abeilles, & un ſuc mielleux que rendent les dattes. C'eſt de ce miel de dattes que la dixme étoit dûë, puiſque la Loi l'exige des biens de la terre, ce qui ne convient pas au miel des abeilles.

Les Rabbins ne s'en tiennent pas

là, & ils font cette regle generale: *Tout ce qui se mange & se garde, & provient de la terre, doit la dixme.* Voilà donc trois conditions. 1°. Ce qui est de la nourriture ordinaire des hommes, & non pas ce qu'un tems de famine les contraint de manger : & bien que la vesse semble être de ce dernier genre, Maïemon néanmoins la soumet à la dixme. 2°. Ce qui se garde & appartient à un particulier, non pas ce qui est abandonné & n'a point de maître, comme le glanage laissé aux pauvres, la ruë, le pourpier & le cresson sauvages, & d'autres herbes qui naissent dans les champs sans culture, & que chacun peut cüeillir. 3°. Ce qui provient de la semence jettée en terre : & par là les trufes, les champignons, & toutes les especes de potirons, sont exempts de la dixme. Le Rabbins en exemptent encore l'ail, parcequ'il fait pleurer, les graines d'oignons & de raves, parcequ'elles ne se mangent pas; *fabam Ægyptiacam*, les fesolles d'Egypte; le fruit des arbres plantez dans le logis, comme n'étant pas dans le champ.

Mr. Hottinger finit cette diſſertation troiſiéme en ſoutenant, qu'il ne s'enſuit pas des paroles de Jesus-Christ en S. Matthieu ch. 23. v. 23. que les Juifs ne fûſſent pas obligez à la dixme des légumes.

Dans la quatriéme il définit le tems auquel la dixme devoit être payée. Il eſt bon de donner ici quelque idée de l'année Judaïque. Elle étoit communément composée de douze lunaiſons, & quelquefois de treize, parceque les douze lunaiſons ne rempliſſent pas l'année ſolaire: leurs noms étoient, *Niſan*, *Jiar*, *Sivan*, *Thammus*, *Ab*, *Elul*, *Tiſri*, *Marcheſvan*, *Caſleu*, *Thebet*, *Schebat*, *Adar*, & en certaines années *Adar* ſecond. Régulierement le mois de *Niſan* étoit celui dont la pleine lune venoit après l'époque du Printems, & celle que nous appellons la lune paſcale. Le peu qu'on vient de dire ſuffit pour faire concevoir le rapport de l'année Judaïque à la nôtre. On a eû occaſion d'en dire davantage dans ces Memoires au mois d'Octobre de 1712. art. 135.

Revenons à Mr. Hottinger, qui

considere le tems où la dixme étoit dûë, l'état des choses dont elle étoit dûë, & la permission, ou la défense d'en manger alors. La dixme des fruits des arbres étoit fixée au premier jour du mois *Schebat*, selon l'Ecole de Schamaï, ou au quinziéme du même mois, selon l'Ecole d'Hillel, qui étoit la plus suivie. Sur quoi il y a bien des observations à faire. Car 1°. les fruits des trois premieres années qu'un arbre avoit été planté, étoient immondes, ceux de la quatriéme année étoient tous consacrez à Dieu, comme prémices; & par conséquent les dixmes ne commençoient à se payer que la cinquiéme année. 2°. Comme tous les fruits des arbres ne viennent pas ensemble à maturité, selon qu'ils se cüeillent, ou avant, ou après le quinziéme de *Schebat*, la dixme étoit réputée pour l'année précedente, ou pour la suivante. 3°. Si un arbre porte en deux saisons, avant & après le 15e. de *Schebat*, la dixme des premiers fruits appartenoit à l'année précedente, celle des derniers à l'année suivante. Pourquoi

bservations, qui paroissent le-
s ? Afin de satisfaire à la loi
rémices pour la quatriéme an-

lant aux blez, le tems de s'ac-
er de la dixme est celui de la
son : celle de l'orge se faisoit in-
inent après la fête de Pasques,
ins le reste de *Nisan* ; celle du
ent avant la fête de la Pente-

eneralement les Rabbins ap-
nt du nom d'aire, *Area*, l'état
oivent être les choses pour pou-
être consumées : ainsi l'aire des
s, c'est quand ils sont mûrs
eillis ; l'aire du vin & de l'hui-
quand ils sont mis dans les ton-
x, ou les vaisseaux ; l'aire des
is, quand ils sont battus &
ez ; ou du moins, lorsqu'après
: été battus ils sont ramassez en
ceaux. Les Rabbins disent en-
, qu'alors l'ouvrage est parfait,
à dire, que les fruits & les grains
en état de servir.

r avant que les fruits & les
is fûssent en aire, & que leur
age fût parfait, & conséquem-

ment avant que d'en avoir payé dixme, il n'étoit pas absolume défendu d'en manger : & cela Jangage des Rabbins s'appelle manger par accident, ce qui pou tant ne devoit pas se faire sans grandes précautions. Par exempl il étoit permis de manger les grai d'un épic d'orge, en les tirant l'u après l'autre, mais non pas s'i avoient été amassez sur la main, mis dans quelque vase. Qui auro fait cuire du moust, ou du vin nou veau dans une écüelle, l'auroit pû av ler; non pas s'il l'avoit fait cuire dan un bassin, ou un chaudron. Il n'y e pas eû de mal à exprimer des oliv sur la viande; mais il y en auro eû à les exprimer sur sa main. quelqu'un avoit un figuier plan dans la cour de son logis, ce n'éto pas contrevenir à la loi de la dixm de manger les figues en les cueilla l'une après l'autre; mais s'il en avo cueilli plusieurs, il en devoit la di me: toutefois s'il étoit monté dan le figuier, il lui étoit licite de pre dre autant de figues qu'il pourroit & de les manger. De même, si que

qu'un avoit une vigne plantée dans sa cour, rien ne l'empêchoit de s'attacher à manger une grappe de raisins, en tirant un grain après l'autre; mais il falloit avoir payé la dixme, avant que de manger d'une grappe qui auroit été coupée par le pied.

Voici encore d'autres resolutions. Les vandangeurs pouvoient licitement manger du raisin ; & pareillement ceux qui étoient occupez à cüeillir des fruits, en pouvoient manger, & mettre cette condition en se loüant pour le travail, sans pouvoir cependant ajoûter, à condition aussi que leurs enfans, ou d'autres personnes qui me verront travailler, en mangeassent comme eux. Si le maître des fruits, ou des grains, étoit convenu de nourrir ses ouvriers, ceux-ci n'en pouvoient pas manger avant que la dixme eût été levée. Enfin, ceux qui travailloient après que les fruits avoient été mis en aire, & que leur ouvrage étoit parfait, étoient obligez avant que d'en manger, d'attendre que la dixme fût séparée.

Outre ce qu'on vient de rapporter, les Rabbins marquent six sortes d'évenemens, qui déterminoient l'obligation de s'acquitter incessamment du précepte de payer la dixme des biens de la terre : à sçavoir, les avoir portez au logis, les avoir achetez, mis à cuire au feu, les avoir salez, en avoir séparé les prémices, & si le Sabbat intervenoit après les avoir cüeillis. Ces Casuistes discrets donnent là dessus des explications remarquables. Le logis, disent-ils, est celui où l'on habite, non pas un cabinet bâti seulement pour se reposer, ou pour prendre le frais, ni une auberge, ou un cabaret où l'on s'arrête en chemin ; le vestibule même de la maison, s'il n'est fermé, ne détermine point : en un mot, jusqu'à ce que les fruits soient mis où l'on a dessein de les garder, il est loisible d'en manger par accident ; ce qui est encore permis, si l'on ne les a pas fait entrer par la porte ordinaire de la maison, mais par dessus le toict, ou par une porte de derriére, ou une fausse porte.

Ils donnent aussi des regles aux

acheteurs & aux vendeurs. Si quelqu'un crie dans le marché, *achetez, prenez des figues*, il est encore permis aux acheteurs d'en manger par accident ; & si c'est du raisin, ou des grenades, ils n'en doivent manger que grain à grain. Mais si le Crieur ajoutoit, *prenez de mes figues & les portez chez vous*, il seroit à présumer qu'auparavant il les auroit portez chez lui ; & en ce cas, avant que d'en manger, il faudroit s'informer s'il en avoit payé la dixme. Des fruits en état d'être consumez, ne sçauroient être vendus qu'à des personnes dont on est sûr qu'elles s'acquitteront du précepte de la dixme.

Quelle peine étoit portée contre ceux qui y contrevenoient ? Celle de la mort, que Dieu leur avanceroit, & de la part des Magistrats, le foüet.

La 5^e^. dissertation regarde les terres, & les personnes sujettes au précepte des dixmes. C'étoit generalement tout ce qui s'appelloit Terre d'Israël, non-seulement celle de Chanaan, laquelle étoit terminée par le fleuve du Jourdain, mais tout

le païs conquis par le Roi ou par un Prophete au nom de la nation ; ainsi le païs au delà du Jourdain, où les Tribus de Ruben, de Gad, & la moitié de Manassés s'établirent, devoit les dixmes, comme celui de Chanaan. Toute cette étenduë appellée Terre d'Israël, ou Terre sainte, étoit obligée de droit divin. Il faut excepter l'année Sabbatique, où la terre demeurant sans culture & sans être ensemencée, ce qui en provenoit n'étoit point sujet à la dixme.

Mais les Sages avoient soumis d'autres païs aux dixmes ; la Syrie, parceque David l'avoit conquise ; celui des Moabites & des Ammonites, comme voisins ; celui de Babylone, depuis que les Juifs s'y furent établis dans le tems de la captivité ; l'Egypte, à raison du voisinage. Cela s'entend des fonds de terre acquis par les Juifs.

Comme dans les tems postérieurs les Prêtres & les Levites prirent la licence d'acquerir des fonds, contre ce que la Loi leur commandoit, de n'en point avoir, ils ne furent

penſez de payer la dixme,
ne fruſtrer pas leurs Freres.
naritains & les étrangers; s'il
t qu'ils euſſent quelque fond
. Judée, y étoient auſſi con-

premieres dixmes ſont la ma-
: la diſſertation 6ᵉ. Un Iſraë-
ımmençoit par tirer du revenu
terres les prémices, qui
communément un de cin-
, quoique l'Ecole d'Hillel
t à un de ſoixante, & celle
ımmaï à un de trente: enſuite
roit la dixme. S'il changeoit
lre, & que d'abord il mît la
à part & enſuite les prémices,
réputé avoir ſatisfait à la Loi.
vites recevoient la dixme, &
le partage que Moyſe leur
ſſigné. Les Rabbins racontent
ras ordonna de la payer aux
, afin de punir, dit l'Auteur,
vites, de ce que peu d'entre
ient voulu quitter Babylone
urner en leur patrie. Mais là
ſeroit tombée ſur ceux qui ne
itoient pas, & qui avoient
Eſdras. Il ſemble que S. Paul
r 1714.

en l'Epître aux Hebreux ch. 7. v. 5. dit que les Prêtres touchoient les dixmes du peuple; mais il faut l'expliquer en general de la Tribu de Levi, en laquelle étoit le Sacerdoce.

Scaliger a crû que toutes les dixmes devoient être voiturées à Jerusalem; Mr. Hottinger est d'un autre sentiment, & il dit qu'elles étoient transportées dans les villes appartenantes aux Levites, où ils s'en nourrissoient avec leurs familles. De celles qu'ils recevoient ainsi, ils séparoient une autre dixme à l'usage des Prêtres. Au reste, il étoit permis à chaque Israëlite de lever lui-même la dixme des Prêtres, & sans la faire passer par les mains des Levites, la donner à qui il lui plaisoit; d'où il arrivoit que les Prêtres les plus capables & les plus estimez abondoient en richesses, tandis que les ignorans & les moins considerez demeuroient dans l'indigence. Malachie ch. 3. v. 10. fait mention des greniers destinez à recevoir les dixmes destinées aux Prêtres, & Joseph l. 20. des antiquitez ch. 6. en parle aussi.

Mr. Hottinger en la dissertation 7^e^. passe aux secondes dixmes commandées au Levitique ch. 27. v. 30. & plus au long au Deuteronome ch. 12. v. 17. & ch. 14. v. 22. Elles demeuroient au profit de celui qui les séparoit, & qui étoit tenu de les transporter en leur propre espece à Jerusalem, où il pouvoit les consumer en festins, y invitant les Prêtres, les Levites & ses amis; mais en manger ailleurs, c'étoit un crime punissable du foüet. Il étoit néanmoins permis par la Loi à ceux qui demeuroient loin de la ville sainte, ou qui avoient une trop grande quantité de ces sortes de dixmes, de les échanger en argent, c'est à dire, selon Maïemonide, en argent monnoyé, & non pas en masse, ou en lingot. La Loi ordonnoit d'ajouter un cinquiéme au prix qui en revenoit, & ensuite de consumer toute la somme à Jerusalem; mais les Rabbins ont trouvé à propos de sauver cétte addition du cinquiéme : ils prétendent que le seul pere de famille y étoit obligé, que sa femme pouvoit les racheter, seulement

pour le prix qu'elles valoient, ou qu'il n'avoit qu'à donner à ses enfans, ou à un de ses serviteurs, de quoi les racheter.

Les Rabbins recommandent de ne point profaner l'argent provenant de ces dixmes, en le mêlant avec d'autre argent. Si le malheur, disent-ils, fût arrivé à un Israëlite de commettre cette faute, & de ne pouvoir reconnoître des autres les pieces qu'il auroit reçûës de la vente de ses dixmes, il auroit dû premierement changer ces pieces d'argent & d'autres de cuivre, & puis celles-ci en argent. La dissension des Ecoles d'Hillel & de Schammaï s'est étenduë jusqu'ici : celle-là permettoit de changer l'argent pour de l'or, en la consideration de la facilité de le porter; celle-ci ne le souffroit pas, quoiqu'elle accordât de prendre de la monnoye d'argent pour celle de cuivre. Ce n'étoit pas une obligation de faire aussitôt le voyage de Jerusalem, & il pouvoit être differé aux Fêtes de Pâque, de la Pentecôte, des Tentes : & alors une partie de l'argent s'em-

ployoit à acheter des animaux pour des ſacrifices pacifiques, dont la chair revenoit à ceux qui les faiſoient offrir.

Tel étoit l'uſage des ſecondes dixmes la premiere année & la ſeconde, la quatriéme & la cinquiéme de la révolution Judaïque de ſept ans : la troiſiéme & la ſixiéme années elles étoient deſtinées au ſoulagement des pauvres, & c'eſt ce qui fait le ſujet de la 8^e^. diſſertation. Mr. Hottinger, après les Rabbins, trouve cette deſtination particuliere au Deuteronome ch. 14. v. 28. & ch. 26. v. 12. où il eſt ordonné de aiſſer les dixmes de la troiſiéme anée aux Levites, aux étrangers, aux euves & aux orphelins. Il dit, que ɪrmi les Levites il y en avoit de uvres, ceux qui étoient ignorans qui manquoient de talent ; & les ıbbins entendent par les étran-s, ceux-là ſeulement qui faiſınt profeſſion de la Religion Juque, & qui ſont appeliez Protes de la juſtice. Cette ſorte de ɪes au l. de Tobie ch. 1. v. 7. & Joſeph l. 4. des antiquitez ch.

8. eſt nommée δικάτη τρίτη, dixme troiſiéme, parcequ'elle revenoit la troiſiéme année.

D'ailleurs, ce que la terre portoit d'elle-même & ſans culture, étoit principalement abandonné aux pauvres. Et comme hors de la Judée les terres ne repoſoient pas la ſeptiéme année, c'étoit un profit pour les Levites, qui en recevoient les premieres dixmes, & pour les pauvres auxquels les ſecondes étoient diſtribuées, du moins celles de l'Egypte & du païs des Moabites & des Ammonites, ſelon une tradition, comme les Rabbins l'aſſûrent, auſſi ancienne que la Loi, & venuë du Mont Sinaï.

Ils donnent des regles pour le tems & la maniere de faire la diſtribution des dixmes aux pauvres. Ceux-ci devoient ſe preſenter au matin, ou à midi, ou au ſoir; & ces trois tems n'étoient pas aſſignez ſans raiſon: le matin, pour les femmes, tandis que leurs petits enfans dormoient; à midi, pour les enfans, qui pouvoient aller chercher leur part; le ſoir, pour les vieillards.

A l'aire & au preſſoir, ou au cellier, il falloit leur donner de quoi manger ou boire juſqu'à les raſſaſier. A la maiſon, on ne leur donnoit que ce que l'on vouloit : à de pauvres parens, ou de connoiſſance, on pouvoit donner la moitié de la dixme.

Il reſte encore à remarquer quelque diverſité de ſentimens ſur cette matiere. 1°. Les Karaïtes ne reconnoiſſent point d'autres dixmes que celles qui tous les ans ſe levoient pour les Levites, & celle de trois ans en trois ans pour les pauvres. Nicolas de Lyre explique auſſi dans le même ſens les paroles du Deuteronome.

2°. Scaliger a ſoutenu que tous les trois ans les premieres dixmes, au lieu d'être payées aux Levites, étoient diſtribuées aux pauvres.

3°. Guiſius, ſçavant Anglois, & quelques autres, ont penſé que la dixme des pauvres étoit en effet une troiſiéme dixme priſe ſur le tout, dont la premiere & la ſeconde avoient auparavant été tirées. Ils ſe fondent ſur la verſion des Septante,

qui au Deuteronome ch. 26. v. 12. employe le mot ἐπιδέκατον, qu'ils expliquent pour un ſurcroît de dixme, ou pour une nouvelle dixme; & ſe fondent auſſi ſur le paſſage de Tobie ch. 1. v. 7. & ſur l'autorité de Joſeph, qui nomment une troiſiéme dixme. Mr. Hottinger leur répond, que le terme composé ἐπιδέκατον, même dans le ſtyle des Septante, ne ſignifie pas plus que le ſimple δεκάτη, *dixme*. Quant à Tobie & à Joſeph, il ne s'enſuit rien de leurs paroles qui ſoit contraire à ce qu'enſeignent les Rabbins.

Ce n'étoit, ſelon ce qu'on a vû juſqu'ici, qu'au bout de trois ans qu'un Iſraëlite pouvoit s'être acquitté de toutes les dixmes qui lui étoient preſcrites; puiſque c'étoit ſeulement à la troiſiéme année & à la ſixiéme qu'il ſatisfaiſoit à celle qui étoit reſervée pour les pauvres. Alors il confeſſoit, ou pour mieux dire, il proteſtoit devant Dieu qu'il avoit rempli ſon obligation. L'Auteur dans la diſſertation 9ᵉ. explique cette confeſſion des dixmes, & il en rapporte la formule en ces ter-

 mes:

» J'ai fait sortir de ma maison
qui étoit sanctifié ; je l'ai donné
évite, à l'étranger, au pupille
la veuve, suivant le précepte
vous m'en avez fait : je ne me
point écarté de vos comman-
ens, & je ne les ai point ou-
. Je n'ai point mangé *de mes*
des décimes dans le düeil, je
ai point usé en chose immon-
& je n'en ai point donné pour
mort. J'ai été attentif à la voix
Seigneur mon Dieu, & j'ai ob-
é vôtre commandement. Jet-
es yeux sur moi de vôtre sain-
emeure du Ciel, & bénissez
e peuple Israël en la terre que
s nous avez donnée, comme
s l'avez promis à nos Peres,
terre où le lait & le miel cou-
nt. »

tte formule se prononçoit la
iéme & la sixiéme année, le
er jour des Fêtes de Pâques,
le Temple, où il falloit être
par la porte nommée de Nica-
Cependant comme les Israëli-
la récitant protestoient qu'ils
nt livré les dixmes aux Levi-

tes, ce qui n'étoit pas vrai, depuis qu'Esdras avoit commandé de les transporter aux Prêtres, le Grand Prêtre Jochanan jugea à propos de l'abolir.

Pour obvier aux scrupules touchant les dixmes, le même Jochanan ordonna que tous les fruits qui se prendroient ou s'acheteroient d'une personne du peuple, seroient réputez douteux. Or il s'observoit touchant les fruits douteux, & dont il y avoit à douter que les dixmes eussent été levées, d'en payer les secondes dixmes avant que d'en manger, pourvû que le Sabbat ne fût pas commencé; car en ce cas il étoit permis d'en manger pendant le Sabbat, & d'attendre le lendemain pour s'acquitter de la dixme.

Mr. Hottinger en la dixiéme & derniere dissertation vient à la dixme des animaux, laquelle n'étoit commandée que pour les veaux, les agneaux & les chevreaux: si la mere mettant bas étoit morte, s'ils étoient achetez après sept jours, ou reçus en present après le même terme, ils ne devoient rien. Il y a plus, car

si par hazard un de ces animaux exempts se trouvoit mêlé avec d'autres, sans pouvoir en être distingué, tout le troupeau devenoit douteux, & l'obligation d'en payer la dixme cessoit.

Pour la maniere de dixmer, les Rabbins décident, que si quelqu'un avoit un troupeau paissant dans l'étenduë de seize mille ou de 32000 coudées, il devoit rassembler toutes ses bêtes au milieu dans une étable, sans s'inquieter de payer la dixme des autres bêtes qu'il auroit au delà de cet espace. Rabbi Mejer dit même qu'il suffisoit que le Jourdain séparât le troupeau pour exempter de la dixme ce qui paîtroit au delà de la riviere; mais Rabbi Ammine souscrit à cette décision, qu'à condition qu'il n'y eût point de pont: Rabbi Maïemonide Rabbi Abdias ne disent rien sur article important.

Les bêtes ainsi rassemblées, on laissoit qu'un petit trou à l'étable, par où elles pûssent sortir une ie, le maître se tenoit en dehors une baguette, dont le bout

avoit été trempé dans de la couleur rouge : à mesure qu'elles sortoient, il les comptoit exactement, & à la dixiéme il disoit, *voici la dixiéme*, ou la dixme, & il la marquoit du bout de sa baguette, les meres en dehors par leurs cris appelloient leurs petits. Si le maître s'étoit trompé en comptant, & eût pris la neuviéme ou la onziéme pour la dixiéme, la dixiéme étoit toujours dûë pour la dixme, mais il mangeoit la neuviéme, & il réservoit la onziéme pour un sacrifice pacifique; le reste qui n'atteignoit pas le nombre de dix, se joignoit ensuite à une nouvelle portée.

Trois jours de l'année étoient destinez à s'acquitter de ce devoir, & à mettre, selon l'expression des Rabbins, les jeunes animaux en aire; sçavoir, le quinziéme avant la Fête de Pâques, ou avant celle de la Pentecôte, ou avant celle des Tentes. Mais ces trois jours n'étoient pas tellement consacrez à cette ceremonie, qu'il ne fût permis de la faire en quelque autre : ils avoient seulement été choisis par

rapport à ces trois Fêtes solemnelles, afin d'y avoir un plus grand nombre de victimes.

Il en étoit de la dixme des animaux, comme de la seconde dixme des fruits ; elle n'alloit point aux Levites, ni aux Prêtres. Celui qui avoit dixmé son troupeau, faisoit conduire ses veaux, ou ses agneaux, ou ses chevreaux, à Jerusalem, afin de les offrir en sacrifices pacifiques, & ensuite il les mangeoit. Mais ce n'étoit que dans l'enceinte de Jerusalem qu'il devoit les manger, & dans l'espace de deux jours & d'une nuit. Comme cette pratique ne sçauroit plus s'observer depuis qu'il n'y a plus de Temple, les Sages ont défendu cette sorte de dixme.

ARTICLE XXXIII.

APOLOGIA DEL DIARIO Italico del molto Reverendo Padre Bernardo Montfaucon &c. C'est à dire, *Apologie de l'ouvrage du très-Reverend Pere Bernard de Montfaucon, Benedictin de la Congregation de St. Maur, intitulé* Diarium

Italicum, *ou Journal d'Italie, contre les observations du Seigneur François Ficoroni. Par le P. Dom Romuald Riccobaldi Benedictin de la Congregation du Mont-Cassin, dédiée aux très-illustres & très-sçavans Seigneurs, les Seigneurs Journalistes de Venise.* A Venise, chez Antoine Bortoli, 1710. *In 4°. 100 pages.*

ON a donné dans nos Memoires du mois de Decembre 1712. un extrait des Observations de Mr. Ficoroni, & cet extrait ne parut qu'au commencement de l'année suivante: on est donc surpris de le trouver cité dans l'apologie du R. P. de Montfauçon, imprimée en 1710. & dont l'Epître dédicatoire est dattée du premier jour de Septembre de la même année 1710. C'est à dire, que le R. P. Riccobaldi, si ce P. Riccobaldi n'est pas un nom supposé, comme un très habile homme d'Italie l'a mandé à un de ses amis, a vû à Venise ce qui n'a été écrit à Paris que deux ans & quelques mois après. Quoi qu'il en soit de ce mécompte, & même de la

ſuppoſition de nom d'Auteur, s'il y en a ; les raiſons de l'Apologiſte n'en doivent point ſouffrir, & l'on s'attachera à les rapporter exactement.

Dans ſon Epître dédicatoire, dans l'avertiſſement aux Lecteurs, & au commencement de ſon ouvrage, il donne de grands éloges au Pere de Montfaucon, dont les travaux doivent être loüez. Mr. Ficoroni lui fait pitié ; & les mauvaiſes manieres, dit il, de cet Auteur d'un petit livre, *di uno libricciolo, libriccino*, ne lui ont pas permis de garder la moderation convenable à des contentions litteraires, mais l'ont porté à mêler l'enjoüé avec le ſérieux, & quelquefois auſſi il n'a pû empêcher que quelque partie de la bile qui le brûloit au dedans de lui, ne s'écoulât par ſa plume. *E qualche volta ancora un poco d'interna bile non s'è ſaputa contenere di tranſpirare ſulla penna.* On a eû part à ſa bile, pour avoir dit des paroles : » La grande » connoiſſance que Mr. Ficoroni a » des antiquitez Romaines, le fait » rechercher des étrangers, qui vont

» chercher dans la nouvelle Rome » les vestiges & les monumens qui » restent de l'ancienne. Tant il est dangereux de dire un mot d'honnêteté à celui qu'attaque un homme qui n'est pas le maître de sa bile!

On suivra ici la loi qu'on s'est prescrite, & qu'on a toûjours observée, autant qu'il a été possible, de ne point exposer à nos Lecteurs la mauvaise humeur d'un Auteur, & de leur représenter nuëment ce qui est en question.

1°. Il s'agit de sçavoir si le manuscrit de Flaminius Vacca étoit rare, comme l'estimoit le Pere de Montfaucon? Mr. Ficoroni a assûré qu'il n'avoit pas été cité par le seul Martinelli, mais aussi par Fabretti, & quelques autres, & qu'il étoit entre les mains des curieux d'antiquitez Romaines: l'Apologiste qui ne voudroit rien passer, se réduit à dire que tous les Sçavans n'avoient pas ce manuscrit.

2°. Le R. de M. passant par Vienne, y copia une Inscription rapportée aussi par Simeoni, par Gruter p. 12. par Casaubon & Mr. Ducan-

ge. Les premieres lettres ſont D D, les dernieres D S D, & il y eſt parlé d'une *Flaminica*. Il crut que les lettres D D marquent le nom propre d'une femme, laquelle étoit Prêtreſſe *Flaminica*, & il expliqua les autres *De Suo Dedit*. Mr. Ficoroni a été d'un autre avis, & ſelon lui, D D eſt *De Dicavit*; *Flaminica* eſt un nom propre, & il lit D S P, *De Sua Pecunia*. Sur quoi l'Apologiſte ſe récrie, & demande, ſi jamais un *Dedicavit* a été placé à la tête d'une Inſcription? Il pourroit, dit-il, citer un nombreux eſcadron d'Antiquaires, pour montrer que *Flaminica* eſt une Prêtreſſe; mais le ſeul Scaliger ſuffit pour donner un coup mortel à M. Ficoroni, qui auroit pû facilement ne pas s'y expoſer, s'il avoit fait attention à l'Inſcription précedente, & rapportée par le même Simeoni, où il auroit vû un M. Alfius Apronianus honoré du titre de *Flamen* de Vienne. Que penſer maintenant des lettres D D? L'Apologiſte n'y trouve point un nom propre, & il les change en P P *Per Petua*. Où eſt donc le nom de la Prêtreſſe perpe-

tuelle ? Il répond, que le morceau du marbre ſur lequel il étoit inſcrit, a été caſſé, quoique ceux qui ont copié l'inſcription n'ayent point averti qu'elle étoit tronquée.

3. Touchant le Pantheon, ou l'ancien temple de Niſme, l'Apologiſte ſoutient que quiconque eſt un peu enfariné de la mythologie, *un poco infarinato dell' antica mitologia*, connoît très-bien que les douze niches conviennent aux douze grands Dieux. Car quoique le Pantheon de Rome fût dédié à Jupiter vengeur, il portoit néanmoins ce nom à cauſe du grand nombre de ſimulachres qui étoient placez dans des niches à l'entour, & parce qu'il étoit bâti en dôme pour repréſenter le Ciel. Il avoüe à Mr. Ficoroni, que les medailles, les marbres, les pierres gravées raſſemblent divers ſymboles, afin de repréſenter pluſieurs Divinitez en un même ſimulachre ; mais il lui reproche d'avoir cité à faux Meſſieurs Nicaiſe, Spon & Cuper. Et il aſſûre qu'il ne s'eſt point encore trouvé de ſtatuë de cette eſpece, & de grandeur à être placée dans un temple.

4. Il a repris rudement Mr. Ficoroni sur deux points. Le premier, d'avoir crû sur la foi d'un manuscrit, ou Arabe selon Mr. Ficoroni, ou Syriaque selon l'Apologiste, de la Bibliotheque Barberine, que l'Ere de l'Ascension de JESUS-CHRIST étoit en usage dès la fin du troisiéme siécle. Le second, d'avoir osé soutenir qu'une épitaphe à Milan est veritable, quoiqu'elle soit dattée de l'année 800 en chiffres; quoique celui pour qui elle a été posée, soit nommé par son nom & son surnom, *Paganus Petra sancta*, que l'écusson de ses armes y soit représenté, qu'il soit qualifié de Capitaine des Florentins. Or les chiffres Arabes sont de beaucoup posterieures à ce temslà, de même que les surnoms & les écussons: Florence n'existoit point alors, & ne s'étoit point encore relevée de ses ruines, depuis qu'elle avoit été détruite par Totila.

5. Le P. de M. parle de deux Croix faites du bois de la vraye Croix, & qu'il a vûës à Venise dans le trésor de S. Marc: l'une porte le nom d'Iréne Ducas, qui fut femme de l'Em-

reur Alexis Comnene, & l'autre de Marie Imperatrice, qu'il a crû vraisemblablement avoir été femme de Nicephore Botoniate. Mr. Ficoroni a demandé, pourquoi plûtôt cette Imperatrice qu'une autre, y en ayant eû vingt-huit ou vingt-neuf du même nom de Marie? L'Apologiste répond, que la ressemblance de l'ouvrage est une preuve que ces deux Croix ont été faites vers le même tems, & qu'Alexis à succedé à Nicephore.

6. M. F. a nié au P. de M. que les chevaux de bronze qui sont devant l'Eglise de Saint Marc, ayent autrefois fait une partie des ornemens du Cirque de Neron, & qu'ils ayent été rapportez de Venise. L'Apologiste répond, que le P. de Montfaucon n'a rien assûré, & qu'il a dit expressément qu'on peut soupçonner, *suspicio est.* Voici les termes du P. de M. » L'Anonyme qui a » écrit des merveilles de Rome » vers le treiziéme siécle, parlant du » Cirque de Neron, fait mention de » quatre chevaux semblables à ceux- » ci : ce qui donne lieu de conjectu-

» rer, qu'ils ont été tranſportez de
» Rome à Veniſe, & non pas de
» Conſtantinople. *Anonymus, de mirabilibus Romæ, qui xiii. circiter ſæculo ſcripſit, in Circo Neronis quatuor equos memorat bis conſimiles: unde ſuſpicio eſt hos ipſos eſſe qui Româ, non Conſtantinopoli, Venetias tranſlati ſunt.*

7. Le Cabinet de Mr. Treviſani à Veniſe donne occaſion à deux conteſtations. Une medaille de M. Aurele & de L. Vere en plomb parut une choſe rare & unique au P. de Montfaucon, & M. F. dit que de telles medailles en plomb ſont aſſez communes, & ont été un eſſai des coins. L'Apologiſte releve le prix de celle-ci, par la raiſon qu'elle eſt percée dans ſon épaiſſeur pour y paſſer un filet: ce qui marque qu'elle a ſervi de ſceau, comme le ſceau de plomb attaché aux Bulles. Il s'agiroit de ſçavoir, ſi dès le tems de M. Aurele c'étoit la coûtume d'attacher ainſi des ſceaux aux Reſcrits des Empereurs.

Un morceau d'ambre taillé en la forme d'un pied avec une Inſcription fut eſtimé du P. de M. un ou-

vrage antique. M. F. assûre qu'il
moderne, travaillé par un Polonc
qui passoit, & de qui Mr. Trevisa
l'a eû, une preuve qu'il n'est pas an
tique, c'est que l'ambre a toute l
vivacité de sa couleur, qui n'auroi
pû se conserver plusieurs siécles
& sous terre. Nulle part l'Apologiste n'a plus usé de son enjoüement bilieux qu'à ce sujet, pour dire que ce Polonois est une imagination, le morceau d'ambre étant un present de Monseigneur le Cardinal Gualtieri ; & reconnu pour antique par Mr. Bianchini, qui néanmoins n'a pas copié l'Inscription assez exactement ; & prend pour un préservatif *amulecum*, ce qui selon l'Apologiste étoit un vœu, *anathema*, pour être suspendu dans un temple de Venus.

Rome est une scéne plus grande, & ses antiquitez sont une matiere plus abondante de disputes ; qu'on ne rapportera pas toutes, mais seulement celles où l'on a crû qu'il y a à apprendre.

8. L'Apologiste soutient à M. F. que cette Heroïne qui s'éleva dans

les Gaules contre Gallien, a été bien nommée Victorina par le P. de Montfaucon, que c'est le nom que lui donnent Trebellius Pollion, Goltzius, Oecon, Mezzabarba, & qu'elle a été appellée indifferemment, ou Victorina, ou Victoria. Sur ce que Mr. Ficoroni a assûré, que sous l'Empire de Gallien l'art de la Sculpture n'avoit pas tellement dégeneré, ni même dans les tems postérieurs, qu'il n'en reste quelques beaux morceaux, l'Apologiste dit qu'il ne s'y connoît pas assez pour en juger.

9. La voïe Prenestine, ou le chemin de Preneste, selon le P. de M. prend à la gauche de la grande porte de Rome, & selon M. F. à la droite, & passe par le Mausolée de Sainte Helene, lequel est changé en une Eglise. L'Apologiste donne le tort au dernier : à la droite de la grande porte est la voïe Lavicane ; sur cette voïe est le Mausolée de Sainte Helene, comme Fabretti & Martinelli le remarquent.

10. Quant à l'Inscription sur les Bains de la même Imperatrice, que le P. de M. & M. F. ont vûë en dif-

ferens endroits, & lûë diverſement, l'Apologiſte répond, qu'elle a pû être changée de place, & n'ajoute rien ſur les paroles ou les lettres de l'Inſcription.

11. Il met ſur le compte de Monſeigneur Philippe de la Torre, Evêque d'Adria & ſçavant Antiquaire, ſi les Inſcriptions rapportées par le P. de M. p. 116. ne ſont pas exactes, le P. de M. les ayant reçûës de ce Prélat.

12. C'eſt ſérieuſement qu'il ſe fâche contre M. F. pour avoir avancé que le P. de M. n'avoit pû voir, ni ſépulcres, ni épitaphes, ſous l'Egliſe de Saint Laurent au champ Veran, où il n'y en a plus, ni pénetrer dans les Catacombes, parceque les portes en ſont murées. Il ſoutient que c'eſt depuis 1701. que l'entrée de ces Catacombes a été abſolument condamnée : d'ailleurs, le P. de M. a viſité celles de S. Callixte, de Saint Pierre, de S. Marcellin. Il ajoute qu'il n'eſt pas vrai generalement, que dans les Catacombes les pierres qui ferment les ſépulcres, & qui d'un côté portent une

[redacted]

inſcription Payenne, en ayent une Chrétienne ſur l'autre côté : & qu'il n'eſt pas plus vrai, que quand il y a ainſi deux inſcriptions, la Chrétienne ſoit toujours en dehors, & la Payenne en dedans.

13. A propos d'un temple ruineux dédié à Minerve ſous le titre de *Minerva Medica*; & appellé Pantheon par Rufus & Victor, le P. de M. fait mention d'une pierre gravée qui repréſente une femme debout, le caſque en tête, & le bouclier à ſes pieds, tenant de la main gauche une baguette entortillée d'un ſerpent ; & il dit que c'eſt *Minerva Medica*. M. F. prétend, que ces differens ſymboles marquent deux Divinitez, à ſçavoir, Minerve & la Santé, & que tout le myſtere de ce temple conſiſte, en ce que le College des Medecins de Rome y rendoit ſes adorations à Minerve. L'Apologiſte ſe mocque de l'idée de deux Divinitez confonduës en une perſonne : il demande ſi Minerve portant une victoire, ou une branche d'olivier, doit être diviſée en Minerve & la Déeſſe Victoire, ou en Minerve &

la Déesse Paix ? Si ce n'est pas Minerve Victorieuse, Minerve Pacifique, comme ici, *Minerva Medica*? Il rapporte, après Giraldi, que la Déesse Santé se représentoit assise & avec une coupe, & en d'autres attitudes qui ne conviennent point à la pierre en question.

14. Dans le bas relief de l'Urne sépulchrale de l'Empereur Alexandre, & de Mammée, le P. de M. a crû voir des jeux funeraires. M. F. après Flaminius Vacca, pense que c'est l'enlevement des Sabines. La réponse de l'Apologiste est d'une érudition qui va bien loin au delà du tems de cet Empereur: car, dit-il, aux funerailles de Patrocle, de Pentésilée Reine des Amazones, de Pallas fils d'Evandre, il y eut des chevaux brûlez: & S. Jean Chrysostome remarque, qu'aux funerailles d'un homme riche c'étoit la coûtume de faire suivre des esclaves & des chevaux menez par des palefreniers; & c'est ce qui est exprimé sur l'Urne.

15. Il est vrai, dit l'Apologiste, que dans les restes du Colisée c'est

du fer avec du plomb qui lie les pierres, mais il s'est pû faire qu'il y eût du cuivre dans les endroits où les pierres sont demeurées percées: & en ce point le P. de M. n'a suivi que de sçavans hommes, comme M. Joseph Marie Suares & Ciaconius. D'ailleurs, dans Cassiodore il y a deux lettres du Roi Theodoric, qui ordonne au Senat d'informer contre des voleurs qui avoient enlevé le métal qui lioit les murailles de Rome. Il y a plus; car Flaminius Vacca dit avoir vû du bois mis à un semblable usage, & S. Jerôme en parle.

16. M. F. suppose sans raison, que les urnes découvertes sur le mont Celio fûssent sépulchrales.

17. Il s'est aussi trompé, quand il a crû que le marbre nommé *gentile*, est mol, & peu propre à faire des statuës & des bas reliefs.

18. Flaminius Vacca raconte, que dans la place du Capitole fut découvert un souterrain, qui s'étendoit depuis l'arc de Severe jusqu'au bas des marches *d'Ara Cœli*, que ceux qui descendirent, y virent en bas

relief Jupiter ſous la forme d'un taureau enlevant Europe. Le P. de M. conjectura que ce devoit être le Dieu Mithra, & M. F. l'a contredit, ſur ce que ce Dieu avoit toujours été repréſenté comme un jeune homme, & jamais comme une femme. L'Apologiſte ſoutient que ce n'eſt plus une conjecture, mais une verité, que la figure étoit de Mithra; & il eſt aiſé, dit-il, de s'en aſſûrer, par le ſçavant ouvrage *Monumenta veteris Antii*, où M. l'Evêque d'Adria a ramaſſé ce qui regarde le culte de Mithra. Ce culte étoit rendu dans des cavernes ſouterraines, d'où vient cette Inſcription, *Deo ſoli invicto Mithræ Zozimus ſpelæum conſtituit.* Or Gruter page 34. fait mention d'un temple avec le ſimulacre de Mithra trouvé à la partie ſeptentrionale du Capitole, qui eſt juſtement l'endroit indiqué par Vacca. Et ce qui eſt encore plus concluant; c'eſt que Juſte Richius ſous le Pontificat d'Urbain VIII. aſſûre la même choſe, non ſur le témoignage d'autrui, mais ſur celui de ſes yeux.

Mars 1714.

19. Si le P. de M. a écrit que l'Arc de triomphe de Severe a été élevé par l'ordre de Caracalla, & bâti de materiaux pris de divers édifices, c'est pour le premier point, que les Auteurs de l'histoire Auguste attribuent ordinairement aux Empereurs les édifices qui portent l'inscription S. P. Q. R. & pour le second, que l'habile Architecte Serlio l'assûre ainsi. Il en est de même du temple d'Antonin *Pius*, que le P. de M. dit avoir été bâti par M. Aurele, quoiqu'il y ait S. P. Q. R.

20. Le temple de la Paix bâti par Vespasien, selon la description qu'en donne le P. de Montfauçon, étoit soutenu par huit grosses piles, accompagnées chacune d'une colonne canelée de marbre blanc, il avoit trois cens pieds de longueur & près de deux cens de largeur, & le portail dans les medailles de Vespasien est orné de six colonnes d'ordre Ionique. Le P. de M. n'a pas dit comme l'a entendu M. Ficoroni, que ces huit colonnes fûssent du portail : & en effet elles n'en étoient pas, comme il paroît par les plans de Ga-

mucci, de Palladio & de Serlio. De plus, les Antiquaires ne croyent pas que ce ſoit ce temple qui paroît ſur les medailles de Veſpaſien, de Tite & de Domitien, & le P. de M. ne l'a pas aſſûré. Enfin, c'eſt une erreur à M. F. de penſer que ſix colonnes ne ſuffiſoient pas à un temple de cette largeur, & que le temple de la Concorde en avoit huit, celui de Fauſtine dix, quoique l'un & l'autre ne fûſſent pas ſi larges; car il faut être aveugle pour en compter plus de ſix au portail de ces deux temples.

21. L'Apologiſte crie hautement à l'impoſture contre M. F. de faire dire au P. de M. que les chevaux qui donnent le nom au Mont Cavallo ont été tranſportez de Grece à Rome par Conſtantin. Voici les paroles du P. de M. *A Conſtantino autem magno Romam tranſlati, in ejuſdem thermis conſtituti fuerant.* C'eſt d'Alexandrie, dit-il, qu'ils ſont venus, & ſi les anciens n'en parlent pas, l'autorité de Panvin & de Nardini eſt ſuffiſante. Il ajoute, que le Cavalier Fontana ſous le Pontificat de

ixte V. ne fit que renouveller le
iom de Phidias & de Praxiteles qui
toit effacé.

22. Le Marché *Forum* de Nerva
ait le sujet de trois contestations.
a premiere ; si une masse d'*antica-*
lia ; où il se voit un bas relief de
Pallas, est le reste d'un temple,
comme le veut M. Ficoroni, ou s'il
y avoit là seulement un autel ?
a seconde, si le temple de Janus
toit situé dans le Marché ? Ce que
nie M. F. La 3ᵉ. si Trajan y avoit bâ-
i un temple à Nerva ; ce que dit le
P. de M. ou si ce temple étoit l'ou-
rage de Nerva même, comme le
rétend M. F. sur le témoignage d'u-
e inscription qui y fut trouvée &
ui a été publiée ?

23. Touchant la prétenduë *Venus*
allustia, l'Apologiste avertit, que
e qui en a été dit dans le Journal du
oyage d'Italie, a été retracté dans
a préface.

24. Depuis la découverte de la
olonne d'Antonin surnommé *Pius*,
doctement expliquée par M. Vig-
oli. M. F. n'a pas dû penser que le
Mont Citorio ait pris son nom de ce

que les Edits & les citations s'attachoient à cette colonne.

25. Il s'agit d'un nom propre sur une Inscription en lettres mal formées & approchant du Gothique, si c'est QVODVVLTDEVS comme le marque le P. de Montfaucon; ou QVODVVEDEVS, comme le lit Mr. Ficoroni. Puisqu'il est constant, de l'aveu de l'Apologiste, que la lettre T y manque, ne pourroit-on pas penser que des deux lettres L & T le Sculpteur n'en a fait qu'une, & qu'ainsi il ne manque pour faire un E que le petit trait du milieu. Quoi qu'il en soit, c'est à Paris, & non pas à Venise, que l'Abbé Fontanini a envoyé une copie de l'Inscription, sur laquelle l'Apologiste soutient le *Quodvult-Deus*.

26. Il reproche à M. F. de n'avoir pas déferé au sentiment de Mr. l'Evêque d'Adria, qu'une Urne sépulchrale trouvée l'an 1702. en la maison de campagne du Seigneur Dominique Giballini, que M. F. nomme Dominique Caballini, est un ouvrage posterieur au tems de

Constantin, &. de l'avoir crû anti-
que.

On a omis quelques points, &
assez peu de l'Apologie ; mais de
ceux qu'on a rapporté comme les
plus considerables, le Lecteur peut
juger que manquer des autres ce
n'est pas pour lui une perte.

L'Apologiste a passé à M. Ficoro-
ni plus de vingt endroits sans y tou-
cher, quoique la plûpart semblent
n'avoir pas moins merité son atten-
tion, que ceux qu'il a relevez. Par
exemple, trois Inscriptions, *pages*
16. & 30. de M. Ficoroni : la dis-
tinction des grandes Urnes & des
petites, *p.* 31. sçavoir si une Urne
gardée dans l'Eglise de Sainte Marie
au mont Aventin est antique, ou
moderne, *p.* 33. touchant l'Eglise
de S. Paul, *p.* 35. si une idole avec
la forme d'un chat est Diane, ou le
Dieu Canopus, *p.* 37. les trois co-
onnes du temple de Jupiter appellé
tator, & ce qui concerne le mar-
hé Romain, *Forum Romanum*, *p.*
1. sçavoir si une statuë d'Hercule
t trouvée dans ce même marché
omain, ou dans celui nommé

Boarium, *p.* 44. touchant une tête de Jupiter Hammon, *p.* 45. s'il y a eû des peintures, & s'il en paroît des restes dans le mausolée d'Auguste, *p.* 51. touchant les phioles, ou les petites urnes qui se trouvent dans les tombeaux des Martyrs, *p.* 22. si des arches qui se voyent, *nella Villa Altieri*, sont des restes des Thermes, ou des Bains de Diocletien, ou seulement des restes de boutiques, *p.* 15. Il y a d'autres endroits où l'Apologiste n'a pas touché; & c'est encore de la matiere pour sa bile & son enjoüement.

On avouë qu'on n'est pas en état de prendre aucun sentiment sur des choses qu'il faudroit avoir vûës de ses propres yeux pour en juger par soi même; & on s'est contenté de rapporter ce qui s'est dit de part & d'autre. Mais de tant de livres qu'on a été obligé de lire, on n'en a point vû un pareil à celui de l'Apologiste.

ARTICLE XXXIV.

DISSERTATION THEOLOGIQUE sur cet axiome de S. Augustin, Quod ampliùs nos delectat &c. *Par le P. G. D. D. L. C. D. J.* A Paris, chez Nicolas le Cler, ruë S. Jacques proche S. Yves, à l'image de S. Lambert. 1714. *Brochure in douze, 40 pages.*

ON retrouve en cette dissertation l'Auteur des dix lettres au P. Alexandre, la même justesse, la même netteté. Il se plaint de l'abus que les Novateurs, c'est à dire, Jansenius & ceux qui copient Jansenius, font de cet axiome de S. Augustin dans son commentaire sur l'Epitre aux Galates, *Quod ampliùs nos delectat, secundùm id operemur necesse est.* " C'est une ne„ cessité d'agir selon ce qui nous plait le „ plus. Axiome qui en soi, & dans l'endroit où l'employe S. Augustin, est très-conforme à ce qu'enseignent les Théologiens Catholiques touchant la liberté, qu'ils font consister dans *l'indifference active*, & le veritable pouvoir d'agir, ou de ne pas agir. L'Auteur l'examine donc, & en lui même, & par rapport à l'usage qu'en a fait S. Augustin; ce qui divise sa dissertation en deux parties.

Dans la premiere il établit ces deux propositions. 1°. L'axiome est veritable,

& fondé ſur l'eſſence même de la liberté, qui n'eſt autre que l'indifference active. 2°. Il eſt tellement fondé ſur l'eſſence de la liberté, qu'il eſt vrai, ſoit qu'on conſidere la volonté dans l'état preſent de la nature corrompuë, ou dans celui d'innocence. C'eſt mettre abſolument le Janſeniſme hors d'état de s'en prévaloir.

L'Auteur entre dans la preuve par quelques reflexions, qui éclairciſſent admirablement la maniere dont ſe forme ce qui s'appelle l'acte libre.

Selon que l'objet propoſé par l'entendement a de l'attrait, ou quelque choſe de rebutant pour la volonté, il excite en elle un mouvement d'amour & de complaiſance, ou un mouvement contraire d'averſion & de dégoût : ſi l'objet eſt tout à fait indifferent à la volonté, il ne l'ébranle point.

Ces mouvemens dont on vient de parler, ſont des mouvemens neceſſaires, qui à la ſeule idée de l'objet s'excitent dans l'ame indépendamment de la liberté, & par un certain inſtinct, ou diſpoſition inſéparable de ſa nature, qui la rend ſenſible à tout ce qui lui convient, ou paroît lui convenir, pour s'y attacher; & à tout ce qui lui eſt contraire, ou paroît contraire, pour s'en éloigner. Ils ſont pour cette raiſon appellez mouvemens indéliberez; & les Philoſophes diſent, que la volonté eſt prédéterminée au bien en ge-

ıeral, & qu'elle cherche en tout sa béatitude.

Ces mouvemens indéliberez sont absolument requis pour l'exercice de la liberté : sans eux la volonté ne se détermineroit point à agir, & ne se mettroit point elle même en mouvement, comme le remarque S. Augustin * : *Voluntas ipsa, nisi aliquid occurrat, quod delectet atque invitet animum, moveri nullo pacto potest.*

Si deux objets opposez se presentent, chacun avec son propre attrait, la volonté conçoit en même tems de la complaisance pour l'un & pour l'autre. Par exemple, il s'agit d'entrer dans une affaire où il y a à s'enrichir, mais par des moyens injustes : d'un côté l'amour du gain, de l'autre la consideration de la justice & du salut, font de contraires impressions sur 'a volonté, & ce sont deux mouvemens ndéliberez de complaisance.

L'acte libre par lequel je me détermine préferer l'un à l'autre, n'est autre chose ıe l'acquiescement à l'un de ces deux ouvemens. Et c'est ce qu'il faut bien ob·ver, comme le dénoüement de la quesn ; car dès que la volonté choisit l'un ıtôt que l'autre, qu'elle aime l'un plus : l'autre, dès là il est vrai de dire qu'elı plus de complaisance pour l'un que r l'autre ; tout cela étant renfermé l'idée du choix.

In Psal. 26.

Il ne s'agit plus ici d'une complaisance indéliberée ; mais d'une complaisance libre, puisqu'elle est le choix d'un objet préferablement à l'autre. Et c'est une necessité, que se déterminant ainsi à un objet, on ait pour lui une plus grande complaisance ; d'où s'ensuit évidemment & immédiatement la verité de l'axiome de S. Augustin : *Quod ampliùs nos delectat, secundùm id operemur necesse est.* C'est donc une necessité, que dans nos actions nous agissions suivant ce qui nous plait davantage. Mais c'est une de ces necessitez que l'Ecole appelle conséquentes & hypothétiques : necessité conséquente, puisqu'elle suit de la détermination libre de la volonté, qui choisit ce qui lui plait de choisir sans y être necessitée : hypothétique, ou de supposition, parce qu'elle est la détermination libre de la volonté à choisir ce qui lui plait le plus.

Que Jansénius suppose pour un moment, ce que les Théologiens ont droit d'estimer veritable, que S. Augustin avoit la même idée de la liberté qu'ils en ont, n'auroit-il pas bien exprimé l'idée que nous avons du choix, qui consiste à préferer ce qui plait le plus, signifiant par là la complaisance libre, & nullement la complaisance indéliberée qui précede la complaisance libre.

Or ce que nous sentons ainsi en nous mêmes dans l'état de la nature corrom-

puë, ne ſe paſſa pas autrement dans Adam. Et c'eſt la ſeconde propoſition.

Il eſt certain que quand il s'agit pour Adam de manger du fruit défendu, ſon entendement propoſa à ſa volonté les deux objets oppoſez, d'un côté ſon devoir, qui étoit d'obéïr à Dieu, & de l'autre l'avantage que le ſerpent lui faiſoit eſperer. Il eſt encore certain qu'il eut une complaiſance indéliberée pour ſon devoir, la vertu dans cet état d'innocence ayant pour lui beaucoup d'attrait, il eut auſſi une complaiſance indéliberée pour l'avantage que lui procureroit le fruit défendu, puiſqu'il ſe détermina à en manger. C'eſt la nature de la volonté d'être ainſi touchée par les objets agréables qui lui ſont preſentez. La difference qu'il y a entre Adam & nous, c'eſt que les objets criminels nous remuent ſouvent fort violemment à cauſe du déreglement de la nature, & qu'Adam ne reſſentoit pas cette violence. Enfin, il eſt certain qu'en préferant à ſon devoir l'avantage qu'il appercevoit dans le fruit défendu, il choiſit ce qui lui agréa le plus. Et par conſéquent l'axiome eſt vrai à ſon égard comme au nôtre.

Cependant, de l'aveu même de Janſenius, la complaiſance indéliberée qu'eut Adam en cette occaſion, quoiqu'elle précedât ſon choix, & qu'il s'en ſoit laiſſé toucher davantage que de l'idée de ſon

devoir, ne lui imposa point la necessité d'agir & de suivre cet attrait.

Avant que de finir cette premiere partie, l'Auteur avertit qu'il y a de l'équivoque à éviter dans ce terme, *Quod ampliùs delectat*, " Ce qui plaît le plus. Car, par exemple, la vengeance d'une injure est ce qui plaît le plus, par rapport à la concupiscence, le pardon est ce qui plaît le plus, par rapport à la loi de Dieu : & qu'on agisse d'une maniere, ou d'une autre, c'est toujours selon ce qui plaît le plus.

Jansenius prétend, que des deux mouvemens opposez & indéliberez, le plus vif & le plus sensible necessite la volonté à le suivre : & les Théologiens Catholiques enseignent, que quelque vif & sensible que soit un mouvement indéliberé, la volonté est toujours la maitresse de ne pas le suivre & de n'y pas acquiescer. L'experience des gens de bien est conforme au dogme Catholique : ils ne suivent pas le mouvement indéliberé du vice, qui souvent est incomparablement plus vif & plus sensible en eux, que celui de la vertu.

Il est donc évident par là, que c'est proprement en vertu du choix & de la détermination libre, qu'il est vrai de dire que nous agissons selon ce qui nous plaît le plus.

Dans la seconde partie l'Auteur examine l'axiome par rapport à l'usage qu'en a fait S. Augustin. Saint Augustin * rap-

* *In Gal.* 5. 18.

porte, après Saint Paul, quelles sont les œuvres de la chair, & les oppose aux fruits du Saint Esprit : il dit que le peché, c'est à dire, la concupiscence est en nous, mais qu'il ne doit pas y regner, & que n'y regnant pas nous ne pechons point : il dit, que les fruits du Saint Esprit regnent en nous, & que nous ne sommes point sous la loi quand nous agissons par ces saintes impressions ; parce qu'alors la justice fait nôtre plus grand plaisir : or, continuë-t'il, ces biens regnent en nous, si nous y trouvons tant de goût, qu'ils nous empêchent de consentir au peché ; car c'est une néceffité que nous agissions selon ce qui nous plait le plus. *Quod enim nos ampliùs delectat, secundùm id operemur necesse est.* Enfin, Saint Augustin explique sa pensée par l'exemple d'un homme de bien, qui dans la tentation préfere la chasteté à l'incontinence.

Tous les Théologiens Catholiques n'hésitoient point sur cet endroit, & l'entendoient de la neceffité qui suit d'un choix libre ; car préferer un objet à un autre, c'est toûjours agir selon ce qui plait le plus.

Saint Augustin un peu plus bas * exprime le même axiome en ces termes : „ Il est manifeste que nous nous condui- „ sons selon ce que nous choisissons, &

* *In Gal.* 3. 25.

„ nous choisissons ce que nous aimons [le]
„ plus. Ainsi si d'un côté se présente l[e]
„ précepte de la justice & de l'autre l[e]
„ plaisir de la chair, & que nous nous
„ trouvions portez vers l'un & vers l'au-
„ tre, nous choisissons ce que nous aimons
„ le mieux. Voilà clairement exposé cet
amour apprétiatif & libre, par lequel dans
la concurrence de deux objets opposez
nous choisissons celui qui nous plait le
plus.

C'est donc à Jansenius un abus manifeste des paroles de Saint Augustin, d'en détourner le sens à une necessité qui provienne du plus grand plaisir prévenant & indéliberé. Qu'on lise St. Augustin dans tout le livre de la grace & du libre arbitre, on ne trouvera pas une page, où il ne donne une idée contraire à cette erreur. Qu'on le lise dans le livre de l'esprit & de la lettre *, il décide sur cette matiere d'une maniere qui n'est nullement équivoque. Il dépend de Dieu, dit-il, de nous donner une sainte pensée ; mais de consentir à cette bonne pensée, ou de la rejetter, cela dépend de nôtre propre volonté : *Sed consentire, vel dissentire, propriæ voluntatis est.* Dieu nous prévient par sa misericorde ; mais de consentir à la vocation de Dieu, ou de la rejetter, cela dépend, comme je l'ai dit, de nôtre propre

* *In Gal. c.* 33.

volonté : *Consentire autem vocationi Dei, vel ab ea dissentire, sicut dixi, propria voluntatis est.*

Restera-t'il sur cela le moindre scrupule, si je montre, poursuit l'Auteur, dans Saint Augustin en termes formels & les plus forts, la proposition contradictoire à celle de Jansenius ? Voici la proposition, & l'experience de Saint Augustin [a] : *Non faciebam quod & incomparabili affectu ampliùs mihi placebat.* Il exprime la résistance qu'il faisoit à la grace qui le pressoit ; il ne faisoit pas ce qui lui plaisoit incomparablement davantage, il ne suivoit point le mouvement du plaisir prévenant & indéliberé, qui excitoit en lui l'amour du bien, & qui faisoit que la vertu lui plaisoit incomparablement plus que la volupté. Il ajoute, que dès qu'il auroit voulu se rendre à ce saint mouvement, il l'auroit pû : *Et mox ut vellem, possem.* Pourquoi ? Parce qu'en effet il l'auroit voulu : *Quia mox ut vellem, utique vellem.* C'est que choisir, préferer, vouloir par l'acte libre de nôtre volonté ce qui plait le plus, c'est une même chose.

L'Auteur finit par quatre réflexions, sur l'endroit où Jansenius prétend tirer avantage de l'axiome de Saint Augustin. 1°. Le sentiment [b] de Jansenius touchant

[a] *L. 8. Confess. c. 8.* [b] *De grat. Christ. salvat. l. 4. c. 2. 1. ad 12.*

la necessité imposée, par le plus grand plaisir prévenant & indéliberé, conduit naturellement & immédiatement au plus infame Quietisme. 2°. Dans la plûpart des passages que Jansenius allegue de St. Augustin, il s'agit du plaisir qui accompagne le choix & l'acte libre de la volonté. 3°. Dans les autres passages où il est fait mention du plaisir prévenant, il n'y en a pas un seul qui dise que la volonté soit necessitée. 4°. Il y a même de ces passages qui marquent le contraire, & un entre autres où Saint Augustin déclare en termes formels, que la grace délecte en enseignant, & sans imposer de necessité: *Docendo delectat, non necessitatem imponendo.*

ARTICLE XXXV.

REPONSE A LA LETTRE de Monsieur Pescadour Medecin de Tulle, inserée dans les Memoires de Trevoux du mois d'Août 1712.

MON REVEREND PERE,

Il paroit par la lettre de Monsieur Pescadour, inserée dans vos Memoires du mois d'Août dernier, que ce Medecin de Tulle n'a aucun commerce avec l'Université de Montpelier; car si pour l'éclair-

cissement de ses doutes sur les causes de l'épilepsie, & de la catalepsie, au lieu de vous écrire, il s'étoit addressé directement à Monsieur Deidier, ou à quelqu'un de ses disciples, on lui auroit envoyé une These sur l'épilepsie imprimée en 1710. & sa These de catalepsie, que j'ai soutenuë sous ce Professeur dans mon acte de Baccalaureat. Par ces secours le Medecin de Tulle n'auroit pas confondu, comme il fait, la cause prochaine & immédiate de l'épilesie, avec ses causes éloignées; il auroit distingué sans peine la veritable catalepsie de la simple extase; ce sont là, mon R. P. les veritables sources des doutes de Mr. Pescadour, que je vais tâcher d'éclaircir de mon mieux.

L'essence de l'épilepsie, selon Mr. Pescadour, *consiste dans des seuls mouvemens convulsifs*. Cependant nous voyons tous les jours arriver des convulsions, ou des mouvemens convulsifs, en conséquence de quelque vive douleur, sans qu'il y ait aucune apparence d'épilepsie; diroit-on, par exemple, qu'un enfant est épileptique, lorsqu'à la sortie des dents, ou à l'occasion d'une colique intestinale, il est agité des mouvemens convulsifs? Si cela étoit, il n'y auroit aucune famille où l'on ne trouvât l'épilepsie hereditaire, puisque la plûpart des enfans ont des mouvemens convulsifs en pareil cas. Pour croire un malade épileptique, il faut

qu'il ait une privation totale de fonctions animales, & qu'il soit en même tems travaillé de convulsions, ou de mouvemens convulsifs, ce sont là les deux veritables signes essentiels & inséparables de l'épilepsie, c'est toûjours une maladie de la tête qui a son siege dans le cerveau, & c'est par conséquent dans le seul viscere qu'on doit chercher sa cause prochaine & immédiate; tout ce qui arrive au cerveau du côté des autres parties, doit être regardé comme cause éloignée de cette maladie. Cependant Monsieur Pescadour a confondu ces causes éloignées avec la cause prochaine. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire sa lettre : *Qui ne sçait, dit-il, que la cause de l'épilepsie varie dans presque tous les sujets, & que c'est là ce qui fait qu'on a tant de peine à la deviner? Ne voit on pas des épileptiques par des ulceres supprimez, soit aux jambes, soit à d'autres parties éloignées, par des maux de rate, du ventricule, d'un doigt de pied?.. C'est ce qui a donné lieu de diviser l'épilepsie en ydiopathique & en sympathique. Je ne nie pas cependant, continuë-t'il, que l'épilepsie ne puisse venir quelquefois d'un embourbement de sang; mais je nie seulement que cela arrive toûjours, d'autant plus que si cela étoit la cure de l'épilepsie, qui ne consisteroit qu'à bien saigner, intrigueroit beaucoup moins les Medecins qu'elle ne fait; d'ailleurs, comment*

accorder avec les principes les deux aphorismes d'Hypocrate, 45. *sect.* 2. *aph.* 7. *sect.* 5.

Pour peu qu'on soit versé dans les principes de la Medecine, on convient aisément que chaque espece de maladie n'a qu'une seule cause prochaine & immédiate ; quoiqu'elle dépende dans differens sujets d'un nombre infini de causes éloignées, celles-ci procedent de l'abus des choses non naturelles, elles sont quelquefois accompagnées d'un vice des autres parties. L'épilepsie est ydiopathique, lorsqu'elle survient par le seul vice du cerveau ; on la nomme sympathique, lorsqu'elle est précedée de quelque autre maladie, comme d'une coction lesée, d'une suppression des mois, d'une ulcere, d'une carie &c. Mais dans toute épilepsie, soit ydiopathique, ou sympathique, le cerveau doit être inégalement embourbé de sang, pour produire cette privation totale des fonctions animales dans laquelle les esprits coulent irrégulierement aux muscles des membres qui sont en convulsion : dans la veritable épilepsie, qu'on appelle vulgairement mal caduc, le cerveau est toûjours pris de maniere que le malade ne se souvient jamais de ce qui s'est passé lors du paroxisme. Le cerveau s'embourbe inégalement dans tous les épileptiques, parceque ce viscere a toûjours quelque embarras constant qui y

r les principes les deux apho-
pocrate , 45. sect. 2. aph. 7.

qu'on soit versé dans les prin-
Medecine , on convient aisé-
haque espece de maladie n'a
cause prochaine & immédia-
s'elle dépende dans differens
nombre infini de causes éloi-
es - ci procedent de l'abus des
naturelles , elles sont quel-
compagnées d'un vice des au-
. L'épilepsie est ydiopathique ,
survient par le seul vice du
on la nomme sympathique, lors-
précédée de quelque autre ma-
que d'une coction lesée , d'une
des mois , d'une ulcere , d'une
Mais dans toute épilepsie , soit
e , ou sympathique , le cer-
inégalement embourbé de
produire cette privation to-
animales dans laquelle
inégalierement

donne occasion, & c'est pour cela que conformément aux aph. d'Hypocrate citez par Mr. Pescadour, les enfans sujets à cette maladie en guerissent souvent sans remede avant l'âge de puberté, tandis que leurs parties solides très-souples sont capables d'accroissement, au lieu qu'après l'âge de vingt-cinq à 30 ans les parties ne croissant plus, le vice interieur du cerveau ne sçauroit se rétablir. Ainsi les deux aph. que Mr. Pescadour cite contre Mr. Deidier, bien loin de détruire son sentiment, en sont une preuve démonstrative, comme il est expliqué dans la These de l'épilepsie de ce Professeur, que j'ai citée.

Passons, dit Mr. Pescadour, à la catalepsie. Cette maladie est essentiellement differente de l'extase. Les veritables cataleptiques n'ont aucun sentiment exterieur, ils ne se souviennent point de ce qui s'est passé lors du paroxisme, au lieu que les statiques sont toûjours occupez d'une idée très-vive, dont ils se ressouviennent hors de l'accident. Mr. Pescadour confond ces deux maladies, comme il paroit par les observations qu'il rapporte de Rondelet & de Tulpius. *Rondelet, dit-il, a vû une fille de quinze ans, qui ayant épousé par force un homme qu'elle n'aimoit pas, ne tomboit jamais cataleptique, que quand elle pensoit à son mari, ou qu'elle l'entendoit nommer, ou qu'il l'approchoit. Tulpius rap-*

sorte, qu'un jeune homme, frappé d'un refus qu'on lui fit d'une fille qu'il recherchoit, & dont il étoit fort épris, tomba dans un état cataleptique .... Cet homme, après avoir resté comme une statuë pendant un jour entier, revient à soi, & se reveille dans le même instant qu'on lui nomme sa maitresse, & qu'on lui promet de faire réüssir son mariage.

Cette nouvelle mariée, de l'aveu sincere de Mr. Pescadour, pensoit à éviter un mari qu'elle n'aimoit pas, & le jeune homme amoureux entendit, & se leva, lorsqu'on lui promit sa Maitresse. Ils pensoient tous les deux, ils étoient statiques, & nullement cataleptiques. Il me paroit donc fort aisé, mon R. P. d'accorder Mr. Pescadour avec Mr. Deidier. Ce Professeur a enseigné publiquement dans nos Ecoles, & a imprimé dans sa Patologie, que toutes les fortes contentions d'esprit, & la plûpart des délires, dépendoient d'une trop grande tension des fibres de l'emporium, ce qui doit necessairement arriver dans l'extase, comme le prétend Mr. Pescadour, au lieu que par la raison des contraires dans la veritable catalepsie, & dans la plûpart des affections soporeuses, les mêmes fibres de l'emporium doivent être relâchées. Le relâchement dans la catalepsie ne sçauroit se déduire du défaut de l'esprit animal, vû que les membres des cataleptiques reçoivent aisément

& conservent constamment la situation qu'on leur donne. Il faut donc que le relâchement dépende d'une serosité arrêtée dans ses propres vaisseaux, ou extravasée, de maniere qu'elle relâche le tissu des fibres de l'emporium sans interrompre le cours de l'esprit animal. Le liquide se séparant sans cesse par des conduits secretoires du cerveau, em pêche les parois des fibres de l'emporium de s'affaisser les uns sur les autres. Ce sentiment se trouve confirmé par l'ouverture des cadavres de deux cataleptiques, dont il est parlé dans ma These, dans lesquels Monsieur Deidier trouva, que l'interieur du cerveau étoit abrûvé d'une serosité extravasée. Je suis avec un profond respect.

M. R. P.

Vôtre très-humble & très obéïssant serviteur.

DE VILL

Americain

ARTICLE XXXVI.

REFLEXIONS SUR LA *dixiéme satire du premier livre d'Horace & sur trois passages, l'un d'Ovide, l'autre d'Ausone, le troisiéme de Corneille Severe, qu'on rétablit, ou qu'on explique, addressées à Monsieur Bouhier Président au Parlement de Dijon, par le P. Oudin Jesuite.*

MONSIEUR,

J'use de la liberté que vous m'avez donnée, de vous addresser ces reflexions, & j'en use d'autant plus volontiers, qu'outre l'honneur qui me revient de ce que vous voulez bien agréer ce leger hommage que je rends à vos lumieres, la permission que vous me donnez emporte, ce me semble, un engagement que vous vous imposez de rectifier mes conjectures, & si cet écrit devient public, d'en être le protecteur. Vous avez, Monsieur, tout ce qu'il faut pour cela, & beaucoup plus qu'il ne faut; une capacité fort étenduë en tout genre de Litterature, & attestée par de bonnes preuves; un goût sûr, un discernement exquis, une critique exacte. Vous me sçaurez gré de n'en pas dire davantage, je sacrifie un plaisir bien déli-

car, c'eſt celui de loüer un merite univerſel, & univerſellement reconnu.

Je viens au fait. Il s'agit d'entrer dans le deſſein qu'a eû Horace, en écrivant la ſatire, *Non quia Mæcenas*. C'eſt la ſixiéme de ſon premier livre. Si l'on en croit la plûpart des Commentateurs, & particulierement Mr. Dacier, que je regarde comme repréſentant tous les autres, *Horace y traite de la veritable nobleſſe, qui ne conſiſte pas à ſortir d'une famille ancienne & illuſtre, mais dans l'honnêteté, dans les bonnes mœurs, & dans la droiture des ſentimens.*

Imbû de ce préjugé, qui eſt le ſentiment commun où retombent tous les Interpretes, je lis d'un bout à l'autre toute la ſatire, & je ne trouve rien qui me faſſe naître l'idée que l'on prétend qu'a eûë l'Auteur en écrivant. Je vois bien qu'il eſt parlé de la nobleſſe, mais je vois que ce n'eſt qu'incidemment, & ce qui ne me permet pas d'en douter, c'eſt qu'Horace vers le milieu de ſon ouvrage quitte une eſpece de digreſſion, mais ce n'eſt pas à parler de la nobleſſe qu'il revient, c'eſt à parler de lui même : *Nunc ad me redeo* *.

La ſatire eſt difficile, on m'en a d'abord averti : je lis les *remarques critiques*, je ne dirai pas, comme le diſoit hier un homme d'eſprit, qu'après les avoir lûës

* *Vers* 45.

je ſçai ce que je ſçavois ; mais je puis dire que je ſors de cette lecture auſſi peu éclairé que je l'étois auparavant, ſur ce qui m'embarraſſoit.

Il ne reſte plus qu'un moyen pour m'éclaircir, c'eſt de faire l'analyſe de l'ouvrage dont il eſt queſtion, je la fais, & je la tranſcrirai, non pas pour vous mettre au fait, je ſçai, Monſieur, que vous y êtes parfaitement, mais pour prouver mes diligences, & que je n'ai rien oublié qui pût ſervir à m'inſtruire.

Mécenas [a], la nobleſſe de vôtre origine ne vous fait pas mépriſer les gens de baſſe naiſſance, tels que moi, par exemple, qui ſuis fils d'un affranchi [b], vous dites même qu'il n'eſt pas queſtion de rechercher la condition du pere [c], pourvû que le fils ait les qualitez qui font l'honnête homme. Tous les ſiécles [d] fourniſſent de fameux exemples qui juſtifient vôtre ſentiment : de tout tems on a vû des perſonnes ſans naiſſance ſoutenir avec dignité les premiers emplois [e], au lieu que d'autres iſſus des familles les plus anciennes n'ont pas même évité les mépris du peuple : il les éleve aux charges, mais il ne leur donne pas pour cela ſon eſtime [f]. Quel eſt donc le parti que doit prendre un homme de ma ſorte [g] ? Se tenir renfermé

[a] *Vers* 1. [b] 5. [c] 7. [d] 10. [e] 12. [f] 13. [g] 22.

dans les bornes de son état [a], sans chercher à s'aggrandir : cette sage retenuë nous met hors de la portée des traits de l'envie. Si nous prétendons nous élever par quelque charge éclatante, elle ira foüiller dans l'obscurité de nôtre race, pour y trouver de quoi nous abaisser. Je trouve dans moi même la preuve de ce que je dis [b]. Lorsque je parus à la tête d'une Legion dans l'armée de Brutus, je vis l'envie s'acharner sur moi, & me reprocher plus d'une fois que j'étois fils d'un affranchi : elle avoit quelque raison, je n'étois pas dans une place qui me convint [c]. Mais aujourd'hui, sur ce que vous me faites l'honneur de me souffrir à vôtre table, que mes ennemis se croyent autorisez à me faire les mêmes reproches, ils n'y seront pas reçûs : il n'est pas ici question de naissance [d], vous le sçavez, quand sur le bien que Virgile & Varius vous dirent de moi, vous me fîtes appeller, je ne vous déguisai point ma condition, & quand je l'aurois fait, neuf mois auroient suffi pour vous informer de tout [e] : car ce ne fut qu'au bout de neuf mois que vous me rappellâtes, & que vous me fîtes l'honneur de me mettre au nombre de vos amis. L'envie sera donc obligée de reconnoître que je ne suis redevable de cette distinction qu'à quelques bonnes qualitez que vous

[a] 26. [b] 45. [c] 48. [d] 54. [e] 60.

me trouvâtes [a], & qu'elle ne peut me dis-puter. Je ne suis pas de qualité, ce n'est pas à la qualité que vous faites attention dans le choix de vos amis [b]. Mon pere n'étoit pas riche [c], je l'avoüe ; mais c'est à l'éducation qu'il m'a donnée que je suis redevable de ce que je vaux [d]. Tous ces reproches ne me feront pas désavoüer ma naissance [e] : elle m'éloigne des charges, je n'en possede ni n'en recherche aucune : je me tiens dans les bornes de ma condition, & j'y vis heureux.

Voilà le précis de toute la satire d'Horace, & je m'assûre, Monsieur, que vous voudrez bien en garantir la fidelité. On n'y voit pas les graces délicates que le Poëte a répanduës dans tout son ouvrage, aussi n'en est-ce que le squelette sec & décharné. Est-ce là ce que penseroit un homme d'esprit, qui voudroit traiter de la veritable Noblesse ? Il est vrai qu'Horace ne se pique pas d'une justesse géometrique : il sçavoit quel est le caractere qui convient à la poësie, & surtout à la poësie satirique, qui dans l'idée d'Horace tient beaucoup de la *conversation* : mais *conversations* tant qu'on voudra, ses satires sont des *conversations* écrites, plus libres que les traitez dogmatiques, mais où l'Auteur n'a pas le privilege de ne point toucher le sujet qu'il entreprend & qu'il se propose : en-

[a] 63. 65. [b] 50. 62. [c] 70. [d] 90. [e] 100.

fin, l'argument que l'on trouve à l
de cette satire est aussi à propos que l
tres que l'on trouve dans les essa
Montagne, vouloir y rapporter tout
vrage, c'est justement se réduire à l'
vage d'un Philosophe asservi à un Cl
secte, & engagé par bienséance d'
trouver ses sentimens particuliers
l'Auteur qu'il fait profession de suivr

Quel est donc le dessein de cette s
Je crois y découvrir l'apologie d'H
contre ses ennemis, qui jaloux de l
si avant dans les bonnes graces de l
nas, tâchoient de les lui faire perdr
relevant la bassesse de sa naissance,
à leur gré, devoit l'en éloigner. l
d'un affranchi être reçû à la table du
ri de l'Empereur, avoir part à son a
Voilà sur quoi ils insistoient, & su
insiste aussi Horace dans sa défense [a]
bertino patre natum. Quem rodunt
libertino patre natum. Il y revient v
milieu de son ouvrage: *Ad me rede*
bertino patre natum; marque qu'il re
ce point comme le centre de tout c
dit. Il releve exprès la noblesse, &
cienneté de la race de son illustre p
teur, afin de rabaisser d'autant plu
qui, fiers de leur naissance, lui
choient l'obscurité de la sienne [b].

servir l'occasion de ces reproches, il étoit souffert à la table de Mécenas [a] : *Quia, Mecenas, tibi sum convictor.* Les mèmes reproches lui avoient été faits autrefois, lorsqu'il étoit à la tête d'une Legion : *At olim quod mihi pareret Legio Romana Tribuno.* Le sçavant M. Dacier l'a remarqué sur la satire suivante [b] : *Pendant qu'Horace étoit Tribun de soldats dans l'armée de Brutus, il y avoit dans la même armée un Rupilius Rex, qui, jaloux de sa fortune, ne cessoit de l'appeller fils d'esclave.* Le vieux Scholiaste dit à peu près la même chose en Latin. Horace alors se contenta de se venger par une satire, où il immola Rupilius à la risée de son siécle & de toute la posterité. Quelque tems après la même cause produisit le même effet ; la faveur dont l'honora Mécenas reveilla la jalousie, qui se jetta de nouveau sur les reproches de naissance & de condition : Horace crut devoir justifier le choix de Mécenas, c'est ce qu'il fait dans la satire dont il s'agit ici.

Je ne sçai, Monsieur, si l'amour de cette idée nouvelle, qui m'est venüe, me trompe & me séduit ; mais elle me paroît naturelle, & me fait voir clair dans toute cette satire : & supposant qu'Horace en écrivant a eû cette idée, je conçois pourquoi il a dit tout ce que je lis dans son ou-

a 46. b *Sat.* 7. *l.* 1.

vrage. Pour en faire ici la preuve, il faudroit transcrire tous les vers qu'il contient, des remarques naîtroient sous la main, je ne résisterois pas à la tentation de les écrire ; autant de tems perdu pour vous, Monsieur, qui voudriez lire tout cet écrit, qui ne sera que trop long sans cela.

Je reviens : ma conjecture est naturelle, simple, appuyée sur ce que dit l'ancien Scholiaste, & sur ce que témoigne Horace lui même [a] ; elle répand un grand jour sur toute la satire, qui par ce moyen se trouve réduite à l'unité réguliere que l'on trouve dans toutes les compositions correctes, ce qui fait tant de plaisir aux esprits justes : au lieu que le sentiment commun fait de cette satire, que l'on dit être *une des plus belles*, un composé de pieces rapportées sans dessein, & un tout informe, dont le commencement & la fin n'ont aucune liaison avec le reste. *Ut nec pes nec caput uni reddatur formæ* [b]. Si bien que Scaliger le pere prévenu du sentiment qu'ont suivi jusqu'à present tous les Interpretes, porte de cette satire un jugement bien different de celui qu'en porte Mr. Dacier. Vous sçavez, Monsieur, de quelle maniere *son Altesse de Verone*, pour parler Balzac, traite le Poëte favori d'Auguste. *Que l'on compare*, dit-il [c], *les endroits où les mêmes*

[a] *Sat.* 7. *l.* 1. [b] *Ars Poët. v.* 8. [c] *Poët. l.* 6. *c.* 7.

sujets sont traitez, on ne trouvera pas que Juvenal le cede jamais à Horace ; & on conviendra que souvent il l'emporte sur lui a. *Par exemple, la 8^e. satire de Juvenal est beaucoup meilleure que la 6^e. d'Horace, car il ne dit que très peu de chose de la vertu en l'opposant à la noblesse, selon l'idée qu'a de celle-ci le vulgaire : il s'étend beaucoup sur ce qui le regarde ; & on le voit sans honte loüer la vie faineante des personnes qui vivent éloignées des affaires & des emplois : sentiment fort convenable à la bassesse de sa naissance.*

Scaliger est là bien lui même, sur tout dans ces dernieres lignes : *Multa de se ipso, ubi non eum pudet ignavam commendare vitam, nullisque civilibus officiis luculentam, ut natalitia sua libertina verè prodat.* Voilà vraiment l'Hypercritique ; mais enfin, mettant à part ces manieres insultantes, & supposant qu'Horace a voulu traiter de la noblesse, il me semble qu'il n'a pas tout à fait tort, de donner la satire d'Horace pour une piece très-médiocre, & même mauvaise. N'est-ce pas un grand défaut, que de parler sans sçavoir ce que l'on doit dire ? En quoi Scaliger n'a pas raison, c'est à supposer qu'Horace a voulu traiter un sujet dont il ne dit rien. Au lieu donc de poser en fait que le Poëte a voulu montrer que la vraye no-

a *Eadem verò argumenta.*

blesse est fondée sur la vertu, puisque le Critique reconnoît qu'il n'y a dans tout l'ouvrage que peu de choses qui se rapportent là, *Perpauxilla de virtute, cum qua comparet vulgarem nobilitatem*, il devoit avoir l'équité de juger qu'Horace parlant beaucoup de lui même, & de ce qui le regardoit, *multa de se ipso*, c'étoit en effet de lui même qu'il vouloit parler: ce que ma conjecture explique assez naturellement sans laisser aucun lieu à cette censure.

Une difficulté se présente ici, que je ne dois pas dissimuler : il est vrai qu'elle est commune à toutes les nouvelles découvertes, mais je sens qu'elle tombe sur moi plus particuliérement. Si la pensée que je propose étoit aussi vraye, qu'elle est simple & naturelle, comment auroit elle échapé aux lumieres & aux reflexions de tant d'habiles gens qui ont tant écrit sur Horace ? Le fameux Gronovius, si habile lui même, & d'un goût si fin dans l'intelligence des Auteurs, en attribüe la cause au hazard * : *Nescio quomodo in his etiam studiis, fortuna quadam dominatur ; & summis interdum viris ardua facit, qua longè minoribus obsequentia & facilia comparât.* Une autre raison, c'est que l'esprit de ces grands Critiques, ou aveuglé par trop de lumieres, ou dédaignant de s'a-

* *Joan. Frid. Gronov. observ. l. 4. c. 24.*

baisser, ne voit pas ce qui est, pour ainsi dire, à leurs pieds [a].

> *Transvolat in medio posita, & fugientia captat.*

J'en donnerai deux ou trois exemples, qui me fourniront l'occasion de dire quelque chose de nouveau, & de proposer quelques conjectures.

Scaliger, qui a traité Horace avec tant de hauteur, paroît quelquefois ne pas entendre les choses les plus aisées. En voici une preuve. Ce vers d'Ovide [b] :

> *Edidit hos nobis ore priore sonos.*

Est-il obscur à qui sçait qu'il s'agit de Janus, qui est décrit apparoissant au Poëte tel qu'on le représentoit d'ordinaire [c] :

> *Tum sacer ancipiti mirandus imagine Janus :*
> *Bina repens oculis obtulit ora meis.*

Cette circonstance *bina ora*, fait sentir la necessité de cette expression, *ore priore*, c'est à dire, comme l'explique Paul Marsus : *Ore anteriore, & non eo quod erat à tergo, ut faciliùs Poëta audiret.* Scaliger ne veut pas entrer dans la pensée d'O-

a *Horat.* b *Fastor. l.* 1. *v.* 100. c 95.

demi-brûlez : quels langes, quel berceau? Lorsque Jupiter lui rendit la visite fatale, elle ne devoit avoir préparé, ni berceau, ni langes [a]. Mais enfin à la faveur de ce changement Scaliger crut le vers suffisamment éclairci.

4. Barthius n'en jugea pas ainsi [b]. Il ne reçut point le *lacerans*; mais il changea *latera* en *laterum*, avertissant que par *cunas* il faut entendre le corps même de l'infortunée Semelé : *Inania laterum*, c'est son flanc ouvert par le foudre. Avec cela un Grammairien sans goût peut s'imaginer entendre les deux premiers vers : mais je l'attends au troisiéme, qui n'ayant point de conjonction, fait partie du sens commencé dans le second. La phrase, selon Barthius, doit être construite de cette sorte :

Ambustas laterum per inania cunas
Ventilat ignavum simulati fulminis ignem.

Cette construction est-elle Latine? Je ne le pense pas. Voilà, Monsieur, bien de la minucie : ce n'est pas tout.

5. Le redoutable Saumaise paroit sur les rangs, il ne s'agit plus de *lacerans*, ni de *laterum* : lire ainsi c'est n'y entendre

[a] *Ovid. l. 3. Met. v. 310.* [b] *Advers. l. 12. c. 7.*

rien, c'est mettre en pieces le vers d'Ausone, & non pas l'expliquer: il faut croire que le Poëte a écrit:

Ambustas latè per inania cunas
Ventilas ignavo simulati fulminis igne.

Voilà deux vers changez. Les grands Critiques ne s'embarrassent pas de si peu de chose; mais pourquoi donner à Semelé un berceau, des langes ? On veut que nous entendions, & l'on passe.

6. Boxhornius adopte la restitution de Mr. de Saumaise; à la réserve de *latè*: il y substituë *iterùm*.

7. Tollius, qui a donné l'édition d'Ausone *variorum*, revient à Barthius: il change seulement *cunas ambustas*, en ablatif absolu, & par là évite le défaut de construction: il joint *laterum* à *cunis*, & entend par ces mots le corps de Semelé: *per inania*, il l'explique comme Scaliger, *per auras*, *per aërem*.

8. On en étoit là, c'est à dire, gueres plus sçavant, & plus incertain, lorsque l'année derniere 1712. parut à la Haye une nouvelle édition de la sixiéme Idylle d'Ausone. Mr. le Clerc en rend compte dans le 24. tome de sa Bibliotheque Choisie: j'en parle sur le rapport de ce Critique; je n'ai pas vû le livre même. Un Anonyme, dont Mr. le Clerc approuve & appuye le sentiment, peu satisfait de tout ce que je viens

de rapporter, a donné une nouvelle leçon, que l'on a inserée dans le texte. Le voici, tel qu'on l'a dans cette édition :

Fulmineos Semele decepta puerpera partus
Deflet, & ambusti laceris per inania currens,
Ventilat ignavum simulati fulminis ignem.

Le second vers est tout autre, mais le sens en est plus clair.

Sans prétendre me mesurer avec ces grands Hommes, j'ose hazarder une nouvelle conjecture simple, mais vraisemblable. Si vous la goûtez, Monsieur, je la croirai vraye. Laissant le *lacerans* de Scaliger, je change *cunas* en *crines*, & je lis ainsi :

Fulmineos Semele decepta puerpera partus
Deflet, & ambustos lacerans per inania crines,
Ventilat ignavum simulati fulguris ignem.

Le sens se présente de lui même. La mere de Bacchus paroit s'arrachant les cheveux : aussi est-elle dans la douleur, *deflet*. Et de plus la flamme du tonnerre qui la fit mourir (*Leti argumenta*) y est attachée, *ambustos crines*, raison naturelle d'y porter les mains. Les mouvemens qu'elle fit

donne pour éteindre ce feu semblent l'animer, *ventilat*, sans que rien en soit consumé, *ignavum ignem*, aussi est-ce un feu & un tonnerre en peinture, *simulati fulguris.*

Cette facilité de donner un sens naturel à cet endroit difficile suffiroit pour faire recevoir ma conjecture. Voici de quoi l'appuyer : Semelé étoit représentée avec des cheveux fort longs. *Pingebatur*, dit Noël le Comte *, *Semele ab antiquis longioribus crinibus, & supra longitudinem omnium cœterarum Dearum.* Si l'autorité de ce Moderne ne suffit pas, je puis citer Nonnus dans ses Dionysiaques l. 7. v. 144. 169. 260. de *crines* les Copistes ont fait aisément *cunas*. Cela se sent, qui sçait même si quelqu'un ne se sçut pas bon gré d'avoir mis *cunas* au second vers, parceque dans le premier il voyoit *puerpera* : Vous n'aviez pas besoin, Monsieur, de tout ce détail, pour entendre ce que je viens de dire, mais j'en avois besoin pour m'expliquer. Au reste, dans le 3^e^. vers j'ai préferé *fulguris*, que Scriverius a trouvé dans quelques anciens exemplaires, à *fulminis*, que l'on trouve dans les éditions ordinaires ; & la raison que j'en ai, c'est outre l'autorité des premieres éditions, que ce mot ôte la ressemblance que l'on trouve entre *fulmineos* du premier vers, & *ful-*

* *Mythol. l. 5. c. 13.*

minés du troisiéme : de plus, il exprime mieux ces foudres du second ordre [a], *Tela secunda*, dont Jupiter fit choix dans l'occasion dont il s'agit : on peut voir Nonnus sur la fin de son 8e. livre Dionys.

Vous me supporterez, s'il vous plait, Monsieur, jusqu'à la fin, elle viendra bientôt. Cornel. Severus dans son Poëme intitulé *Ætna*, parlant des vents & des feux souterrains, dont il veut que l'on étudie les differens phenomenes, dit qu'un homme d'esprit doit sçavoir,

Unde repente quies & multo fœdere pax sit [b].

Mr. le Clerc, sous le nom de Theodore Goral dit dans sa note, qu'il aimeroit mieux *inito*, que *multo*, *lubentius legerem*. Il n'a pas fait attention que la seconde syllabe du mot qu'il substituë est breve : *sed itum est in viscera terræ*, *in nomen ituras* [c]. Ces legeres observations peuvent échaper à un homme occupé à des études toutes differentes. Les Modernes qui versifient en Latin sont pleins de semblables fautes : il y en a de quoi faire un livre complet, & on y verroit des noms d'ailleurs respectables. Le P. Mambrun,

[a] *Ovid. Met. l.* 2. *v.* 307. [b] *V.* 280.
[c] *Ovid. Met. l.* 1. *v.* 131. *Virg.* 6. *Æn.* *v.* 758.

qui avoit presque fait de la poësie son occupation capitale, a fait la même béyûë que Theodore Goral :

Continuo laxis itum est in crimen habenis [a].

Ce que je remarque, pour montrer que je ne prétends pas insulter à l'Editeur de Cornelius Severus ; mais seulement que sa conjecture ne peut avoir lieu. Que si *multo* ne satisfait pas, comme en effet il ne dit pas grande chose, je croirois volontiers que l'Auteur avoit écrit *inulto fœdere* : d'où est venu *multo*, en faisant de l'*i*, la premiere jambe de l'*m*. Sur le sens, voici ce qui me vient. *Pax fœdere inulto*, est une paix faite par un traité sans garant, dont l'infraction ne sera pas vengée. Pour rendre la phrase très-intelligible, il n'y a qu'à suppléer un mot que les Poëtes & les autres Ecrivains laissent assez ordinairement sous entendu : *Fœdere futuro inulto*. Dans tous les traitez on prenoit les Dieux, & entre autres Jupiter, pour garans de l'observation & vengeurs de l'infraction. Les termes usitez en pareilles circonstances sont rapportez par Tite-Live [b] ; mais les vents & les feux ne connoissent pas ces ceremonies. Ils ne prient pas Jupiter de décharger tout le poids de sa vengeance

[a] *De cultu animi l.* 3. [b] *l.* 34.

nous le donne, avec un surcroît de corrections & de notes.

L'ordonnance du Senat Romain, Δόγμα συγκλήτου, *Senatusconsultum*, fut faite sur le rapport des Consuls Publius Dolabella & Marc-Antoine, qui le 11. d'Avril déclarerent qu'ils approuvoient ce que Jule César avoit décerné en faveur des Juifs, ordonnant aux Questeurs Q. Rutilius & Caïus Cornelius d'en faire l'enregistrement dans les Archives. Cet enregistrement se faisoit sur des tables de cuivre, & étoit une condition necessaire pour parvenir à l'execution.

Deux Ordonnances suivent, l'une de Dolabella, & l'autre de Lentulus Consul, addressées aux villes d'Asie, & nommément à celle d'Ephese capitale de la Province, pour laisser les Juifs joüir de leurs privileges : d'autres Ordonnances de Magistrats Romains, sur le même sujet à diverses villes, à celles de Delos, de Cos, d'Ephese, de Tralles, de Sardes, de Milet ; enfin, des Decrets des villes de Pergame, d'Halicarnasse, de Sardes, d'Ephese.

On inserera ici deux remarques. 1°. Ce fut à la poursuite d'Hyrcan que les Juifs obtinrent par ces Ordonnances & par ces Decrets l'immunité de servir dans les armées Romaines, & le libre exercice de leur Religion. Hyrcan y est toûjours appellé Grand-Prêtre ; & jamais Roi : les

Envoyez qui agissoient viennent de la part de la nation, & de Hyrcan Grand-Prêtre des Juifs : seulement en un endroit il est nommé fils d'Alexandre, Grand-Prêtre & Ethnarque, ou Prince des Juifs. 2. Dans quelques-unes de ces pieces les Juifs sont honorez du titre de Citoyens Romains, & dans les autres de celui d'amis & d'alliez du Peuple Romain.

Mr. Gronovius commence ses notes par se fâcher contre ceux qui observent encore & impriment une chose si notoire, que les Ordonnances du Senat ne pouvoient être mises à execution, qu'elles n'eussent auparavant été enregistrées & déposées *in ærario*, dans les Archives du temple de Saturne sous la garde des Questeurs : on en tiroit des copies autentiques, qui étoient envoyées dans les provinces.

Il remarque que le nom des Questeurs pour l'année 710. de Rome, qui selon ce fragment furent Q. Rutilius, & C. Cornelius, ne paroît point dans les Fastes.

Selon les medailles les Magistrats d'Ephese sont nommez *Ἀρχιερεῖς*, ou *Γραμματεῖς*, *souverains Pontifes*, ou *Gardes & Dépositaires des Archives*. Dans le fragment de Joseph une ordonnance de Dolabella pour cette ville est marquée *Ἐπὶ πρυτάνεως Ἀρτέμωνος*, *Artemon étant Prytane*, ou *Magistrat*. Ce nom de Prytane, *πρύτανις*, étoit dans la plûpart des villes Grecques celui du premier Magistrat.

Les autres notes sont employées à corriger les noms, & à quelques reflexions sur l'histoire de ce tems-là. On ne doit pas oublier que les habitans de Pergame se vantent que leur ville a été alliée des Juifs dès le tems d'Abraham.

Mr. Gronovius finit par la fameuse question, sur quel titre Saint Paul se disoit Citoyen Romain, vû que les habitans de Tarse, sa patrie, ne l'étoient point? Il répond, que les Juifs pour se tirer d'oppression dans les villes où ils étoient dispersez, & où ils faisoient un grand commerce, achetoient cherement le droit & l'honneur d'être Citoyens Romains; & que le pere, ou les ancêtres de S. Paul, se l'étoient ainsi acquis.

Notes sur Suidas.

Vossius se vantoit d'avoir un livre excellent & très-ample des étymologies Grecques: ce livre ayant été transporté d'Angleterre à Leide avec les autres livres de Vossius, Mr. Gronovius fut ravi d'y voir le nom de Suidas, pour lequel il témoigne une grande estime, l'appellant l'illustre maître de l'érudition Grecque, *praclarus Graca eruditionis* Μυσταγωγός. Il dit que Suidas, voyant que la langue Grecque commençoit à dégenerer de sa premiere pureté, & craignant qu'elle ne se corrompît davantage, pensa à la fixer

par deux ouvrages ; que dans l'un il marqua la propre signification des mots, selon l'usage des meilleurs Auteurs dont il a rapporté les passages ; & que dans l'autre il alla jusqu'à la racine des mots, & recherchta leur étymologie. Cependant Mr. Gronovius n'ayant pas les yeux assez bons pour lire ce livre des étymologies, qui est écrit en caractéres fort menus, a tourné ses pensées à conferer un excellent manuscrit du Dictionnaire de Suidas avec les éditions qui en ont été faites.

Ce manuscrit est dans la Bibliotheque de Leide, & il ne paroit pas qu'il ait été vû par Vossius, ni par aucun autre. Mr. Gronovius en a ramassé un assez bon nombre de variantes, propres à rendre plus correct le texte de Suidas, & à remplir quelques lacunes qui s'y voyent. Jusques-là son dessein est loüable, & il n'y avoit qu'à addoucir l'apreté de son style, lorsqu'il parle de la belle édition de Cambrige faite par les soins de Mr. Kuster. Peut-être qu'un autre que Mr. Gronovius auroit voulu gratifier de sa collection de Variantes Mr. Kuster, qui en auroit eû de la reconnoissance, & auroit sçû en profiter.

Quoi qu'il en soit, des manieres de Mr. Gronovius, il propose, comme un essai, les variantes du manuscrit de Leide sur la lettre A, & il en ajoute quelques autres sur les trois lettres suivantes. On se con-

Les autres notes sont employées à corriger les noms, & à quelques réflexions sur l'histoire de ce tems-là. On n'a pas oublié que les habitans de [illegible] se vantent que leur ville a été alliée des Juifs dès le tems d'Abraham.

Mr. Gronovius finit par la fameuse question, sur quel titre Saint Paul se disoit Citoyen Romain, vû que les habitans de Tarse, sa patrie, ne l'étoient point? Il répond, que les Juifs pour se tirer d'oppression dans les villes où ils étoient dispersez, & où ils faisoient un grand commerce, achetoient chèrement le droit & l'honneur d'être Citoyens Romains, & que le pere, ou les ancêtres de S. Paul, l'étoient ainsi acquis.

Notes sur Suidas.

Vossius se vantoit *d'avoir un livre excellent & très-ample des étymologies Grecques : ce livre ayant été transporté d'Angleterre à Leide avec les autres livres de Vossius, Mr. Gronovius fut un* [illegible] *pour lequel il* [illegible] voulut [illegible]

que dans l'un il mar-
fication des mots, fe-
lleurs Auteurs dont il
ges ; & que dans l'au-
la racine des mots,
ymologie. Cependant
ant pas les yeux affez
vre des étymologies,
ctetes fort menus, a
i conferer un excellent
onnaire de Suidas avec
ont été faites.

dans la Bibliotheque
paroit pas qu'il ait été
par aucun autre. Mr.
affé un affez bon nom-
propres à rendre plus
Suidas, & à remplir
i s'y voyent. Jufques-
iable, & il n'y avoit
eté de fon ftyle, lorf-
elle édition de Cam-
foins de Mr. Kufter.
re que Mr. Gronovius
er de fa collection de
er, qui en auroit eû
re, & auroit fçû en

r, des manieres de Mr.
fe, comme un effai,
crit de Leide fur la
quelques autres
On fe con-

tentera d'en rapporter quelques-unes.

Sur le mot Ἀπηλλάγησαν, qui a diverses significations, comme *ils s'en sont allez; il sont partis, ils ont pris fin, ils sont morts, ils sont délivrez*, Suidas selon les éditions de Portus à Geneve, & de Mr. Kuster à Cambrige, met pour exemple, ἀπηλλάγημεν πολυνόσου νοσήματος, *nous sommes délivrez d'une maladie compliquée de plusieurs maladies*. Cette maniere de s'exprimer déplaît extremement à Mr. Gronovius, qui préfere la leçon de son manuscrit, où il y a πολυνόσου πάθους: ce qui revient à peu près au même pour le sens, sinon que πάθος est plus general, & signifie aussi *un mal*, *une passion*. Comme les goûts sont differens, il s'en pourra trouver qui aimeront mieux la repetition marquée dans les éditions comme plus élegante.

Sur le mot Ἀππιανός, ces éditions portent, ἔγραψε δὲ Ῥωμαϊκὰς λόγους ἐννέα. *Qu'Appien a écrit l'histoire Romaine en neuf livres* : & Mr. Kuster a averti que Suidas s'est trompé, cette histoire d'Appien ayant été de vingtquatre livres, comme l'assûre Photius. Mr. Gronovius traite cette remarque d'absurde. Il lit dans son manuscrit Ῥωμαϊκὰ λόγους ἐννέα : & c'est à dire, selon lui, qu'Appien après avoir écrit l'histoire Romaine, à commencer depuis les Rois, composa ensuite neuf livres de l'état de la Republique. Tant Mr. Gronovius

iet de difference entre l'expression des
ditions, & celle de son manuscrit, jus-
u'à ne pas souffrir que Ῥωμαϊκὰ signifie
e l'histoire Romaine !

Sur le mot Ἀρέθουσα, de la fontaine
'Arethuse en Sicile, que les Anciens s'i-
naginoient venir du fleuve Alphée qui s'y
endoit au travers de la mer, les éditions
isent de ce fleuve : ποταμὸς τῆς Ἀρκα-
δικῆς πόλεως, δυόμενος διὰ τῆς Ἀδριάδος
θαλάσσης εἰς τὸ πέλαγος. *Fleuve d'une
ville d'Arcadie, qui entre par la mer
Adriatique dans la mer.* Comme les Grecs
nt deux mots pour signifier la mer, la
hrase n'a peutêtre rien de choquant,
on plus que si nous disions, que le Rhô-
e entre dans la mer par le golfe de Lion.
Cependant la délicatesse de Mr. Grono-
ius s'en trouve offensée, & sur l'autori-
é de son manuscrit il efface la proposi-
ion εἰς. Qu'elle soit donc effacée, toute-
ois le même sens demeure, τὸ πέλαγος
tant l'accusatif du participe δυόμενος, &
e paroissant pas pouvoir se rapporter à la
réposition διὰ.

Sur le mot ἀρέσιμος, en François, *qui
arle fort bien*, l'explication qu'en donne
uidas dans les éditions, c'est ὁ ἤδη φθεγγό-
μενος, *qui commence à parler.* Le manus-
rit de Leide semble devoir être preferé,
ἡδὺ φθεγγόμενος, *qui parle agréablement.*

Sur le mot Διιπόλεια, *fête en l'honneur de
upiter*, dans les éditions il y a, Διιπό-

λια, τὰ λεγόμενα Διάσια, de deux fêtes differentes n'en faisant qu'une seule ; au lieu que le manuscrit de Leide les distingue, ἢ Διπόλια, τὰ λεγόμενα, ἄλλα.

ARTICLE XXXVIII.

L.K. DIATRIBE ANTI-GRONOVIANA &c. C'est à dire, *Dissertation de Ludolphe Kuster contre Gronovius, pour défendre l'édition de Suidas faite à Cambrige avec plusieurs corrections d'Hesychius, & un échantillon de nouvelles remarques sur Suidas ; & où enfin l'Auteur explique ce qu'il faut entendre par l'Æs* grave *des Romains ; une autre dissertation sur le verbe Latin* Cerno, *où est expliqué nettement ce que signifie cette phrase qui a été entenduë si diversement*, Cernere hæreditatem. A Amsterdam, chez Chrétien Petzol, 1712. *In douze, pages 96.*

COmme ces deux dissertations n'ont rien de commun, sinon qu'elles paroissent ensemble, on en parlera séparément.

Premiere dissertation.

L'édition de Suidas dont il s'agit a merité à Mr. Kuster un applaudissement universel de tous les Sçavans, excepté du

seul Mr. Gronovius, Professeur de Grec à Leide. Lui, qui ne sçait point faire de grace aux Auteurs les plus renommez, aux Spanheims, aux Vossius, aux Fabrettis & aux autres, n'avoit garde d'user d'indulgence envers un nouvel ouvrage : neuf ou dix mille endroits rétablis, ou corrigez dans Suidas, ne suffisoient pas pour tirer de lui quelque marque d'approbation, & son humeur critique a prévalu. Mr. Kuster ne se plaint pas de ce qu'un autre après lui ait revû Suidas, c'est un Auteur, dit-il, sur lequel il y aura toûjours de nouvelles conjectures à faire. Mais Mr. Gronovius n'en invente aucune de lui-même, & n'en tire point de son fond : seulement parce qu'il a trouvé un manuscrit à Leide, qui lui a fourni quelques diverses leçons, il s'en orgüeillit, & par deux méchans livres il s'éleve contre un travail immense. Mr. Kuster se prévalant de l'avantage qu'il a sur son Critique, & prétextant ses manieres malhonnêtes, pourroit le traiter avec hauteur ; mais il dit poliment & élegamment : *Ego quidem generosiore & molliore animo Litteras has tractandas esse puto.* Que les belles Lettres doivent être traitées plus noblement & plus agréablement.

Cette dissertation semble être divisée en trois parties. La premiere est une réponse à Mr. Gronovius, qui dès l'abord donne prise à Mr. Kuster, en disant „ que

„ Suidas est un excellent maître de la
„ langue Grecque, qu'il a travaillé à se
„ rendre recommandable à la posterité
„ par deux ouvrages sur la langue de sa
„ patrie, ayant dans le premier fixé la si-
„ gnification des mots par l'autorité des
„ Auteurs anciens, & du tems que la Gre-
„ ce étoit florissante. Cet ouvrage est le Lexicon en question, qui n'est qu'une compilation sans choix & sans jugement: Suidas y a jetté indifferemment ce qui lui est tombé sous la main, soit ce qui concerne les mots, ou les choses, ou l'histoire: il a copié les lexicons antérieurs, comme celui d'Harpocration, les scholies d'Aristophane, de Sophocle & des autres: les Auteurs modernes lui sont aussi bons que les anciens, comme Agathias, Procope, Simocatta, Damascius, George Pisides; de sorte que Juste Lipse disoit de lui, que *c'est une pécore revêtuë d'une toison d'or.*

Mr. Kuster passe aux endroits particuliers & critiquez par Mr. Gronovius: on en rapportera quelques exemples qui serviront à faire juger du reste.

Sur le mot Ἀρχαῖος. Suidas ajoute, ἀρχαίως ζῆν, ἀπραγμόνως, ἀπεριμεριμνήτως, comme qui diroit, *vivre à l'ancienne mode, sans souci & sans affaires, sans précaution*; parce qu'on s'imagine que dans les premiers tems les hommes vivoient ainsi & agissoient avec simplicité. Le Scholiaste d'Aristophane sur le vers 819. de la Comedie

medie des Nuées dit conformément à Suidas, ἀρχαῖοι οἱ μωροὶ ἐκαλοῦντο, ἀπὸ τῶν ἐπὶ τοῦ Κρόνου ἐκείνων ἀρχαίων καὶ ἀπραγμόνων ἀνδρῶν. *Les gens simples étoient nommez ἀρχαῖοι anciens, ou du tems passé, parce qu'autrefois sous Saturne les hommes étoient sans souci & sans affaires.* Cependant Mr. Gronovius ayant trouvé dans son manusnuscrit de Leide le mot ἀθεριζομένων au lieu d'ἀπραγμόνων, prétend que c'étoit une correction à faire dans Suidas. La raison qu'il en apporte est bonne en soi, & il n'y a qu'à l'appliquer judicieusement : c'est, dit-il, que l'explication d'un mot doit être plus usitée & connuë que ne l'est le mot ; & en même tems il avoüe qu'il ignore la signification de son ἀθεριζομένων, mot qui ne se trouve nulle part que dans ce manuscrit, & qui par conséquent est une faute du Copiste. Mr. Gronovius montre la même justesse d'esprit & la même habileté dans les autres endroits qu'il reprend.

Mais sur le mot Ἀχαρνεῦσιν il a heureusement trouvé dans Xenophon le passage cité par Suidas, & Mr. Kuster ne l'a pas trouvé. Il lui est permis de s'en féliciter, pourvû qu'il n'envie pas la gloire à celuici d'avoir fait des milliers de semblables découvertes, & qui plus est, d'avoir rapporté à leurs sources plus de six cens passages citez par Suidas sans noms d'Auteurs, ce qui marque une lecture immense & très-exacte.

Enfin, il reproche à l'édition de Cambrige plusieurs omissions. Mr. Kuster répond, qu'il n'a omis que peu de mots inserez dans Suidas sans aucune explication, & qui ne sont point dans les meilleurs manuscrits ; & que d'ailleurs son édition est plus ample qu'aucune des précedentes, ayant rempli plusieurs lacunes.

Dans la seconde partie Mr. Kuster propose un essai de nouvelles remarques & de notes sur Suidas. A cette occasion il donne aussi un essai des corrections qu'il veut faire dans Hesychius, dont il prépare une édition.

La troisiéme partie est une récrimination, où il examine quelques endroits de l'Arrien de Mr. Gronovius. Par exemple, Arrien page 6. dit : Ενταῦθα ἀπηλιώτην αὐτῷ... οἱ Θρᾷκες οἱ αὐτόνομοι παρεσκευασμένοι εἴργειν τοῦ πρόσω, καταληφότες τὴν ἄκραν τοῦ Αἵμου, τὸν στόλον, παρ' ὃν ἦν τῷ στρατεύματι ἡ πάροδος. Mr. Gronovius reprend Vulcanius d'avoir traduit le mot τὸν στόλον par celui de l'*armée*, & il l'entend du *chemin par où l'armée devoit passer.* A la verité, dit M. Kuster, στόλος peut se prendre pour la marche d'une armée, mais non pas pour le chemin ; & il y a une transposition dans Arrien, qui réduite à l'ordre naturel fait ce sens, εἴργειν τοῦ πρόσω τὸν στόλον. C'est à dire, *que les Thraces qui avoient conservé leur liberté, s'avancerent au devant de lui & qui afin d'empê-*

cher son armée d'aller plus loin, *ils se saisirent des hauteurs du mont Emus par où elle devoit passer.*

Mr. Kuster ajoute, que si l'envie lui prenoit de critiquer les Sçavans, la matiere ne manqueroit pas. Jean Frederic Gronovius pere du Professeur de Leide l'étoit veritablement, & il s'est trompé touchant ce que les Romains appelloient *as grave*. Selon l'opinion la plus commune *, c'étoit des masses informes de cuivre qui se prenoient seulement au poids : selon celle de Saumaise, c'étoit de grosses pieces monnoyées d'une livre, & qui furent la premiere monnoye de Rome, afin de les distinguer des autres plus menuës qui dans la suite furent fabriquées. Selon la sienne, c'étoit, ou de ces masses informes, ou de grosses pieces monnoyées qui commencerent d'être appellées *as grave*, lorsque des especes plus legeres vinrent en usage. Mr. Kuster ouvre un autre sentiment, & dont personne ne s'est encore avisé. Il remarque donc que le terme *as*, cuivre, qui avoit été la seule matiere de la premiere monnoye de Rome, étoit demeuré dans l'usage pour signifier toute sorte de monnoye, de quelque métal qu'elle fût : cela ne peut pas lui être disputé, & le témoignage d'Ulpien est for-

* *De Budée & de Scaliger.*

lement étoient en espece
Romains disoient *as gra*
çon de parler ne fut intr
que les especes d'or & d'
cerent à avoir cours, &
dans le fragment des dou
par Aullugelle, l. 20. ch.

Ce sentiment se prouve
toritez. Tite Live l. 4. el
nondum argentum signatu
plaustris ad ærarium conv
„ me il n'y avoit poin
„ monnoyé, ils faisoien
„ charettes leur monno
„ thrésor. Il n'y avoit
cette lourde monnoye d'u
vre, lorsque Scipion m
qu'il ne laissa pas à ses
mariées : c'est donc si
monnoye de cuivre, &
celle d'or & d'argent

„ les filles de Scipion euſſent des miroirs „ garnis d'or , elles dont la dot fut „ comptée ſimplement en cuivre ? Et au l. de la conſolation ch. 12. *Scipionis filiæ à Senatu in dotem as grave acceperunt.* " Le „ Senat paya en cuivre la dot des filles de „ Scipion. Cette dot au rapport de Valere Maxime l. 4. ch. 4. fut *duo millia æris.* Mr. Kuſter ajoute encore quelques autres autoritez , & entre les autres, celle de Tite-Live l. 32. ch. 26. *Libero centum millia æris gravis dari Patres jusserunt , servis vicena quina millia æris.* C'étoit pendant la guerre de Macedoine , & depuis que l'*As* avoit été réduit à une demie once : toutefois c'eſt *as grave* & ſimplement *as*, ce qui ne ſe peut entendre ſi non que ces ſommes furent payées en monnoye de cuivre.

Seconde Diſſertation.

Dans la ſeconde diſſertation il examine dans toute l'exactitude grammaticale la ſignification propre & les dérivées du verbe Latin *cerno*. Proprement il ſignifie ſéparer , comme il paroit par ſes compoſez , *diſcerno*, *excerno* , *ſecerno* ; par ſes dérivez , *crinis*, *cribrum* , les cheveux ſe démêlent avec le peigne, & le crible ſépare les choſes mêlées ; enfin par ſon étymologie du verbe Grec *κρίνω*. Le verbe *cerno* n'a proprement lieu que dans les

choses confuses & mêlées qu'il faut séparer : ainsi Pline l. 33. ch. 5. dit : *Tunditur in pila, deinde tenui cribro cernitur.* Et l. 18. ch. 11. *Gypsi pars, quæ transit, arctiore cribro cernitur.*

De cette premiere signification il est passé à d'autres, comme au sens de la vûë, lorsqu'il distingue clairement un objet, comme en cet endroit de Terence [a] : *Estne Hegio tribulis meus? Si satis cerno, is herclè est.* " Est-ce Hegion de ma tribu? „ Si mes yeux ne me trompent pas, si je „ vois distinctement, c'est certainement „ lui même. Mais en cette signification il n'est point d'usage au préterit. Du sens de la vûë il a encore passé aux connoissances certaines, *cernere animo & mente.*

Il se prend aussi pour *decernere, constituere*, se résoudre, prendre sa résolution & son parti, d'où vient cette phrase si ordinaire aux Jurisconsultes, & qui n'est pas entenduë de tout le monde, *cernere hæreditatem* : c'est se déclarer judiciairement, & se porter pour héritier. Varron le marque expressément [b] : *Hæres cum constituit se hæredem esse, dicitur cernere; & cum id fecit crevisse.* A quoi se rapportent aussi ces paroles de Tite-Live [c] : *Vivo, & spirante me, hæreditatem meam ambo & spe & cupiditate improbâ crevistis.* " Je vis &

[a] Adolph. 3. 3. v. 5. [b] l. 6. de LL. [c] l. 40. c. 8.

„ je respire encore ; & vous par une espe„rance & une convoitise criminelle, vous „ avez décidé & vous vous êtes mis en pos„session de ma succession. Ulpien [a] rapporte cette définition. *Cernere, est verba cretionis dicere ad hunc modum : cum me Mævius hæredem instituerit, eam hæreditatem adeo cernoque.* Où il y a à remarquer l'ordre des verbes *adeo* & *cerno* : le premier est generique, & signifie quelque maniere que ce soit de prendre une succession, soit de volonté seulement, ou de fait : le second marque une déclaration, en presence de témoins, & dans les formes prescrites par le droit.

Ceux-là se trompent, qui pensent que *cernere hæreditatem*, soit déliberer si l'on acceptera une succéssion : ils n'ont pas pris le sens d'Ulpien [b] : *Cretio est certorum dierum spatium, quod datur instituto hæredi ad deliberandum, utrum expediat ei hæreditatem adire, necne. Veluti : Titius hæres esto, cernitoque in diebus centum proximis : nisi ita creverit, exhæres esto.* A la verité *cretio, cernere*, sont l'effet de la déliberation, & nullement la déliberation même, ni le tems donné ou pris pour déliberer : & ce seroit une absurdité de dire, *Titius hæreditatem repudiavit, postquam centum diebus eam crevisset.* Cet endroit

a Instit. tit. 22. n. 28. b Instit. tit. 22. n. 27.

d'Ulpien s'explique par la définition de *cernere*, laquelle suit immédiatement. C'est à dire, que cent jours sont laissez à Titius pour se déterminer & faire sa déclaration. Les autres significations dérivées se rapportent à décider une question, ou une controverse, ou une querelle, à combattre, *cernere bello*. Enfin, quoique le Grec κρίνειν se prenne pour juger, le Latin *cernere* ne peut pas se prendre au même sens.

Mr. Kuster a publié cette dissertation comme un essai d'un Lexicon ou Dictionnaire Latin qu'il prépare, & dans lequel il suivra avec méthode toutes les significations particuliéres de chaque mot. L'*élegance* consiste proprement à employer chaque terme selon son propre usage, & la signification qui lui convient. Ainsi le dessein de Mr. Kuster est beau : s'il est difficile, & s'il demande une connoissance parfaite de la langue Latine, une vaste lecture, beaucoup de recherches & de reflexions, celui qui l'entreprend est en état de contenter là dessus les plus habiles.

ARTICLE XXXIX.

JAC. PERIZONII DISSERTATIO de ære gravi &c. C'est à dire, *Dissertation sur ce que les Romains ont appellé* æs grave, *avec une réponse à André Morel touchant diverses medailles des Familles Romaines. Par Jacques Perizonius.* A Leide, chez Jean Vander Linden 1713. *In douze, pages* 301.

MOnsieur Perizonius dans sa préface témoigne beaucoup de mécontentement, de ce que Mr. Kuster a choisi le verbe Latin *cerno*, pour donner un essai du Dictionnaire qu'il prépare : il se trouve principalement offensé de ce qui est dit sur la phrase *cernere hæreditatem*, qu'il avoit autrement entenduë. Toutefois, le laissant en repos sur ce sujet, il a crû pouvoir le combattre avec plus d'avantage sur un autre, comme on va le dire : & afin de faire un juste volume, il a ajouté quelques lettres de défunt Mr. Morel, & la réponse qu'il y avoit faite.

*Dissertation sur l'*æs grave.

Il réduit son sentiment à ces trois points. 1°. Dans les premiers tems de Rome, au lieu de monnoye, c'étoit des morceaux de cuivre, qui se prenoient à la livre & au

poids. 2°. Comme il étoit incommode d'avoir toujours la balance à la main, surtout pour des menus payemens, & pour acheter de viles denrées, Servius Tullius fit monnoyer des pieces de cuivre, chacune pesant une livre, ou *As*; ce qui n'empêcha pas pourtant que les gros payemens ne se fissent encore en masses & au poids. 3°. Quelques années avant la premiere guerre contre les Carthaginois, il fut frapé à Rome de la monnoye d'argent, un denier d'argent valant dix livres de cuivre, ou dix fois un *As* : & dans le cours de la même guerre l'*As*, ou la monnoye de cuivre qui auparavant étoit d'une livre, ne fut plus que de la sixiéme partie, ou de deux onces : dans la seconde guerre contre les Carthaginois l'*As* fut réduit à la douziéme partie de son premier poids, ou à une once, & enfin à une demie once. 4°. Cependant l'argent devenant plus commun par les victoires sur divers peuples & par les conquêtes, les comptes ne se firent plus qu'en argent, par deniers, ou par sesterces. 5°. Ce qui n'empêcha pas que l'ancienne maniere d'exprimer les sommes considerables ne restât quelque tems en usage, le denier pris pour dix livres de cuivre selon l'ancienne proportion. 6°. A la verité l'*As* d'une livre n'existoit plus, & il n'étoit qu'en imagination : & pour le faire comprendre le nom d'*as grave* lui étoit appliqué. Ainsi comptons nous

par Francs, quoiqu'il ne reste parmi nous aucune monnoye de la valeur que nous concevons par ce nom. Voilà, au sentiment de Mr. Perizonius, ce que c'est que l'*as grave*, autrefois masse, ou monnoye réelle, ensuite imaginaire. D'où il s'ensuit que l'*as grave* doit s'entendre par opposition à la menuë monnoye de cuivre & courante, non pas aux monnoyes d'or & d'argent. Cette exposition rendra le détail de la dissertation plus intelligible.

Elle commence d'aussi loin qu'il se peut, & dès l'origine de la monnoye, comme Aristote & le Jurisconsulte Paul la rapportent : & puis il s'agit de sçavoir si Abraham a usé de monnoye, si Saturne & Janus en ont appris l'usage aux Italiens. Comme cette érudition est commune, & qu'elle semble être hors du sujet present, on ne s'y arrêtera pas, non plus qu'à quantité de fautes & d'inadvertences de Saumaise, relevées par Mr. Perizonius.

Venant à ce qui est en question entre lui & Mr. Kuster, il se fonde principalement sur l'autorité de Pline l. 33. ch. 3. *Populus Romanus ne argento quidem signato ante Pyrrhum Regem devictum usus est. Librales, unde etiam nunc Libella dicitur & Dupondius, appendebantur asses. Quare avis gravis pœna dicta est. Et adhuc expensa in rationibus dicuntur, item Impendia & Dependere : quin & militum stipendia, hoc est, stipis pondera, Dispensatores, Libri-*

pendes. Qua consuetudine in his emptionibus, qua mancipii sunt, etiam nunc libra interponitur. Dans les ventes judiciaires en presence de cinq témoins, quelqu'un tenoit une balance, & étoit nommé *Libripens*, l'acheteur avoit un morceau de cuivre dont il frapoit la balance, déclarant que la chose étoit désormais à lui, comme l'ayant payée, *hoc ære æneaque libra.* Pline poursuit : *Servius Rex primus signavit æs : antea rudi usos Romæ Timæus tradit.. Argentum signatum est anno Urbis* 485. *quinque annis ante primum bellum Punicum.* Sur quoi Mr. Perizonius raisonne ainsi : l'*As* étoit au poids & d'une livre, & de cette ancienne coûtume sont restées diverses manieres de parler, comme d'être condamné à l'amende *æris gravis*, ou du cuivre pesant ; & diverses formules de droit, comme dans les achats. Donc, dit-il, ce terme *æs grave* se rapporte à l'*As* d'une livre ; & Pline n'auroit pas ajouté l'épithete *grave*, s'il n'avoit pas voulu faire entendre l'ancien *As* d'une livre, par opposition aux diminutions de poids qui furent faites dans la suite.

Il ajoute ce que dit Aulugelle l. 20. ch. 11. Que quoique les loix des douze Tables condamnassent à un petit nombre d'*As*, c'étoit néanmoins un grand poids de cuivre, parceque chacun pesoit une livre : *Grave pondus æris fuit.* C'étoit *mulcta æris gravis.*

Festus, continüe-t'il, donne la même chose à entendre : *Grave as dictum à pondere : quia deni asses, singuli pondo libra efficiebant denarium.* Et encore : *Quum are gravi uterentur Romani ; penso eo, non numerato, debitum solvebant.* Donc *l'as grave* est ainsi appellé par opposition de l'ancien *As* d'une livre aux diminutions suivantes. C'est à peu près comme s'exprime aussi Servius sur le vers 861, du livre sixiéme de l'Enéïde : *Ære gravi donatus est, id est, massis. Nam sic & Livius argentum grave dixit, idest, massas.* Enfin, les Auteurs, & on en convient, n'employent ce terme *as grave* que par rapport aux anciens tems ; d'où Mr. Perizonius infere, que c'est par opposition de l'ancienne & pesante monnoye de cuivre à la plus legere qui depuis fut fabriquée & eut cours. Ainsi Tite-Live parlant des premiers tems de Rome, & lorsqu'elle n'avoit encore aucune monnoye d'argent, se sert du terme *as grave.*

Varron l. 4. de la langue Latine convient avec Pline touchant l'étimologie des mots, *stipendium, dispensator, expensum* ; & il remarque, que de son tems il y avoit encore une balance dans le temple de Saturne. Or quoique dans la suite l'ancienne maniere de faire les payemens fût changée, elle continua assez longtems d'être en usage dans la maniere de les exprimer, principalement à l'égard des taxes &

des amendes imposées par les Magistrats.

D'où vient donc, demandera-t'on, qu'après la diminution de l'*As* on trouve encore l'*as grave*? Mr. Perizonius répond, qu'autant qu'il lui est possible de conjecturer, c'est par rapport aux tems anterieurs, que le denier d'argent valoit dix fois l'*As* d'une livre de cuivre. La somme désignée *in are gravi* se payoit en monnoye d'argent selon cette proportion. Ainsi le bien des particuliers étoit estimé en cuivre, *in are*, quoi qu'il ne consistât pas tout en ce métal, mais en terres, en maisons, & en autres choses de differentes natures. Pour prouver que l'ancienne maniere de compter subsistera, il compare Tite-Live & Plutarque en un fait que l'un & l'autre racontent de Caton. Ce Censeur severe, dit Tite-Live l. 39. ch. 44. confisqua *ornamenta, mundum muliebrem, & vehicula, qua pluris quam quindecim millium aris essent*, " tous les ornemens, les bijoux „ des femmes & les chaises, dont la va- „ leur passoit deux mille livres de cuivre. Plutarque en la vie de Caton met quinze cens dragmes. Or les quinze cens dragmes, ou deniers, font précisément les deux mille livres de cuivre, selon l'ancienne proportion du denier d'argent valant dix livres de cuivre.

Il reste encore à répondre aux passages de Seneque & de Tite-Live, citez par Mr.

Kuster. Mr. Perizonius ne se trouve pas embarrassé du premier. Car outre que Seneque en cet endroit-là même se trompe, en prenant Scipion l'Afriquain pour Cneïus Scipion oncle de l'Afriquain, & que d'ailleurs il est incertain si dès-lors l'*As* avoit été diminué de poids, il n'y a nulle difficulté à prendre son expression par rapport aux premiers tems. Et en effet, il compare le luxe qu'il voyoit à Rome, avec la pauvreté & la frugalité qui y étoient autrefois, lorsque le Senat assignoit une dot si modique aux filles d'un si grand Homme.

Quant à Tite-Live, qui au l. 32. ch. 26. parlant d'un avis donné au Senat par un homme libre & deux esclaves, dit que le Senat les recompensa : *Si centum millia gravis æris dari Patres jusserunt, servis vicena quina millia æris & libertatem*, c'est encore par rapport à l'ancienne proportion. Et lorsque Tite-Live, l. 4. ch. 60. raconte que les Senateurs firent voiturer sur des charettes au thrésor public l'*as grave* qu'ils avoient chez eux, cela marque seulement que leurs richesses, quoique modiques en elles-mêmes, étoient fort pesantes.

Réponse à Monsieur Morel.

Mr. Morel ayant dessein de publier un nouveau recüeil de medailles des familles

Romaines, & se trouvant arrêté par les doutes & les difficultez qui lui survenoient, demanda des éclaircissemens à tous les Sçavans, par une lettre imprimée, & qu'il addressa en particulier à Mr. Perizonius, comme à une personne intelligente en ces matieres. La lettre est du 1. de Septembre 1711. la réponse du 18. d'Avril 1712. Mr. Vaillant y est un peu maltraité. Comme il n'est pas possible de suivre ces Messieurs dans la quantité des points qu'ils touchent, on en remarquera seulement quelques uns.

Et premierement, Mr. Perizonius observe, que du tems de la Republique, & sous Cesar & Auguste, certains surnoms étoient affectez à certaines familles, mais que dans la suite ils se confondirent : de sorte que c'est s'exposer à être trompé, d'attribüer sous les Empereurs une medaille, ou une inscription, à une famille, parcequ'un surnom qui lui étoit propre autrefois s'y trouve gravé.

Sur une medaille de la famille Æmilia, qui porte le nom de Paulus Lepidus avec une tête de la Concorde & le *Puteal*, c'étoit l'endroit où le Préteur rendoit la justice, & qui avoit été rétabli par Libon; Mr. Perizonius croit vraisemblablement que Paulus Lepidus la fit fraper les premieres années d'Auguste, ou sur la fin du Triumvirat; qu'il voulut y marquer par le *Puteal* l'alliance de sa Maison avec la

Maison Scribonia, ayant épousé Cornelie petite fille de Lucius Libon, fille de Scribonie qui fut femme d'Auguste & mere de Julie : ensorte que ses enfans L. Paulus & M. Lepidus étoient cousins germains de Caïus César & de Lucius César. La Concorde représente celle d'Auguste & d'Antoine. Il est encore plus vraisemblable que la medaille n'a été frappée que par l'ordre des deux fils de Paulus Lepidus vers la fin de l'Empire d'Auguste, à dessein de se faire un double honneur, & de leur proximité avec les deux petits fils d'Auguste, & de leur union entre eux, au lieu que leur pere avoit été perpetuellement broüillé avec son frere M. Lepidus le Triumvir.

Mr. Morel avoit dit dans sa lettre, ue depuis qu'Auguste se fut rendu maître e l'Empire, il ne parut plus de medailles u'avec sa tête, ou avec quelque marque ui le désignât ; & que puisqu'il n'y a rien semblable en celle qui est en question, e doit être rejettée au tems de la République. Mr. Perizonius répond, en ns le principe ; & il rapporte même 'Empire de Tibere une medaille de M. idus *ob Æmiliam refectam* S. C. M. idus, comme le raconte Tacite l.3. des iles ch.72. ayant obtenu un decret enat, *ut Basilicam Pauli, Æmilia menta propria pecunia firmaret orna*r.

Une medaille de L. *Æmilius* Paulus porte trois Trophées avec le mot *ter* : ce qui a fait juger aux Antiquaires qu'il a triomphé trois fois, ce qu'ils confirment encore par le témoignage de Velleius Paterculus, & par une Inscription rapportée par Ursin. Toutefois Mr. Perizonius s'en tient aux Fastes Triomphaux & à Plutarque, qui n'attribuent que deux triomphes à Æmilius Paulus. Les trophées, dit-il, ne sont pas une marque certaine des triomphes, mais seulement des victoires. Æmilius en a remporté trois, & n'a triomphé que deux fois. C'est ainsi que Sylla prenoit trois trophées gravez sur son anneau, & que sur ses medailles se voyent deux trophées, & *Imp. iterum*, quoiqu'il n'ait triomphé qu'une fois.

La famille Aurelia mettoit un Centaure sur ses medailles ; & Mr. Morel en demandoit la raison. Mr. Perizonius répond, qu'il est persuadé que le premier nom de cette famille étoit Auselia, & qu'elle descendoit d'un Ausio, ou Ausus, ou peut-être d'un peuple nommé Ausones. Or Elien l. 9. ch. 16. rapporte que le plus ancien des Ausones avoit nom Mares, & qu'il étoit Centaure [illegible]. Les Aureliens vouloient donc par ce symbole montrer l'antiquité de leur maison.

ARTICLE XL.

I. K. EPISTOLA AD VIRUM illustrissimum, in qua præfatio quam vir clarissimus J. P. novissimæ dissertationi suæ de ære gravi proposuit refellitur. C'est à dire, *Lettre de Monsieur Kuster à une personne de condition, où il refute la préface que Mr. Perizonius a mise à sa dissertation* de Ære gravi, de l'imprimerie de Jean Hothout, *in* 8°. *pages* 23.

CE n'est ici que l'essai d'une réponse à Mr. Perizonius, M. Kuster n'attaque que sa préface, & remettant à un autre tems la défense de son opinion touchant l'*Æs grave* des Romains, il se borne dans cette lettre à quelques démêlez personnels où nous n'entrons pas; & à soutenir par de nouvelles preuves ce qu'il a dit des significations du verbe *cerno*. On ne croit pas que Mr. Perizonius continuë sur cet article une dispute fort inégale. Du moins, il est peu de Lecteurs qui ne conviennent que Mr. Kuster a raison, & que *cerno* ne signifie point juger dans les bons Auteurs.

Depuis l'impression de cette lettre Mr. Kuster, qui ne s'étoit pas tellement livré à la critique & aux langues sçavantes, qu'il eut negligé des études plus impor-

tantes, persuadé de la fausseté de la religion dans laquelle il avoit été élevé, est passé en France, où sans aucun soin de se ménager un établissement il n'a songé qu'à renoncer à ses erreurs. Le Roi, toujours le même pour la Religion & pour les Lettres, l'a fait recevoir, par une distinction singuliere, associé surnumeraire de l'Academie Royale des Inscriptions.

Il y a lû dans une assemblée publique, *la premiere partie de sa réponse à Monsieur Perizonius sur l'Æs grave*. Il la fera paroître quand la seconde partie sera achevée.

L'on vend chez l'Epine *sa réponse à Mr. Perizonius sur la signification du verbe Cerno*, jointe à une *nouvelle découverte sur la signification des verbes Grecs*, que les Grammairiens appellent *moyens*.

Mr. Kuster est Professeur honoraire, il a été Bibliothecaire & Conseiller du Roi de Prusse, & s'est fait connoitre à la Republique des Lettres par plusieurs ouvrages.

Historia critica Homeri, *in* 8°. *A Francfort sur l'Oder, l'an* 1696.

Bibliotheca novorum librorum à mense Aprili anni 1697. *usque ad finem anni* 1699. *A Utrecht*, *cinq volumes in* 8°.

Jamblichus de vita Pithagora cum mss. collatus & illustratus. A Amsterdam 1707. *in* 4°.

Suidas Gr. Lat. A Cambridge, 3 *volumes in folio.*

Aristophanes Gr. Lat. A Amsterdam, 1710. *in folio.*

Novum Testamentum Milii variantibus lectionibus auctum & meliore ordine dispositum. A Amsterdam 1710. *in folio.*

Diatribe Anti-Gronoviana. A Amsterdam 1713. *in* 4°.

Il donnera bientôt *une nouvelle édition d'Hesichius*, & *il prépare une édition du trésor Latin de Robert Etienne*, plus ample & plus exacte que tous les Dictionnaires Latins qui ont paru.

De lympha ortu & lymphaticorum vasorum causis, 1685. *quæ bibliotheca Anat. inserta sunt.*

Pathologia generalis, *sed quæ nondum tota prodiit.* 1687.

De motu cordis ac pulsu, *quem itidem mechanicè demonstravit* 1690.

De genuina febris curandi methodo. 1692.

De humani corporis tumoribus 1695.

De nova plantas in classes digerendi ratione ad Joh. Raïcum & A. Z. Rivinum Epistolica dissertatio. 1695.

Natura sibi à Medicis vindicata. 1697.

Phoca maris Anatome. 1699.

Naturæ vindicatæ vindicatio. 1701.

De resolutione corporum per ignem disquisitio. 1702. *quæ prope diem aucta & revisa prodibit.*

Acidularum Swalbacensium, & Pyrmontanarum collatio. 1703.

Theses selecta anatomica & Physiologica Mars 1714.

Exercitationibus xii. comprehensa.

Multa præterea disputationes & Programmata.

De Nitro, Vitriolo, Alumine & Atramentis opusculum ad illustris Conringii dissertationem de sale pertinens.

Aanatome Xiphiispicis.

Ceux qui paroîtront.

1°. *De demonstratione medica ritè instituenda, opus multorum annorum.*

2°. *Vita Arnisæi ab ipsomet conscripta, & Bibliotheca Conringiana.*

3°. *Via regia ad artem.*

4°. *Philosophia naturalis succincta & accurata ratio, veterum principiis & recentiorum experimentis superstructa.*

5°. *Pathologia omnium morborum accuratissima.*

6°. *Methodus medendi morbis singulis huic superstructa.*

Electionis Clementis X. & Innocentii XI. Historia cum relatione Curiæ Romanæ.

Edidit etiam Bluntii Equitis itinerarium in Germanicam linguam & Anglicam translatum.

ARTICLE XLI.

OBSERVATION DE L'ECLIPSE de Lune arrivée le second Decembre Mars 1714.

1713. *au matin, faite à Marseille par le P. Laval Jesuite, Professeur Royal d'Hydrographie.*

LE vent de nord oüest, qui avoit été très-frais le premier Decembre, ayant calmé sur les huit heures du soir, nous laissa plus de commodité pour observer cette éclipse; le tems fut fort froid toute la nuit, & le ciel fort serein, il survint seulement sur la fin de l'éclipse quelques nüages si déliez, qu'ils n'empêcherent pas de voir les taches sortir de l'ombre.

L'horloge a été reglée par des hauteurs correspondantes du soleil prises avant & après l'éclipse, & l'observation faite avec une lunette de huit pieds à deux verres convexes. L'ombre qui couvroit la lune pendant l'éclipse étoit de couleur de gris le fer obscur & assez bien tranchée avec a penombre ordinaire; on a observé immersion & l'émersion du plus épais de ombre.

La hauteur méridienne apparente du rd superieur de la lune, prise avec le art de cercle de trois pieds de rayon, trouvée de . . . 69°. 14'. 0".

e tems du passage de la lune par le idien en tems. 2'. 20".

Bases observées.

Tems vrai.			
à 2h.	27′.	48″.	Pénombre sensible du côté de Schikardus.
	36.	0.	Pénombre plus forte.
	37.	33.	Commencement de l'éclipse.
	38.	3.	L'ombre mord un peu.
	39.	23.	L'ombre touche Schikardus.
	42.	46.	Schikardus tout dans l'ombre.
	45.	16.	Capuanus sur le bord de l'ombre.
	48.	11.	*Mare humorum* touche l'ombre.
	50.	3.	Ticho sur le bord de l'ombre.
à 2h.	52.	0.	Immersion totale de Ticho.
	52.	58.	Isles de *mare humorum* dans l'ombre.
	57.	40.	Tout *mare humorum* dans l'ombre, Gassendus aussi dans l'ombre.
	59.	27.	Le bord de *mare nubium* dans l'ombre.
à 3h.	0.	32.	Bullialdus sur le bord de l'ombre.
	5.	0.	Tout *mare nubium* dans l'ombre de côté de

 Bullialdus

Tems vrai.

	Bullialdus qui n'avance pas beaucoup.
8'. 22".	Tout Bullialdus dans l'ombre.
12. 34.	Commencement des taches de Lansbergius ſur le bord de l'ombre.
13. 53.	Grimaldus éloigné depuis 10 minutes du bord de l'ombre de trois fois ſon grand diametre.
17. 52.	Chaîne de taches ſur le bord de *mare nubium* entrée.
20. 56.	*Inſula ſinûs medii* ſur le bord de l'ombre.
24. 57.	Fracaſtorius touche l'ombre.
27. 12.	Tout Fracaſtorius dans l'ombre, Grimaldus également éloigné de l'ombre.
31. 16.	Commencement des taches Catharina, Cyrillus, Theophilus ſur le bord de l'ombre.
34. 22.	Immerſion de ces taches, Gaſſendus ſorti.
36. 42.	Petavius tout dans l'ombre.
38. 46.	Le bord de *mare fœcunditatis* touche l'ombre.

Tems vrai.

45'. 38".	Langrenus & Dionisius dans l'ombre.
51. 0.	Schikardus sort de l'ombre.
52. 12.	Commencement de *mare humorum* sorti.
54. 10.	Bullialdus commence à sortir.
56. 20.	Milieu de *mare humorum* hors de l'ombre, Bullialdus tout à fait hors de l'ombre.
59. 8.	Extremité de *mare Tranquillitatis* au bord de l'ombre.
à 4h. 1. 22.	*Mare humorum* hors de l'ombre, & *mare Nectaris* sur le bord de l'ombre, laquelle est moins obscure.
8. 16.	Milieu de *mare Nubium* dans l'ombre.
4. 12' 35".	Taruntius & *promontorium Acuntum* touchent l'ombre.
14. 10.	Capuanus hors de l'ombre.
23. 12.	Tycho commence à sortir de l'ombre.
27. 31.	Tycho entierement sorti de l'ombre. L'ombre n'a pas approché *mare Chrisium* plus du petit diametre de cette tache.
31. 0.	Catharina hors de l'ombre.

Mars 1714.

Tems vrai.

32′. 15″. Tache au bord de *mare Imbrium* sortie.
36. 11. Emersion de *mare Nectaris.*
37. 41. Fracastorius hors de l'ombre.
42. 36. Emersion de Langrenus.
44. 51. Petavius sur le bord de l'ombre.
46. 21. Emersion de Petavius.
50. 7. Snellius & Furnerius hors de l'ombre.
56. 21. Fin de l'éclipse.
57. 20. Grosse pénombre.
59. 30. Fin de la pénombre. Il reste pourtant encore un peu de fumée sur la lune vers Furnerius.
4h. 56′. 21″. Fin de l'Eclipse.
2. 37. 33. Commencement.
2. 18. 48. Durée de l'éclipse.
3. 46. 57. Milieu conclu.

On conclurra aisément la grandeur de l'éclipse sur ce que l'ombre a resté un tems considerable à la même distance des taches Grimaldus & *mare Crisium*, n'ayant qu'un seul aide pour observer, il n'a pas été possible d'observer avec le micrometre les doigts éclipsez, quoiqu'on eût préparé une autre lunette de huit pieds, au foyer de laquelle on avoit placé le nouveau micrometre, inventé & fait par le sieur le Febvre.

On ne peut conclurre de l'immersion & émérsion des taches les plus avancées sur le disque de la lune, le milieu de l'éclipse : le mouvement de tourbillon de l'ombre fait que dans les éclipses partielles, elles restent plus longtems à être cachées qu'à paroître, ou plus longtems à paroître qu'à être cachées. Mais par les taches vers les bords du disque, comme Schikardus & Tycho, on peut conclurre assez juste ce milieu.

ARTICLE XLI.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE POLOGNE, DE VARSOVIE.

J'Ai entre les mains *le Dictionnaire Grec Latin & Esclavon de Theodore Polycarpouvits*, Correcteur de l'Imprimerie de Moscou, *imprimé in* 4°. *à Moscou l'an* 1704. L'Esclavon est la langue mere du Bohemien, du Sorabe, du Bulgare, du Polonois, du Lithuanien, du Moscovite, & de beaucoup d'autres langues. Le Moscovite en differe comme l'Espagnol du Latin : je me sers de la comparaison de l'Espagnol & du Latin, plûtôt que de l'Italien & du Latin, pour faire entendre qu'il y a dans le Moscovite quelques restes d'une langue differente de l'Esclavon, mais ces restes se perdent tous

les jours, & l'Esclavon prend leur place. Le pur Esclavon est la langue sçavante & sacrée, comme le Latin parmi nous. Le commerce avec les Grecs a aussi fait entrer dans la langue Moscovite beaucoup de mots & d'expressions Grecques. L'Auteur du Dictionnaire dérive le nom des Esclavons de *Slava*, gloire ; le mot d'esclave, qui vient du Latin *Slavus*, est bien éloigné de sa premiere signification.

DE CONINGSBERG.

Le feu Roi de Prusse a fait imprimer ici *le livre curieux de Monsieur Jean Eisenmenger contre les Juifs.* L'Auteur qui a peu d'égaux dans la connoissance des langues Orientales & l'érudition Hebraïque, a travaillé plusieurs années à ce grand ouvrage, dans le dessein de faire connoître les prodigieux égaremens des Juifs, leur haine furieuse contre les Chrétiens, & combien il est dangereux d'attendre d'eux l'intelligence de l'Ecriture, & de ne se pas précautionner contre ce que leur morale abominable leur permet d'entreprendre contre les Chrétiens, quand ils le peuvent sans trop s'exposer. L'Auteur, qui a été Professeur des langues orientales dans l'Université d'Heidelberg, fit imprimer ce livre à Francfort l'an 1702. Les Juifs eurent le crédit de le faire supprimer ; il leur étoit d'une extreme im-

DE VIENNE.

Jean Basilouvits Tzar de Moscovie, qui joüa un grand rôle dans le seiziéme siécle, a trouvé des Apologistes en Alemagne. Il en a toute l'obligation au mariage du Prince de Moscovie avec une Princesse de Brunsvik. Basilouvits est chargé par la plûpart des Historiens de cruautez énormes, Mr. Treier Professeur d'Helmstad, Auteur de l'Apologie imprimée ici, le justifie en recusant le témoignage de ces Historiens peu favorables à son Heros : ils étoient ses ennemis, dit l'Apologiste, ce sont des Polonois, ou des étrangers établis en Pologne : un d'eux se venge d'une captivité de quatorze ans. Oderborn, le plus emporté des accusateurs du Prince Moscovite, avoit beaucoup souffert dans la guerre de Livonie : Paul Jove & M. de Thoue parlent de Basilouvits avec plus de moderation. L'Apologiste convient qu'il exerçoit la justice avec beaucoup de rigueur, & que sa domination étoit dure ; mais il soutient que c'est la maniere de gouverner les Moscovites : il ne restoit plus qu'à le défendre sur les cruautez exercées par ses troupes. L'Auteur les rejette sur le naturel feroce des soldats Moscovites, Cosaques, Tartares ; enfin, pour juger de son Heros, il ne veut pas qu'on le compare à nos He-

tos François, Italiens, Alemans, mais aux Heros Turcs, Persans, Tartares; dans ce nouveau parallele la cruauté de Basilouvits n'aura plus rien d'effrayant. Un Ecrivain Arabe a décrié Tamerlan, comme Oderborn a décrié Basilouvits; l'Arabe étoit irrité du sac de Damas, Oderborn du pillage de Riga.

Apologia pro Johanne Basilide secundo, Magno Duce Moscoviæ, tyrannidis vulgo falsoque insimulato. Viennæ Austriæ, in 4°.

DE LIPSIC.

Gleditsch a fait une nouvelle édition *du commentaire de Gaspar Sanctius, Jesuite Espagnol, sur Job*: la premiere édition parut à Lyon en 1625. Ce dernier ouvrage imprimé du sçavant Interprete étoit devenu aussi rare qu'il est excellent; c'est une grande preuve de son excellence, que la nouvelle édition faite dans un païs Protestant, où les Interpretes Catholiques, & sur tout les Jesuites, n'emportent l'estime qu'à force de merite. Les Jesuites Espagnols, qui gardent dans leur Bibliotheque les commentaires de ce grand Homme sur le livre de la Sagesse & sur XXIV. chapitres de l'Ecclesiastique, seront peutêtre touchez de l'hommage que les Protestans lui rendent, pour tirer de l'obscurité des trésors précieux à tous ceux qui aiment l'Ecriture & la Religion. Le mé-

thode de Gaspard Sanctius est de s'attacher principalement au sens litteral, de le chercher dans le texte même, comparé à d'autres endroits de l'Ecriture ; il se sert habilement de l'original Hebreu & des versions Grecques pour éclaircir la Vulgate, & la grande connoissance qu'il avoit des belles Lettres ne lui est pas inutile, elle a poli son stile, clair, & plus élegant que ne l'est le stile des Interpretes : il ne craint pas de proposer de nouvelles explications, mais il n'en propose jamais sur de legeres conjectures, il les appuye de raisons de poids, & ne les propose néanmoins qu'avec une sage modestie. Nous avons de lui des commentaires *sur le livre des Juges, celui de Ruth, les quatre livres des Rois, les deux d'Esdras, les livres de Tobie, Judith, & sur le Cantique des Cantiques, tous les Prophetes & les Actes*. Il explique d'abord le texte par une paraphrase, & il justifie ensuite par un commentaire les sens qu'il a choisis.

Gaspari Sanctii Societatis Jesu Theologi in Collegio Complutensi sacrarum litterarum quondam Interpretis in librum Job commentarii, cum paraphrasi. Antuerpiæ, sumptibus Jo. Friderici Gleditsch & filii, in 4°. grand papier. On a mis dans le titre le nom d'Anvers pour celui de Lipsic, d'une ville Catholique pour une ville Protestante, pour ne pas effrayer les Inquisiteurs.

Mars 1714.

Mr. Fritſch a fait imprimer chez le même Gleditſch un nouveau Dictionnaire François-Alleman, & Alleman-François, plus exact que tous ceux qui ont paru, quoiqu'il n'ait qu'une étenduë médiocre. L'Auteur, homme d'eſprit & bon Grammairien, a conſulté avec beaucoup de ſoin les Ecrivains les plus eſtimez des deux nations pour la pureté du langage.

Nouveau Dictionnaire des paſſages François Aleman & Aleman François, chez *Jean Frideric Gleditſch*, in 8°. *grand papier.*

DE RUDOLFSTAD.

Mr. Aker a donné le premier tome de ſes opuſcules, ce ſont des diſſertations & des deſcriptions Latines. Une des diſſertations a pour ſujet *la poudre des claſſes*, *de pulvere ſcholaſtico*, une autre recherche les cauſes de la décadence des Arts, *de cauſis pereuntium Litterarum*. On a dans le même volume *quelques lettres*, une *inſcription lapidaire de l'Auteur*, & *une Apologie de la Poëſie par Jean Caſelius*, un de ces beaux eſprits qui contribuerent au rétabliſſement des belles Lettres dans le ſeiziéme ſiécle. On attend *le recüeil des ouvrages de Caſelius* qui doit bientôt paroître.

D'HELMSTAD.

Mr. Corneille Koch, Professeur de Philosophie dans cette Université, continuë *ses remarques critiques sur les œuvres choisies du Pere Hardouin*; il promet aussi une histoire de la Logique, *Polyhistor Logicus* : il a établi une Academie qui tient chez lui ses assemblées toutes les semaines, on y examine les livres nouveaux à mesure qu'ils paroissent.

DE FULDE.

Le Prince nôtre Abbé a institué *une Academie Ecclésiastique*, qui a pour objet la perfection de la Theologie scholastique, morale & mystique, & de l'histoire Ecclésiastique.

D'ITALIE, DE PADOUE.

Le Marquis de Poleni, Professeur d'Astronomie dans le College public de cette ville, a mis au jour un dialogue sur les tourbillons celestes. Il explique d'abord les differens systemes du Ciel, celui de Kepler, qu'on peut regarder comme le fondateur de la Physique celeste, celui du Chevalier Neuton, qui suppose du vuide entre les astres, & celui de Descartes, qui a soutenu que tout est plein, & par-

:agé la matiere en differens tourbillons : l'Auteur loüe Kepler, mais il l'abandonne : selon lui, c'est entre Neuton & Descartes qu'il faut choisir : si l'on admet les principes de Neuton, son systeme est si bien lié qu'il ne reste plus aucune difficulté. Le systeme de Descartes n'a pas cet avantage, quoiqu'on lui passe la formation des tourbillons, il reste encore de grands embarras, & beaucoup d'objections à résoudre, qui ont contraint ses sectateurs d'avoir recours à de nouvelles suppositions fort differentes les unes des autres. Le Marquis Poleni prend le parti de choisir parmi ces diverses suppositions celles qui lui paroissent les plus solides ; il en forme un systeme des tourbillons celestes complet & suivi, & il compare ce systeme aux phenomenes celestes, c'est la seule maniere d'en découvrir le foible, ou d'en justifier la verité : il ne tire point les conséquences : les Lecteurs n'auront pas de peine à les tirer. Mr. Poleni ne perd aucune occasion de refuter M. Villemot, & il refute Descartes même assez souvent. La circulation harmonique du sçavant Monsieur le Baron de Leibnits lui plaît infiniment. Enfin, cet ouvrage merite toute l'attention des Astronomes ; on a imprimé dans le même volume un opuscule de l'Auteur qui contient l'Analyse de la quadrature du cercle selon Archimede & Hippocrate de Chio.

Mars 1714.

De vorticibus cœlestibus dialogus, cui accedit quadraturea circuli Archimedis & Hippocratis Chii analyticè expressa, Authore Joanne Poleno, in Gymnasio Patavino Astronomia & meteororum Professore. A Padoüe, chez Conzatti *in* 4°. *pages* 220.

DE ROME.

Le Seigneur Mattei, qui nous a donné une *histoire Italienne de l'ancien Tusculum, aujourd'hui Frascati*, jusqu'à sa destruction l'an 1191. travaille à *l'histoire du nouveau Tusculum, ou Frascati, il Toscolo ristaurato nel nuovo Frascati*, il promet aussi une histoire Ecclésiastique de cette ville, *Toscolo Ecclesiastico.*

DE NAPLES.

Nulle maladie ne devroit être aussi connuë que la fievre, puisqu'elle est la plus ordinaire; cependant combien de systemes differens sur les causes & la nature de ce mal? Le Docteur Crescentio, Medecin de reputation, en augmente le nombre: si le Public agrée ses découvertes, il continuera de donner de nouvelles explications de la plûpart des maladies.

Tractatus Physico Medicus in quo morborum explicandorum, potissimùm febrium, nova exponitur ratio; accessit de Medicina & Medico dialogus; Auctore Nicolao Cres-

:entio Medicina Doctore. A Naples, chez Felix Mosca, in 4°. pages 189.

DE MILAN.

Je vous ai rendu compte de la dispute du R. P. Mazzuchelli & du Docteur Gatti, elle continuë. Le premier a fait paroître, sous le nom feint de Justo Viscomti qu'il a pris dans tous les écrits précedens, une dissertation sur la Colonie Ticinie imaginée par le Docteur; la fiction fondée sur une inscription mal copiée tombe d'elle même, & le Docteur a fait voir en cette occasion qu'il ne sçait pas trop ce que c'est que Colonie & Municipe, & qu'il ignore même l'histoire de Pavie, dont les habitans ont soutenu dans leur dispute contre les Cremonois qu'ils n'avoient jamais été Colonie Romaine, le P. Mazzuchelli promet *une dissertation sur l'origine du nom de Pavie.*

DE MADRID.

Le Roi, tout occupé qu'il a été à défendre sa couronne, & tout occupé qu'il est à remettre les loix en vigueur, & à faire joüir ses peuples du bonheur qu'ils ont toujours esperé en se sacrifiant pour lui avec tant de fidelité, n'a point perdu de vûë le rétablissement des Lettres; il les aime & il s'y connoît. *La traduction de la*

Germanie de Tacite qu'on a imprimée est un ouvrage de sa jeunesse, qui montre assez qu'il auroit été excellent Ecrivain, si le Ciel ne l'avoit pas destiné à être un grand Roi : il a assemblé une bibliotheque nombreuse, & Dom Gabriel Alvares de Toledo, Chevalier de l'Ordre d'Alcantara à qui sa Majesté Catholique en a confié le soin, vient de justifier ce choix par le premier tome d'une histoire de l'Eglise & du monde, *historia de la Iglesia y del mundo*, in folio, à Madrid, de l'imprimerie Royale 1713. Nous en donnerons l'extrait.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

Il n'est pas vrai que Mr. Withby ait renouvellé tout le Pelagianisme, il rejette la plûpart des erreurs de cet Heresiarque. Il croit qu'Adam ne seroit point mort s'il n'avoit point peché, & que nous avons besoin d'un secours interieur pour reprimer la cupidité ; mais il pense comme les Pelagiens sur l'imputation du peché d'Adam à sa posterité, il la combat par les autoritez des Peres plus anciens que S. Augustin dont les Pelagiens se servoient, & par les raisons qu'apportoient ces heretiques, & qu'il propose avec beaucoup de confiance & de hauteur. Il se débarrasse des passages de S. Paul par des explications forcées, il attaque sans ménagement la

maniere commune d'expliquer le peché originel : il épargne encore moins les sentimens particuliers de quelques Théologiens Catholiques & Protestans sur cet article : il s'efforce de montrer que la doctrine de l'imputation du peché d'Adam a été inconnuë aux Juifs, cependant il consent de retenir le nom de peché originel, pourvû qu'on le réduise à deux choses, à la necessité de mourir, & à celle de naître comme nous naissons & de traîner une longue enfance. Tous les déreglemens de l'homme, à ce qu'il prétend, viennent de la crainte de la mort, & des mauvaises inclinations que l'impression des objets sensibles & les préjugez de l'enfance produisent & fortifient en nous : tel est son systeme, qui certainement satisfait moins que le systeme orthodoxe aux contrarietez qu'on remarque dans l'homme, & au dérangement manifeste de l'ouvrage de Dieu. Les plus pressantes objections de l'Auteur contre la foi du peché originel se tournent contre lui ; si Dieu n'impute pas & ne peut imputer le peché d'Adam à sa posterité, sur quel fondement condamne-t'il à la mort cette posterité innocente ? Pourquoi la réduit-il aux miseres de l'enfance, s'il n'a point transigé avec Adam comme avec le chef & le tuteur necessaire des hommes ? La faute d'Adam ne doit avoir aucune suite pour nous ; si nous sommes exemts du crime, nous devons

être exemts de la peine. Pelage évitoit en partie cette retorsion d'argument, en soutenant qu'Adam seroit mort quand même il n'auroit pas peché : l'Auteur, qui l'abandonne en ce point, pressé par l'évidence des témoignages de l'Ecriture, devoit l'abandonner en tout.

Tractatus de imputatione divinæ peccati Adami posteris ejus universis in reatum, Auctore Daniele Vitbby. A Londres, chez Vyat, in 8°.

Mr. Sutherland, Charpentier de la Marine & Pilote, a communiqué au Public les moyens qu'il croit avoir découverts de perfectionner l'Architecture navale. Son ouvrage est estimé.

The ship buil ders assistant. L'assistant des Architectes des vaisseaux, ou essais sur les moyens de perfectionner l'Architecture navale, par Guillaume Sutherland, in 4°. *chez Mount Bell & Smith.*

Mr. Oddy travaille fortement à *une nouvelle édition de Dion Cassius.*

Mr. Bentley prépare une *nouvelle édition de Terence*, revuë sur des manuscrits inconnus aux autres Editeurs, Mr. Bentley a déja fait plus de mille corrections au texte de Terence. Les Scholies de Donat paroîtront dans sa nouvelle édition tout autres qu'ils n'ont paru, purgez de tout ce qu'on y a mêlé d'indigne de leur Auteur.

On imprime un ouvrage important sur

ocedure Ecclésiastique usitée en Anrre depuis le schisme.

ocessus judiciarius in foro Ecclesiastico i Anglicano cæteris huc usque uberior, cum instrumentorum formulis accuraiis, diligenter collectis, fideliter ex-'s, & aptè dispositis, per Thomam ton, alienæ Curia Cantuariensis de bus London. Procuratorum generalium n, nec non à multis retrò annis in fua Curia delegatorum officium Regiftraegii peragentem.

: celebre Monsieur Cave est mort.

DE HOLLANDE,

lr. Herman Schin, Ministre des Menites, qu'on appelle en Flamand *Doops uden*, a fait imprimer chez Borstius *histoire abregée & apologetique de sa* : il s'attache à marquer combien elle ifferente de la secte Anabaptiste, & bien il est injuste de leur reprocher les :s de cette secte fanatique : il avoüe les Mennonites ne conferent le Bape qu'aux adultes, mais ils ne rebaptipas ceux qui ont été baptisez dans 'ance. Ils parlent avec beaucoup de rve des operations extraordinaires du sprit, & sont infiniment éloignez du itisme : nulle secte ne porte plus loin evoir de l'obéïssance passive & la sousion aux Magistrats : loin d'inspirer la

revolte, ils condamnent absolument la guerre & la vengeance qui paroît la plus legitime; ils défendent de jurer pour quelque cause que ce soit. Voilà l'idée qu'il donne de sa secte : il ajoute que son origine est aussi differente de celle des Anabaptistes, que leurs doctrines sont diverses, Mennon Simonis n'a été disciple d'aucun des Chefs des Anabaptistes.

Uetstein imprime *le second tome de feu M. Spanheim sur les medailles.*

D'UTRECHT.

Je ne devois pas oublier de vous parler des observations de Mr. Homberg sur le nouveau Testament : il se sert de la profonde connoissance qu'il a de la langue Grecque, pour éclaircir des passages obscurs, & dont le sens est contesté : un docte Aleman, nommé Chrétien Vechtler, a fait quelques remarques sur ce livre qui meritent d'être luës, vous les trouverez dans le mois de Novembre des Actes de Lipsic 1712.

Joannis Friderici Hambergk Juris in Academia Marpurgensi Professoris parerga sacra, seu observationes quadam ad novum Testamentum. A Utrecht, chez Vandevater in 4°.

La Palestine de Mr. Reland va paroître : on attend de ce sçavant Auteur de grandes lumieres sur la Geographie sacrée qui

est encore assez tenebreuse. Mr. Reland avoüe qu'il a fort profité des observations que feu Monsieur Lub a faites sur les lieux pendant dix-sept années.

DE PARIS.

Le recüeil de cent Estampes représentant differentes nations, est la plus nombreuse suite de modes étrangeres, & en même tems la plus singuliere qui ait encore paru.

Elle est composée de cent planches differentes, qui ont chacune $13\frac{1}{2}$ pouces de hauteur, sur environ $9\frac{1}{2}$ pouces de largeur.

Chaque planche contient, une, deux, trois ou quatre figures, qui sont toutes accompagnées de fonds & de choses convenables à leurs habits & à leurs dignitez.

Cette suite ne comprend pas seulement le grand Seigneur, la Sultane Reine & les Officiers du Serrail en habits de ceremonie; mais aussi le Moufti & les gens de loi; le grand Visir, les Officiers & gens de guerre de Terre; le Capitan Pacha & les Officiers de Marine.

Après ceux-ci viennent les differentes conditions des Turcs, des femmes & filles Turques, des marchands, les Juifs suivent, & autres sujets tributaires & voisins des Turcs. Le Patriarche des Grecs,

& autres Grecs, les femmes & filles Grecques, les Hongrois & Hongroises; Bulgares, Valaques, Albanois, Tartares de Crimée; & entre-autres les filles de plusieurs Isles de l'Archipel, dont les habits extraordinaires frapent agréablement.

Differens habitans d'Asie viennent ensuite, Arabes, Armeniens, Persans & Indiens.

Enfin des Africains & des Africaines.

Chaque estampe de cette grande suite est imprimée sur une demie feuille du plus beau papier, à la reserve de la derniere estampe, qui est imprimée sur une feüille entiere; elle représente la ceremonie d'un mariage Turc.

Monsieur de Ferriol, Ambassadeur extraordinaire de sa Majesté à Constantinople, par une curiosité loüable fit peindre d'après nature & à grands frais ces differens habillemens en 1707. & 1708. par le Sieur Vanmour, habile Peintre Flamand, qui les peignit avec tout le soin & toute la fidelité imaginable; & après que ces tableaux furent achevez, Mr. de Ferriol les fit exposer à la censure publique avant son départ de Constantinople.

C'est sur ces tableaux originaux que les estampes qui composent ce recüeil ont été gravées, par les soins de Mr. le Hay, qui y a employé d'excellens Graveurs. L'on

vera ce recüeil chez lui, rüe de Gre-
r Fauxbourg S. Germain proche la rüe
Chaise, & chez Mr. du Change Gra-
du Roi rüe S. Jacques. L'on y trou-
aussi la méme suite enluminée d'après
ableaux originaux, ce qui fera non-
ement connoître la forme, mais en-
la veritable couleur de toutes les dif-
ntes & riches étoffes dont ces habille-
s sont faits; & l'on apporte tous les
s possibles pour enluminer ces estam-
avec intelligence, afin de leur donner
erité & le merite des tableaux.
ette suite d'estampes pourra servir à
r des cabinets, des galleries & des
sons de campagne.
ournier a imprimé un *recüeil de lettres*
. François de Sales à Madame de Chan-
tiré du recüeil des Epitres de ce Saint.
y a ajouté un abregé de la vie de Ma-
ie de Chantal, c'est un *in* 12. de 383
es. Les personnes de pieté qui vivent
s le monde y trouveront une direction
le & assûrée, elles pourront ne plus
er le bonheur de ceux qui ont vécu du
s de S. François de Sales. Ce livre
moins ne sera pas du goût des dévotes
tentation, des dévotes du parti, S.
nçois de Sales ordonne à Madame de
ntal de dire tous les jours le chapelet
Nôtre Dame, il inspire la dévotion à
Mere de Dieu avec des expressions tou-
le feu. C'est un grand Saint, un grand

Evêque, un ſçavant Controverſiſte. Leurs Directeurs ont-ils une autorité pareille ?

Le traité de l'homme qu'Eſtienne vient d'imprimer eſt l'ouvrage de pluſieurs années : l'Auteur, Philoſophe ſenſé, ne donne rien aux préjugez de ſecte & ne ſe ſert de la raiſon que pour affermir la foi. On imprime de lui *un traité de la religion* qui eſt la ſuite du traité de l'homme.

L'Iliade de Mr. de la Mothe & ſon diſcours ſur Homere imprimez chez Dupuis, ont excité de grands troubles dans la Republique des Lettres. Mr. Dacier & les partiſans outrez des anciens ſe ſont élevez avec beaucoup de chaleur contre le Poëte François ; ils veulent qu'on admire tout dans Homere, c'eſt trop exiger ; ils ont reproché à Mr. de la Mothe qu'il n'entendoit pas le Grec , pour repouſſer cette objection les partiſans de Mr. de la Mothe, qui ſont en grand nombre, ont donné à la diſpute un tour qui embarraſſe Mr. Dacier , la lettre ſuivante fera connoître qu'il doit en effet être embarraſſé. Elle eſt écrite à un Duc.

On vous a dit vrai, Monſeigneur, ceux qui ſe picquent ici de ſçavoir le Grec, trouvent fort mauvais que Mr. de la Mothe qui l'ignore, ſe ſoit mêlé de faire quelques obſervations ſur un ouvrage, dont l'original eſt Grec : mais il y a une choſe à dire pour ſa défenſe , à laquelle je ne vois point de replique. Il ne ſe propoſe point d'exa-